

**1) AVANT-PROPOS**

J'ai découvert Pierre de la Baume il y a quelques années grâce au livre que lui avait consacré Daniel Vuillermoz. Il m'a donné l'envie d'en savoir plus sur ce personnage et l'immense bibliothèque qu'est maintenant Internet m'y a beaucoup aidé.

**Portraits croisés du prince-évêque**

Voici un portrait croisé de Pierre de la Baume, établi à partir de textes de chroniqueurs ou d'historiens qui se sont intéressés à lui depuis son époque jusqu'à nos jours.

C'est d'abord François Bonivard, un contemporain et un proche de Pierre de la Baume, au sujet duquel il précise : *« Nous étions quelque peu parens »* qui nous en dresse le portrait suivant : *« Pierre de la Baume était fort superbe et ne s'élevait pas par noblesse de vertu, mais par celle de sa race, et pour entretenir cet état il lui fallait faire de grandes pompes. Il estimait que c'était souverain mérite en un prélat de tenir gros plat et viande à table, avec toutes sortes de vins excellens, et quand il y était il s'en donnait jusqu'à passer trente-un. C'était aussi un cocher à tout vent, voulant chevaucher l'un et mener l'autre par la bride, dont il se glorifiait, voulant en cela imiter le cardinal de Sion, qui avait été estimé l'homme le plus fin de son temps. Il voulait lui ressembler en finesse, ne le pouvant en vertu, car le cardinal était savant-ès-lettres et si éloquent qu'il pouvait rendre raison de tout ce qu'il faisait, sobre, chaste et de mœurs, sinon bonnes, mais du moins de bon exemple. L'évêque était tout le contraire; ce que le cardinal faisait de sens mûr et rassis, celui-ci le faisait après boire. Il entreprenait une affaire avant dîner, et après dîner il en faisait une toute contraire ... Que Pierre de la Baume n'aimât pas Genève on le comprend. Son orgueil y avait à souffrir et de la part du duc et de celle des citoyens. Aussi faisait-il de préférence son séjour à Arbois, dont les vins lui plaisaient, ou à St.-Claude au milieu de ses bons chanoines, ou dans quelque autre de ses bénéfices de Bourgogne1 ».*

Voici une autre esquisse du prélat dressée par le même Bonivard et citée par Henri Naëf, l'historien de Genève. *« Il estoit un grand dissipateur de biens en toutes choses superflues, extimant souveraine vertu d'un prélat de tenir gros plat et friande table, avec bons vins, et s'en donnoit quant il y estoit jusques à passer trente et un. Il estoit aussy libéral aux garses, fort superbe, non se donnant louange par noblesse de vertu, mais de race, pour laquelle entretenir luy falloit faire grosses pompes2 ».*

Plus d'un siècle plus tard, en 1685, Jacob Spon, un humaniste lyonnais, écrit à propos de l'évêque de Genève : *« L'Évêque, bien que porté pour la liberté et les avantages de son église, pouvait facilement changer de sentiment, étant fort adonné aux jeux de l'amour et aux plaisirs .... outre qu'il avait de bons bénéfices dans les terres du Duc dont il pouvait être dépouillé.. D'ailleurs les jeunes gens de Genève étaient plus passionnés pour la licence de leur débauche que pour la liberté de leur état3 ».*

En 1723, l'abbé Jean Claude Pernier, curé de Molinges, évoque Pierre de la Baume sous un angle fort différent dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Claude. Il signale que des rumeurs

1

VULLIEMIN, *Le Chroniqueur, Journal de l'Helvétie Romande*, Lausanne, Imprimerie de Marc Ducloux, 1836, pages 16 et 17

2 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, Librairie Alex. Jullien, tome 1, 1936, page 703 Jacob SPON *Histoire de Genève*, à Genève chez Fabri et Barrillot, 1730, tome premier, page 168

ont couru selon lesquelles Pierre de la Baume menait une vie de plaisirs à la Tour du Meix avec son frère Claude de Saint-Sorlin et la petite noblesse locale, pendant que des troubles agitaient sa ville épiscopale de Genève, rumeurs qui lui paraissent contredites par la décision du pape de le nommer plus tard cardinal. Pierre de la Baume tirait des sommes immenses de plusieurs bénéfices qu'il possédait. Il en employa une partie à des œuvres pies telles que la poursuite de la construction de l'église de Saint-Pierre et la réalisation d'un retable pour la décorer.

Louis Sordet, archiviste de Genève au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a écrit un Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume qu'il lut devant l'assemblée en mai 1842 et qui fut publié un an plus tard. Il ne s'y montre pas tendre avec Pierre de la Baume, écrivant à son propos ce qui suit : « *Il ne manquait ni de moyens naturels, ni d'instruction ; il y a des à-propos, de l'esprit dans ses lettres ; il a surtout une adresse remarquable pour ne présenter les affaires que sous le jour qui lui est favorable ... Son style et ses citations indiquent du goût et plus d'érudition que les gens de sa condition n'en n'avaient généralement à cette époque ..... On a trop attribué à un manque de talent ce qui venait d'un manque d'énergie. Au reste, cette faiblesse même n'était probablement que le résultat de deux vices du prélat, la sensualité et l'amour des richesses. Il paraît avoir fait consister son bonheur de vivre dans la mollesse. « J'ai reçu vos chapons.- Envoyez-moi des poissons.- J'ai fait grosse chère.- Je suis beaucoup mieux garni de vins qu'à Genève<sup>4</sup> » ».*

A la même époque, plusieurs autres historiens tel l'abbé Louis Vallée, très hostile à la Réforme, note dans son dictionnaire du protestantisme : « *Pierre de la Baume était un homme connu pour son caractère doux et conciliant, autant que distingué par ses qualités administratives et les dignités ecclésiastiques dont il était revêtu<sup>5</sup> ».*

Nous avons aussi J.H. Merle d'Aubigné, historien de la Réformation du XIX<sup>e</sup> siècle, qui écrit « *La charge épiscopale lui paraissait bien rude ; mais elle le mettait en état de faire bonne chère avec ses amis, c'était l'une des fonctions les plus importantes de la vie. « J'ai du vin pour mon hiver – mettait-il en post-scriptum dans la même lettre où il faisait ces plaintes, - et même j'ai ai pour vous faire plaisir<sup>6</sup> »*

Ou encore, James Fazy, un homme politique de Genève, contemporain du précédent, qui précise : « *Pierre de la Baume ne valait pas beaucoup plus que lui (l'évêque Jean de Savoie), quoique d'un esprit et d'un caractère plus distingué, mais aussi fort dissolu<sup>7</sup> ».*

L'historien Henri Naëf<sup>8</sup> dresse enfin, en 1936, le portrait suivant de Pierre de la Baume : « *Son portrait subsiste encore sur le grand retable offert par lui à l'église de Saint-Claude en 1533. En temps que donateur, il est agenouillé devant le prince des apôtres, patron de Genève, qu'il prie, les mains jointes, chargées de bagues. Tête ronde et chauve, visage replet, oreille perdue dans un cou gonflé, la joue énorme, l'oeil petit que les paupières grasses protègent d'une lumière trop vive, portent les signes de la cinquantaine ; nulle ride pourtant ni scrupule ne tourmente le front bombé*

4 Louis SORDET, *Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome second, Genève, chez Jullien et Fils, 1843, page 19

5 Abbé Louis VALLÉE, *Dictionnaire du protestantisme ou histoire de l'établissement de la réforme*, Migne éditeur, Paris 1858, page 650

6 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, Paris, Michel Lévy frères Libraires-Éditeurs, rue Vivienne, 1863, tome 2, page 442

7 James FAZY *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, tome premier : *Histoire de la Réformation à Genève*, Genève, E. Pelletier éditeur, 1838, page 137

8 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 64

*où s'attache un nez mince, aquilin, fort bien fait, ce qu'il y a de mieux dans ces traits inquiétants. Après les yeux, la bouche est révélatrice ; édentée, assez mince, elle décèle la gourmandise. La commissure des lèvres chute, à la fois désabusée et sensuelle, sur un double menton. Du tout émane une matérialité égoïste, active, mêlée de ruse et de vivacité, qui tournait en joie ou en colère et travaillait toujours son ambition. Personnage peu sur où le désir de plaire, une dévotion plus bigote que profonde, la peur, un peu de morgue aussi se sont dessinés à l'insu du peintre et du modèle ».*

Ces portraits croisés ne donnent pas une image très édifiante de Pierre de la Baume. Nous avons tenté d'en savoir plus pour nous faire, à notre tour, une opinion. Notre étude nous permettra-t-elle de donner une lumière un peu plus favorable à ce personnage ? Nous avons parcouru de nombreux ouvrages sur des sites Internet tels que Gallica ou Google Books, nous en avons eu quelques autres en mains propres. Les sources, on va le voir, sont très inégales selon que l'on étudie les abbayes qu'il dirigea ou Genève.

### Les sources

Nous n'avons pratiquement trouvé aucun document sur les activités de Pierre de la Baume dans ses abbayes de Pignerol et de Suse, situées au Piémont.

Nous n'avons, sur sa conduite de l'abbaye de Saint-Claude, que des sources épisodiques et peu nombreuses, les principales étant :

- L'Histoire de l'abbaye de Saint-Claude de dom Benoît de 1892
- L'Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude de Ferroul-Montgaillard de 1855
- Le Dictionnaire géographique, historique et statistique des Communes de la Franche-Comté de A. Rousset Besançon imprimeur, 6 volumes publiés de 1853 à 1858

Son activité de prince-évêque est beaucoup mieux documentée. L'historien Henri Naëf a écrit à propos de Pierre de la Baume : « *De tous les souverains de Genève, il est le mieux connu, en raison des temps que traversa son règne*<sup>9</sup> ». Il existe en effet de nombreux écrits de l'époque qui nous serviront tout au long de notre récit, tels que :

- le journal du syndic Jean Balard. Il est un des notables de la ville et tint un journal, au jour le jour, depuis 1515 et jusqu'à 1530, dont est parvenue jusqu'à nous une partie seulement, allant de 1525 à 1530. Balard est marchand de fer à Genève, comme son père. Durant toute sa vie, il sera très impliqué dans les affaires de la cité. Il sera longtemps membre du Conseil des cinquante, et syndic de la ville en 1525, puis à deux autres reprises. Eidguenot, il resta jusqu'à sa mort un catholique convaincu.
- les Chroniques de Genève de François Bonivard rédigées à partir de 1541 à partir des archives, de ses souvenirs et de témoignages de contemporains.
- un extrait des registres<sup>10</sup> des conseils, écrits en latin jusqu'en 1536. Ils nous permettent de suivre, presque au jour le jour, les événements de la vie genevoise : cela va de l'évolution du prix du vin et de l'impôt perçu sur le vin, au déneigement, au cadeau fait à un ambassadeur, à la levée de nouveaux impôts, à la cassation d'un bourgeois, aux gardes mis aux portes, au détail des meubles de l'hôtel de ville, à la reconstruction des fortifications, aux problèmes posés par les prostituées, par la peste ou par les mauvaises récoltes etc ... Cela concerne aussi les rapports des Conseils avec le duc de Savoie, les villes de Fribourg et Berne et Pierre de la Baume. Nous aurons souvent recours à ces registres dans les pages qui suivent.

9 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 64

10 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, Genève, Chez Lador libraire, 1823

Il a été par ailleurs beaucoup écrit sur Genève au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et de nos jours encore, comme nous le verrons en cours de cette étude<sup>11</sup>.

## **2) FAMILLE ET JEUNESSE**

### **LA SAVOIE AU XVI<sup>e</sup> SIECLE**

Le 19 février 1416, l'empereur Sigismond, de passage à Chambéry, élève Amédée VIII au titre ducal en remerciement pour l'aide qu'il lui avait apporté pour résoudre le Grand Schisme d'Occident. Le duc de Savoie est un homme d'État réputé, sage et pieux. Son règne marque l'apogée de l'État savoyard qui comprend la Savoie avec Chambéry, la Bresse avec Bourg, le Bugey, le Chablais, le Faucigny, le pays de Vaud, le Genevois, à l'exception toutefois de Genève dirigée par un prince-évêque et qui dépend directement de l'Empereur, le val d'Aoste, le Piémont, le comté de Nice. Au château de Chambéry, sa cour est brillante et nombreuse. La maison de Savoie contrôle les cols et passages du Valais, de la Tarentaise et de la Maurienne vers les val d'Aoste et le Piémont, ce qui lui donne une importance toute particulière et contribue à rendre les souverains savoyards incontournables en Europe. On cultive leur alliance.

Mais ses successeurs, mis à part la régence de Yolande de Savoie et l'intermède du règne de Marguerite d'Autriche, vont manquer d'envergure et laisser se développer des factions diverses. La Savoie ne va pas cesser de s'affaiblir.

Étrange destin que celui de Marguerite d'Autriche ! Elle naît le 10 janvier 1480 à Bruxelles. Elle est le second enfant de Marie de Bourgogne et de Maximilien de Habsbourg. Son frère aîné, Philippe le Beau, est né à Bruges le 22 juin 1478. Elle a un peu plus de 2 ans quand elle devient orpheline de sa mère qui meurt le 24 mars 1482 des suites d'une chute de cheval. Louis XI s'empare alors d'une partie des terres de Bourgogne et négocie avec Maximilien le mariage de Marguerite avec son seul fils, Charles, le futur Charles VIII. Une des clauses de ce futur mariage précise qu'elle doit aller vivre à Amboise, auprès de la Cour de France, avec beaucoup d'autres enfants, séparés de leurs parents par le roi de France qui adore tout contrôler. Parmi ses camarades de jeux d'alors on retrouve Louise de Savoie et Philibert, les enfants de Philippe II de Savoie et de Marguerite de Bourbon.

A l'automne 1491, elle est répudiée. On organise un autre mariage pour Charles VIII qui paraît plus prometteur pour la grandeur de la France. Il va épouser Anne de Bretagne, la fille et l'héritière du duc François II. Marguerite retourne en Flandres, où l'attend Marguerite d'York, sa grand-mère. Maximilien, son père, lui trouve un autre mari, l'infant Jean d'Aragon. Elle part donc pour l'Espagne en 1496 et l'épouse, mais, moins d'un an plus tard, le 4 octobre 1497, l'infant meurt. La voici veuve. Elle n'a pas encore 18 ans. Elle va rester 2 ans encore en Espagne, le temps de régler les problèmes de succession. En 1500, elle est de retour à Bruxelles où elle assiste au baptême de son neveu Charles d'Autriche, le futur Charles Quint. Maximilien lui trouve rapidement un autre parti. Le 3 décembre, à minuit, elle épouse dans l'église du couvent de Romainmôtier, dans le pays de Vaud faisant alors partie de la Savoie, le duc de Savoie, Philibert II, dit le Beau. La cérémonie est présidée par l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod. Les Gorrevod sont une famille noble importante, originaire de Bresse, comme les de la Baume.

Elle a connu Philibert enfant, à Amboise. Elle découvre un homme, grand, très beau, « *lung des plus beaulx hommes qui pour lors fust au demourant du monde ... il estoit familier, doulx et bening,*

---

11 Bibliographie complète à la fin de l'étude.

*libéral .... Au surplus addonné à ses menuz plaisirs*<sup>12</sup> ». Mais il s'intéressait peu au gouvernement de son duché, dont il avait confié la charge à René, son demi-frère, « *le grand batârd de Savoie* », un homme fier et cruel que ses sujets appréciaient peu. Marguerite est une femme de pouvoir. Elle va très vite amener son mari à reprendre en mains les affaires du duché. Elle va même parvenir à faire chasser de Savoie René, qui va alors se mettre au service du roi de France. Philibert et Marguerite sont très amoureux l'un de l'autre. Ils deviennent vite très complices aussi dans l'exercice du pouvoir. C'est le début d'une belle histoire. En 1503, Marguerite a la joie d'accueillir, du 11 avril au 1<sup>er</sup> juillet, son frère, Philippe le Beau, qui rentre d'Espagne, pendant un voyage qui va durer près de deux ans.

Et puis la catastrophe arrive. Le 10 septembre 1504, Philibert meurt à l'âge de 24 ans, des suites d'un refroidissement contracté au retour d'une journée de chasse dans les bois de Pont-d'Ain. C'est son demi-frère, Charles, qui lui succède. « *Chétif, petit et même un peu bossu, petit au moral comme au physique : il n'est pas préparé au pouvoir et, dès son avènement, il se révèle incapable de gouverner; de choisir son camp, ballotté entre Louis XII et Maximilien, entre la France et l'Empire*<sup>13</sup> ». Il va régner jusqu'en 1553 sous le nom de Charles III<sup>14</sup> dit le Bon et lorsqu'il mourra en 1553, il aura pratiquement perdu tous ses États.

Marguerite est désormais la duchesse douairière de Savoie. Elle demeure à Bourg et pense sans doute y finir sa vie. Elle a fait promesse à Philibert sur son lit de mort de construire à Brou une église dans laquelle seraient reçus les monuments funéraires de Philibert, son mari, et de Marguerite de Bourbon, sa mère. Mais la mort soudaine de Philippe le Beau d'une fièvre typhoïde le 25 septembre 1506 à Burgos va une nouvelle fois contrarier ses plans. Marguerite d'Autriche quitte la Savoie et gagne les Pays-Bas pour prendre en main l'éducation de ses neveux et nièces. En mars 1507, son père, Maximilien d'Autriche, la nomme régente des Pays-Bas pour le compte de son neveu Charles.

Elle va être une régente exigeante, fidèle à Charles et prendre vite la mesure de sa charge. Lorsqu'elle s'adresse à ses sujets, ses lettres commencent par la formule « *Marguerite, par la grâce de Dieu, Archiduchesse d'Autriche et de Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, Comtesse de Bourgogne, de Charolais, de Romont, de Beaugey, de Villars etc .... Dame de Salins, de Chastelchinon, de Noyers, de Chaulchins, de la Parière, des pays de Bresse, de Vault, de Foucigny etc ....., Régente et Gouvernante des pays de par deçà* ».

Elle réside à Malines. De son séjour en Savoie, elle a gardé de nombreux collaborateurs. L'un des plus proches est Guy de la Baume, qui est son chevalier d'Honneur, la charge la plus importante, puisqu'il « *a le regard sur l'ordre et la conduite de tous autres de sa maison* ».

## **LA FAMILLE DE LA BAUME**<sup>15</sup>

12 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, tome premier, Genève, imprimerie Jules-G. Fick, 1867, page 284

13 Jean-Pierre SOISSON, *Marguerite, Princesse de Bourgogne*, Bernard Grasset, 2002, page 97

14 Il se fit constamment appeler Charles II et ne considéra pas le petit Charles Jean Amédée de Savoie (1488-1496), mort à l'âge de 8 ans, comme ayant régné.

15 Samuel GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey, Troisième Partie, Contenant les Généalogies des Familles*

*Nobles de Bresse et de Bugey*, à Lyon, chez Jean Antoine Huguetan et Marc Ant. Ravaud, 1650, page 12 à 48 et

*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des grands officiers de la couronne*, chez

Michel-Estienne David fils, Paris, MDCC XII, tome premier, page 571 à 574

C'est une des plus illustres et des plus anciennes maisons de Bresse, alors terre de Savoie. Sa devise est « *L'Honneur guide mes pas* » et son blason est « *d'or, à la bande vivrée d'azur* ». Les de la Baume possèdent de nombreux châteaux en Bresse : Montrevel, Montriblond, qui appartenait aux Thoire-Villard jusqu'en 1418 où il passa dans leur famille. Ils ont aussi des terres et des châteaux dans le comté de Bourgogne (Arinthod, Dramelay, Montagnat, Pesmes, Présilly, Saint-Sorlin, Valfin-sur-Valouse et Vernantais) qui en font aussi les vassaux de l'Empereur Maximilien. On les verra à plusieurs reprises servir en même temps les ducs de Bourgogne et les Ducs de Savoie.

Voici l'arbre généalogique des de la Baume :

- Le plus ancien de la Baume connu est **Sigebald de la Baume** né vers 1140 qui fit plusieurs donations à l'abbaye d'Ambronay.
- On lui connaît 3 enfants dont **Bernard de la Baume** qui naquit vers 1170 et eut deux enfants dont :
  - **Ismio de la Baume**, né vers 1200, chevalier et père de 6 enfants.
  - L'un de ses enfants fut **Etienne de la Baume**, né vers 1230. Il se maria à Martine de la Baume, née vers 1232. Ils eurent 3 enfants, dont
  - **Pierre de la Baume**, né vers 1270, seigneur de Valusin, Bailly de Bresse, de Bugey et de Novaleyse, qui épousa Marguerite de Vassalieu, née vers 1270. Il eurent 5 enfants, dont :
  - **Etienne de la Baume** (vers 1305-1363/1369), dit le Galois, qui fut fait en 1338 Grand Maître des Arbalétriers de France par Philippe de Valois. Il épousa Alix de Châtillon, dernière héritière des Montrevel-en-Bresse, née vers 1300, et fut enterré avec elle dans la chapelle de Montrevel.
- Leur fils, **Guillaume de la Baume** (vers 1335-1360), comte de Montrevel, chevalier seigneur de l'Abergement, d'Aubonne, de Montfleur, d'Arintoz, de Tramelay, de Coligny le Neuf et de Montagny le Templier, racheta la seigneurie de Saint-Sorlin<sup>16</sup> en 1340 à l'héritier de Hugues II. Il fut l'un des plus illustres personnages de cette maison. Élevé en France, il fut militaire, homme d'état et diplomate. Il servit le roi de France Philippe VI de Valois dont il fut à partir de 1345 le conseiller et le chambellan. Il fut également régent de Savoie et tuteur du comte Amédée VI, dont il fut par la suite le principal conseiller. Le 8 janvier 1329, il épouse Clémence de la Palud, et, en secondes noces, en 1357, Constance Allemand, dame d'Aubonne, (1340 - ca 1385), dont il a plusieurs enfants
- **Jean de la Baume** (vers 1360-1435), leur 4<sup>ème</sup> fils, comte de Montrevel, militaire lui aussi, servit les rois de France et les ducs de Savoie. Il aida le duc d'Anjou dans la conquête des royaumes de Sicile et de Naples et devint son conseiller. Il s'attacha aussi au duc de Bourgogne qui le fit son échanton, puis son conseiller et son chambellan. En 1421, il est nommé gouverneur de Paris par Henri V d'Angleterre qui l'élève en 1422 à la dignité de maréchal de France, conjointement avec Antoine de Vergy. La France traverse alors une période sombre de son histoire. Elle vient d'être battue en 1415 à Azincourt par Henri V d'Angleterre qui est devenu le régent et l'héritier du royaume de France, par le traité de Troyes signé en 1420. Henri V va mourir le 21 août 1422, quelques mois avant Charles VI qui meurt le 21 octobre suivant.

En 1399, Jean de la Baume devient le conseiller du duc de Savoie Amédée VIII, qui le nomme gouverneur de la Bresse en 1409 et l'élève en 1410 à la dignité de chevalier de l'ordre du Collier (qui deviendra plus tard l'ordre de l'Annonciade) fondé par Amédée VI. Le 26 décembre 1427, par lettre datée à Pignerol, le duc de Savoie érige la terre de Montrevel

---

16 C'est un démembrement de la seigneurie de Clervaux. Le château de Saint-Sorlin a été construit vers 1290 par Humbert de Saint-Sorlin (Monique Alabouvette).

en comté.

Le vendredi 5 novembre 1384, Jean épouse à Genève Jeanne de la Tour-Chatillon. Ils auront 5 enfants, dont

- **Pierre de la Baume** (vers 1400-1486), leur troisième fils, seigneur du Mont-Saint-Sorlin. En 1418, il est "*écuyer tranchant du duc de Bourgogne à 1.000 francs de gages par an*". C'est lui qui a la garde de l'étendard ducal et qui, en temps de paix, est aussi l'officier de bouche du duc. Il sera chevalier de la Toison d'Or<sup>17</sup>. Le 2 mars 1424, il épouse Alix de Luyrieux dont il aura 7 enfants dont
- **Guy de la Baume**. Il est le cinquième fils de Pierre. Il naît vers 1440 et épouse vers 1470 Jeanne de Longwy, fille de Jean, Seigneur de Raon et de Givry et de Jeanne de Vienne, dame de Paigny. Il auront cinq enfants :
  - Guillaume, maréchal de France, frère aîné de Guy
  - Marc, comte de Montrevel (ca 1470-1527), qui se fit connaître sous le nom de seigneur de Bussy du vivant de son père. Il servit en Italie sous les ordres de Louis II de la Tremoille et participa en 1513 à la bataille de Novarre où les Français furent battus par les Suisses. Louis XII dut évacuer le Milanais et Maximilien Sforza put reprendre son duché. Marc de la Baume fut conseiller et chambellan du roi. François I<sup>er</sup> le fit lieutenant général de Champagne et de Brie, sous Monsieur de Guise. Les Genevois voulant se soustraire à la juridiction de leur évêque, le duc de Savoie lui fit savoir les intelligences qu'ils avaient avec les Suisses, pour tâcher de s'y opposer.

Il se maria en 1488 avec

Bonne de la Baume-Montrevel, sa cousine germaine (+ 1508)

avec la quelle il eut un fils, Jean IV (décédé en 1552)

En 1508 il épousa en secondes noces

- Anne de Châteauvillain (+ 1534 environ)  
qui lui donna 3 enfants : Anne, Joachim et Catherine
- Pierre (ca 1477-1544), dont nous allons découvrir la vie
- Claude, baron de Mont-Saint-Sorlin (ca 1490-1541), seigneur de Présilly, de Vernantois etc .....

Il se maria deux fois : la première fois en 1502 à Claudine Tolonjeon, qui décéda sans lignée.

Il se remariera le 28 décembre 1532 à Guillemette d'Igny avec laquelle il aura quatre enfants dont Claude de la Baume, qui succédera à son oncle Pierre de la Baume, comme archevêque de Besançon et Jean.

Veuve, elle se maria à Jean d'Andelot, qui sera premier écuyer de Charles-Quint en 1548.

En octobre 1529, Charles Quint, accompagné de divers princes dont Claude de la Baume, fait son entrée à Bologne pour y être couronné par Clément VII. En 1531, il est « *choisi pour chevalier de la Toison d'Or* » au vingtième chapitre qui se tient à Tournay, avec 23 autres nouveaux chevaliers.

Il sera gouverneur du comté de Bourgogne et conseiller et chambellan du roi d'Espagne.

- Louise de la Baume qui épouse le 2 octobre 1472 Claude de Savoisy, seigneur de Seignelay
- Jeanne, née vers 1475 qui épousera Simon de Rye le 2 juillet 1497. Elle mourut le 6 mai 1517 et fut enterrée aux Cordeliers de Dole. Elle eut 12 enfants en 6 couches, dont les

<sup>17</sup> Ce Pierre de la Baume ne figure sur aucun catalogue des chevaliers de la Toison d'Or. Selon Guichenon, il est pourtant bien chevalier de la Toison. Il donne pour preuve une lettre de l'archiduc Maximilien, datée du 18 janvier 1485, adressée à Pierre de la Baume, chevalier de la Toison, et le prie de se trouver en personne à Bruxelles le 2 mai suivant, au chapitre général qui devait s'y tenir.

Une liste nominative des chevaliers de la Toison d'Or a été établie en 1962, à l'occasion de l'exposition "La Toison d'Or" à Bruges. Selon cette liste, il n'y a pas eu de chapitre à Bruxelles en 1485. Le quatorzième chapitre a eu lieu à Bois-le-Duc en 1491 et le quinzième à Malines en 1498. On ne trouve par ailleurs aucun Pierre de la Baume sur cette liste.

abbés de Saint-Claude Louis (1544-1549) et Philibert (1550-1561).

Guy est seigneur de la Roche-du-Vanel, d'Attelans. Il porte l'un des grands noms de Savoie. A la mort de son cousin Jean de la Baume, qui n'avait pas de postérité masculine, il devient comte de Montrevel. Pour éviter toute contestation future concernant le comté de Montrevel, il fit épouser Bonne de la Baume, la fille de Jean de la Baume, à son fils Marc .

Guy fut un des 200 gentilshommes qui jurèrent, en 1455, pour le duc de Savoie, le traité d'alliance signé avec Charles VII. Il accompagna Philippe de Savoie au voyage qu'il fit en France en 1464. En 1487, il est porté comme pensionnaire du roi Charles VIII. On l'y trouve encore en 1498.

En 1503, Guy de la Baume sera à Dole avec le seigneur de Vergy, Maréchal de Bourgogne, pour y recevoir l'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau. Il fait alors partie de l'hôtel de Philibert le Beau et est son chambellan. Il passe ensuite au service de Marguerite. En 1505, il est présent au traité qu'elle signe avec les ambassadeurs du duc de Savoie. En 1507, il suit Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, aux Pays-Bas, et il devient un de ses plus proches collaborateurs. « *Il fut en si grand crédit auprès de cette princesse, qu'elle le fit son chevalier d'honneur* ». Dans son testament du 20 février 1507, elle le nomme également son exécuteur avec le comte Henri de Nassau et le seigneur Laurent de Gorrevod notamment. Charles, prince d'Espagne (le futur Charles-Quint), l'honore du collier de la Toison d'Or en 1516, lors du XVII<sup>e</sup> chapitre qui se tient à Bruxelles en l'église Sainte-Gudule, en même temps que François I<sup>er</sup>, Laurent de Gorrevod, Antoine de Lalaing, et Philibert de Châlon, prince d'Orange. Guy de la Baume meurt quelques mois plus tard. « *Marguerite d'Autriche ayant eu avis de son décès, écrivit une lettre consolatoire à Marc de la Baume son fils, datée à Bruxelles le 18 novembre 1516*<sup>18</sup> ». Cette lettre, qui a été conservée, est très élogieuse et montre en quelle haute estime elle tenait le comte de Montrevel<sup>19</sup>. C'est Laurent de Gorrevod, un proche ami du comte, qui lui succède<sup>20</sup> comme chevalier d'honneur de Marguerite.

### PIERRE DE LA BAUME, SA JEUNESSE

Pierre de la Baume est né en 1477 au château de Montrevel en Bresse, situé à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Bourg-en-Bresse, où aiment alors résider les ducs de Savoie quand ils ne sont pas dans leur autre résidence favorite de Pont-d'Ain voisine, située à 5 lieues au sud-est de Bourg. Il est le second fils de Guy de la Baume et de Jeanne de Longuy.

On ne sait rien de ses jeunes années. Il a sans doute été enseigné, enfant, par un précepteur dans le château familial de Montrevel. Sa famille le destine à une carrière ecclésiastique qu'il commence à Lyon. En 1500<sup>21</sup> il est chanoine-comte de Lyon et fait ainsi partie du chapitre de la primatiale de Saint-Jean, réservé aux nobles. Le titre de chanoine-comte est honorifique. On doit le qualificatif « *comte* » à Frédéric Barberousse qui l'a accordé aux chanoines de Saint-Jean.

Lorsqu'il fut en âge d'aller à l'université, ses parents eurent à choisir entre deux possibilités, l'envoyer à Turin où se trouvait la seule université du duché de Savoie, créée par Amédée VIII en

18 Samuel GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey, Troisième Partie*, op. cit., page 39

19 Guy de la Baume sera enterré, comme il l'avait demandé dans son testament, à Montrevel, et Marguerite d'Autriche demandera à son premier écuyer d'accompagner le corps

20 Jean-Pierre SOISSON, *Marguerite, Princesse de Bourgogne*, op. cit., page 105

21 Aurélia BULLY, *La Vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyen de Joux de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

1404<sup>22</sup> ou l'inscrire à l'université de Dole, en Bourgogne, qui n'était qu'à trois jours de marche de Montrevel. C'est cette dernière solution qu'ils choisirent. C'est donc à l'université de Dole qu'il vient poursuivre des études de théologie. Seuls les nobles sont admis comme étudiants. Ils doivent « avoir un appartement en ville ou être en pension chez un professeur ou régent; entretenir avec soi un compagnon d'étude et avoir deux domestiques qui suivissent leur maître dans la ville et à l'Université ». Ils sont soumis à une discipline stricte.

L'Université de Dole est une excellente université fondée par Philippe le Bon en 1423. Elle est réputée pour son enseignement du droit canonique et civil. Pour la rendre plus attractive, on y a créé en 1490 un poste de professeur en droit civil dont l'un des principaux titulaires est alors Mercurin, d'Arbois, comte de Gattinara, qui allait être élevé en 1508 à la dignité de Président du Parlement de Franche-Comté, puis devenir chancelier de l'empereur Charles Quint. Antoine de Roche<sup>23</sup>, né à Poligny et gradué à l'Université de Dole y est professeur de droit canon. Il a de plus fondé un collège, le collège de Saint-Jérôme<sup>24</sup>, dont il sera le principal jusqu'à sa mort en 1505. Il a fait construire aussi une belle église dans laquelle l'université célèbre les offices solennels et « une vaste maison qu'il enrichit d'une bibliothèque précieuse, dans laquelle il y avoit plusieurs manuscrits rares ».

En 1502, Pierre de la Baume entre à l'Université de Dole. Etienne de Baumotte, conseiller-clerc au parlement de Dole, en est alors le recteur. « Parmi les élèves de cette année, on distingue Pierre de la Baume, protonotaire apostolique, Chanoine, comte de Lyon<sup>25</sup> ». Pierre de la Baume va suivre les cours de théologie dispensés par Antoine de Roche. Il a vingt-cinq ans lorsqu'il se prépare à recevoir en août son diplôme de docteur en Théologie. Dole est alors en pleine effervescence et très occupée à préparer la visite de son souverain, l'Archiduc Philippe le Beau<sup>26</sup>. Il arrive d'Espagne au terme d'un long voyage, et est en route vers Malines où il arrivera en novembre. Il est resté quelques temps à Bourg où il a retrouvé sa sœur Marguerite et son beau-frère Philippe le Beau, le duc de Savoie. Puis il a traversé le comté de Bourgogne<sup>27</sup>. Le jeudi 6 juillet<sup>28</sup>, il est à Saint-Claude. Le duc Philippe et sa suite arrivent à Dole le dimanche 23 juillet. Ils vont y séjourner jusqu'au vendredi 11 août. Durant tout son séjour à Dole, Philippe le Beau va résider dans le collège de Saint-Jérôme.

Le chroniqueur Antoine de Lalaing<sup>29</sup> nous donne beaucoup de détails sur l'emploi du temps de Philippe le Beau durant son séjour. Dole, écrit-il, est de la taille de Courtray, sur le Doubs, "en très beau pays, fertile de bleds, de vignobles et de prairies. Les maisons y étaient très belles .... mais elle fut toute arse, gastée et démolie des Franchois après la mort du duc Charles : dont c'est pitié et dommage<sup>30</sup>".

22 C'est à Turin que Mercurio Gattinara (1465-1530) avait fait ses études de droit. Juriste piémontais, il avait commencé sa carrière comme avocat en Savoie, puis était vite devenu le conseiller juridique de Marguerite d'Autriche

23 Appelé Jean de la Roche par Nicolas-Antoine Labbey-de-Billy, *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*

24 Il obtient par lettres patentes la permission de l'établir en mars 1494 de l'empereur Maximilien et de l'archiduc.

25 Nicolas-Antoine Labbey-de-Billy, *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*, tome II, Besançon 1815, page 256

26 En juillet 1500, le décès de l'infant Miguel fait de Jeanne de Castille, l'épouse de Philippe le Beau, l'héritière des royaumes d'Aragon et de Castille. Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille ont demandé à leur fille et à leur beau-fils de se rendre en Espagne pour s'y faire reconnaître comme héritiers. Ils entreprennent ce voyage en novembre 1501

27 C'est le 14 avril 1499 que Maximilien a cédé à Philippe le Beau le gouvernement de la Bourgogne.

28 Les jours indiqués correspondent au calendrier julien

29 Pour plus d'informations concernant ce voyage, cf. mon article « *Le Passage de Philippe le Beau à Saint-Claude* », dans AVSC n° 41, 2018.

30 Antoine de LALAING, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome 1, livre 1. Bruxelles, 1876, page 298

A son arrivée à Dole, Monseigneur est reçu par le maire et plusieurs nobles du pays ainsi que par l'abbé de Saint-Claude, Pierre IV Morelli, et plusieurs autres prélats d'église. Il rencontre ensuite le Président de Bourgogne et les seigneurs du Parlement. La ville est toute tendue de draps et tapisseries. Les enfants donnent ensuite un spectacle dans lequel ils évoquent tous les membres de la famille de Bourgogne. Ce type de représentation marquait chaque arrivée du prince dans une ville nouvelle. Cette célébration avait pour but de mettre en valeur la maison de Bourgogne à travers les personnes qui la composaient pour mieux imprimer son pouvoir et rappeler ses diverses alliances.

Le mercredi 26 juillet, accompagné de plusieurs nobles, il se rend aux halles du Parlement et à la chambre des comptes où il écoute un discours du président, en français. Le samedi 29, il rencontre le duc de Julers, l'évêque d'Asti, le comte de Furstemberg, qui représentent le roi des Romains, son père, et le seigneur Constantin Grigois, duc d'Achaie, *"qui portait l'ordre du roy de France"*. Sont également présents à Dole, Monsieur de Vergy, maréchal du comté de Bourgogne, accompagné de plusieurs de ses amis dont le comte de Montrevel, Guy de la Baume, le père de Pierre de la Baume. Le dimanche, le duc entend la messe à Notre Dame de Dole, puis il reçoit à dîner en son logis les ambassadeurs du roi son père. *"Le buffet était beau et riche, servi dans de la vaisselle d'or"*<sup>31</sup>.

Le 5 août, à la surprise générale, L'Archiduc Philippe, comte souverain de Bourgogne, fait prévenir le recteur Jean Languet *« qu'il assisteroit à l'exercice public après lequel Messire Pierre de la Baume, protonotaire apostolique, chanoine et Comte de Lyon, devoit recevoir le grade de docteur en théologie »*. Jean Languet nous a transmis dans ses annales la relation de la cérémonie qui rendit l'année de son rectorat si remarquable<sup>32</sup>.

Le collège se réunit alors en urgence pour organiser la cérémonie qui doit avoir lieu le 8 août.

- *« Philibert Florent, procureur-général de l'université, s'occupoit de faire orner la salle de manière convenable et serait chargé de faire observer le cérémonial requis en pareille circonstance »*.
- *« Le Recteur, à la tête d'une députation formée de vingt élèves (dont la liste nominative est donnée), tous choisis dans le collège des nobles de ladite université, se transporteroient auprès de l'Archiduc pour lui servir de cortège et pour lui faire hommage d'un diplôme de docteur en droit »*.
- *« Le susdit Recteur profiteroit de les circonstance pour demander au Prince la confirmation des privilèges de l'Université »*.

Le dimanche 6 août, nous dit Antoine de Lallaing, le duc donne un dîner en l'honneur de l'évêque d'Aoste et du seigneur Constantin Grigois qui prennent congé du duc le lundi 7 août.

Étonnamment, le chroniqueur ne note rien de spécial pour le mardi 8 août. Les informations suivantes sont extraites de l'Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne. Le 8 août, *« la députation d'élèves nobles est introduite à dix heures du matin dans la salle du collège de Saint-Jérôme où se trouvoit l'Archiduc environné des principaux seigneurs du Comté de Bourgogne »*. Tous ont revêtu leurs habits de parade. Le recteur porte son habit de cérémonie *« composé d'une robe écarlate avec un chaperon de même, l'un et l'autre bordés d'hermine »*. Les professeurs doivent se contenter *« de l'habit des Docteurs, qui consiste en une robe de drap ou de soie noire et un*

31 Antoine de LALLAING, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome 1, livre 1. Bruxelles, 1876, page 299

32 Nicolas-Antoine LABBEY-DE-BILLY, *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*, tome premier, Besançon, 1814, pages 50 à 53. Les lignes qui suivent sont toutes tirées de cette étude. L'indication de l'année est erronée. Il faut lire 1503. En 1502, Philippe le Beau était en Espagne.

*épitoge bordé d'hermine* ». Les étudiants portent un habit modeste et uniforme, « *le surtout tel que les pensionnaires des grands collèges le portaient* ». Lorsque chacun eut prit place, le Recteur prononça le discours qu'il avait préparé et remit au Prince « *conformément à la délibération du collège de l'Université, un diplôme de docteur en droit civil, dont le contenu étoit gravé en lettres d'or, orné de superbes vignettes, le tout renfermé dans une boîte de vermeil* ».

L'archiduc accepta avec bienveillance l'offrande du recteur et remercia. « *Il daigna conférer lui-même les ornemens symboliques du degré de docteur à Pierre de la Baume après avoir applaudi à la leçon publique qui le lui mérita. Il avoit même pris part à la dispute scolastique, et selon que nous l'apprend le Recteur dans ses annales, il avoit fourni au candidat, par une question sagement proposée, l'occasion de développer les principes de l'Église catholique, sur le dogme de l'éternité des peines et sur celui du purgatoire* ». On peut imaginer l'émotion qui dut alors envahir Pierre de la Baume et son père devant un honneur sans doute d'une grande rareté. Puis le Prince, au moment de clore la cérémonie, annonça « *qu'il accorderoit, sans délai, la confirmation des privilèges de l'Université qui lui avoient été demandés par le Recteur* ».

Le lendemain, mercredi, Antoine de Lallaing note l'arrivée d'une ambassade de Suisses. Monseigneur festoie avec eux et "*deffroya*" (les reçoit) pendant les 5 ou 6 jours où ils restèrent à Dole. Enfin, le vendredi 11 août, Monseigneur quitte Dole. Le 12 août, il dîne à Pesmes où il passe la journée avec Guy de la Baume, le comte de Montrevel, à qui la ville « *gastée et demolie par les Franchois comme les predictes* » appartient, et « *y fist très-bone chière en la compaignie* ». Le duc reprend ensuite son voyage de retour vers la Flandre et Malines.

### 3) SAINT-CLAUDE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Un accord, appelé Ligue Héritaire, a été signé en 1511 entre les Maisons d'Autriche et de Bourgogne et les cantons suisses, qui promettait une aide réciproque en cas de conflit. La Bourgogne va bénéficier ainsi d'un statut de pays neutre qui va lui assurer un siècle de tranquillité.

Saint-Claude est alors une abbaye célèbre située dans le comté de Bourgogne, mais dépendant directement de Rome. C'est une abbaye ancienne, une des premières à avoir été créée en France. Romain et Lupicin l'ont fondée vers 435. Puis vint Oyend. L'abbaye de Condadisco devint après sa mort et sa canonisation l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux<sup>33</sup>. Claude y fut abbé au VII<sup>e</sup> siècle. Et puis les années passèrent. Cinq siècles plus tard, il fallut reconstruire l'église Saint-Oyend. On creusa le sol pour y placer des fondations solides. On découvrit alors le corps de Saint-Claude, « *entier et non corrompu, bien que non embaumé* ». C'était en 1160 environ. On resta stupéfait de cette découverte. On alla promener dans la province le corps de Saint-Claude. Il y fit de nombreux miracles au point qu'on l'appela le « *patrator miraculorum* », le faiseur de miracles. L'abbaye devint dès lors un lieu de pèlerinages dont la réputation se développa au cours des années.

A la fin du XIV<sup>e</sup>, l'église Saint-Pierre tombait en ruine. Sous l'abbatit de Guillaume V de la Baume, on songea d'abord à la réparer. Par une bulle du 4 avril 1384, Clément VII, né Robert de Genève, le premier des papes d'Avignon du grand schisme, intervint et permit la réparation des deux églises. Le pape était le fils du comte de Genève. L'abbaye de Saint-Oyend n'était donc pas pour lui une inconnue. Peut-être y avait-il même été moine dans sa jeunesse? En 1392, un document du camérier du pape atteste qu'une remise des annates<sup>34</sup> que devait l'abbaye au Saint-Siège lui sera faite à condition de l'employer à la reconstruction de l'église Saint-Pierre. Les travaux avancent rapidement. En 1395, la chapelle à l'extrémité orientale du collatéral sud, appelée chapelle de Neuville, est achevée, puis en 1408, la chapelle à l'étage inférieur de la tour du clocher. L'abside est pratiquement terminée en 1421, pendant l'abbatit de François de Metz. Aux environs de l'an 1450, on y installe dans le chœur des moines de superbes stalles, sculptées par Jean de Vitry et son atelier. En 1470, la construction est arrêtée, sans doute par manque d'argent. On a probablement vu trop grand. Les moyens ont manqué pour la terminer. On ferme la nef par un simple mur posé en attente de monter une façade définitive. Bien qu'encore inachevée, la nouvelle église abbatiale paraît démesurée par rapport à la taille du bourg. Elle est la preuve de l'importance qu'ont pris les pèlerinages au moment de sa construction. L'abbatiale va demeurer ainsi, inachevée jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### La réforme de 1448

Lorsque Philippe le Bon vient à Saint-Oyant en 1442, il trouve une abbaye en grande décadence : pas

---

<sup>33</sup> ou simplement de Saint-Oyend. On va de plus en plus souvent l'appeler Saint-Claude à partir du XV<sup>e</sup> siècle

<sup>34</sup> Les annates étaient un impôt perçu par le pape sur les bénéfices ecclésiastiques à chaque vacance de siège. Elles représentaient une année de revenus.

d'observance régulière des moines, désobéissance à leur abbé, entretien de chevaux, de chiens et d'oiseaux à l'intérieur même de la clôture, vie dissolue des moines. Il alerte Rome. Le pape Nicolas V rédige alors une bulle par laquelle il nommait une délégation chargée de faire appliquer la règle de Saint-Benoît aux 36 religieux, à savoir : assistance aux offices, coucher au dortoir, repas obligatoirement pris en commun au réfectoire, rétablissement de la clôture, interdiction de sortir dans la ville sans la permission de l'abbé, d'y passer la nuit ou d'y aller sans son habit régulier, etc ... Les manquements à la réforme seront sévèrement sanctionnés : privation de vin pendant 6 jours, relégation dans un prieuré en cas de récidive, un mois de prison au pain et à l'eau, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'abbaye. Les dignités et offices du monastère sont précisés : abbé, prieur, sous-prieur, sacristain de Saint-Pierre, grand chantre, chambellan (homme d'affaires de l'abbé), camérier, aumônier, réfecturier<sup>35</sup>.

C'est Etienne Fauquier, l'abbé de Saint-Oyend, qui a la charge de faire mettre en pratique la réforme. Il a la haute direction sur tout. Les décrets furent raisonnablement appliqués. Les offices furent chantés avec une plus grande perfection. Les murs de clôture du monastère furent réparés. Les religieux ne sortirent plus en ville sans permission. « *Les moines se mirent très souvent à manger et à dormir ensemble*<sup>36</sup> ». Aucune femme, aucun laïque ne pénétra plus dans la clôture. Mais on ne revint point à la pauvreté, à l'obéissance et à l'austérité des anciens moines de Condat. On ne garda que l'essentiel, la vie en communauté.

### Marguerite d'Autriche, bienfaitrice de l'abbaye

La régente de Bourgogne a toujours eu, comme ses ancêtres les ducs de Bourgogne, une grande dévotion pour saint Claude. On lui doit, entre autres, la restauration de deux chapelles de l'église Saint-Claude, la chapelle Notre-Dame et « *la chapelle des Châlons, dite aussi de la princesse, qui touchait à la chapelle du saint. Les fenêtres étaient dans le style flamboyant, comme celles de l'église de Brou. De magnifiques peintures décoraient l'intérieur. Deux d'entre elles, placées au dessus de l'autel, représentaient l'une saint Claude, l'autre la duchesse*<sup>37</sup> ».

### LES PÈLERINAGES

Au XV<sup>e</sup> siècle la notoriété de saint Claude est tout à fait étonnante. On assiste à une explosion des pèlerinages. Les humbles et les puissants viennent en nombre prier saint Claude et solliciter son aide. L'abbaye reçoit la visite de nombreux princes : Philippe le Bon en 1421 et en 1443, Louis de Chalon-Arlay et Amédée VIII de Savoie en 1430, le dauphin Louis, futur Louis XI en 1456, Charles le Téméraire en 1461 et en 1474, le duc de Savoie Amédée IX en 1471.

A la fin de 1481, Louis XI fait, selon toute vraisemblance, un AVC qui le laisse aphasique. Commynes écrit alors dans ses chroniques « *Monseigneur du Bouchage & moy le vouasmes à monseigneur S.Claude & tous les autres, qui estoient présens le vouèrent aussy. Incontinent le parole luy revint* »<sup>38</sup>. Louis XI retrouve peu après l'usage de la parole. Commynes décide alors le roi à venir à Saint-Claude en pèlerinage pour remercier le saint, ce qu'il fait au printemps 1482. Pour quelle raison Commynes et son ami implorèrent-ils saint Claude et pas un autre saint ? Sans doute parce que sa réputation était

35 Abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, Lons-le-Saunier, imprimerie de Frédéric Gauthier, 1855, tome second, page 43 et suivantes

36 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, tome 2, paragraphe 1652

37 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, pages 255-256

38 *Les Mémoires de messire Philippe de Comines sur les principaux faits et gestes de Louis onzième* ..... On les vend à Paris par Jean de Roigny, libraire, demeurant rue Saint-Jacques, 1552, sixième livre des mémoires, page 107

alors très importante et que Louis XI lui vouait un culte particulier. On raconte qu'il avait une médaille de saint Claude fixée à son chapeau, au milieu de nombreuses autres.

A la fin du siècle, en 1499, la reine de France Anne de Bretagne « *en l'entrent du mois de may* » effectue le voyage à Saint-Claude. Elle vient s'incliner devant le chasse de saint Claude « *en reconnaissance de l'heureuse naissance de sa fille Claude*<sup>39</sup> », qui allait devenir plus tard l'épouse du roi François I<sup>er</sup>.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, L'afflux de pèlerins reste important. Il est à l'origine d'un artisanat actif. A Saint-Claude, on est paysan l'été et artisan l'hiver fabriquant toutes sortes d'ouvrages en bois. Selon Georges Gros, « *ce fut vers 1520 que le culte de saint Claude dut atteindre son apogée*<sup>40</sup> ». Mesurer l'ampleur des pèlerinages à Saint-Claude au début du XVI<sup>e</sup> siècle reste une tâche difficile. Les sources d'information sont rares en effet : quelques chroniques, une étude sur les auberges, la relation de miracles et certains échos de Genève.

### Le passage de Philippe le Beau

Antoine de Lalaing, un noble de sa suite, a écrit la chronique de ce voyage qui a conduit Philippe le Beau en Espagne puis, sur le chemin du retour, à Bourg où il a retrouvé sa sœur Marguerite et son beau-frère, le duc de Savoie Philibert le Beau. Le jeudi 6 juillet 1503, Philippe le Beau et sa suite quittent Boval<sup>41</sup> et arrivent à Saint-Claude « *chincq lieues de là, de chemin dur et pénible...* ». Philippe le Beau et sa suite sont accueillis à Saint-Claude par plusieurs seigneurs de Franche-Comté. Le chroniqueur précise ensuite « *A l'entrée de la ville, l'abbé de Saint-Glaude, et les moines, bien revestus, à croix et à confanons, le menèrent à l'église ouyr la messe chantée par ledict abbé devant le corpz dudict saint. Puis se tira en son logis en celle abbaye, et donna grâce et rémission à aulcuns crimineus pour sa première entrée en sa comté de Bourgoigne* ». L'abbé de Saint-Claude est alors Pierre IV Morelli, le prédécesseur de Pierre de la Baume. Lalaing note encore : « *Le Vendredi VII<sup>ème</sup>, après la messe ouye devant le corpz saint, où il y a grand aport et beau pèlerinage pour les miracles qu'il faict journèlement, Monseigneur visita l'abbaye, les joyauls et relicques, qui sont pluseurs et rices. On y voidt le saint corpz tout au nudt bien ricement encassé* ».

Antoine de Lalaing a sans doute traversé la rue Mercière. Une personnalité de la ville lui aura alors présenté les nombreuses échoppes dans lesquelles les pèlerins venaient acheter patenôtres, statuettes de saint Claude, sifflets, louches, peignes, écuelles etc... qu'on appellera plus tard les *articles de Saint-Claude*. Dans son carnet de voyage, il écrit : « *La villette est assés bonne, assise entre montaignes, et l'entrée de la France-Comté. La plus grande marchandise que l'on fait illec est ouvrages de bois, come patrenostres, saintz-glaudes, pinges<sup>42</sup>, ciflos, louces<sup>43</sup>, escuelles<sup>44</sup> etc ...* ». Philippe le Beau et sa suite quittent la ville le vendredi après-midi et poursuivent leur voyage

39 Jean D'Auton, *Chroniques de Louis XII*, tome premier, Paris 1889, (Gallica), page 285

40 G. Duhem, G. Gros, S. Ligier, A. Rodot, B. de Vregille, *Saint Claude, vie et présence*, P. Lethielleux, Paris, 1960, page 129

41 Il s'agit probablement de Bonaz (autrefois appelée Bona ou Bonna), qui fait partie de l'actuelle commune de Dortan et que tenait en fief Claude de Bonnard (Claude de Boval), grand écuyer de Philippe le Beau, seigneur de Gomengies et gouverneur de Béthune. Ces renseignements m'ont été communiqués par Madame Florence Baume, archiviste de l'Ain.

42 Le mot « pinges » est probablement le résultat d'une erreur de copiste qui a interverti les lettres n et g. Il faut donc lire « pignes » qui doit être un mot de dialecte jurassien dérivé du franco-provençal « pigno », qui correspond à peigne en français.

43 grandes cuillers à servir le potage

44 *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome premier, Bruxelles, 1876, page 295

qui va les amener à Dole d'où ils gagneront l'Allemagne.

### A propos de quelques pèlerins

Les deux récits qui suivent prouvent que le rayonnement du culte de saint Claude allait bien au delà de la Bourgogne et de la Savoie.

En 1512, le vendredi suivant la fête de Pâques, Pierre de Vigneules<sup>45</sup>, qui est chaussetier et bourgeois, part de Metz « *pour ailler en voiaige à monseigneur st Claude* », accompagné de sa femme et de plusieurs proches. Ils passent par Nancy, Luxeuil, Besançon et Salins où ils ont l'occasion de visiter les salines. Ils arrivent enfin auprès de monsieur saint Claude. Philippe de Vigneules ne dit pas un mot sur sa visite à saint Claude, sinon qu'il y rencontrèrent des soldats qui revenaient de la bataille de Ravenne<sup>46</sup>. De Saint-Claude, ils vont à Genève en Savoie qui est à sept lieues, en passant par Gex, à cinq lieues de Saint-Claude. Le chemin qui mène à Gex est tellement mauvais qu'« *heumes grant peigne de y monter avec les femmes, menant leurs chevaulx par la bride* ». De Genève, ils regagnent Metz par la route du lac, Rolle, Pontarlier, Luxeuil.

Jacques Lesaige<sup>47</sup> tient un commerce de draps de soie à Douai. Le 19 mars 1519, il part pour la Terre Sainte, accompagné de quelques amis. Durant tout son voyage, il va noter sur un carnet, jour après jour, le nombre de lieues parcourues, les villes visitées dont il fait une sommaire description et les frais qu'il a eus. Ils passent le col du Mont Cenis le 11 avril, puis font le détour par Rome où ils arrivent le 26. Ils embarquent à Venise le 17 juin pour Jaffa où ils débarquent le 1<sup>er</sup> août. Ils ont resté à Jérusalem du 4 au 20 août, visitant tous les hauts lieux de la chrétienté. Pèlerin, pour Lesaige, « *c'était visiter des églises, contempler des lieux saints, toucher des reliques*<sup>48</sup> ».

Le 20 août au soir, leur bateau quitte Jaffa. A la mi-septembre, alors qu'il naviguent dans l'Adriatique, Jacques Lesaige tombe malade. C'est ici qu'apparaît la dévotion qu'il a pour saint Claude. Se croyant perdu, il se recommande à monsieur saint Claude et fait le vœu, s'il en réchappe, de « *lui porter un chiron (cierge) de trois livres* ». Le 21 septembre, n'allant pas mieux, Jacques Lesaige renouvelle sa recommandation « *a saint Glaude* » et, soudain, il retrouve son « *apetit de mengier des chices* (pois chiches) ». Il fait un copieux repas puis guérit.

Le mardi 8 novembre, il arrive à Venise. Accompagné d'un nouveau compagnon, Jean le Danois, il gagne Padoue où ils achètent des chevaux et commencent leur longue marche de retour vers Douai, passant par Vérone, Brescia, Milan, Turin et le col du Mont Cenis qu'ils traversent le 24 novembre dans des conditions extrêmes. Il neige, il vente, il gèle. Le 27, à Aiguebelle, ils prennent la route de Saint-Claude, par Faverges, Annecy, Genève et Gex. « *Y a de la jusqua saint Glaude chincq grande lieue* ». Ils montent au col de la Faucille où ils trouvent beaucoup de neige. La descente sur Saint-Claude est très dangereuse. Il y a tellement de neige que les chevaux ont du mal à avancer. Il fait déjà nuit depuis deux heures lorsqu'ils arrivent à « *la Coupe d'Or, bon logis* », où Lesaige dépense 13 gros pour la nuit.

Le premier décembre, jour de la saint Eloi, ils vont entendre la messe « *et apres baisâmes les deux*

45 Vigneules a écrit une chronique, le *Gedenkbuch des Metzzer Burgers Philippe de Vigneules aus des Jahren 1471 bis 1522*, Stuttgart 1852

46 Elle a eu lieu le 11 avril 1512. Gaston de Foix, duc de Nemours, y a été tué avec 15.000 français

47 *Voyage de Jacques Le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame-de-Lorette, Venise, Jérusalem et autres Saints Lieux*, édité par H.R. Duthilloeul, Douai, 1851

48 Yvonne Bellenger, *Jacques Lesaige, Voyage en Terre Sainte*, Balland, page 67

*pies de monseur saint Glaude. Toutesfois il y a huit cens ans qu'on les baise et sont tout entier* ». Lesaigne est surpris de voir qu'après tant d'années et tant de visiteurs les pieds du saint sont encore entiers. Mais cette tradition de baiser les pieds de saint Claude était réservée normalement aux personnalités et c'est sans doute leur qualité de pèlerins de terre sainte qui leur a valu ce privilège. Jacques accomplit alors le serment qu'il avait fait d'offrir un cierge. Puis ils voient le corps du saint dont la chasse est placée sur le grand autel, proche de celle de « *saint Tozan* » (saint Oyend). Il remarque, non loin des chasses, neuf statues d'argent. Il s'agit des statues offertes par le roi Louis XI lors du pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Claude en 1482, ainsi que l'écrit Ferroul-Montgzaillard : « *Louis XI fit placer dans l'église de Saint-Claude un tabernacle et onze effigies d'argent de grande dimension, représentant le Sauveur, la sainte Vierge et neuf rois de France, ses prédécesseurs*<sup>49</sup> ». Il remarque également les nombreux ex votos déposés là « *ad cause des miracles que le benoist saint y fait* ». Mais il ne fait aucune allusion à l'imposante nouvelle abbatiale inachevée. Il ajoute avoir acheté « *pluseurs paternostres et aultres choses*<sup>50</sup> », n'ayant pas su comment résister aux pressantes avances des vendeurs venus les solliciter jusque dans leur logis. Ce jour là, il dépense 21 gros, dîner inclus.

Nous avons connaissance aussi d'une visite que Philibert de Chalon fit à Saint-Claude avec sa sœur Claude, l'épouse d'Henri III de Nassau, en 1521. Le 21 mars, elle est avec son frère devant le corps du saint. Sans doute est-elle venue demander « *le retour de sa santé compromise*<sup>51</sup> ». Claude, va mourir quelques mois plus tard, en juillet.

### Les auberges<sup>52</sup>

Les archives de l'abbaye signalent plus de 50 auberges entre 1450 et 1580 alors que la ville « *en dehors de l'abbaye et de ses supposts, ne comptait guère plus de sept cents habitants* ». Le nombre d'auberges augmente à partir de 1485, la venue du roi Louis XI en pèlerinage auprès de « *Monsieur saint Claude* » en 1482 ayant probablement contribué à relancer cette activité. Les auberges étaient situées rue du Pré, rue de la Poyat, rue du Marché ou rue Mercière. Elles avaient comme enseigne *La Tête Noire*, la plus ancienne en date, *la Croix d'Or*, *la Coupe*, *le Cheval noir*, *les Trois Maures*, *l'Arbalète*, *l'Arquebuse*, *le Mouton Blanc*, *la Croix de Lorraine*, *l'Enfant Jésus*. Les pèlerins trouvaient donc assez facilement à se loger. Chaque auberge avait sa clientèle. Les gens de Moirans et des environs descendaient à la *Tête Noire* ou aux *Trois Maures*, les Lorrains à *la Croix de Lorraine*, les Vaudois semblant préférer *la Croix d'Or* et les Bressans *le Mouton Blanc*. Les nobles descendaient à *l'Arquebuse* ou à *l'Arbalète*. Les pèlerins les plus illustres, les ducs de Bourgogne ou de Savoie, les comtes de Chalon par exemple, étaient reçus par l'abbé dans son palais abbatial.

### Les miracles<sup>53</sup>

On appelait saint Claude le *faiseur de miracles*. Divers ouvrages, biographies du saint (*vita longa* et *vita brevior*, *acta sanctorum*), relatent les nombreux miracles attribués à saint Claude. La deuxième partie du XV<sup>e</sup> siècle est particulièrement riche en récits de miracles. On en note encore quelques uns au début du XVI<sup>e</sup> siècle qui ont pour origine un accident, une guérison comme, à titre d'exemple, celle qui suit. Aux environs de la saint Jean 1506, Sébastien Roux, de Gap, tombe malade. Il lutte

49 Abbé Ferroul de Montgzaillard, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, volume II, page 65

50 *Voyage de Jacques Le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame-de-Lorette, Venise, Jérusalem et autres Saints Lieux*, Douai, 1851, page 188

51 Ulysse Robert, *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples*, Paris 1902, page 43

52 G. Duhem, *Les anciennes auberges de Saint-Claude*, dans *Le Courrier du Centenaire*, Le Courrier, Saint-Claude, été 1950

53 G. Duhem, G. Gros, S. Ligier, A. Rodot, B. de Vregille, *Saint Claude, vie et présence*, P. Lethielleux, Paris, 1960

contre la mort pendant cinq jours. Son fils Thomas se rappelle alors que son père était allé naguère visiter les reliques de saint Claude. Il promet d'aller lui-même en pèlerinage si son père guérit, ce qui se produit.

### La notoriété de Saint-Claude

Ces divers récits témoignent de ce que le pèlerinage à « *monsieur saint Claude* » jouissait encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle d'un forte réputation. Voici deux preuves supplémentaires de la grande notoriété de Saint-Claude à cette époque.

L'anecdote suivante nous prouve que le prestige dont bénéficiait saint Claude est encore très profond alors que la Réforme est en route. Hans Cornelius Agrippa<sup>54</sup> était un humaniste célèbre, médecin, astrologue, théologien, originaire de Cologne, toujours en mouvement ; on le trouve à Dole, Genève, Fribourg, Metz, Paris, Anvers, Grenoble etc ... Il avait été reçu bourgeois à Genève en 1522 et s'y était marié. A l'été 1528, il quitte Paris, craignant un attentat, et laisse sa femme Loyse à la garde de Guillaume Furbity, son cousin. Loyse tombe malade. Agrippa la fait venir vers lui à Anvers où elle meurt de la peste le 7 août 1529. Agrippa écrit alors à Furbity et lui rappelle que Loyse « *dans les premiers jours de sa maladie, fit le vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Claude* ». Il lui demande, lorsqu'il regagnera Genève, de faire un détour pour aller à ce sanctuaire et ajoute enfin « *moi-même ... ; si je survvis, je ferai aussi ce pèlerinage*<sup>55</sup> ». Ainsi parlait Hans Cornelius Agrippa qui, dans le même temps, lisait Érasme et Luther.

En 1534, Rabelais raconte, dans un des ouvrages les plus célèbres de la Renaissance française, les années d'apprentissage et les exploits guerriers du géant Gargantua. « *Au sortir de l'église, écrit-il, on lui amenait, sur une charrette traînée par des boeufs, un tas de chapelets de Saint-Claude, dont chaque grain était gros comme une tête*<sup>56</sup> ». Rabelais parle des « *patenôtres de Saint-Claude* » comme on le fait aujourd'hui des couteaux de Thiers ou des porcelaines de Limoges. Alors que l'abbaye de Saint-Claude est située hors du royaume de France. Étonnante et précoce célébrité !

### Le déclin des pèlerinages

C'est à ce moment là que la fréquentation des pèlerinages, suite notamment au passage de Genève à la réforme, va connaître une phase de déclin. En 1550, les échevins de Saint-Claude, dans une requête à l'empereur Charles Quint, se plaignent de ce que le pèlerinage « *depuis trente ans en ça est fort diminué et quasi anéanti à cause des hérésies luthériennes et autres divisions .... même audit Genève distant dudit lieu de Saint-Claude d'environ demi-journée seulement*<sup>57</sup> ». Il est probable que les échevins donnaient de la situation une version plus pessimiste que la réalité.

La même année, Gilbert Cousin, le secrétaire d'Érasme, décrit une ville plutôt dynamique : « *Les habitants de Saint-Claude font un négoce qui n'est pas de peu d'importance avec le buis et d'autres racines dont ils fabriquent des cuillères, des flûtes, des trompettes, des chapelets, des trompes et d'autres objets qui s'exportent dans le monde entier*<sup>58</sup> » et écrit à propos de son abbaye « *A son*

54 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 309

55 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 323

56 *Oeuvres de Rabelais*, tome premier, Paris, chez Dalibon libraire, 1823. Pages 387-388. Gargantua., chapitre XXI du livre I « *Au partir de l'ecclise, on luy amenoyt sus une traine à beufz un faratz de patenostres de saint Claude, aussi grosses chascune, qu'est le moulle d'un bonnet* »

57 Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 431

58 Gilbert COUSIN : *Description de la Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1863, page 50

*tombeau, objet de vénération, accourt de tous cotés une grande multitude*<sup>59</sup> ».

### LES RELATIONS ENTRE SAINT-CLAUDE ET GENÈVE

Les relations entre Saint-Claude et Genève remontaient à la création même de l'abbaye de Condat. Un jour qu'il était en route vers Agaune (Saint-Maurice, dans le Valais), Romain rencontra deux lépreux dans une grotte proche de Genève. Il les guérit, puis les quitta et gagna Agaune en remontant le lac par sa rive sud-est, passant par Saint-Gingolph. Depuis Genève, il fallait compter pour un tel voyage trois jours de marche. Les lépreux allèrent aussitôt raconter leur guérison à Genève et les édiles de la ville souhaitèrent rencontrer Romain. On lui tendit une embuscade sur sa route de retour et on le conduisit auprès de l'évêque où une foule importante s'était massée pour le rencontrer<sup>60</sup>. Ce fut sans doute là le début du culte que les Genevois portèrent pendant des siècles à l'abbaye de Condat, puis de Saint-Oyend-de-Joux et enfin de Saint-Claude.

Les relations Saint-Claude / Genève ont été fréquentes au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Genève était alors une ville en développement qui comptait près de 12.000 habitants contre 4.500 en 1407. Saint-Claude en avait moins de 1.000<sup>61</sup>, mais elle connaissait une grande notoriété grâce à ses pèlerinages. Les Genevois portaient un culte tout particulier à saint Claude. Ils étaient nombreux à être venus vénérer la châsse du thaumaturge<sup>62</sup>. Le prénom Claude y était d'ailleurs un des prénoms les plus courants jusqu'à l'arrivée de la réforme.

A deux reprises, l'abbé de Saint-Claude a été aussi évêque de Genève. C'est le cas de François de Metz qui fut abbé de Saint-Oyend-de-Joux de 1412 à 1426, puis évêque de Genève, succédant à son oncle, le cardinal Jean de Brogny. Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève en 1460, fut en même temps abbé commendataire de Saint-Claude de 1469 à 1482.

François de Metz va favoriser les échanges culturels et artistiques entre la cité épiscopale et Saint-Claude<sup>63</sup>. C'est probablement lui qui mit en relation le charpentier Roliquin de Dordrecht et la communauté de Saint-Oyend. Roliquin réalisa à Genève, entre 1427 et 1430, les stalles de la chapelle des Macchabées fondée par le cardinal de Brogny. Il construisit ensuite, à partir de 1433 environ, les stalles de Saint-Oyend, sans doute destinées à l'église Saint-Oyend. Ces premières stalles de Saint-Claude, comme celle des Macchabées, ont disparu. C'est sans doute lui également qui mit en relation avec Genève Hugues Nant, originaire de Saint-Oyend, l'un des maîtres-maçons ayant participé au chantier de Saint-Oyend entre 1421 et 1439. Ce maçon travailla ensuite à la construction des deux tours de la cathédrale Saint-Pierre à Genève dans les années 1437-1438.

Autres preuves des relations qui existaient entre Saint-Claude et Genève, l'enlumineur Perronet Lamy<sup>64</sup>, originaire de Saint-Claude, qui s'installa à Genève où il fut actif entre 1432 et 1453,

59 Gilbert Cousin, *Description de la Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1863, page 50

60 François MARTINE, *Vie des Pères du Jura*, Les éditions du Cerf, Paris 1968, page 289, 291

61 C'est une hypothèse. La seule information que l'on a sur Saint-Claude à cette époque est le chronique du voyage de Philippe le Beau. Saint-Claude y est décrit comme étant « une villette », c'est à dire une petite ville.

62 Le 27 août 1546, le conseil s'occupe des prénoms à bannir. Il y est écrit que Saint-Claude se trouvait « à 7 petites lhuez d'icy ». Plus loin, il est indiqué que la distance entre les deux villes est de 44 km. (*Sermon sur les Livres de Jérémie par Calvin*, page 70).

63 Aurélia BULLY, *La Vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyen de Joux de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse soutenue le 4 novembre 2006, Université de Franche-Comté

64 On n'a pas son acte de naissance, mais son frère Jean vivait à Saint-Claude en 1453 (cf. Sheila Edmunds p. 133 et 140-141)

comme collaborateur du peintre et enlumineur Jean Bapteur<sup>65</sup> et Jehan de Vitry enfin qui, bourgeois de Genève, réalisa les stalles de l'abbatiale de Saint-Claude.

### Les maîtres d'école

Voici un autre exemple des relations suivies qu'entretenait Genève avec la terre de Saint-Claude<sup>66</sup>. Les maîtres d'école étaient peu payés à Genève et les Conseils étaient obligés d'aller les recruter en Savoie et jusqu'en Bourgogne. Pendant 50 ans, de 1475 à 1528, plusieurs maîtres du Collège de Rive<sup>67</sup> vont être ainsi originaires de Septmoncel. Les plus doués des jeunes y recevaient probablement un enseignement dispensé par les moines de l'abbaye. Le village est sur un des chemins qu'empruntent alors les nombreux pèlerins Genevois qui viennent prier à Saint-Claude le « *faiseur de miracles* ». Genève, bordée par le lac Léman, y est donc bien connue. Elle connaît un développement important. On rêve sans doute à Septmoncel d'aller y faire sa vie.

En 1475, le maître de Rive est Pierre Vandel, dit Delacroix. Il est originaire de Septmoncel et a été reçu bourgeois de Genève « *gratis* » le 30 octobre 1470. Il aura pour successeur Claude Vachère, maître es arts, originaire de la Tour-du-May.

Plusieurs Vandel vont quitter « Sept Moncels » pour aller s'établir à Genève. Claude Vandel obtient la bourgeoisie le 9 mars 1487 pour 9 florins, en même temps qu'un de ses frères, Pierre, dit le Cadet, qui avait quitté Septmoncel où il était marchand. Leur oncle, Jacques, qui était également marchand à Septmoncel, vint aussi à Genève dont il devint bourgeois le 9 octobre 1492. Claude Vandel deviendra notaire, jurisconsulte et syndic dans cette même ville..

Les Vandel ont gardé des liens avec leur terre d'origine comme en témoigne l'anecdote suivante. Le 9 juillet 1528, les Syndics de Genève se plaignent de ce que Pierre Vandel (le frère de Robert, Hugues et Thomas), bourgeois de Genève, a vu sa grange de « *Bellecombe de cousté Bollemoz*<sup>68</sup> » pillée. On lui a volé des chèvres, des vaches et des fromages. Le châtelain de Gex, interrogé sur ces vols, rappelle que ce territoire n'est pas de son ressort, et se trouve en Bourgogne. Cette affaire fait du bruit. Pierre de la Baume va prendre des mesures contre les auteurs du pillage. Son procureur de Saint-Claude, Philibert Girod, refusera d'en communiquer le contenu aux Genevois. Un an plus tard, le 9 juin 1529, le parlement de Dole réclame justice des déprédations commises dans la grange que Pierre Vandel possède « *en terre de Saint-Claude*<sup>69</sup> ».

En 1503, Mandrillon, originaire aussi de Septmoncel, est nommé recteur du collège de Rive. Il est reçu bourgeois en 1504. Mais en 1506, il est déchu de son poste de recteur à cause de la mauvaise qualité de son enseignement. Il reste cependant maître d'école jusqu'en 1520, sans jamais donner vraiment satisfaction. On découvre alors qu'il avait ouvert une institution particulière et qu'il interdisait à ses élèves de se rendre dans la grande école. Il doit faire amende honorable. C'est alors qu'on perd sa trace. Il a probablement été chassé du collège. Il arrivait que le Conseil agisse parfois de cette manière pour lutter contre les écoles ouvertes sans autorisation.

65 Jean Bapteur est, à partir de 1427, peintre officiel de la cour ducal qui réside alors à Thonon. Il y éclipse Jaquerio qui, à partir de 1430, réside et est actif en Piémont. L'étude des fresques de Jaquerio à Sant Antonio di Ranverso (près de Turin) confirme les relations de Bapteur avec cet artiste (wikipedia).

66 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, Librairie Alex. Jullien, tome 1, 1936,

67 Le collège de Rive avait été fondé en 1429 par François de Versonnay.

68 Bellecombe à côté de Boulème.

69 *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, tome XI, note page 92, 107 et 170

Nous sommes en 1523. Nous entendons à nouveau parler de Claude Vandel qui a dû garder des liens étroits avec son village natal. Lorsque le recteur démissionne, le 15 mai 1523, « *le vieux syndic* » connaît quelqu'un à Septmoncel qui pourrait le remplacer. Il va y chercher l'honorable Jean Christin qui va devenir recteur du collège de Rive le 12 juin 1523 et le rester jusqu'en 1528. Claude Vandel eut 5 enfants dont Robert et Thomas dont nous reparlerons plus loin puisqu'ils seront en relations suivies avec Pierre de la Baume.

On adjoint un bachelier<sup>70</sup> à Christin qui est un Eidguenot<sup>71</sup> convaincu, ce qui va lui attirer quelques inimitiés de Mammelus au moment de la combourgeoisie. Maître Jean Christin, le recteur, se plaint de la concurrence de prêtres qui enseignent « *en particulier* » dans des chambrées louées en dehors du collège. Il proclame que « *des pédagogues ignares instruisent mal la jeunesse* ». En 1528, des dissensions éclatent entre le maître et son bachelier. Christin songe alors à partir. Le 23 avril, il expose au Conseil qu'il s'appête à quitter Genève et présente, pour lui succéder, « *un maître bachelier de Moirans* » que le conseil accepte durant l'absence de Christin.

### Saint Claude et Calvin

La religion catholique est interdite à Genève en 1535. La réforme triomphe, même si la renommée de l'abbaye de Saint-Claude y reste encore grande, trop grande aux yeux de Calvin. Arrivé à Genève en 1536, il va déclarer une guerre sans merci à la dévotion de saint Claude, la « *considérant comme une idolâtrie particulière des Genevois* ». « *Quand nous allons chercher Dieu à Saint Claude, écrit-il, voilà une injure que nous faisons à Dieu*<sup>72</sup> ». Une guerre qui se poursuit encore en 1546/1547<sup>73</sup>, Calvin allant jusqu'à interdire le port du prénom Claude, alors très répandu à Genève, « *à cause de l'idolée appelée St Claude* ».

---

70 Jeune clerc

71 La population de Genève était divisée entre les Eidguenos, partisans d'une alliance avec les cantons suisses et les Mammelus, favorables au duc.

72 Jean Calvin, *Sermons sur les Livres de Jérémie et des Lamentation*, Neukirchen-Vluyn, 1971, Jer. 16, page 70

73 Pour plus de détail, se reporter au chapitre 7, *Les dernières années*, paragraphe *Calvin et Saint-Claude*.

**4) PIERRE DE LA BAUME, ABBÉ DE SAINT-CLAUDE (1510-1527)**

On ne sait rien de Pierre de la Baume, entre le moment où il quitte l'Université de Dole en 1503 où il vient d'être nommé docteur en théologie et son arrivée à Saint-Oyend-de-Joux comme abbé en 1511. Il succède alors à Pierre Morel II qui est décédé en octobre ou novembre 1510. Les registres de bourgeoisie nous apprennent en effet qu'il signe son dernier acte d'affranchissement, celui de Claude Nithier, de Chaux-des-Prés, le 20 septembre 1510 et que, le 1er décembre, c'est Pierre de Viry, prieur de Seyssel et chambrier de l'abbaye, qui signe l'affranchissement de Claude Basset, de la Rixouse. Il le fait en temps qu'administrateur de l'abbaye, l'acte précisant que le siège d'abbé est vacant à la suite du décès de l'abbé Pierre Morel. Il l'est encore le 25 février 1511. Pierre de Viry, alors appelé « *le grand prieur* »<sup>74</sup>, affranchit Claude Jaillot.

C'est le 5 mars 1511 que Pierre de la Baume est nommé, sur proposition de Marguerite d'Autriche, abbé commendataire<sup>75</sup> de la très célèbre abbaye de Saint-Oyend-de-Joux que l'on commence à appeler abbaye de Saint-Claude. Il nomme aussitôt Charles de Civria<sup>76</sup> comme prieur.

**Saint-Claude en 1511**

Lorsque Pierre de la Baume découvre Saint-Claude, il est sans doute impressionné par les murailles que l'on vient d'y construire pour protéger la ville et son abbaye. La ville, qui dépend totalement de l'activité monastique, compte moins de 1.000 habitants. C'est une ville assez pauvre et peu étendue. « *Au milieu du XVI<sup>e</sup>, les constructions de Saint-Claude sont en murs de torchis et de bois, décorés de frustes enduits peints blancs crèmes et rouge, ont des toitures de tuiles ou de tavaillons*<sup>77</sup> ». Elle se développe sur un petit périmètre composé des rues des Merceries, du Marché, de la Poyat prolongée par la rue Basse et de la rue du Prel. Les ordres et les nouvelles sont communiquées par « *cri public* » sur les places et carrefours. On sonne la cloche pour annoncer offices ou réunions.

La ville compte alors quatre églises, les églises paroissiales de Saint-Romain et de Saint-Sauveur, l'église Saint-Claude, appelée aussi église Saint-Oyend, qui est l'église de l'abbaye et des pèlerinages. C'est là que reposent les chasses de saint Claude et de saint Oyend. Elle est entourée d'un cimetière où sont enterrés les bourgeois et les nobles. Il y a une bonne centaine d'années on a entrepris la construction d'une nouvelle abbatiale, l'église Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André. Bien qu'encre inachevée, elle est déjà ouverte au culte. Le cloître s'adosse à sa façade sud. C'est dans cette abbatiale que Pierre de la Baume installera en 1533 le retable qu'il a offert à son abbaye. Il sera placé au fond du chœur, derrière l'autel principal et bordé, à gauche et à droite par les stalles sculptées par Jean de Vitry en 1449. Le chœur est alors fermé par un jubé et doit avoir grande allure.

---

74

G. DUHEM, *Inventaire Analytique des Livres de Bourgeoisie de la Ville de Saint-Claude*, Imprimerie Declume, Lons-le-Saunier, 1960, pages 34, 37 et 41

75 Un abbé commendataire est un ecclésiastique (parfois un laïc) qui tient une abbaye « in commendam », c'est à dire qu'il en perçoit personnellement les revenus. Il n'est pas élu par les moines, mais est nommé par le pouvoir. Pierre de la Baume, qui était un ecclésiastique séculier, chanoine puis évêque, sera en même temps abbé commendataire de plusieurs abbayes et prieurés.

76 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, note en bas de page 291. Charles de Civria est encore prieur en 1527. En 1530, les livres de bourgeoisie nous indiquent que le prieur est alors Catherin du Tartre.

77 *Les fouilles archéologiques de l'école Rosset*, R. AVSC n° 24/2001, Sébastien Bully et Karen Jeantelet, page 53

Entre l'abbatiale et l'église Saint-Claude, on trouve les maisons des chanoines, le palais abbatial<sup>78</sup>, plusieurs chapelles. Tous ces bâtiments sont reliés entre eux par le « *grand cloître, un long couloir voûté qui reliait à l'origine les deux églises principales du monastère*<sup>79</sup> ».

L'abbaye n'a plus la même réputation que dans les temps anciens. Elle compte cependant encore 25 moines, tous de famille noble. La réforme de 1448 a tenté de restaurer la discipline, mais les Religieux sont souvent plus absorbés par les relations mondaines que par leur vie de moine et l'observance de la règle bénédictine. Les conflits sont fréquents entre les religieux, plus soucieux parfois de leur confort que de la prière, et la ville. Ils occuperont à plusieurs reprises Pierre de la Baume.

### **1512 : La maladie de Pierre de la Baume**

J'ai découvert cet épisode de la vie de Pierre de la Baume au hasard de la lecture des correspondances de Laurent de Gorrevod<sup>80</sup>, un proche de Marguerite d'Autriche.

Nous sommes à la fin de l'été 1512. Pierre de la Baume est à la tête de l'abbaye de Saint-Claude depuis un peu plus d'un an lorsqu'il tombe gravement malade.. Sa maladie se prolongeant, on pense autour de lui qu'il est condamné et on commence à préparer sa succession. Marguerite d'Autriche est, bien entendu, tenue informée de la gravité de l'état du prélat. Elle connaît bien l'abbé Pierre de la Baume. Son chevalier d'honneur n'est autre que son père, Guy de Montrevel. C'est elle qui, en 1510, avait chargé Ferry Carondelet, son ambassadeur auprès du pape, d'obtenir de Jules II que ce soit Pierre de la Baume qui soit nommé abbé de Saint-Claude.

Marguerite d'Autriche est certainement très affectée par la maladie de Pierre de la Baume. Elle apporte son soutien à Guy de Montrevel, son père. Mais elle est aussi une femme d'autorité et de décision. Elle imagine le pire et cherche à rester maîtresse des événements. Elle écrit aux religieux qu'en cas de mort de l'abbé ils soutiennent la candidature de Louis de Gorrevod, l'évêque de Maurienne. Elle demande à la princesse d'Orange de mettre le couvent sous séquestre si l'abbé venait à disparaître. Elle écrit enfin à Alberto Pio, comte de Carpi, ambassadeur de l'empereur Maximilien auprès du pape, pour qu'il informe le pape Jules II de la maladie de Pierre de la Baume et du successeur qu'elle lui proposait. Le 3 septembre 1512, le comte de Carpi lui répond que l'archidiacre de Besançon, Ferry Carondelet, qui est l'ambassadeur de Marguerite auprès du pape et son procureur, lui a bien remis les lettres « *qu'il vous a pleu m'escripre, ensemble entendu de lui le tout* » et l'a mis oralement au courant de la situation. Carpi confirme qu'Il est allé aussitôt voir le pape avec Ferry Carondelet et que le pape leur a dit qu'il « *est content, le cas advenant du vacant, bailler à votre instance l'abbaye de Sainct Claude à monseigneur l'evesque de Maurienne, moyennant toutesfoys que l'on baille quelque recompense à son vepveu, evesque de Vincence* ».

Ainsi donc on apprend qu'en cas de décès de Pierre de la Baume, Jules II est d'accord de lui donner comme successeur Louis de Gorrevod, l'actuel évêque de Maurienne, dont le frère, Laurent, est un très proche collaborateur de Marguerite d'Autriche, à condition toutefois que l'on trouve une récompense pour son neveu Francesco della Rovere, évêque de Vicence en Vénétie de 1509 à 1514.

<sup>78</sup> Actuel musée de l'abbaye.

<sup>79</sup> Sébastien BULLY, *Saint-Claude, l'ancien palais abbatial*, dans Bulletin du centre d'études médiévales, Auxerre, 2003

<sup>80</sup> André CHAGNY, *Laurent de Gorrevod : correspondance politique et administrative*, thèse de doctorat, faculté de

Dijon, Macon, Protat imprimeurs, 1913, p. 165 à 167

Et on découvre qu'à la mort de Pierre Morel II, le pape Jules II avait d'abord nommé son neveu Francesco della Rovere comme abbé de Saint-Claude. C'est à la suite d'une intervention de Marguerite d'Autriche que Pierre de la Baume avait finalement été retenu pour ce poste. Sans doute répondait-elle à une demande de son père, Guy de la Baume, qui était alors un de ses plus proches collaborateurs. Francesco della Rovere avait conçu alors une forte amertume d'avoir été finalement écarté au profit de Pierre de la Baume.

Quelques semaines plus tard, le 12 octobre 1512, Ferry Carondelet écrit à Marguerite d'Autriche. Il lui confirme avoir reçu l'accord du pape en cas de vacation de l'abbaye et lui dit avoir aussi reçu « *depuis nouvelles que le present abbé est retourné en convalescence* ». L'affaire est donc réglée. Pierre de la Baume a retrouvé la santé et son abbaye. Carondelet confirme par ailleurs à la gouvernante de Bourgogne qu'il est bien intervenu pour l'obtention du cardinalat pour l'évêque de Maurienne. Mais cette affaire va traîner en longueur et Louis de Gorrevod ne recevra le chapeau cardinalice qu'en 1530, des mains de Clément VII.

Une preuve supplémentaire de l'importance qu'avait eu cette affaire pour Marguerite nous est donnée par le mémoire qu'elle adressa à l'empereur du 6 juillet 1514, rappelant « *à sa majesté* » comment « *il y environ quatre ans le pape Jules II, à sa requête, conféra et baillia l'abbaye de Saint-Claude au prothonotaire de la Baume, fils du comte de Montrevel* » et mit fin aux prétentions de l'évêque de Vicence sur cette abbaye, rappelant le procès qu'avait intenté l'évêque à Vicence pour tenter de récupérer l'abbaye, lequel avait même prétendu pouvoir en prendre possession « *par la main des Suyches*<sup>81</sup> ».

### Le premier voyage de Flandres

Le 9 mars 1437, par lettre patente datée de Lille qui faisait suite à une décision du parlement de Dole, Philippe le Bon avait confirmé les privilèges de l'abbaye de Saint-Oyend en affirmant cependant l'appartenance pleine et entière de la terre de Saint-Oyend et de l'abbaye au comté de Bourgogne. Mais au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye dut faire souvent face aux prétentions des officiers du parlement de Dole qui oubliaient régulièrement de respecter les privilèges qui lui avaient été accordés. En 1511, l'archiduchesse Marguerite confirma, à la demande des religieux de Saint-Claude, les privilèges et exemptions accordés en 1436 à l'abbaye par Philippe le Bon<sup>82</sup>, à savoir que « *le comte de Bourgogne et le Parlement seuls pouvaient intervenir dans la terre de Saint-Claude* », et uniquement dans les affaires contentieuses, en cas d'appel et après épuisement de toutes les juridictions locales. La décision de l'archiduchesse ne fut guère entendue par les officiers comtaux qui tentèrent abusivement de restreindre les privilèges et exemptions accordés à la Terre de Saint-Claude, et qu'elle venait pourtant de confirmer.

Abbé de Saint-Claude depuis peu, Pierre de la Baume dut s'opposer à ces abus de pouvoir et engager des poursuites devant le Parlement de Bourgogne à Dole pour défendre les droits de son abbaye, ce qui lui occasionna des frais de justice importants. Souhaitant en finir avec les prétentions des officiers comtaux et ayant recouvré une santé solide, il décide de se rendre en Flandres en 1513 pour plaider la cause de son abbaye. Il réunit auparavant une assemblée composée des échevins et conseillers de Saint-Claude qui trouvent les fonds nécessaires pour subvenir aux frais s'y rapportant.

81 André CHAGNY, *Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod, première partie 1507-1520*, Macon, Protat imprimeurs, 1913, p. 165

82 Aurélia BULLY, *La Vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyen de Joux de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., page 655

Il part ensuite en Flandres<sup>83</sup> où il savait pouvoir compter sur le soutien de son père qui était chevalier d'honneur de la régente des Pays-Bas. Guy de la Baume était une sorte de secrétaire général du palais, c'est à dire le collaborateur le plus proche de Marguerite d'Autriche. La gouvernante des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne reconduisit très volontiers les privilèges de l'abbaye dans un acte d'octobre 1513, daté de Lille que signèrent également l'Empereur Maximilien, son père, et l'archiduc Charles, son neveu, en novembre à Gand. L'acte confirme le maintien pour la terre de Saint-Claude de « *toutes les limitations, restrictions, exemptions et privilèges que leur esté accordé et concédé par ....le bon duc Philippe le Bon* » et Pierre de la Baume put rentrer, satisfait.

### **LE PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE**

La carrière ecclésiastique de Pierre de la Baume va très vite connaître de nouveaux développements. En 1513, les lettres patentes lui donnent la qualité de « *protonotaire apostolique et de commendataire perpétuel de l'église et abbaye de Saint-Oyan de Joux* <sup>84</sup> ». Le titre de protonotaire apostolique était une distinction honorifique donnée à certains prélats tels que abbés, vicaires généraux etc ..., en reconnaissance de leurs mérites. Le titre de commendataire n'est qu'une confirmation. Il est abbé commendataire de l'abbaye Saint-Claude depuis 1511.

Cette même année 1513, le duc de Savoie s'intéresse à lui et prie le pape de lui octroyer l'évêché de Mondavi. Pierre de la Baume est un homme, écrit-il « *qui s'impose par son extraction et par ses qualités remarquables* <sup>85</sup> ». L'abbé de Saint-Claude n'obtint pas l'évêché, mais garde si bien la confiance du duc, qu'il le représentera deux ans plus tard au concile de Latran.

### **A la recherche d'un nouveau bénéfice**

En 1515, l'abbé de Notre-Dame de Rosières meurt. Cette abbaye cistercienne est située à la Ferté dans le Jura, près de Dole. C'est un bénéfice recherché. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, elle commercialise en effet une partie du sel de la « *grande Saline* » de Salins, sous le nom de « *sel de Rosières* »<sup>86</sup>. Pierre de la Baume, qui est alors abbé commendataire de Saint-Claude, protonotaire apostolique, conseiller d'État et maître des requêtes de la Princesse Marguerite, cherche à obtenir la commende de cette abbaye. Sans succès. C'est Jean IV de Maizière, l'Abbé de la Grâce-Dieu, qui est élu et confirmé abbé de Rosières par le Pape Léon X.

### **PIERRE DE LA BAUME AU CONCILE DE LATRAN**

En 1515, Pierre de la Baume, protonotaire apostolique, devient conseiller de Charles III qui l'envoie au concile de Latran<sup>87</sup>, un concile convoqué en juillet 1511 par Jules II pour le 3 mai 1512, dans l'église Saint-Jean-de-Latran, et qui allait se prolonger ensuite jusqu'en 1517. La bulle de

83 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., pages 331

84 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 66

85 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, id.

86 Claude Joseph Reymondet, de Chaumont, écrit en 1716 dans « *le rôle des habitants de Longchaumois* » qu'il a acheté deux pains de sel de Rosière à 8 sous le pain.

87 Y succède-t-il à Claude d'Estavayer? Ce dernier, qui remplit souvent des missions diplomatiques en Italie pour le compte de Charles III, est en effet à Rome en 1512-1514 où il participe aux séances du V<sup>o</sup> concile de Latran. Il y rencontre le cardinal Jean de Médicis qui deviendra bientôt le pape Léon X (1513-1521). Claude d'Estavayer était par ailleurs évêque de Belley depuis 1505 (nommé par Jules II) . Sa présence est à nouveau attestée à Rome en 1518. En 1519, Claude d'Estavayer devient chancelier de l'ordre de l'Annonciade.

convocation est adressée à tout le monde catholique. Elle précise l'ordre du jour : « *Le concile aura pour but la répression du schisme, la pacification entre les princes chrétiens, la réformation des mœurs et la défense de la chrétienté contre les Turcs*<sup>88</sup> ». Le schisme dont il est question est celui suscité par Louis XII qui va tenter de réunir contre le pape un concile à Pise. Un consistoire nomme une congrégation de 8 cardinaux chargés de préparer ce concile.

Le dimanche 2 mai 1512<sup>89</sup>, « *le pontife fut porté dans une litière au palais de Latran, accompagné de tous les cardinaux présents à Rome*<sup>90</sup> ». C'est là que le lendemain, 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte Croix, eut lieu l'ouverture du concile. La première session se tient le lundi 10 mai suivant, en présence de 15 cardinaux, 86 prélats, 10 archevêques, 68 évêques, 2 abbés et 4 chefs d'ordres ainsi que de l'ambassadeur du roi et de la reine d'Espagne, et des ambassadeurs de Venise et de Florence. Dans son sermon, l'archevêque de Split rappelle l'ordre du jour et insiste "sur la vérité invincible de la foi chrétienne, l'unité de l'église dans son chef, le crime de l'hérésie et du schisme, terminant par les dangers que court la chrétienté de la part des infidèles et conjurant les Pères du concile d'aviser à une expédition générale contre les Turcs"<sup>91</sup>.

Peu de temps après, l'empereur et le roi de France, prétextant que Jules II n'avait pas suivi les décisions prises au concile de Constance obligeant le pape à réunir tous les dix ans un concile, réunissent un conciliabule à Pise auquel participe cinq cardinaux qui, hostiles à la politique de Jules II, ont quitté le concile de Latran.

La seconde session se tient le 17 mai 1512. Le pape s'oppose vivement à Louis XII. Le 13 août 1512, il condamne les cardinaux français rebelles, dont Briçonnet, et jette l'interdit ecclésiastique sur tout le royaume de France et sur Lyon, devenue le foyer du schisme et qui attirait beaucoup d'étrangers par ses foires. Le pape transfère ces foires à Genève, avec toutes leurs franchises, ce qui va pénaliser considérablement Lyon.

Entre la deuxième et la troisième session, Louis XII va de revers en revers et est obligé d'évacuer toute l'Italie. La troisième session est repoussée jusqu'au 3 décembre 1512 en raison d'un été trop chaud, de retards dans la préparation et de maladies contagieuses qui ont emporté pendant l'été plusieurs personnalités. Les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne sont présents. Un évêque prêche sur l'unité de l'église. Le secrétaire du concile lit ensuite une lettre de l'empereur Maximilien dans laquelle il révoque tout ce qui s'était fait à Tours et à Pise et déclare adhérer pleinement au concile de Latran. La 4<sup>ème</sup> session a lieu 8 jours plus tard, le 10 décembre 1512. On y attaque vivement la pragmatique sanction de Charles VII, réactivée par Louis XII.

La 5<sup>ème</sup> session se tient le 16 février 1513 en présence de 135 prélats. Jules II, malade, ne peut y assister. Il meurt dans la nuit du 20 au 21 février. Le 11 mars, le cardinal-diacre Jean de Médicis, âgé de 37 ans, est élu pape à l'unanimité et prend le nom de Léon X. La 6<sup>o</sup> session est repoussée au 27 avril. Léon X cite les Français à comparaître. On y parle aussi beaucoup d'une expédition contre les Turcs. Les cardinaux rebelles font petit à petit leur soumission à Rome, dans la discrétion. La 7<sup>o</sup> session se tient, comme prévu, le 17 juin 1513. Y participent, entre autres, les ambassadeurs du duc de Savoie, de l'empereur Maximilien etc .... . Deux cardinaux dissidents se soumettent au pape et désavouent tous leurs actes schismatiques.

88 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, Paris, Gaume Frères libraires, tome vingt-deuxième, 1845, page 364

89 Les dates correspondent au calendrier julien

90 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 364

91 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 367

Le 18 décembre 1513, s'ouvre la 8<sup>ème</sup> session, présidée par Léon X. Pour la première fois, les ambassadeurs de France sont présents. En 1513, Louis XII est battu par les Suisses à Novarre, par les Anglais et les Allemands à Guinegate. Il perd Térouane et Tournay. Dès le mois d'août 1513, il envoie à Rome l'évêque de Marseille, Claude de Seyssel, pour trouver un accommodement avec le pape. Le 6 octobre, les ambassadeurs du roi signent un acte dans lequel le roi reconnaît que le concile de Pise n'a pas été régulièrement convoqué et qu'il convient qu'il adhère au concile de Latran. Anne de Bretagne, la femme de Louis XII, meurt le 9 janvier 1514.

La 9<sup>ème</sup> session commence le 5 mai 1514 en présence de 143 prélats dont l'évêque de Marseille, ambassadeur du roi de France. A la fin de cette session, on lit un décret *"touchant la réformation de la cour romaine, qui contient beaucoup de règlements de discipline."* Un texte précise que l'on va mettre fin aux commendes<sup>92</sup> qui sont *« très préjudiciables aux monastères, tant pour le temporel que pour le spirituel »*. Il précise également que les cardinaux *« étant les premiers en honneur et en dignité après le souverain Pontife, ils doivent surpasser tous les autres par l'éclat d'une vie exemplaire, s'appliquer à l'office divin, célébrer la messe, avoir leur chapelle dans un lieu propre et convenable »*<sup>93</sup>. Leur maison, leurs meubles et leurs tables doivent manifester la modestie sacerdotale. La date de la prochaine session est alors fixée *« pour faciliter aux prélats les moyens de venir au concile »* au 1<sup>o</sup> décembre, puis au 23 mars.

Louis XII meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1515 à l'âge de cinquante quatre ans. C'est son gendre, François I<sup>er</sup>, qui lui succède. Et c'est finalement le 4 mai que s'ouvre la dixième session du concile. *"Après les prières et le chant de l'évangile, les ambassadeurs du duc de Savoie présentèrent leurs lettres de créance pour assister au concile à la place de leur maître, et baisèrent les pieds du pape"*<sup>94</sup>. Il s'agit là de Pierre de la Baume que Charles III vient de prendre comme conseiller et qu'il envoie à Rome, pour suivre les débats du concile. Pierre de la Baume a alors 38 ans. Il paraît donc avec éclat à la dixième session, accompagné de Philibert de La Palud<sup>95</sup>, comte de Varax.

Il connaît déjà Rome, la ville sainte. Il y est venu défendre la cause de son abbaye en 1513, peu de temps après l'élection de Léon X comme pape. Mais on peut imaginer l'émotion qui doit l'êtreindre lorsqu'il redécouvre Rome, après un mois de voyage. La ville a sans doute beaucoup changé en 12 ans. Il y est probablement arrivé dès le début d'avril, pour revoir la ville d'abord et découvrir le fonctionnement du concile ensuite. Rome est alors en pleine effervescence. En 1512, Michel-Ange a terminé *« la genèse »*, une fresque qui occupe toute la voûte de la chapelle Sixtine. C'est une œuvre magistrale. Il est probable que tous les congressistes sont invités à venir l'admirer. Pierre de la Baume est de ce nombre. Il va se familiariser, pendant ses divers séjours dans la ville sainte, avec le monde de l'art. Sans doute a-t-il eu l'occasion de rencontrer à nouveau Ferry Carondelet. Marguerite d'Autriche l'avait nommé son ambassadeur à Rome où il demeura quelques années. En 1512, mécène averti, il avait commandé à Fra Bartolomeo un grand tableau *« la Vierge aux Saints »*. Ferry Carondelet y figure, en bas à droite, à genou, la tête tournée vers le spectateur. Pierre de la Baume connaît certainement cette œuvre et l'a vue dans la cathédrale Saint-Étienne à Besançon, où elle est déposée.

Pierre de la Baume succède au concile à Claude d'Estavayer, qui est à Rome de 1512 à 1514 et à

92 Dans le régime de la commende, un ecclésiastique séculier tient une abbaye ou un prieuré in commendam, c'est-à-dire en percevant personnellement les revenus de celui-ci, et en exerçant aussi une certaine juridiction.

93 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 408

94 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 414

95 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 1866. Il s'agit probablement de Jean Philibert de la Palud, lieutenant général en Bresse, nommé chevalier de l'Annonciade en 1519 en même temps que François de la Baume, comte de Montrevel, qui est le fils de Marc de la Baume.

Louis de Gorrevod qui était en 1515 ambassadeur de Charles III auprès du concile. Le duc de Savoie les a rappelés à son service, à Chambéry. Il confie souvent à Claude d'Estavayer des missions diplomatiques. Ce dernier est par ailleurs évêque de Belley depuis 1505 (nommé par Jules II). Sa présence sera à nouveau attestée à Rome en 1518 et, en 1519, Charles III le nommera chancelier de l'ordre de l'Annonciade, qu'il vient de créer.

Pendant deux ans, Pierre de la Baume va se faire remarquer au Concile pour sa compétence. Le décret concernant l'imprimerie sera adopté cette année là. Il reconnaît l'imprimerie comme un don de Dieu, avec obligation, sous peine d'excommunication, de soumettre la parution des textes imprimés à l'autorité du pape, des évêques et de l'inquisition.

Le 14 septembre 1515, François I<sup>er</sup> bat les Suisses à Marignan. Le 8 décembre 1515, Léon X quitte Florence pour Bologne où il rencontre le roi de France le mardi 11 décembre. Le pape a 40 ans, le roi en a 22. « *Il est couvert de gloire et entouré d'une cour extrêmement polie*<sup>96</sup> ». Le chancelier Duprat, vêtu d'une "robe d'étoffe d'or", prête l'obédience filiale au nom du roi. Le 12 décembre, François I<sup>er</sup> assiste à une messe dite par le pape à l'église de Saint-Pétron. Il se confesse publiquement d'avoir été très hostile à Jules II. Le lendemain se tient un grand consistoire. Pendant trois jours, le pape et le roi débattent de la question de Naples, des feudataires du Saint-Siège et de la Pragmatique Sanction<sup>97</sup>. On laisse tomber les deux premiers points et on a l'idée de substituer un concordat à la Pragmatique Sanction. Le 15 décembre, François I<sup>o</sup> prend congé du pape. Il repasse par Milan où il signe un traité avec une partie des Suisses, certains refusant de le ratifier. De là, il va en pèlerinage à Chambéry "pour remercier Dieu de l'avoir préservé des dangers de cette guerre"<sup>98</sup>. Le 28 décembre 1515, le pape informe les Suisses de l'accord qu'il a passé avec François I<sup>er</sup> et qu'il est désormais obligé de défendre le roi contre tous ceux qui voudraient l'attaquer.

Le 15 décembre 1516, se tient une congrégation générale pour examiner les décrets qui devraient être pris lors de la prochaine session du concile. Parmi les pères qui participent à cette congrégation, il y avait même « *l'évêque de Saint-Domingue en Amérique* ».

La onzième session se tient le 19 décembre 1516. Léon X la préside. « *Comme il y avait beaucoup d'affaires à traiter, on ne dit qu'une messe basse*<sup>99</sup> ». On y lit le Concordat, appelé concordat de Bologne, que le pape a signé avec François I<sup>er</sup> le 18 août 1516 et qui abroge, de fait, la Pragmatique sanction.

La douzième et dernière session se tient le 16 mars 1517 devant 110 prélats dont l'évêque de Lausanne. On y lit à haute voix une lettre de l'empereur Maximilien, datée de Malines en Brabant, dans laquelle il témoigne sa douleur de voir l'Église affligée par les Turcs et les progrès de leurs armes, et promet d'entrer dans les vues du pape et des Pères du concile pour leur faire la guerre.

Léon X, avec l'approbation du concile général, rappelle dans une dernière bulle tout ce qui avait été arrêté dans les onze sessions précédentes. « *La paix était rétablie entre les princes chrétiens, la réformation des mœurs et de la cour romaine était réglée, le schisme et le conciliabule de Pise étaient abolis, aussi bien que la pragmatique sanction de France*<sup>100</sup> ». Rien n'empêchait donc plus

96 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 434

97 La Pragmatique sanction de Bourges, promulguée par Charles VII en 1438, limite au profit du pouvoir royal les droits de la cour de Rome en matière de nomination aux évêchés et aux abbayes, de perception des revenus ecclésiastiques, d'appels, d'excommunications ou d'interdits. Elle sera, bien entendu, condamnée par Rome.

98 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 437

99 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 440

100 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 453

de terminer le présent concile général. « *Après quoi le pape monta sur sa mule et retourna au palais apostolique, accompagné des cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, ambassadeurs et autres grands seigneurs*<sup>101</sup> ». Ainsi s'acheva le cinquième concile de Latran, qui avait duré près de cinq ans.

Sur le plan disciplinaire, le concile rappelle les cardinaux à leurs devoirs et lance la réforme de la curie romaine. Il fixe également un nouvel âge minimum pour les évêques et interdit la commende et le cumul des bénéfices, ce dernier point semblant avoir été peu suivi d'effets. Toutes ces décisions auront d'ailleurs beaucoup de mal parfois à devenir effectives.

### LE RETOUR À SAINT-CLAUDE

Au printemps 1517, le Concile de Latran étant clos, les pères conciliaires regagnent leurs terres. Pour manifester la satisfaction que lui a donné Pierre de la Baume dans sa participation aux débats conciliaires, Charles III lui donne en commende l'abbaye Saint-Just à Suze, dans le Piémont, une abbaye consacrée le 18 octobre 1027 par Olderico Manfredi, seigneur de la Marche de Turin, marquis de Suse, sur une ancienne église paléochrétienne, près des fortifications romaines. Olderico Manfredi (992-1034) est le père d'Adélaïde de Suse, la fondatrice du couvent de Pignerol.

A son retour de Rome, Pierre de la Baume prend possession de sa nouvelle abbaye et revient ensuite dans sa communauté monastique d'origine à Saint-Claude.

### Le second voyage en Flandre

Pierre de la Baume se rend à nouveau en Flandres en 1517. Son voyage de 1513 a calmé quelque temps les officiers comtaux de Dole. Mais, profitant sans doute de ses longues et nombreuses absences, ils ont vite tenté à nouveau d'attaquer les pouvoirs de l'abbaye. Le 24 mai 1517, l'abbé réunit ses religieux en chapitre pour réfléchir avec eux sur les moyens « *d'arrêter les envahissements des officiers royaux* » qui ne cessaient d'inquiéter les officiers de l'abbaye et de s'opposer à l'exercice de leur juridiction. Le chapitre demande à l'abbé d'aller plaider directement la cause de l'abbaye « *à la cour auprès de Charles-Quint*<sup>102</sup> ». L'abbé y consent, mais, manquant d'argent, il lui faut trouver un financement. C'est alors qu'il a l'idée de proposer au chapitre de lui céder la terre de Longchaumois pour 1.000 écus d'or, ce que le chapitre accepte devant témoins au nombre desquels on trouve Charles de Lezay, Henri Sambin, Jean et Claude Blanchod<sup>103</sup>.

Pierre de la Baume prépare donc son voyage à Bruxelles. C'est alors que, le 11 novembre 1517, les États de Bourgogne lui donnent une mission supplémentaire, celle d'obtenir de l'empereur la destitution de Gattinara, conseiller de Charles et président de la cour de justice de Dole, qui s'est mis à dos toute la noblesse de Franche-Comté par son extrême sévérité. L'abbé part donc en novembre, accompagné de son beau frère Simon de Rye. Mais l'empereur Maximilien n'est pas à Bruxelles. Il a pris congé de sa fille et de son petit fils fin mai, pour rejoindre ses états d'Allemagne dont il ne reviendra plus. Charles est absent également. Il vient de rejoindre ses royaumes d'Espagne

101 Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, tome vingt-deuxième, op. cit., page 453

102 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 494. Dom Benoît anticipe l'avenir.

Charles d'Autriche ne deviendra Charles Quint qu'en 1519. Depuis le décès du roi Ferdinand d'Aragon, le 26 janvier 1516, Charles est devenu régent d'Espagne. Le 14 mars, la cour de Bruxelles l'a proclamé roi de Castille et d'Aragon, ce qui a été vécu en Espagne comme un coup d'état. Depuis, Cisneros gouverne l'Espagne.

103 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 493

et a quitté la Flandre à la fin de septembre<sup>104</sup>. Pierre de la Baume rencontre donc Marguerite d'Autriche qui lui confirme les privilèges du monastère de Saint-Claude. Concernant le deuxième point de sa visite, l'archiduchesse accepte de mettre fin à la mission de Gattinara. Le président est destitué le 11 avril 1518. Victoire éphémère ! Gattinara sera nommé, un an plus tard, grand chancelier de tous les royaumes.

Dès son retour en Bourgogne, le 20 novembre<sup>105</sup>, Pierre de la Baume assiste au partage des biens entre les seigneurs de la Baume-Montrevel. Il y prend les titres d'abbé commendataire perpétuel de Saint-Claude, abbé de Saint-Juste de Suse et comte de Saint-Jean de Lyon<sup>106</sup>.

### Le sacre de Charles-Quint

En 1518, Pierre de la Baume agrandit encore ses bénéfices avec l'abbaye de Moustier-Saint-Jean<sup>107</sup> et les prieurés d'Arbois et de Lemenc à Chambéry<sup>108</sup>.

Le 12 janvier 1519, l'empereur Maximilien meurt. Trois candidats vont très vite s'affronter pour obtenir la couronne impériale : Henri VIII, François I<sup>er</sup> et Charles d'Espagne. C'est finalement ce dernier qui est élu empereur le 28 juin 1519. Charles I<sup>er</sup> d'Espagne devient Charles Quint. La nouvelle de son élection lui parvient en Espagne où il est occupé à chercher à consolider son pouvoir. Il doit faire face à plusieurs troubles et ce n'est que le 23 octobre 1520 qu'il est sacré à Aix-la-Chapelle.

A l'instigation de Marguerite d'Autriche, Charles III « assiste au couronnement du nouveau souverain, au grand mécontentement de François I<sup>er</sup> qui avait échoué dans sa candidature à l'élection impériale<sup>109</sup> ». Pierre de la Baume assiste aussi au couronnement<sup>110</sup>. C'est encore la vente au Chapitre de Saint-Claude de la terre de Longchaumois et d'Orsières qui lui permet de subvenir aux importants frais de ce voyage.

Cette présence de Charles III au couronnement est toutefois remise en question par les informations qui suivent<sup>111</sup>. Le 1er juillet 1519, Marguerite envoie un courrier au duc de Savoie dans lequel elle annonce « à son bon frère de Savoie la nouvelle de l'élection de son neveu à l'empire ». Le duc envoie aussitôt le seigneur de Salleneuve en Espagne pour complimenter le nouvel élu. Marguerite,

104 Jean-Pierre SOISSON, Marguerite Princesse de Bourgogne, Grasset 2002, pages 149 & 150

105 Compte tenu des temps de voyage, il n'est pas possible de partir le 11 novembre pour les Flandres et d'être le 20 du même mois à Montrevel. Dates données par dom Benoît. Le voyage de Flandres a dû se passer en octobre.

106 Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude de dom Benoît

107 Cette abbaye se situe dans l'arrondissement de Saumur. La liste des abbés donnée dans Wikipedia indique que Sebastien de Rabutin de Savigny y a été abbé de 1506 à 1527 et que Pierre III de la Baume en a été l'abbé de 1527 à 1544, soit 10 ans plus tard qu'indiqué ci-dessus. Or en 1527, la Baume venait de perdre Pignerol et Suse et cherchait peut-être de nouveaux bénéfices.

108 On pouvait voir autrefois sur le frontispice du clocher une inscription portant le nom du prieur de cette époque : dom Pierre de la Balme (Mémoire de l'académie des sciences de Savoie, tome 4, 1830)

109 *La Renaissance en Savoie, les arts au temps du duc Charles II (1504-1553)*, Musée d'Art et d'Histoire Genève, 2006, catalogue de l'exposition, page 23

110 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 1, page 66. Henri Naef situe le couronnement à Milan et le date de 1518, ce qui paraît erroné.

111 Cette version des faits est tirée de : André Chagny, *Laurent de Gorrevod : correspondance politique et administrative*, Macon, 1913, p. 436 et suivantes

informée, est « *charmée de l'empressement de son beau-frère* » et, le 27 février 1520, de Malines, elle lui conseille « *de faire cortège à l'empereur le jour de son sacre*<sup>112</sup> ».

Le 28 juillet 1520, de Bruges, Laurent de Gorrevod écrit au duc de Savoie et lui confirme que le couronnement aura lieu à Aix-la-Chapelle à la fin du mois de septembre. L'empereur avait fait comprendre au duc Charles, par l'intermédiaire de Gorrevod, qu'il désirait le voir assister en personne, et en compagnie de son frère Philippe à son couronnement. Il lui avait écrit de Gand à ce propos le 10 juin 1520. Le 18 août, Charles III, redoutant que sa présence au couronnement n'indispose François I<sup>er</sup>, décida de ne point s'y rendre et de s'y faire représenter par son frère, Philippe, comte de Genevois.

Le 18 octobre, de Maëstricht, Gorrevod écrit de nouveau à Charles III. Il lui confirme que son frère Philippe est arrivé le 16 octobre à Maëstricht où l'empereur l'a reçu avec de grands honneurs. C'est durant son séjour à Maëstricht que Charles « *donna à l'archiduchesse Marguerite, sa tante, un témoignage éclatant de sa confiance en lui conférant la régence des Pays-Bas pendant tout le temps de son absence*<sup>113</sup> ». Gorrevod informe par ailleurs le duc de Savoie de ce que la peste a retardé les cérémonies du sacre et du couronnement. La mortalité ayant cessé, il a été décidé qu'elles auraient lieu, comme initialement prévue, à Aix-la-Chapelle, le mardi 23 octobre, et non à Cologne comme le souhaitaient les princes électeurs .

Quand la cour de France apprit que Philippe, le frère du duc de Savoie, allait assister au couronnement, Louise de Savoie s'en montra fort mécontente. Philippe, informé, se déroba en feignant d'être malade et n'assista pas au couronnement. Et ce n'est finalement qu'en novembre 1520 que Philippe jura fidélité au nom de son frère<sup>114</sup>.

### L'incendie de 1520<sup>115</sup>

Le 28 mars 1520, un ouvrier répare le toit de plomb qui recouvrait le clocher de l'église Saint-Claude. Quelques charbons s'échappent de son réchaud et tombent sur le toit de l'église, fait de tavaillons. C'est la fin de l'hiver. Il n'a pas plu depuis six semaines. Le toit prend feu. « *Bientôt les flammes se répandent de toutes parts, envahissent l'abbaye, le château et ses environs, la rue des Merceries, celle du Marché, celle du Pré*<sup>116</sup> ». Grâce à l'intervention d'un habitant de la rue du Pré, qui a coupé son toit, on parvient finalement à sauver un tiers de la ville.

L'église de Saint-Romain a beaucoup souffert. Le clocher de l'église Saint-Claude, pourtant fort élevé, a été très endommagé. Les cloches ont fondu. On refit avec leurs restes de nouvelles cloches qui disparurent lors de la démolition de l'église au XVIII<sup>e</sup> siècle ou pendant la Révolution.

Après l'incendie de 1520, les habitants de Saint-Claude souhaitèrent reconstruire l'église Saint-Romain. « *Ils sollicitèrent et obtinrent de l'archevêque de Lyon le 7 septembre 1526 la faculté d'établir une fabrique pour la restauration et l'entretien de leur église paroissiale*<sup>117</sup> ». Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Romain se trouva enfin restaurée. Pendant plusieurs années, la chapelle des pénitents Blancs servit de lieu de réunion pour les paroissiens.

112 André Chagny, *Laurent de Gorrevod : correspondance politique et administrative*, Macon, 1913, p. 436

113 Théodore Juste : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche*, Bruxelles et Leipzig, 1858, p. 158

114 André Chagny, *Laurent de Gorrevod : correspondance politique et administrative*, Macon, 1913, p. 442

115 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 2134

116 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 2134

117 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 2139

Pierre de la Baume se montrera très généreux et contribua pour beaucoup, sur ses deniers personnels, à la restauration des deux églises.

## **5) GENÈVE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**

Genève dépend du Saint-Empire romain germanique, qui n'intervient que très rarement dans les affaires de la cité. Depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, les évêques<sup>118</sup> sont les véritables seigneurs de Genève. Ils sont « *prince-évêque* », et exercent à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, pouvoir que les comtes de Genève essaieront pendant des siècles de leur ravir, sans y parvenir. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'évêque devra reconnaître l'existence légale de la commune et lui confier l'administration de la ville.

### **Brève histoire de Genève**

Genève est alors un centre commercial important grâce à ses foires qui vont atteindre leur apogée au XV<sup>e</sup> siècle. Elles avaient lieu quatre fois par an, à l'Épiphanie, à Pâques, à la fête de Saint-Pierre aux liens (1<sup>er</sup> août) et à la Toussaint. Chacune d'elles durait environ 10 jours. Elles se déroulaient au début sur la place du Bourg-de-Fourg, puis s'étendirent jusqu'aux rues Basses. Les foires attiraient de nombreux marchands étrangers, venant de tous les points de l'Europe centrale (Italie, France, Bourgogne, Allemagne, Suisse, Pays-Bas etc ...). Ils logeaient dans la ville basse située entre le pont du Rhône et la porte d'Yvoire, à l'entrée de Longemalle, le long des rues Basses, au bord du lac, près des ports. On trouvait dans ce quartier deux grandes halles dont l'une située place du Molard où étaient entreposées la production textile fribourgeoise, des échoppes, des hangars où l'on mettait à l'abri marchandises et acheteurs, des hôtelleries, des tavernes, des auberges. Les foires étaient l'occasion d'un grand brassage de population : hommes d'affaires, commerçants, banquiers, voituriers, petites gens de la région, campagnards, citadins. Elles faisaient de Genève une ville cosmopolite et ont tenu une place primordiale dans son développement économique.

Grâce aux foires, Genève a pris rang aussi parmi les grandes cités bancaires. En 1424, les Médicis de Florence y ouvrent un bureau. Mais, en 1462, Louis XI crée les foires de Lyon et interdit aux marchands français de fréquenter les foires genevoises, provoquant un déclin temporaire de ces dernières. Les Italiens quittent alors Genève pour Lyon. Mais ces marchands seront vite remplacés par ceux de Berne et des pays situés au nord de Genève qui attirèrent une nouvelle clientèle. Les foires sont l'occasion d'échanges nombreux entre des populations diverses. Elles vont marquer profondément le caractère des Genevois et vont avoir une influence déterminante sur l'évolution de la ville.

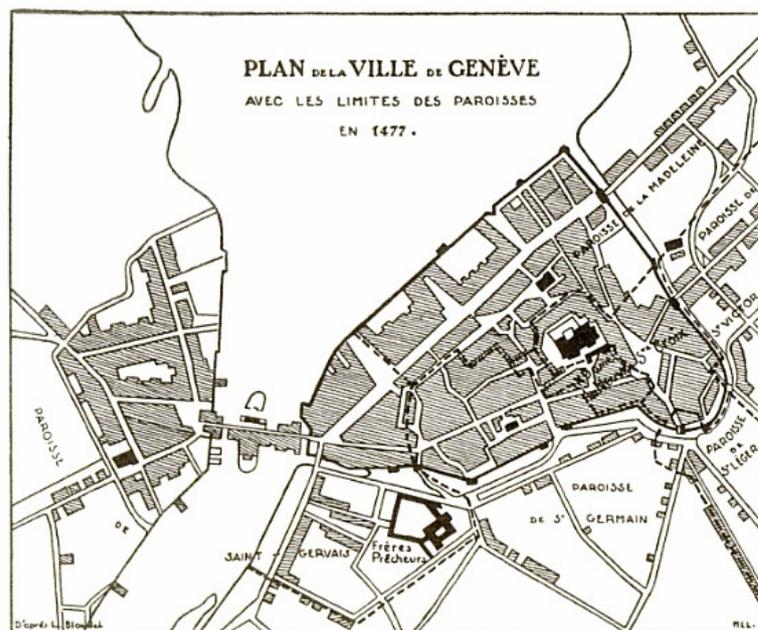
Au XV<sup>e</sup> siècle, la menace savoyarde sur la ville se précise. En 1401, le duc de Savoie Amédée VIII achète le comté de Genève, le dernier comte n'ayant laissé comme héritier que Robert de Genève, le pape Clément VII. Dès lors, la maison de Savoie va convoiter la riche cité de Genève, qui, au

centre de son domaine, était « *dans ses pais, sans estre de ses pais*<sup>119</sup> », pour en faire sa capitale. Élu pape en 1439 par le concile de Bâle sous le nom de Félix V, Amédée VIII s'attribue l'évêché de Genève en 1444, à la mort de l'évêque François de Metz. Il abdique en 1449 et c'est alors que le pape Nicolas V, probablement pour le remercier, lui accorde le privilège de désigner dorénavant les évêques de Genève. Entre la moitié du XV<sup>e</sup> et la réforme, cinq évêques de Genève seront membres de la maison de Savoie.

### Genève à l'aube de la Renaissance

En 1500, Genève est avec Bâle la ville la plus peuplée de Suisse. On vient à Genève depuis la Savoie et la Bourgogne pour y chercher du travail. On estime sa population à 10.000 habitants<sup>120</sup>, une population composée de quatre ordres de personnes : « *Les Citoyens qui sont fils de Bourgeois et nés dans la ville ; eux seuls peuvent parvenir à la magistrature. Les Bourgeois qui sont fils de Bourgeois ou de Citoyens, mais nés en pays étranger ou qui, étant étrangers, ont acquis le droit de Bourgeoisie que le Magistrat peut conférer. Ils peuvent être du Conseil général .... Les habitants (qui) sont des étrangers qui ont permission du magistrat de demeurer dans la ville et qui n'y font rien autre chose. Enfin les natifs (qui) sont les fils des habitants. Ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères, mais ils sont exclus du gouvernement*<sup>121</sup> ».

A cette époque, le lac jouait un grand rôle économique. Genève possédait une importante flotte marchande et sans doute aussi une flotte militaire. On y construisait de nombreuses barques. Le chantier pour la construction et le radoub des bâtiments de guerre se trouvait sur l'île des Barques, (aujourd'hui île J.-J. Rousseau)<sup>122</sup>. Sa rive baignait autrefois le pied de la colline sur laquelle est construite la ville. Les foires amenant à Genève beaucoup de monde qu'on avait du mal à loger, on commença à combler le lac et, « *au XIV<sup>e</sup> siècle, on gagna (ainsi) du terrain et le rivage recula des rues Basses à la rue du Rhône. Les pâtés de maisons qu'on bâtit progressivement furent séparés par les trois places de Longemalle, du Molard et de la Fusterie, chacune débouchant sur un port*<sup>123</sup> ». Le long des Rues-Basses<sup>124</sup> qui allaient de la porte de Rive jusqu'au pont du Rhône, sur les terrains gagnés sur l'eau, on construisit de nouveaux



119 François BONIVARD, *Chroniques* page 250

120 Louis BINZ, *Brève Histoire de Genève*, Chancellerie d'Etat, Genève 2000, page 16. Dans *Les Origines de la Réforme à Genève*, Henri Naëf donne une population d'environ 11.000 à 12.000 habitants vers 1475, dont 1.700 à 2.000 vivant dans les faubourgs.

121 *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, tome second, Amsterdam, Chez Zacharie Chatelain et Fils 1764, Chapitre *Description abrégée du gouvernement de Genève* : page 369

122 W. DEONNA, *Les Arts à Genève des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, Musée d'Art et d'Histoire, Genève 1942, page 247

123 Louis BINZ, *Brève Histoire de Genève*, op. cit., page 15

124 Aujourd'hui rue de Rive et rue de la Croix-d'Or

immeubles pour y loger les marchands. Vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ce faubourg fut enclos dans l'enceinte des murailles que fit élever l'évêque Guillaume de Marcossay. Au bord du bassin fortifié du Molard s'élevaient des halles qui recevaient les marchandises de toute l'Europe<sup>125</sup>. Un autre port se trouvait à Longemalle.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Genève est limitée dans sa partie nord par le lac, à l'ouest par le Rhône. La ville est protégée sur ses cotés est et sud par des fortifications qui sont souvent en mauvais état et qui seront restaurées et complétées sous Pierre de la Baume pour rendre la ville plus sûre. La place du Bourg de Four est depuis l'antiquité le cœur de la ville. C'est un nœud routier où se rejoignent plusieurs routes importantes depuis l'antiquité. La route du sud, venant de la Provence et de Lyon, gagnait Genève par Seyssel et Frangy. Elle croisait à Carouge la route venant d'Annecy et d'Italie par le Petit Saint-Bernard et le Mont-Cenis, puis gagnait la ville par le pont d'Arve. Par la porte de Rive on a accès à la rive gauche du lac qui conduit au col du Grand Saint-Bernard et à la vallée d'Aoste. Par la rue des Belles Filles<sup>126</sup> on arrive aux fortifications de la partie sud de la ville qui se situent sur le changement de crête et se poursuivent par la rue de la Corratierie jusqu'au château de l'Île qui contrôle les ponts du Rhône d'où l'on gagne la Bourgogne et la France, le Pays de Vaud et les Allemagnes. Depuis la place du Bourg-de-Fourg, on accède au château de l'Isle par la rue de l'Hôtel de Ville et la Grande Rue.

Au delà des murailles, la ville s'étend alors dans plusieurs faubourgs (Plainpalais, Saint-Victor, Saint-Gervais, Notre-Dame-de-Grâce et Rive). Comme ces faubourgs rendaient difficile la défense de Genève, on se résolut plus tard à les détruire.

Genève possède deux grands monastères situés dans l'enceinte de la ville, celui des Cordeliers (franciscains) de Rive datant du XIII<sup>e</sup> siècle, construit le long de la voie marchande et proche de la porte du même nom<sup>127</sup> et le couvent des Clarisses, fondé en 1476 par la duchesse Yolande de Savoie et installé place du Bourg de Four<sup>128</sup>. Trois autres couvents sont situés hors des fortifications : le prieuré Saint-Victor, que l'on atteint depuis la place du Bourg-de-Fourg et le couvent des Jacobins<sup>129</sup> ou « *des Dominicains de Palais* » fondé en 1263 et situé à Plainpalais, à l'extrémité de la rue de la Corratierie, près du Rhône. Les ducs de Savoie y ont leur résidence, lorsqu'ils sont à Genève. Il faut citer aussi le couvent des Augustins, fondé en 1480 près du Pont d'Arve et dont l'église est Notre-Dame de Grâce.

Il y avait aussi sept hôpitaux: le Grand hôpital, celui des orphelins pauvres, celui des pauvres et des vieillards sans ressources, celui des Pèlerins, celui des fous, celui des enfants trouvés et enfin celui des pestiférés, situé hors de la ville et proche du couvent des Jacobins.

La ville comptait enfin sept paroisses, à savoir : la cathédrale Saint-Pierre avec, fixé sur son flan gauche, le cloître, Notre-Dame la Neuve<sup>130</sup>, église située au côté droit de la cathédrale et aujourd'hui connue sous le nom d'Auditoire de Calvin, Sainte-Marie-Madeleine, proche du lac, Saint-Victor, Saint-Léger, Saint-Germain, Saint-Gervais construite par l'évêque François de Metz

---

125 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, Genève, Chez D. Dunant, libraire éditeur, 1831 (concerne les livres 1 à 4), page 72

126 Actuelle rue Étienne Dumont

127 Il était situé près de l'actuelle rue du Vieux Collège et de la rue Verdaine

128 A l'emplacement de l'actuel Palais de Justice.

129 Encore appelé couvent des Frères Prêcheurs. Il était situé à l'emplacement du musée Rath et du théâtre.

130 Elle comportait encore en 1531 une chapelle Saint-Claude dont le recteur était le notaire André Viennois.

*Registres du Conseil de Genève*, volume XI, note en bas de la page 565

aidé par le pape Félix V.

Voici comment la population de la ville se répartissait en 1450<sup>131</sup> et très probablement encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Le quartier général du prince-évêque est autour de la cathédrale Saint-Pierre. Son palais épiscopal a été reconstruit après le grand incendie de 1430. Il se situe sur l'actuelle place Agrippa d'Aubigné, derrière la cathédrale. Sa chancellerie est installée dans la maison du sceau, située à la Taconnerie<sup>133</sup>, proche du portail de la cathédrale, côté chapelle des Macchabées. Les officiers du chapitre résident dans le cloître Saint-Pierre, situé côté nord de la cathédrale. Les chanoines logent dans la rue des Chanoines et la nombreuse population ecclésiastique autour de l'église de la Madeleine (rue de Toutes Âmes, de l'Enfer, du Purgatoire, du Paradis).

Ce quartier est aussi le lieu où s'exercent les pouvoirs civils. Lorsque le Conseil Général doit se réunir, il le fait dans le Cloître Saint-Pierre et les syndics siègent dans l'hôtel de ville tout proche.

Les citoyens genevois se répartissent dans les divers quartiers de la ville, mais ils sont nombreux à habiter autour de la Maison-de-Ville et dans les rues situées sur la pente de la colline.

Le Vidomne<sup>134</sup> a sa résidence au château de l'île, proche du pont du Rhône, surchargé de maisons et de boutiques d'artisans. Les employés du vidomnat logent au château et dans le bas de la cité, où l'on trouve aussi beaucoup de membres de la noblesse étrangère.

Un nouveau quartier se développe enfin de l'autre côté du pont du Rhône, autour de l'église Saint-Gervais.

La population de la ville se partage en deux clans, celui des partisans du duc de Savoie, qui constituent le premier parti et sont appelés les « *Mammelus*<sup>135</sup> », le deuxième, plus récent, rassemble les citoyens et bourgeois qui souhaitent se rapprocher des cantons suisses et prendre ainsi leurs distances avec le duc de Savoie. On les appelle les « *Eidguenots* » (ou Eidgnots)<sup>136</sup>, un terme allemand signifiant les partisans de la confédération. Ils chercheront peu à peu à affirmer aussi leur pouvoir vis à vis de l'évêque. C'est alors que se constituera un troisième parti, celui des partisans du prince-évêque, appelés les « *évesquains* ».

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, trois langues coexistent à Genève : le « *savoyard genevois* », qui est la langue parlée, celle de la conversation courante et de la vie quotidienne. C'est un dialecte franco-provençal, un peu différent du dialecte lyonnais et des parlers de la Suisse romande. Il est rarement écrit<sup>137</sup>. Le français est utilisé dans la grande majorité des documents écrits, comme par exemple *les Chroniques* de François Bonivard. Il remplace peu à peu le latin comme langue de l'écrit, le latin

---

131 A.-J.-P. PICTET de SERGY, *Genève, origine et développement*, Genève chez Gruaz imprimeur 1847. Page 207 et

suivantes

132 Henri NAËF, *Les origines de la réforme à Genève*, Tome 1, *La Cité des évêques, l'humanisme, Les signes précurseurs*, Genève, Librairie Alex. Jullien, 1936, page 3 et suivantes

133 Les savetiers, appelés taconniers, étaient nombreux dans cette place. Ces artisans ont laissé leur nom à la place de la Taconnerie.

134 Officier chargé de défendre les biens temporels de l'église et de l'évêque.

135 du nom des chrétiens apostats, sujets du sultan, passés à l'Islam

136 Ce terme apparaît en 1519, au moment de la première Combourgeoisie. S'écrit aussi Eignots ou Guenots.

137 Le placard de Jacques Gruet, en 1547, est rédigé en franco-provençal.

étant encore utilisé dans les textes officiels. Les *Registres du Conseil de Genève* seront ainsi rédigés en latin jusqu'à l'établissement de la Réforme à Genève en 1536.

### « Les franchises de Genève »

A partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les villes vont chercher à s'émanciper peu à peu du pouvoir seigneurial et à s'organiser en communautés. A Genève, il faut attendre 1263 pour noter la première mention d'un mouvement des habitants pour plus de pouvoir. Quelques dizaines d'années plus tard, l'évêque de Genève doit reconnaître l'existence légale de la commune avec l'apparition des syndics. « *Entre 1344 et 1364, les syndics obtiennent le droit d'exercer la justice pénale ; désormais, chefs de la commune, ils jugent les affaires criminelles*<sup>138</sup> », ce qui prouve l'importance qu'a pris la commune dans la vie de la communauté. Le 23 mai 1387 enfin, à l'occasion d'un de ses passages à Genève, l'évêque Adhémar Fabri<sup>139</sup>, entouré des chanoines de la cathédrale Saint-Pierre, promulgue la charte des franchises qui confirme les droits de la commune. Les franchises sont un ensemble de règlements et de statuts codifiant les droits de l'évêque et de la communauté de Genève. « *Les franchises d'Adhémar Fabri* comportent 79 articles<sup>140</sup> et sont considérées par les Genevois comme le fondement de leurs libertés. Elles s'appliquent non seulement à la ville fortifiée, mais aussi à ses faubourgs et à la banlieue environnante.

Les franchises concernent l'organisation de la communauté des habitants et notamment la justice, l'organisation administrative qui recouvre, entre autres, l'organisation des finances, la construction et l'entretien des fortifications, la réglementation économique et commerciale. Dorénavant, comme le souligne Louis Binz : « *même si Genève reste juridiquement une principauté sur laquelle règne un évêque, la domination réelle dans la cité appartient à la commune, à tel point que les évêques lui prêtent serment d'observer les franchises ; la commune, elle, ne prête serment à personne*<sup>141</sup> ».

### Le vidomnat

Le premier article des franchises concerne le vidomnat, l'organisme chargé de rendre la justice. Cette charge, tenue autrefois par l'évêque, est occupée par le comte de Savoie<sup>142</sup>, qui l'a rachetée en 1288. Le Vidomme est nommé par le Duc de Savoie, mais il doit prêter serment de fidélité à l'évêque. Il réside au château de l'Île dont il a le commandement. C'est un point stratégique puisqu'il contrôle le pont sur le Rhône qui est, avec le pont d'Arve, une des deux seules routes d'accès à Genève.

Le vidomme « *est le juge ordinaire des causes civiles et des délits mineurs*<sup>143</sup> ». Il peut infliger certaines amendes de police, mais il ne peut juger les affaires criminelles qui sont du ressort des Syndics. Il doit respecter la procédure coutumière. « *Sommaire et orale, sans délai, elle rejette les formes rigoureuses du procès écrit*<sup>144</sup> ». Les plaidoiries ne se font que dans la langue maternelle, le roman, et non en latin. On ne tient, comme on vient de le voir, aucune écriture. Les franchises

138 Louis BINZ, *Brève Histoire de Genève*, op. cit. page 13

139 Adhémar Fabri était originaire de la Roche-sur-Foron. Entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs, il fut prieur des Dominicains de Genève, à Plainpalais, de 1353 à 1357. En 1387, il était le confesseur du pape Clément VII et résidait de ce fait à Avignon, où il mourut en 1388.

140 Pierre DUPARC, *Originalité des Franchises à Genève*, dans Société d'histoire et d'archéologie, tome XVI (1976)

141 Louis BINZ, *Brève Histoire de Genève*, op. cit. page 13

142 En 1416, l'empereur Sigismond érigea le comté de Savoie en Duché

143 Pierre DUPARC, *Originalité des Franchises à Genève*, op. cit. page 10

144 Pierre DUPARC, *Originalité des Franchises à Genève*, op. cit. page 10

rejetteront constamment le droit écrit (droit romain) au profit du droit coutumier. Conserver la procédure coutumière, orale et en français, est aussi pour la communauté des habitants une manière de s'opposer au duc de Savoie et à l'évêque de Genève<sup>145</sup>. Le vidomne mène l'enquête et juge en première instance. En cas d'appel, il transmet son enquête à l'official qui prononce le jugement au vu des pièces qui lui sont présentées. Lorsque, dans une affaire criminelle, les syndics ont prononcé une condamnation, l'affaire retourne au vidomne qui est chargé de faire exécuter la sentence. En cas d'ultime recours, l'affaire peut être transmise devant les tribunaux de Rome. Le vidomne a par ailleurs la garde des prisonniers qui lui sont remis par l'évêque.

Les conflits avec le vidomne, qui est soumis au duc de Savoie, vont être fréquents sous Pierre de la Baume. C'est ce qui va amener le Conseil des Deux-Cents<sup>146</sup> à supprimer le Vidomnat et à le remplacer par une nouvelle cour de justice, composée d'un lieutenant et de quatre assesseurs, une décision qui sera la source d'un long conflit avec le Duc de Savoie.

### Les Conseils

Seuls les citoyens, qui sont fils de bourgeois et sont nés dans la ville, et les bourgeois de sexe masculin, âgés de 25 ans minimum, ont le droit de vote<sup>147</sup>. Ils s'assemblent en Conseil Général qui est à la base de l'organisation communale. Le conseil général se réunit « *deux fois par an, à la saint Martin pour établir, d'accord avec les chanoines, le prix du vin et en février pour les élections*<sup>148</sup> » des quatre syndics. Ce sont eux qui le président et qui vont administrer la commune et expédier les affaires courantes. « *Les syndics et conseil ont pour charges les travaux publics, la police, les affaires militaires, la justice pénale*<sup>149</sup> ». Les syndics se sont entourés, au fil du temps, « *selon qu'il plaisoit aux Syndics* », de 12 à 20 conseillers qui se réunissent dans le Petit Conseil<sup>150</sup> (appelé aussi Conseil Ordinaire, Conseil Étroit ou simplement Conseil) qui exerce le pouvoir exécutif. Le conseil ordinaire se réunit normalement les mardi et vendredi pour les affaires publiques. Il peut être amené à se réunir plus souvent « *lorsque les affaires publiques pressoient*<sup>151</sup> ».

Depuis 1457, il existe également un Conseil des Cinquante dont les membres, « *ornés de vertu et d'excellence*<sup>152</sup> », sont choisis par le Petit Conseil. On peut l'assimiler à un conseil des sages. On ne le réunit qu'en cas de crise, afin de recueillir son avis.

L'organisation et les attributions des Conseils évoluent au cours des années. Ainsi, le 5 décembre 1518, « *le Conseil Général ordonne que ni le conseil ordinaire, ni celui des Cinquante, ne pourront dorénavant traiter ni conclure des choses qui regardent les franchises et libertés, sans l'approbation du Conseil Général*<sup>153</sup> ».

### L'évêque et ses auxiliaires<sup>154</sup>

145 Pierre DUPARC, *Originalité des Franchises à Genève*, op. cit. page 20

146 Le Conseil des 200 sera créé en 1526. Il est l'ancêtre du Grand Conseil genevois.

147 Après 1535 et la Réformation, seuls les citoyens seront éligibles dans les Conseils.

148 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, Librairie Alex. Jullien, tome 1, 1936, page 32

149 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 page 32

150 Le Petit Conseil ou Conseil ordinaire est aussi appelé parfois Conseil des 25 ou Conseil Étroit ou Conseil des Syndics ou Conseil de la Ville.

151 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, tome premier, pp. Cit., notes p. 154

152 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, (1823). (Tiré textuellement d'un ancien extrait des registres latins du Conseil de Genève) p. 82

153 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit. page 109

154 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 pages 3 et 4 et pages 32 et

Selon Bonivard, la juridiction temporelle et spirituelle de l'évêché de Genève s'étendait « *en longueur depuis Morges et Esvian jusques'à Favorges, en largeur depuis Saint-Claude jusques en Aouste et Tharentaise*<sup>155</sup> ». Le diocèse de Genève s'étendait en effet largement au delà des 7 paroisses de Genève et comprenait aussi « *les mandements ou seigneuries de Peney, de Jussy et de Thiez en Faucigny. L'évêque y possédait des châteaux dont il nommait les châtelains* ». Il exerçait aussi sa juridiction spirituelle sur huit décanats (Annemasse, les Allinges, Annecy, Aubone, Ceyzerieu, Rumilly, Sallanches et Vuillonex), pour un total de 455 paroisses.

Le prince-évêque de Genève « *détient les droits régaliens ; néanmoins sa puissance est limitée. Il jure, lors de son élection d'observer les « libertés, franchises, us et coutumes de la ville* ». Pour les Genevois, l'évêque « *est le prince indiscuté, le défenseur élu des sujets, le grand qui protège et qui veille*<sup>156</sup> ».

Il est assisté dans sa charge par le Conseil épiscopal et par le Chapitre Cathédral.

Le Conseil épiscopal est un organe sans relation immédiate avec le Chapitre, mais la plupart des membres en sont issus, ce qui crée des liens entre le Chapitre et l'évêché. Il peut s'ériger en tribunal ecclésiastique suprême dont l'évêque peut ratifier ou casser les arrêts. Il fonctionne même en l'absence de l'évêque. On l'a comparé à « *un conseil des ministres qui se réunissait aussi en cour d'appel* ». C'est un conseil très souple, qui peut s'élargir et accueillir, selon les questions à débattre, quelques dignitaires du Chapitre ou, parfois, le vidomne et les syndics. Il est composé comme suit:

- le vicaire, qui est le substitut de l'évêque pour l'ensemble de l'administration du diocèse. Il réside à Genève et intervient en cas d'absence ou d'empêchement de l'évêque lui interdisant de diriger lui-même son église. Il administre le diocèse au vu et place de l'évêque. Il est hiérarchiquement supérieur à l'official.
- l'official qui est le représentant de l'évêque, seigneur et prince de Genève, en temps que juge. Il s'occupe des affaires civiles et diocésaines et peut juger aussi des affaires purement laïques, celles où sont impliqués les habitants de la ville, quand la valeur du bien en litige excède 30 florins. Il tenait ses assises dans le cloître.
- le procureur fiscal « *dépend de l'officialat* ». Il est le défenseur des droits de l'évêque, mais aussi des biens de l'église. Il est le responsable de la trésorerie et du fisc. Il met en branle la justice ecclésiastique contre les coupables de délits et de crimes dépendant de ses tribunaux, c'est à dire les clercs mais aussi les laïcs coupables de vols ou d'usurpation de biens ecclésiastiques. Le procureur fiscal « *réside de manière constante dans la cité de Genève* ». En l'absence de l'official, il est le porte parole de l'évêque. Il va jouer un rôle très important sous Pierre de la Baume.
- le chancelier qui garde les sceaux et dirige la secrétairerie. Il est responsable de la rédaction, de l'expédition et de l'enregistrement des actes. Il est le secrétaire de l'évêque, ce qui requiert une présence constance à son côté. Il loge à l'évêché.
- le receveur général, qui est chargé de centraliser les revenus de l'évêque. Une Chambre des comptes vérifie ses écritures.
- le garde des sceaux qui siège à l'officialité
- le juge des appellations qui étudie les cas transmis par le vidomne à l'official

---

suivantes

155 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, tome premier, Genève, imprimerie Jules-G. Fick, 1867, page 113

156 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 page 47

- le juge des trois châteaux qui administre la justice aux sujets des Mandements
- le juge des excès, qui juge les excès commis sur les ecclésiastiques<sup>157</sup>, ainsi que des causes pénales et veille à l'observation des coutumes et franchises de l'église comme de la cité.<sup>158</sup>

Le chapitre cathédral exerce, comme l'évêque, «*un pouvoir seigneurial sur de nombreux domaines*», souvent proches de Genève. «*Les chanoines de Saint-Pierre se recrutent par cooptation*». Martin V, dans une bulle de 1368, a décrété qu'ils devaient être «*de naissance légitime, nobles ou gradués en droit, théologie ou médecine*<sup>159</sup>». Par leur naissance, ils sont souvent sujets du duc de Savoie. Le chapitre a en charge l'administration du temporel et la célébration du culte à la cathédrale, l'entretien de l'édifice et la surveillance du personnel qui y est attaché. Il a aussi son mot à dire dans la conduite des affaires générales du diocèse, même si les chanoines ne sont plus les assistants privilégiés de l'évêque. Le Chapitre reste un organe entouré de considération. Cette dernière est d'ailleurs ancienne. Lorsque l'évêque Adhémar Fabri<sup>160</sup> avait promulgué les franchises, il l'avait fait après avoir reçu l'approbation du Chapitre. Chaque Chanoine<sup>161</sup> a sa maison. La rue des Chanoines, aujourd'hui rue Calvin, leur appartenait à peu près en totalité. Dans leur maison, dans l'église cathédrale et au cloître, ils échappent à toute poursuite et bénéficient d'une sorte d'exterritorialité.

A la mort de l'évêque, le corps des chanoines lui succède dans tous ses pouvoirs spirituels et temporels. Dès le décès, le chapitre s'assemble pour décréter les mesures d'urgence à prendre. Pendant la vacance, un ou plusieurs vicaires capitulaires exercent l'administration du diocèse. Ils sont dotés de pouvoirs semblables à ceux du vicaire épiscopal.

### L'Évêque Jean de Savoie

En 1513, Charles III présente au pape Léon X la candidature de Jean-François, fils bâtard de l'évêque François de Savoie, comme évêque de Genève. Jean est nommé contre l'avis du peuple et du clergé de Genève. Il devient ainsi, le 17 août, le «*successeur méprisé de Charles de Seysell*<sup>162</sup>». C'était un homme maladif et faible dont le duc espérait faire un instrument docile. Les Genevois acceptent mal de se retrouver sous la domination d'un prince de Savoie, d'autant que l'évêque Jean, est un homme lâche, cruel et tyrannique. Le 26 janvier 1514, le nouvel évêque confirme les franchises et privilèges. Le duc de Savoie l'envoie ensuite, comme ambassadeur, au mariage de Clauda, la fille de Louis XII, avec François de Valois, auquel il participe le 14 mai 1514 à Saint-Germain-en-Laye, avec une nombreuse suite. Jean de Savoie accepte de céder au duc «*tous les droits et toute la juridiction temporelle qu'il avait dans Genève*<sup>163</sup>», avec l'assentiment du pape Léon X. Ce dernier est «*en train de traiter mariage pour son frère avec «*Mademoiselle Philiberte*», la sœur du duc Charles*<sup>164</sup>», ce qui explique les faveurs dont il comble le duc Charles

157 Le juge des excès est aussi appelé juge criminel. Sa fonction était de prendre connaissance des délits que pouvaient commettre les ecclésiastiques

158 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 page 43

159 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 page 37

160 Il fut nommé cardinal en 1385 et finit ses jours, trois ans plus tard, à Avignon

161 En 1510, Louis Gorrevod, que l'on retrouvera plus tard évêque de Saint-Jean de Maurienne, est chanoine et chantre de Saint-Pierre.

162 *Journal du Syndic Jean Balard*, Genève, Librairie Jullien frères, 1854, Introduction, page VII

163 Joseph Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et*

*Maurienne et du Décanat de Savoye*, Nancy, Sébastien Henault imprimeur et marchand libraire, 1759, page 61

164 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Genève, op. cit., tome 1 page 63

III. Mais cette cession, bien que confirmée par Léon X, sera annulée par le Saint-Siège car non conforme aux franchises de Genève.

### L'affaire Berthelier

Voici, relatée par Jean Balard<sup>165</sup>, l'histoire de Philibert Berthelier, une importante personnalité de Genève. Il est membre du Conseil des cinquante et chef de file des Eidguenots. Il participe secrètement pour Genève à la négociation d'un traité de combourgeoisie<sup>166</sup> avec la ville de Fribourg. Le vidomne et les Mammelus en sont informés et préviennent le duc de Savoie, le comte de Genève, son frère, et l'évêque. A son retour de Fribourg, il est fait prisonnier par les troupes de Charles III. Le 24 janvier 1519, le Conseil, composé de 117 personnes, « *prononce une sentence absolutoire en faveur de Berthelier*<sup>167</sup> », et obtient qu'il soit libéré. Le 6 février, le Conseil général donne son accord à la combourgeoisie avec Fribourg et le 27 mars, il écoute les plaidoyers de Besançon Hugues et de Claude Richardet, les négociateurs de Genève, rentrés de Fribourg, et ratifie le traité de combourgeoisie. Jean Balard est présent à ce conseil. Le duc de Savoie, qui est hostile à cette combourgeoisie, réunit alors des troupes et s'apprête à envahir Genève, sans défense. Une réunion houleuse se tient alors au Grand Conseil, certains notables ainsi que des chanoines étant favorables au duc. Sous la menace des troupes de ce dernier, les conseils dénoncent l'alliance le 4 avril et deux syndics se rendent à Gaillard « *pour apporter à Charles la renonciation à l'alliance de Fribourg et l'adhésion des Conseils à son entrée à Genève*<sup>168</sup> ». Le lendemain, le duc de Savoie entre à Genève, à la tête de 500 hommes. Besançon Hugues part à Fribourg demander de l'aide. Le duc oblige les Conseils à faire stopper l'armée des Fribourgeois et à renoncer au traité.

Les syndics convoquent donc le 11 avril le Conseil général après en avoir prévenu le duc ainsi que l'évêque<sup>169</sup> qui était alors à Genève. L'évêque de Belley, les abbés de Saint-Claude et de Nantua, le conseil épiscopal assistent à ce conseil. La communauté confirme sa renonciation à l'alliance de Fribourg et accepte également de payer à Fribourg 4.000 écus (dont 2.000 comptant) sur les 15.000 qu'ils demandaient pour leur intervention. Les cantons jugèrent que ce paiement était suffisant et que la somme de 15.000 écus demandée par Fribourg était excessive<sup>170</sup>. C'est la première fois que Pierre de la Baume est associé à la vie genevoise. Il n'est alors qu'abbé de Saint-Claude, mais l'évêque et le duc de Savoie l'ont sans doute en haute estime puisqu'ils le placent en position d'arbitre et de sage. Ils lui confieront bientôt le poste d'évêque coadjuteur.

Bonivard<sup>171</sup> et Berthelier sont arrêtés. Le 23 août 1519, le Conseil des Cinquante demande la libération de Berthelier, au nom des franchises. Mais, sur les ordres de l'évêque, Berthelier, est sommairement jugé et décapité le 27 août, devant le château de L'Isle. « *Cette mort épouvanta ceux*

---

165      membre du Petit Conseil (1525-1536), syndic (1525 et 1530), puis membre du Conseil des Soixante (1546-1555).

Très attaché aux libertés de Genève, il est l'auteur du *Journal sur les événements de 1525 à 1531*.

166      Alliance de Genève avec Fribourg pour combattre les ambitions de la maison de Savoie sur Genève

167      *Journal de Jean Balard*, op.cit. introduction, page IX

168      *Journal de Jean Balard*, op. cit introduction, pages X et XI

169      Il s'agit naturellement de Jean de Savoie.

170      Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., tome premier, notes p. 154

171      François Bonivard est un noble savoyard qui naît à Seyssel vers 1493. Destiné à l'église, Il étudie la grammaire à

Pignerol puis le droit à Turin et Fribourg en Brisgau. On le retrouve ensuite à Genève où il prend très vite des positions hostiles au duc de Savoie. Il sera protégé longtemps par son titre de prieur de Saint-Victor, une abbaye située dans un des faubourgs de Genève. Mais Charles III finira par le faire emprisonner à Chillon où il restera 6 ans. Libéré par les Bernois en 1536, il fut chargé par les Genevois d'écrire les Chroniques de Genève.

*de Genève, qui n'auraient alors rien osé refuser au Duc et à l'Évêque*<sup>172</sup> ». Deux jours plus tard, lors d'un Conseil général, Eustache Chappuis, l'official de l'évêque, fait destituer les Syndics. De nouveaux syndics sont nommés le 3 septembre.

Cet épisode de la vie de Genève est significatif des tensions qui existent entre Genève, qui, pour mieux défendre son indépendance, cherche une alliance avec une ville voisine et le duc de Savoie, qui fait tout pour prendre le contrôle de la ville, avec l'espoir d'en faire un jour sa capitale. Quant à Philibert Berthelier, il va devenir désormais le symbole de la défense des libertés de Genève.

---

172 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 161

## 6) LE PRINCE-ÉVÊQUE DE GENÈVE

On a vu dans un chapitre précédent que le duc de Savoie avait une grande estime pour Pierre de la Baume. En 1513 déjà, il avait demandé au pape de lui accorder l'évêché de Mondovi, sans succès. « *C'est un homme, écrivait-il alors au pape, qui s'impose par son extraction et par ses qualités remarquables*<sup>173</sup> ». Il avait été ensuite très satisfait de sa participation au concile de Latran. C'est donc à lui qu'il va tout naturellement penser, lorsqu'il décide d'imposer un coadjuteur à Jean de Savoie.

Avec cette nomination, nous entrons dans la période la mieux connue de la vie de Pierre de la Baume. La documentation sur l'histoire de Genève à cette époque est en effet très fournie.

### PIERRE DE LA BAUME COADJUTEUR

Le 25 janvier 1521, en présence de Louis de Gorrevod, chantre du chapitre de Saint-Pierre de Genève, et évêque de Maurienne, « *Pierre de la Baume, administrateur et coadjuteur de l'évêché de Genève, prend possession de l'évêché et jure les franchises dans l'église de Saint-Pierre ... Les syndics et leurs conseillers le vont trouver l'après-midi pour l'informer des troubles et séditions et de tout ce qui s'est passé ci-devant*<sup>174</sup> ». On lui fait à cette occasion un don de 100 écus, auquel Jean Balard participe pour 10 écus.

Une nomination qui ne passe pas inaperçue et qui montre en quelle haute estime Pierre de la Baume était déjà tenu. Le 10 octobre, son frère aîné, Marc de la Baume, mis au courant de la prochaine nomination, écrit depuis Paris aux Syndics de Genève et au duc de Savoie pour les remercier d'avoir nommé son frère coadjuteur de l'évêque de Genève.

Et le 20 octobre, cette nomination est saluée par l'empereur Charles Quint. Depuis Aix-la-Chapelle, où il sera sacré empereur le 23 octobre, il écrit au duc de Savoie : « *Nous avons entendu le bon tour qu'avez fait à nostre amé et féal conseiller ordinaire le prothonotaire de la Baume, abbé de Saint-Claude, touchant l'évêché de Genève dont vous savons tres bon grey, et d'autant plus que l'avez fait et procuré lui estant absent de vous et actuellement en notre service* ». L'empereur estime cette promotion très justifiée « *cognoissant si habondamment la suffisance dud seigneur de Saint-Claude qu'il merite cestui et meilleur bien* ». Il accepte de donner congé au dit protonotaire<sup>175</sup>. Pierre de la Baume aurait été, selon Guichenon, un proche conseiller de l'Empereur « *doué de si rares qualités qu'il fut un des principaux ministres, et plus confidents conseillers d'état de l'Empereur Charles V*<sup>176</sup> ».

On retrouve, peu de temps après, Pierre de la Baume à Chambéry. La tradition veut que l'on y expose le Saint Suaire deux fois par an à l'adoration des fidèles, dont le vendredi saint. Mais le

---

173

Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève* op. cit., tome 1, page 66

174 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, Genève, Chez Lador libraire, 1823 page 113

175 *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, tome IX, page 481. La lettre de l'Empereur se trouve aux archives d'État de Turin.

176 Samuel GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey, Troisième Partie, Contenant les Généalogies des Familles Nobles de Bresse et de Bugey*, op. cit., page 40. Je n'ai pas trouvé d'informations sur ce passage de Pierre de la Baume au service de Charles Quint.

temps est exécrable ce jour là et la cérémonie doit être reportée au lendemain, le samedi 20 mars 1522. De nombreux fidèles y participent, entourant le duc de Savoie et dom Edme, abbé de Clairvaux, supérieur des cisterciens, qui rentre d'un voyage d'inspection en Italie. « *Trois évêques revêtus prirent le Saint-Suaire enveloppé en soie rouge et le portèrent en procession en une chambre où l'on avait fait un échafaud dehors les fenêtres pour le montrer au peuple qui était en bas*<sup>177</sup> ». Les noms de deux d'entre eux sont précisés, Monseigneur l'évêque de Belley, l'abbé commendataire de Hautecombe, qui est alors Claude d'Estavayer, un proche du duc de Savoie, et Monsieur de Saint-Claude qui le connaît depuis la mission que lui avait confié Charles III à Rome. Cette anecdote nous informe sur deux aspects de la personnalité de Pierre de la Baume. Il voyage avec une grande facilité et il est très vite à l'aise au milieu des puissants, qu'ils soient politiques ou religieux.

Affaibli, Jean de Savoie, "*l'évêque de Savoie*", qui, tout au long de son épiscopat s'est montré indigne de sa tâche, s'est retiré dans son abbaye de Pignerol où, malade, il va mourir le 7 février 1522 « *du mal de Naples qui lui avait causé la goutte et des ulcères qui ne lui laissèrent que la peau et les eaux*<sup>178</sup> ». Pierre de la Baume, qui est alors à Pignerol, envoie une lettre au Conseil de Genève pour le prévenir de son décès. Le duc lui donne alors en commende l'abbaye de Notre-Dame de Pignerol. L'abbazia de *Santa Maria Assunta* avait été fondée en 1064 par Adelaïde de Suse<sup>179</sup>, et confiée par elle aux bénédictins, appelés aussi les moines noirs, de la Sacra San Michele. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye devint commendataire. Elle ne fut plus alors dirigée par des moines, mais par des évêques ou cardinaux ou même des laïques. Un des oncles de François Bonivard, Jean-Amé de Bonivard, fut un des premiers abbés commendataires de Pignerol. Jean de Savoie, le fils illégitime de François de Savoie, lui succéda comme abbé commendataire, en même temps qu'il était évêque de Genève. Dès le 22 juin 1522, Pierre de la Baume commence à agir en temps qu'abbé commendataire de Pignerol.

### PIERRE DE LA BAUME, ÉVÊQUE DE GENÈVE

Le 10 octobre 1522, Pierre de la Baume est nommé évêque de Genève par Rome, à la demande expresse du duc Charles III. Cette nomination prouve une fois de plus à quel point il était alors apprécié du duc de Savoie. « *C'est un homme connu pour son caractère doux et conciliant, autant que distingué par ses qualités administratives et les dignités ecclésiastiques dont il était revêtu*<sup>180</sup> ».

#### Son installation à Genève

Les registres du Conseil de Genève<sup>181</sup> nous donnent avec précision tous les détails concernant la

177 *Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie* (1875) p. 317/320

178 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit. La syphilis était appelée à l'origine mal français par les Italiens et mal de Naples par les Français.

179 Adelaïde de Suse (1021-1091), marquise de Suse, fut mariée en troisièmes noces au fils d'Humbert aux Blanches Mains, le comte de Savoie Odon, que l'Empereur nomma en 1046 comte de Turin. L'abbaye Notre-Dame était située dans un quartier appelé aujourd'hui Abbazia Alpina, à l'emplacement de l'actuelle église paroissiale de San Verano.

180 Louis VALLÉE, *Dictionnaire du protestantisme ou histoire de l'établissement de la réforme*, Migne éditeur, Paris 1858, page 650

181 Écrits en latin jusqu'en 1536. Ils ont été traduits et publiés en 1823 sous le titre « *Fragments historiques sur Genève* »

préparation de sa prochaine installation, dont on commence à s'occuper le 16 janvier 1523 :

- « Médailles pour la venue de l'évêque. On ordonne qu'on en fit des plus belles nonobstant la dépense, pour l'honneur de l'évêque et de la ville.... »
- Plusieurs ouvriers travaillent pour les choses nécessaires pour la venue de l'évêque, à qui on donne 4 sous par jour
- un peintre demande 74 écus pour peindre les choses nécessaires pour la venue de l'évêque
- Comtesse de Montrevel et Monsieur de Saint-Sorlin (la belle sœur et le frère de l'évêque<sup>182</sup>) : arrêté de donner à chacun trois quarterons de malvoisie et autant d'hipocras... Qu'on donne aussi un quarteron de malvoisie et un d'hipocras<sup>183</sup> aux deux neveux.
- Armes de l'évêque gravées sur la vaisselle qu'on lui veut donner
- Besançon Hugues, le capitaine général, qu'il fasse fort court le compliment qu'il doit faire.....
- Evêque : les syndics vont prier de célébrer sa première messe à Plainpalais, pour éviter les inconvénients qui pourraient advenir à cause de la multitude de gens et de la grande foule qu'il y aurait, ce qu'il leur promet.....
- Présent fait à l'Évêque, savoir : 6 assiettes et écuelles d'argent, pesant 32 marcs, 12 flambeaux de cire et 12 boîtes de dragées ».

Genève se prépare donc à recevoir son nouvel évêque avec éclat et ferveur, les conseils faisant tout leur possible pour qu'il garde un grand souvenir de sa prise de fonction et leur en soit ensuite reconnaissant.

Pierre de la Baume ne montre aucune hâte à venir à Genève. Son installation à l'évêché de Genève ne va avoir lieu qu'en avril, plus d'un an après la mort de Jean de Savoie. Il passe le reste de l'année 1522 et les premiers mois de 1523 à Pignerol et, comme à son habitude, il voyage. « *L'étendue de ses biens, le soin qu'il mettait à conserver le crédit des grands ne le laissaient jamais longtemps au même lieu*<sup>184</sup> ». On le trouve le 15 février à Pignerol où il est encore le 20, le 13 mars il est à Saint-Claude « *où Bezanson Hugues et Hugonin Fabri vinrent lui apporter, en hommage traditionnel, deux truites, de la part du Conseil* », le 1<sup>er</sup> avril il est à Turin. Il arrive ensuite à Saint-Julien d'où il se rend à Chambéry « *pour obtenir de son Altesse la reconnaissance expresse de sa juridiction*<sup>185</sup> ».

Et c'est le 11 avril qu'il fait enfin son entrée solennelle dans Genève, racontée par François Bonivard, qui participa certainement à cet événement et écrit donc ce qu'il a vu. Pierre de la Baume arrive, « *accompagné des Gentils hommes ses parens*<sup>186</sup> *et daultres. De toutes parts, des environs de Genève, l'on vint pour voir la dite entrée, et luy allerent les Sindiques et le Conseil au devant jusques au pont Darve, où il fit entre leurs mains le serment accoustumé de garder et entretenir les franchises. Puis l'accompagnèrent les dicts quatre Sindiques portant le poille (dais), sous lequel il*

avant la Réformation » par Théodore de Grenus

182 Il s'agit de Anne de Châteauvillain, la femme de Marc de la Baume, devenu comte de Montrevel à la mort de son père, et de Claude de Saint-Sorlin, autre frère de Pierre de la Baume.

183 L'hipocras est une boisson à base de vin, sucrée au miel et aromatisée. Elle est offerte au Moyen-Age comme un présent de valeur, comme la malvoisie qui est un cépage originaire de Grèce, et qui donnait un vin doux, sucré.

184 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève* op. cit., tome 1, page 68

185 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. tome 1, page 68

186 Il s'agit de sa belle-sœur, la femme de Marc, comtesse de Montrevel, de son frère Claude, baron de Saint-Sorlin et

de ses deux neveux, qui sont sans doute les deux fils de Marc de la Baume. Le premier, Jean IV, est né de l'union de Marc avec Bonne de la Baume (décédée en 1508) et le second, Joachim, du second mariage de Marc avec Anne de Châteauvillain.

*chevalcha jusques en la ville : Et encore par toutes les rues de la ville, il y avoit aussy des jeunes gens bien montés et équipés, accoustrés et chevalchant a Labanoise. Plus de cent chevaux vinrent faire le limaçon devant luy, lesquels il faisait moult beau voir. .... Il chevalchoit une mule bien harnaschée et dorée, et portoit ung chapel vert, à la façon des Evesques de Rome<sup>187</sup> ». Comme don de joyeux avènement, « Pierre de la Baume rapporte de Rome un bref du pape (daté du 27 février 1523) absolvant de peine et de coulpe tous ceux qui assisteraient à sa messe solennelle<sup>188</sup> ».*

Le temps est mauvais ce jour là. La pluie oblige les organisateurs à modifier leur programme. « *Il ne célébra pas la messe en ce lieu là (Plainpalais) à cause de la pluie, mais dans la cathédrale...* » au milieu des cris de joie de tout le peuple. Ensuite de quoi, « *l'illustre et révérend Pierre de la Baume, évêque et Prince de Genève, ayant pris possession de son évêché sur le grand autel de Saint-Pierre, jure les franchises sur l'autel de Sainte-Catherine en présence d'Amé de Gingins, abbé de Beaumont<sup>189</sup>* ». Cet engagement à respecter les libertés et franchises est de la plus haute importance pour les Conseils de la ville.

C'est une réception qui reste assez simple cependant. Il n'est pas fait mention par exemple de la préparation de la décoration des rues. Pierre de la Baume, se montrant d'une grande habileté, a souhaité que l'on limite la dépense pour ne pas irriter les puissants, d'autant que Genève devait recevoir quelques mois plus tard la nouvelle duchesse de Savoie. L'évêque pensait que « *par ce moyen son mary pourroit oublier la haine qu'il portait à Genève<sup>190</sup>* ».

Les Conseils sont dirigés par des bourgeois, jaloux de l'indépendance de leur ville et hostiles au duc de Savoie qui rêve de rajouter la ville à ses États pour en faire sa capitale. Depuis près d'un siècle, ils sont aussi en conflit permanent avec l'évêque de Genève, qui est souvent un Savoie ou, sinon, un proche du duc. Pierre de la Baume hérite d'une situation extrêmement compliquée et va avoir beaucoup de mal à se positionner. Comme prince et évêque, il est le responsable temporel et spirituel, mais son pouvoir temporel est soumis au respect des libertés et franchises de la ville. Il doit par ailleurs sa place à Charles III qui va poursuivre tout au long de ces années un but unique, s'emparer du pouvoir à Genève.

Le 14 mai 1523, un événement nous fait comprendre les subtilités des rapports entre l'évêque et les syndics. L'évêque leur fait savoir qu'il souhaiterait qu'un prisonnier dont on ignore le nom soit condamné au bannissement seulement. Les Syndics lui répondent « *que s'ils faisaient une telle sentence, et que le criminel méritât une plus grande peine, on le leur pourrait reprocher ....mais qu'il peut de sa pleine puissance faire grâce à toutes sortes de criminels, soit devant que la sentence ait été prononcée, soit après* ». A la demande de clémence de leur évêque les Syndics répondent qu'ils doivent juger en leur âme et conscience. S'il veut modifier le jugement, l'évêque, qui est aussi leur prince, doit faire usage de son droit de grâce.

### **L'entrée à Genève de Béatrice de Portugal**

Dès juillet, Genève se prépare à recevoir la duchesse Béatrice de Portugal<sup>191</sup>. Une visite tardive.

---

187 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, Genève, Chez D. Dunant, libraire éditeur, 1831 (concerne les livres 1 à 4), page 388

188 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. tome 1, page 189

189 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève* op. cit., page 115

190 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, op. cit. page 388

191 Béatrice est la soeur d'Isabelle de Portugal que Charles Quint épousera à Séville le 11 mars 1526, devenant

Elle a épousé Charles III le 29 septembre 1521 à Villefranche-sur-Mer. Elle ne parle toujours pas le français. Aussi, le 14 juillet, les Syndics « *prient l'évêque d'écrire à la femme de Noble F. de Saint-Michel, qu'elle se trouve en l'arrivée de la Duchesse pour être capitainesse des femmes, parce qu'elle parle la langue de Madame la Duchesse*<sup>192</sup> ». Et le 4 août, Genève reçoit en grandes pompes la nouvelle duchesse de Savoie, « *accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, de gentilshommes et d'autres personnes*<sup>193</sup> ». Elle se montre tout d'abord hautaine et méprisante, pour devenir plus humaine en fin de journée. Les syndics lui font un présent de la part de la ville. Ils ont toutefois veillé à recevoir la duchesse de Savoie en invitée et pas en souveraine, comme l'aurait souhaité Charles III. Quelques conseillers n'ont pas voulu recevoir les princes et sont absents. Mais la plupart sont présents, tels que Besançon Hugues, capitaine général et diplomate, qui conduit le cortège avec le syndic Jean Baud, son beau-frère et d'autres notoires Eidguenots. Le nouveau prince-évêque de Genève participe à ces festivités, mais il quitte très vite son évêché et le 26, il est déjà dans son château de la Tour du May<sup>194</sup>.

A l'image de ses prédécesseurs, Pierre de la Baume va être souvent absent de Genève. Henri Naëf précise cependant que « *Pierre de la Baume fut peut être celui qui y fit les plus longs séjours*<sup>195</sup> ». Désormais, il va partager son temps entre Genève, Pignerol où il va passer une bonne partie de l'année 1524 et son abbaye de Saint-Claude, un lieu où il aimera toujours se réfugier. On le sait par ses affranchissements qui vont de juin 1513 à août 1526 qui sont datés de la maison abbatiale de Saint-Claude, de celle du Grandvaux ou du château de la Tour-du-May. Ce dernier est la résidence d'été des abbés de Saint Claude. C'est Pierre Morel I<sup>er</sup> (ou Morelli), abbé de Saint-Claude de 1441 à 1444, qui avait fait de ce château son lieu de résidence préféré. Ses successeurs, et notamment Pierre de la Baume, continuèrent d'y passer de longs mois chaque année. « *Ces prélats, tous grands seigneurs, y menaient une vie princière et s'y tenaient toujours entourés d'une foule de chevaliers, d'écuyers, d'abbés, de prieurs et de chapelains*<sup>196</sup> ».

Henri Naëf nous précise ce qu'était le train de vie de l'évêque de Genève. Il « *était conforme à la vie nomade des princes, à la fois magnifique et rudimentaire. Il avait son maître d'hôtel, son aumônier, son secrétaire privé, son écuyer de cuisine, son sommelier, son boulanger, divers marmitons et femmes de ménage, un gouverneur, des mules et plusieurs chiens, car il tenait la chasse en prédilection. Dans ses déplacements, il ne transportait pas sa vaisselle ; le potier d'étain Claude Levet la lui fournissait en location quand il résidait à Genève et, Pierre Gay, son trésorier, naguère au service de la ville, réglait la dépense. Il en eut parfois d'assez fortes*<sup>197</sup> ».

### **Le passage du Connétable de Bourbon**

Le connétable Charles de Bourbon<sup>198</sup> est en fuite. Il a quitté son château de Chantelle<sup>199</sup> dans le

ainsi le

beau-frère de Charles III.

192 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 116

193 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 116

194 Jacques Augustin GALIFFE (dit Jaimes) *Matériaux pour l'histoire de Genève*, Tome second, Genève, librairie J.

Barbezat et C°, 1830, page 307.

195 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. tome 1, page 54

196 dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, paragraphe 1864.

197 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. Tome 1, page 71

198 Il quitte Chantelle dans la nuit du 8 septembre 1523. François I<sup>o</sup> fait mettre sa tête à prix. Il part d'abord pour l'Espagne, mais doit rebrousser chemin en raison des risques. Il se replie sur Vienne, passe le Rhône sur un bac, et se dirige vers Grenoble pour gagner l'Italie par le col du Mont-Cenis.

199 Place-forte appartenant à la famille de Bourbon et située dans le département de l'Allier

nuît du 8 septembre 1523 et voyage en « *habit dissimulé* » avec une petite troupe de fidèles. Il se fait passer pour un simple voyageur et c'est Joachim de Pompérant, son bras droit, qui joue le rôle du seigneur. Il vient de trahir François I<sup>er</sup> et cherche à rejoindre l'Empereur en Espagne. Son projet était de gagner Suse, puis Gènes et de s'y embarquer pour l'Espagne. Mais la présence de troupes françaises en Savoie l'a contraint à modifier son itinéraire. Il cherche maintenant à gagner l'Italie par Besançon, Ferrette, les Allemagnes<sup>200</sup>, Tende où il arrivera en décembre, Mantoue<sup>201</sup>, Plaisance et Gènes. Le voyage a été raconté vingt à trente ans plus tard par les frères du Bellay<sup>202</sup>, qui étaient à la fois écrivains, hommes de guerre et diplomates. Voici ce qu'il écrivent sur le passage du Connétable à Saint-Claude. « *Après avoir passé le Rhône à 8 lieues au dessus de Lyon, (le connétable et sa petite suite poursuivent leur route) ... prenant le chemin de Saint-Claude. Et y estans arrivés, ne trouvant le Cardinal de la Baulme, n'y firent séjour que d'une nuict, et allèrent trouver le dit Cardinal à la tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Saint-Claude*<sup>203</sup>, où il faisoit sa demeure : auquel par-ce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se fait cognoitre. Le lendemain, avec bonne escorte de cavalerie que luy baillat ledit Abbé, s'en alla coucher à Colligny, et de là à Passenan». Tout y paraît exact, à l'exception du titre de cardinal que Pierre de la Baume ne recevra que beaucoup plus tard.

Lorsqu'il arrive à Saint-Claude, on apprend à Charles de Bourbon que Pierre de la Baume réside alors dans son château de la Tour du May. Ce n'est pas sur sa route. Pour rejoindre Besançon, la route usuelle passe par le Grandvaux, Champagnole, Vers-en-Montagne et Salins. Mais Charles III de Bourbon décide de faire le détour. Il semble important pour lui de rencontrer Pierre de la Baume. Les du Bellay ne citent que rarement les personnes rencontrées par Charles de Bourbon. Or Pierre de la Baume est cité nommément. Le Prieur l'invite à passer la nuit à Saint-Claude et, le lendemain, Charles de Bourbon gagne la Tour du May. Il s'y fait connaître de Pierre de la Baume et lui apprend qu'il vient de passer au service de Charles Quint. La surprise doit être grande pour l'abbé, la nouvelle de la trahison du connétable ne lui étant sans doute pas encore parvenue.

Le connétable connaissait sans doute les de la Baume. C'était une famille de la haute noblesse savoyarde et bourguignonne. Par ses terres de Bourgogne, elle était d'Empire et les excellentes relations qu'elle entretenait d'abord avec Marguerite d'Autriche, puis aussi avec l'Empereur, étaient certainement de notoriété publique. La rencontre du connétable et de Pierre de la Baume a pu n'être aussi qu'une simple relation de seigneur à seigneur. Charles de Bourbon était en effet aussi prince des Dombes. Mais il est plus probable que le connétable en fuite aura souhaité rencontrer le prélat pour s'assurer de son soutien auprès de l'Empereur. La suite va d'ailleurs confirmer qu'ils devaient être assez proches. Pierre de la Baume va se rapprocher à deux reprises au moins de Charles de Bourbon. En 1525, le prélat est à Turin. Il y apprend que Charles de Bourbon est à Milan, encore auréolé de sa récente victoire de Pavie. Il part aussitôt l'y rencontrer. Deux ans plus tard, le connétable est tué sous les murs de Rome. En septembre, La Baume écrit et fait imprimer plusieurs épitaphes de Monseigneur de Bourbon.

Le connétable et le prélat passent la journée ensemble. Le lendemain, l'abbé met à sa disposition

200 Il s'agit probablement des Cantons Suisses

201 Il y sera reçu par le marquis de Mantoue, Frédéric II de Gonzague, son cousin-germain

202 Martin et Guillaume du BELLAY, *Mémoires*, tome premier, livre II, Paris, librairie Renouard, 6 rue de Tournon, 1908, pages 274 à 276. Elle ont été publiées en 1571, mais écrites vingt ans plus tôt.

203 Cet épisode sera repris par Jean Giono dans son « *désastre de Pavie* ». Selon Giono, le Connétable est reçu par

Pierre de la Baume « *dans son abbaye de la Tour du May* ». Il ajoute ainsi une erreur à celle commise par du Bellay qui qualifie Pierre de la Baume de cardinal alors qu'il ne le deviendra qu'en 1539.

une bonne escorte et le connétable s'en va coucher à Coligny, puis gagne le jour suivant Passenans où il reste entre huit à dix jours. A son passage à Dole, il est reçu par Hugues Marmier, le président du Parlement. Le 9 octobre, il arrive à Besançon où il loge chez Simon Gauthiot d'Ancier, un des co-gouverneurs de la ville. Le beau-frère de ce dernier, le seigneur de l'Étoile, gagne Besançon, accompagné de son page Fery de Guyon, et se met au service du Connétable. Il fera partie des nombreux Franc-Comtois qui accompagneront Charles de Bourbon en Italie<sup>204</sup> où il retrouve Prosper Colonna<sup>205</sup>, le généralissime de la ligue.

Le passage du Connétable sur la terre de Saint-Claude ne va pas laisser Genève et les deux Villes indifférentes. Le 31 octobre, l'ayant appris, les Bernois se plaignent auprès du duc de Savoie de la présence de l'évêque en Piémont où il aurait rencontré le Connétable. Ils craignent qu'il ne prenne le parti de l'Empereur, alors qu'ils ont eux-mêmes un traité de paix avec la France. Quelques mois plus tard, en mars 1524, ils demandent au duc de renvoyer l'ambassadeur de Milan qui séjourne sans raison depuis plusieurs mois à Genève et de mettre une terme aux entreprises de Pierre de la Baume en le « *rappelant deca les monts* ». Le 23 juillet<sup>206</sup>, Berne écrit aux Syndics que le roi d'Angleterre aurait envoyé de l'argent à Genève destiné au duc de Bourbon et leur demande de le mettre en lieu sûr.

En décembre, l'évêque est de retour à Genève. Le 2 de ce mois, la duchesse Béatrice y accouche d'un fils à « *environ midi, au couvent des frères Prêcheurs*<sup>207</sup> ». Les syndics le font publier pour que tout le monde puisse « *aller en procession par tout le ville. L'Évêque s'y trouve revêtu de ses habits sacerdotaux, comme aussi les chanoines avec tout le clergé*<sup>208</sup> ». Les festivités vont durer deux jours. Les Genevois sont contents. Ils aiment festoyer et les marchands « *auxquels la présence de la maison de Savoie procurait des gains considérables, ne songeaient guère qu'à s'enrichir et ne regardaient plus la conservation de leur indépendance comme leur affaire principale*<sup>209</sup> ».

La vie genevoise continue d'être rythmée par ailleurs par les conflits qui opposent le duc aux syndics ou au Conseil épiscopal, lorsque l'évêque est absent. Ainsi, quelques jours plus tard, le 22 décembre, le duc est très mécontent de la façon dont on a accueilli son fourrier. Il s'en plaint aux syndics et leur dit que « *si l'on continuait, il feroit cette ville de Genève plus petite que le plus petit village de son pays*<sup>210</sup> ». Les syndics demandent à Monsieur de Saint-Sorlin<sup>211</sup> de convoquer le conseil épiscopal. Ainsi donc, lorsqu'il s'absente de Genève, l'évêque y laisse son frère avec la charge de le représenter.

Deux autres affaires sont emblématiques de ces conflits avec le duc : la nomination d'un nouveau vidomne et l'affaire Lévrier.

204 Paul DELSALLE, *Charles-Quint et la Franche-Comté, Portraits et Lieux de mémoire*, Cêtre, 2008-2012, page 141

205 Prosper Colonna était un des meilleurs officiers de Charles-Quint. Il meurt à Milan le 30 décembre 1523. Peu après, Charles de Bourbon sera nommé lieutenant général pour l'empereur.

206 *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, tome IX, pages 384 & 417

207 Couvent des Dominicains de Palais, situé en dehors des fortifications de Genève. Il datait des années 1260 et fut détruit pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Vincent Ferrier y prêcha en décembre 1403 et janvier 1404. Le duc et la duchesse y avaient leur résidence lorsqu'ils étaient à Genève.

208 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 118

209 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, chez Manget et Cherbuliez, Genève, 1811, page 238/239

210 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 118

211 Il s'agit de Claude de Saint-Sorlin

**Le nomination d'un nouveau vidomne**

En janvier 1524, le vidomne Salagine étant mort, il convient de procéder à son remplacement. Nous connaissons l'histoire de son installation sous deux versions.

La première est tirée des *Fragments historiques sur Genève*<sup>212</sup>. Le 9 février, le duc change de vidomne. Il appelle à cette charge Noble Hugues de Rougemont, Seigneur de Verneaux, « *un de ses chambellans, qui étoit fort estimé et en bonne réputation* » et souhaite que désormais, toutes les affaires civiles et profanes soient traitées devant lui. Le vicaire lui répond alors que Monsieur l'Évêque de Genève « *avait toute juridiction dans cette ville ..... même que le dit Évêque, soit son vicaire, peut évoquer à soi quelque cause que ce soit qui est traitée dans le tribunal du Vidomnat* ». Dans sa réponse, le duc lui dit qu'il ne l'entend pas ainsi et qu'il interdisait à l'évêque de gracier un criminel condamné par le vidomne, faute de quoi « *il feroit pendre et étrangler ceux à qui ledit Évêque l'auroit accordée* (sa grâce) ». On voit ici à quel point le duc, profitant de l'absence de l'évêque, entend s'affranchir de l'autorité de ce dernier, au mépris des franchises.

La seconde nous est donnée par Jacob Spon<sup>213</sup>. Le duc met donc en place Verneau « *auquel on avoit fait prêter le serment à l'évêque, comme il se pratiquait d'ancienneté* ». S'en suit un conflit entre le duc, qui prétend que c'est à lui ou à son conseil que le serment doit être prêté, et non à l'évêque. Spon précise : « *L'évêque s'y opposa avec peu de chaleur et apaisa le duc le mieux qu'il put* ».

Dans cette version, L'évêque est présent à Genève lors de l'installation du nouveau vidomne. Ce dernier prête serment devant lui, ce qui provoque la colère du duc, qui, pour mieux asseoir son autorité sur Genève, envoie le prélat au Piémont « *pour le service de l'Empereur, ce qu'il n'osa pas refuser, étant bon impérialiste* ». Pierre de la Baume, va passer pratiquement toute cette année 1524 hors de Genève. Il séjourne longtemps à Pignerol. Heureux sans doute de retrouver son abbaye, le prélat laisse comme lieutenant à Genève son frère Claude de Saint Sorlin, qui s'occupe peu des affaires de son frère et « *laisse le soin de tout au Conseil épiscopal* ».

Le 26 mai, la Baume est à Chivasso, près de Turin, le 17 juin à Chambéry où il est encore le 5 juillet. On le trouve plus tard à Annecy, d'où il gagne Mont-Saint-Sorlin<sup>214</sup>, puis la Tour de May « *car il se trouvait des affaires partout ailleurs que dans son diocèse*<sup>215</sup> ». Le 1<sup>er</sup> novembre il est de retour à Saint-Claude qu'il s'apprête à quitter dès le 23 décembre.

**L'affaire Lévrier**

Le roi de France et l'Empereur sont en guerre. Les Suisses sont divisés à propos de la religion. Le duc de Savoie en profite pour étendre son pouvoir sur Genève. C'est alors qu'éclate l'affaire Levrier. Il était admis unanimement qu'on pouvait faire appel d'une décision du vidomne auprès du conseil épiscopal. Charles III décide sans aucune concertation que « *dorénavant le conseil épiscopal ne se mêleroit plus de juger en matière civile*<sup>216</sup> ». Sa décision n'amène qu'une faible protestation de la part du conseil épiscopal. Seul, Aimé Levrier, le juge des Excès, s'oppose fermement à la décision du duc et le fait savoir. La réaction du duc est immédiate. Il ordonne de l'arrêter.

212 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 118

213 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 169

214 Aujourd'hui sur la commune de Charézier, canton de Clairvaux-Les-Lacs (Jura).

215 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, op. cit., Tome second, page 307

216 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., page 240

Le 12 mars 1524, Aimé Lévrier<sup>217</sup> est emprisonné. Le lendemain, les syndics s'insurgent contre « *l'indue capture de Levrier* » par les troupes du duc, à la sortie de la cathédrale, faite en violation des franchises de la ville. Ils prient le vicaire d'assembler le Conseil épiscopal « *pour y exposer ce qui étoit arrivé et l'infraction des franchises* ». Le vicaire ne parvient pas à le faire, plusieurs membres du Conseil épiscopal étant du parti ducal. Il refuse par ailleurs « *d'aller faire des remontrances au Duc touchant l'indue capture de Levrier* », comme le lui demandent les Syndics. Pierre de la Baume, alors absent de Genève, ne se manifeste pas. Les Syndics demandent alors à l'évêque de Maurienne « *qui est bon ami de la ville* » de se rapprocher du duc pour qu'il libère Lévrier, « *ce que cet Évêque fait* ». Dans sa réponse, le duc leur fait savoir qu'il accepterait de libérer Lévrier « *s'ils confessaient qu'ils étaient les sujets du duc* », ce qu'ils refusent précisant qu'« *ils contreviendraient (alors) aux droits de leur prince et évêque* » qui avait toute juridiction dans cette ville et « *que la connaissance de toutes causes appartenait à lui et à ses officiers*<sup>218</sup> ». Au final, le duc, tout en disant vouloir respecter les franchises de Genève, marque son opposition à ce que l'évêque puisse faire grâce à un condamné du tribunal du Vidomnat. Aimé Lévrier est jugé sommairement et condamné à mort comme « *traître au pays et rebelle au prince* », puis immédiatement décapité. Son supplice allait détacher un peu plus Genève de la Savoie.

Même absent de Genève, Pierre de la Baume continue de suivre les affaires genevoises. C'est ainsi qu'il rappelle à l'ordre les conseillers sur les règles de bonne conduite que l'on doit tenir lors des conseils. Ce qui se dit au Conseil ne doit normalement pas être divulgué, mais la règle n'est pas toujours suivie. Le 5 février 1525 « *Ami Girard expose (au Conseil général) que l'Évêque lui avait dit à Saint-Claude qu'il y avait quelques uns du Conseil ordinaire qui révélaient ce qui s'y traitait.. ajoutant que son avis était que les Conseillers prêtassent serment de ne point révéler ce qui se ferait au Conseil*<sup>219</sup> ».

Alors que Genève semble accepter l'autorité du duc au risque de passer sous sa coupe, ce dernier quitte la ville pour le Piémont, « *afin de veiller à la sûreté de ses états d'Italie, que le roi de France se préparait à traverser avec une armée considérable* ». En son absence, les querelles entre Eidgnots et Mammelus reprennent.

Cette même année 1525, les réformateurs, dont Guillaume Farel<sup>220</sup> à Strasbourg et à Zurich, espèrent que Berne va passer à la réforme. Berne, qui a déjà occupé deux ans le pays de Vaud après les défaites bourguignonnes de 1476, souhaite profiter de la faiblesse croissante de la maison de Savoie et étendre la Confédération « *jusqu'aux limites du Jura, des Alpes et du Chablais* ». L'organisation féodale du pays roman le rend très fragile. C'est un pays divisé et faible, une proie tentante pour les robustes cités de Fribourg et de Berne.

### **L'affaire Boulet**<sup>221</sup>

217 Appelé aussi Amy Lévrier. Il était le fils de Pierre Lévrier qui avait été notaire et syndic en 1505, 1506 et 1507. Il

avait été fait prisonnier par l'évêque de Genève, Jean de Savoie

218 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 119

219 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 121

220 Guillaume Farel (Gap 1489 – Neuchâtel 1565) monte à Paris en 1509 où il participe au mouvement évangélique.

Doit émigrer, d'abord à Bâle en 1524, puis à Strasbourg où il devient prédicateur. Il jouera un rôle déterminant dans le passage de Berne, puis de Genève à la réforme.

221 *Journal du Syndic Jean Balard*, avec une introduction historique de J.J. Chaponnière, Genève, Librairie Jullien frères, 1854

Revenons quelques mois en arrière. Le 30 octobre 1524, un nouveau conflit éclate. Il oppose un syndic, Claude Richardet, du parti des Eidguenots, à Boulet, trésorier de la ville et membre du parti des mammelus. Jean Balard vient d'être admis au petit conseil. La ville est continuellement soumise à des contributions nouvelles, ce qui conduit les Syndics à demander à Boulet de rendre des comptes sur sa gestion. Ce dernier répond avec insolence et dit en colère « *Faudra-t-il encore que nous soyons gouvernez par ces Eidgnots<sup>222</sup> ?* ». Le syndic Richardet, irrité par son comportement, « *le frappe de son bâton syndical* ». Boulet quitte alors Genève et va se plaindre devant le sénat de Chambéry, qui cite les syndics de Genève à comparaître. Les lettres de convocation sont affichées au Pont d'Arve. Le conseil des cinquante n'en tient pas compte. Boulet est condamné par contumace et informe l'évêque de son refus de répondre à la convocation du sénat de Chambéry. Le petit Conseil fait saisir ses biens à Genève et, de son côté, le duc confisque les terres que les Syndics possèdent en Savoie et entreprend de faire la chasse aux Eidguenots.

Les Syndics suggèrent alors qu'on fasse appel à Rome, « *ce qui était du droit des juridictions ecclésiastiques* ». Pierre de la Baume se rallie à cette solution après bien des hésitations. Il se « *fait donner 300 écus par les Genevois pour porter l'Appellation à Rome<sup>223</sup>* ». Mais, finalement, les Syndics hésitent à entreprendre une démarche qui sera longue. Ils se rappellent Berthelier et Lévrier et redoutent la colère du duc. Le duc veut éviter l'intervention de Rome. Il leur laisse entendre qu'ils vont trouver ensemble une solution pour régler le différend Boulet.

En mars 1525, « *Monsieur de Genève vint de Saint-Claude à Genève où il fut reçu honorablement* ». Le conseil des Cinquante lui demande « *de passer les monts pour parlementer avec nostre dit tres redoubté Seigneur* » qui se trouve alors à Turin et d'évoquer le problème Boulet devant le Conseil de Turin. Entre-temps, « *Monsieur de Genève envoie son avocat fiscal de Saint Claude à Chambéry porter lettre missive à Messieurs du Conseil de Chambéry pour qu'ils traitassent mieux ses sujets de Genève et qu'ils ne fassent plus rien contre son autorité et juridiction<sup>224</sup>* ». L'avocat revient à Genève, sans avoir rien obtenu.

Monsieur de Genève<sup>225</sup> accepte alors de se rendre à Turin, accompagné de l'official<sup>226</sup> de Genève ainsi que d'un homme du conseil, pour plaider la cause de Genève auprès du duc. La ville de Genève participe à ses frais de voyage à hauteur de 200 écus au soleil, l'official, qui l'accompagne, recevant quant à lui 25 écus. « *Monsieur de Genève* » et sa suite gagnent Turin les 10, 11 et 12 avril. Le duc leur promet de donner bonne suite à leur demande. Pierre de la Baume décide alors, avant que les lettres ne soient faites, de se rendre à Milan. Il a appris que Monsieur de Bourbon, qui vient de battre François I<sup>er</sup> à Pavie le 24 février, s'y trouvait et souhaite l'y rencontrer. Un an plus tôt, il le recevait à la Tour-du-May, alors qu'il fuyait François I<sup>er</sup> et cherchait à gagner l'Italie. Les lettres du duc arrivent entre-temps à Genève. Elles sont lues en conseil ordinaire, en conseil épiscopal et en conseil des 50. Leur contenu étant fort différent de ce qui avait été promis, il est décidé de ne rien mettre à exécution et d'envoyer l'avocat fiscal à Turin avec les lettres pour que Pierre de la Baume en prenne connaissance. Le prélat est alors à Milan. L'avocat lui « *mande une poste pour luy prier qu'il vint à Thurin pour soy ayder à paciffier lesd. affaires car sa cité étoit fort troblée* ». Monsieur de Genève écrit au duc. Mais ses correspondances ne sont suivies d'aucun effet.

222 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 171

223 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 172

224 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 2

225 C'est ainsi qu'est souvent appelé Pierre de la Baume dans les chroniques de l'époque.

226 ecclésiastique nommé par l'évêque pour exercer les fonctions de juge dans son diocèse

Boulet fait alors citer à Chambéry Claude Richardot pour injures. Mais les franchises de Genève disent « *qu'un citoyen ne doit point tirer en cause un autre citoyen hors la juridiction de Monsieur de Genève*<sup>227</sup> ». Les syndics s'adressent à Turin. L'avocat fiscal de l'évêque de Genève obtient du conseil résidant à Turin des lettres dont il demande exécution à Chambéry qui refuse de les appliquer.

Les Conseils réussirent finalement à obtenir que l'on demande l'intervention de Rome. Ils portent « *leur résolution devant le conseil épiscopal, en l'absence de l'évêque qui n'est pas alors dans Genève, qui est du même sentiment* ». Monsieur de Genève, qui est à Pignerol, est sollicité, mais ne fait rien. Il est mécontent de l'attitude des syndics. Le duc finit par accepter que le procès Boulet ait lieu à Genève, à condition que Genève fasse retirer l'appel qu'elle a finalement fait en cour de Rome. Dans cette affaire, le Grand Conseil, consulté, n'est pas unanime. Sur 90 conseillers, 40 « *sont du sentiment de pousser l'Appellation*<sup>228</sup> ». Ils sont du parti des Eidguenots et sont de plus en plus tentés par l'alliance avec les Suisses.

### La fuite des Eidguenots

Le duc de Savoie, mis au courant de cette affaire, se procure les noms des quarante opposants et demande au Vidomne de s'en emparer. Probablement informé de cette menace, Besançon Hugues<sup>229</sup> quitte discrètement la ville et gagne sa métairie, située dans le Pays de Gex, pour y faire ses vendanges. C'est alors que François Vuillet, le châtelain de Gex, projette de s'emparer de lui. Mis au courant, Besançon Hugues le reçoit aimablement et lui fait boire de « *l'Arbois pétillant* » qu'il affectionne. Le seigneur, enivré, s'endort. Hugues en profite pour s'enfuir vers Saint-Genis, d'où il gagne le 15 septembre, avec Ami Girard, le trésorier, François Rosset et quelques autres qui l'ont rejoint « *par les pentes du Jura, la vieille abbaye de Saint-Claude, d'où il parvient, après de longs détours, jusqu'à Fribourg*<sup>230</sup> », après avoir échappé à plusieurs reprises aux archers du Duc. Ils retrouvent à Fribourg d'autres fugitifs et Besançon Hugues devient leur porte-parole. Il expose aux Fribourgeois les difficultés rencontrées par Genève, face aux violences du Duc de Savoie qui ne respecte pas ses libertés. S'ils ont choisi Fribourg comme refuge, c'est qu'ils y ont de nombreux amis qu'ils ont connus lors des foires de Genève fréquentées par de nombreux marchands fribourgeois. Fribourg cherche à leur apporter son aide. Toutefois, rendue prudente par l'échec de la combourgeoisie de 1519, elle demande leur avis aux cantons de Berne et de Soleure avant de rentrer en discussion avec les fugitifs. Elle envoie par ailleurs deux députés à Genève pour y enquêter sur ce que pense la population, démarche qui inquiète Charles III. Cette année 1525, la défaite de François I<sup>er</sup> à Pavie est à l'origine de changements d'alliance. Le duc de Savoie, jusqu'alors pro-français, se rapproche des Habsbourg, ce qui inquiète Berne, favorable à la France. Il lui faut rassurer les Suisses, aussi fait-il savoir aux députés de Fribourg, alors qu'ils quittent Genève, qu'il n'a aucune vue sur Genève, ce que des événements proches vont vite démentir.

De leur côté, Besançon Hugues et ses amis s'occupent activement depuis Fribourg d'affranchir Genève en l'alliant à la Suisse pendant que le Duc de Savoie et ses agents s'emploient « *à travailler les citoyens pour obtenir d'eux leur soumission au duc* ». Le 5 octobre 1525, le vidomne Verneau de Rougemont, expose en conseil ordinaire qu'il paraissait opportun que Genève reconnaisse le duc de

227 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 4

228 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page 172

229 Le bisaïeul de Besançon Hugues, nommé Pierre Hugues, a été reçu bourgeois de Genève en 1429. Il était peut-être originaire de Strasbourg.

230 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république ...*, Genève, Ch. Gruaz, imprimeur-éditeur, 1847

Savoie comme souverain et que les libertés et franchises de la ville n'en seraient pas affectées, pas plus que la juridiction du Prince-Évêque. Genève, dit-il, y gagnerait en tranquillité, puisque le duc serait tenu de la défendre, propos que confirme devant le Conseil le secrétaire Ducis. Les Syndics répondent qu'ils ne peuvent prendre aucune décision sans connaître l'avis de Pierre de la Baume.

Douze jours après, le 17 octobre, les ambassadeurs de Berne, Fribourg et Soleure arrivent devant le duc et lui font part des plaintes que leurs supérieurs ont entendues des fugitifs de Genève. Le vidomne et les agents du duc engagent alors les syndics à déclarer « *que ces plaintes faites en Allemagne (en Suisse) ... n'étaient faites ni du consentement, ni du vouloir du corps de la ville et que, quand ils auraient quelque plainte à faire, ils n'auraient recours qu'au dit Seigneur Duc et à Monsieur de Genève* », ce que confirment le conseil épiscopal et le conseil ordinaire. Le lendemain, les ambassadeurs reviennent en la maison de ville pour réaffirmer que « *Messieurs des trois villes peuvent et veulent vous maintenir et vous protéger*<sup>231</sup> ». Le conseil ordinaire délibère sur ces nouvelles propositions et décide d'en traiter en conseil épiscopal. Les deux conseils conviennent de ne rien faire sans s'être d'abord entendus avec Monsieur de Savoie.

Les ambassadeurs rentrent chez eux, sans avoir rien obtenu. Le duc paraît sortir gagnant et tout proche de la possession complète de Genève. Il a fait désavouer les citoyens fugitifs. « *Le secrétaire du vidomnat, Ducis, vient enjoindre aux syndics et aux trois conseils (conseil étroit, épiscopal et des cinquante, germe du Conseil des Deux-Cents) d'écrire aux quatre cantons qu'ils ne devaient pas croire ce que leur disaient les fugitifs et notamment Ami Girard, le trésorier, qui était parti avec les sceaux de la ville. Ce courrier part de Genève le 11 novembre. Le 25 du même mois, Ami Gérard répond aux conseils qu'il est parti de Genève avec le sceau de la ville, car il se savait menacé et que s'il avait tardé à partir il aurait été fait prisonnier, comme les autres citoyens qui se trouvaient avec lui à Fribourg. Il rassure ensuite les conseils et promet de ne jamais se servir du sceau au dépens de Genève. Il termine en précisant qu'un jour prochain ses amis et lui reviendront à Genève et feront savoir la vérité*<sup>232</sup>.

Menacé par le duc de Savoie, Pierre de la Baume doit quitter Pignerol. Il passe à Saint-Claude, puis à Besançon et en Allemagne. Il revient finalement à Pignerol où les Syndics et le Conseil ordinaire lui font parvenir en octobre un mémoire concernant toute l'affaire Boulet<sup>233</sup>. Il faut attendre la fin de l'année pour que cette affaire trouve sa conclusion. Le 21 novembre, Boulet « *livra aux auditeurs des comptes* » la somme qu'il devait et le 23, il demanda aux Syndics « *que ils luy fissent ostrer les sequestres ses biens*<sup>234</sup> ». Les syndics consultèrent Monsieur le vicaire qui donna son accord. Ainsi se terminait l'affaire Boulet.

Au même moment, les marchands de Fribourg arrivent à Genève pour la foire, porteurs d'une lettre des fugitifs aux Syndics, dont ils demandent réponse « *par des testimoniales*<sup>235</sup> ». Le duc est prévenu. Il prend connaissance de la lettre et propose aux Conseils de répondre que les particuliers de Genève qui se sont retirés à Fribourg n'ont aucun mandat qui leur permette d'exiger une réponse des syndics, ce qu'ils font.

### **Le Conseil des Hallebardes**

231 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 382

232 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 385

233 Balard précise alors que pour obtenir une réponse de l'évêque lorsqu'il est à Pignerol, il faut compter 10 à 12 jours.

Il fallait donc 5 à 6 jours pour aller de Genève à Pignerol.

234 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 21

235 Les « lettres testimoniales » rendent témoignage (par exemple de la vie et des mœurs de quelqu'un).

Le 4 décembre 1525, le duc arrive à Genève depuis Annecy « *et le 6<sup>o</sup> jour les Syndiques luy allerent fayre la reverence ... luy priant qu'il luy pleut avoyr la cité en sa singulière recomandation*<sup>236</sup> ». Le samedi 9, il fait convoquer le conseil général pour le lendemain « *de bon matin, dans le cloître Saint-Pierre, comme à l'accoutumée* ». Sans plus tarder, on crie par toute la ville que le conseil général est convoqué pour le lendemain. Le 10 décembre, à neuf heures dix du matin, « *la grosse cloche de Saint-Pierre venait de faire entendre sa voix retentissante*<sup>237</sup> ». Les quatre syndics, noble Louis Monthyon, Jean Bouvier, Guillaume Pensabin et Jean Balard, sont réunis devant le cloître, avec plusieurs citoyens, bourgeois et habitants représentant la totalité de la communauté. Arrivent alors le Duc de Savoie, « *ayant son chancelier et ses gardes bien arméz près de lui*<sup>238</sup> », Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et de Bourg, de Laudes, chancelier de Savoie, les seigneurs de Balaison, de Viry<sup>239</sup>, de Salleneuve et des révérends représentant le conseil épiscopal, de nombreux archers portant tous leur hallebarde, ce qui allait valoir à ce conseil le nom de *Conseil des Hallebardes*<sup>240</sup>. Charles III refuse de s'asseoir dans la chaire de l'évêque qui avait été parée de tapisserie. Il se tient debout, au côté droit de la chaire « *questoit illec faicte pour Levesque, comme souverain pour demontrer qu'il ne prétendoit à Geneve souveraineté*<sup>241</sup> ».

Son chancelier prend alors la parole. Il rappelle qu'il y a trois mois, le duc, qui était alors à St-Jean-de-Maurienne « *sur le point de passer les monts* », avait entendu parler des tumultes provoqués à Genève par de mauvais sujets. Il était alors revenu à Annecy et avait envoyé à Genève Messieurs de Maurienne et de Balaison « *pour connaître les vœux du peuple* ». Il demande ensuite que le Conseil reconnaisse le duc comme protecteur de Genève et qu'il désavoue les fugitifs et les bourgeois partis négocier avec les Suisses. Il rappelle alors les trois exigences du duc : que les Genevois soient en paix les uns avec les autres, qu'ils ne fassent rien contre son autorité, ni contre l'autorité de Monsieur de Genève et qu'ils renoncent à la combourgeoisie. Le chancelier conclut en demandant aux assistants « *Voulez-vous vivre sous l'obéissance de votre évêque et sous la protection de Monseigneur le Duc ?* », ce à quoi la plupart des assistants, qui sont majoritairement des Mammelus, répondent « *Grand merci, grand merci, oui, oui* ». Genève semblait alors irrévocablement soumise à l'autorité du duc de Savoie.

Le conseil terminé, le duc, persuadé que son triomphe était complet, se prépare à quitter Genève. Le 12 décembre, il se met en route pour le Piémont et va rejoindre sa jeune épouse à Turin où elle avait coutume de vivre, y trouvant le climat plus proche du climat portugais. Sa visite, qui lui paraît être un succès, va vite s'avérer un échec. « *Et jamais dès lors ni lui ni aucun de ses successeurs ne remit les pieds à Genève*<sup>242</sup> ». Son petit-fils, Charles-Emmanuel échouera 77 ans plus tard, un 12 décembre également, dans sa tentative d'Escalade contre les murs de Genève.

Pendant ce temps, les discussions se poursuivent à Fribourg entre Eidguenots et Fribourgeois, en vue de signer un nouveau traité d'assistance mutuelle, qui deviendra la combourgeoisie de 1526. Le duc dit pardonner, à la demande de messieurs des ligues, à ceux qui se sont réfugiés en Allemagne. Dans la liste des fugitifs que nous donne Balard on trouve Bezançon Hugues, Amy Girard qui est parti avec les sceaux de la ville, Jean Philippe, Jean Baud<sup>243</sup>, Jean Luglin, Thomas Vandelly

236 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 24

237 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 395

238 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 175

239 situé en Haute-Savoie, au sud de Saint-Julien-en-Genevois

240 Les hallebardiers savoyards surveillent l'assemblée

241 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, op. cit., page 243

242 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 399

243 Beau-frère de Bezançon Hugues, il décédera le 19 mars 1529.

(Vandel).

Le duc laisse à Genève, pour l'y représenter en cas de conflit, Monsieur de Maurienne (Louis de Gorrevod), Monsieur de Ballayson et son chancelier. Il pense être, d'ici 10 à 12 jours, à Avigliana (Piémont), où il espère y rencontrer Monsieur de Genève. Chacun d'eux leur enverra alors un messenger chargé de leur faire connaître le détail de leurs instructions.

Balard note qu'on apprend qu'en décembre 1525 le roi de France, qui était prisonnier en Espagne<sup>244</sup>, a conclu un accord avec l'empereur au terme duquel il serait libéré et laisserait en otage ses deux fils. Pierre de la Baume est encore à Pignerol<sup>245</sup> où il aime à résider, loin des troubles de Genève et loin du duc également. Les marchands allemands propagent auprès de quelques commerçants genevois les idées de la Réforme proposée par Martin Luther. Sans beaucoup de succès au début. La ville est par ailleurs de plus en plus divisée entre Eidguenots et Mammelus.

Le Conseil du 10 décembre va provoquer une réaction de colère chez les Eidguenots qui n'ont pas participé aux débats, le Conseil étant alors aux mains des Mammelus. Ce mécontentement va vite éclater au grand jour. Le 22 décembre, alors que les syndics siègent en conseil étroit en la Maison de ville, la salle de réunion est soudain envahie par près de 80 Eidguenots. Cette foule de nobles, de citoyens et de bourgeois est composée des parents, des amis ou des voisins des fugitifs. Au nombre des pétitionnaires, dont on a les noms, on trouve : honorable Jean de la Pallud, égrège<sup>246</sup> Robert Vandel<sup>247</sup>, honnête<sup>248</sup> Pierre Vandel, son frère, Ami Perrin, Denis Hugues (fils de Besançon Hugues), André Philippe (fils de Jean Philippe), Pierre Baud (fils de Jean Baud, le beau-frère de Besançon Hugues). Ils ont à leur tête l'honorable<sup>249</sup> Jean Bandières, le père d'Ami, un des proscrits qui prend la parole et déclare qu'ils viennent protester contre les propos hostiles qui ont été prononcés le 10 décembre contre les fugitifs, rappelant qu'ils ont toujours été fidèles à leur évêque et « *bons et fidèles citoyens de Genève* ». Il remet ensuite son discours aux Syndics et leur en demande « *les testimoniales*<sup>250</sup> ». Les Syndics demandent un délai de réflexion. C'est alors que Robert Vandel intervient pour dire que la demande d'un tel document est facile à honorer de suite. Il s'adresse alors à Louis de Sergin, un notaire de Fribourg, qui était présent, et lui demande s'il accepte de rédiger les testimoniales de la réunion. L'assemblée, à l'exception du Conseil, ayant approuvé ce choix, le notaire s'installe « *sur les degrés de la maison-de-ville* » pour en assurer l'écriture. La réunion se prolonge ainsi une bonne partie de la journée. « *Depuis midi jusqu'à quatre ou cinq heures, d'autres citoyens vinrent se présenter au notaire et le prier d'inscrire leurs noms avec ceux des premiers pétitionnaires*<sup>251</sup> ». Ce sont au total plus de 113 propriétaires qui sont venus protester. Et encore, comme on est dans la préparation de Noël, certains commerçants n'ont

244 <sup>1<sup>er</sup></sup> *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 33. Le traité de Madrid sera signé le 14 janvier 1526 et François libéré le 19 mars

245 Joseph Antoine BESSON (curé) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et Maurienne et du Décanat de Savoy*, Nancy, Sébastien Henault imprimeur et marchand libraire, 1759, page 61

246 excellent, distingué, respectable selon le dictionnaire Godefroy

247 Il est le fils de Claude Vandel, qui a quitté Sept Moncels pour Genève où il est reçu bourgeois de Genève le 9

mars 1487. Notaire, on le retrouvera membre du Conseil ordinaire, puis, très vite, secrétaire de ce conseil et, plus tard, partisan de la Réforme. Un de ses frères, Thomas, deviendra procureur fiscal au début de 1527. Il deviendra par la suite pasteur et se mariera en 1538.

248 pourrait signifier : appartenant à la bourgeoisie.

249 terme qualifiant un homme estimable aisé et influent (notable bourgeois, marchand ou artisan),

250 C'est à dire le compte-rendu établi par une personne (les Syndics ou un notaire) qui en atteste l'exactitude.

251 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, op. cit., Tome second, page 332

pas pu quitter leur boutique et se joindre à eux, retenus qu'ils étaient par la proximité des fêtes. Dans le document, ils déclarent solennellement que « *ceux qui sont en Suisse sont meilleurs qu'aucun autre citoyen de la ville, vu qu'ils ont abandonné leur pays et leur famille pour le maintien de la liberté, et qu'ils tiendront à perpétuité pour bon et inviolable tout ce qu'ils auront fait*<sup>252</sup> ». Cette assemblée va changer de fond en comble l'avenir de Genève. A.-J.-P. Pictet de Sergy le confirme par le commentaire suivant : « *Nous estimons que c'est le plus beau moment de l'histoire de Genève, celui qui a changé pour jamais la direction dans laquelle elle devait marcher. L'autre grand fait qui, dix ans après, vint consolider et appuyer celui-ci : l'adoption d'une nouvelle foi qui rendait impossible à Genève de se replacer jamais volontairement sous la puissance d'un Évêque et sous la dépendance de la Maison de Savoie a eu dans l'histoire un beaucoup plus grand retentissement*<sup>253</sup> ».

Ce même 22 décembre, devant les événements qui viennent d'agiter Genève, le Conseil ordinaire et le Conseil épiscopal demandent à Monsieur de Genève « *qu'il luy pleut venir en sa cite pour et affin de mettre ordre aux affayres* ». On envoie un moine lui porter la lettre à Pignerol. « *Le dit moyne estoit bien informe avecques le double des lettres envoyees en Allemagne*<sup>254</sup> ». Pierre de la Baume regagne alors Saint-Claude et le 16 janvier, dans une lettre envoyée aux Syndics et au Conseil, il indique « *qu'il esperoit bientoust estre a Geneve* ».

### LE RETOUR DE L'ÉVÊQUE À GENÈVE

Pierre de la Baume est de retour à Genève le 1<sup>er</sup> février 1526, après une absence de près d'un an. Il est logé dans la maison du Sceau. Le duc, pensant que l'évêque allait leur obéir, l'a fait accompagner par deux de ses chambellans, Messieurs de Salleneuve et de Balaison, qui sont chargés de le surveiller. Mais dès qu'il eut franchi le pont d'Arve qui était sous sa juridiction, l'évêque « *piqua sa mule et se mit à chevalcher jusques en son logis devant eux bien une grande lance de long, en signifiante qu'il estoit Dominus (le maître, le seigneur), et il les obligea à ne luy parler, sinon à teste nue*<sup>255</sup> ». Il est reçu avec beaucoup de joie et, le lendemain matin, « *les Sindiques luy envoyerent le presen et don accoustume* », puis ils allèrent lui donner le bonjour et lui faire la révérence en disant : « *très révérend et nostre redoubte seigneur et Prince, nous sommes très joyeux de vostre venue laquelle longtemps avons désire* ». L'évêque leur répond « *vous êtes gens de bien, mais il y en a de meschans lesquieulx fault rhabiller*<sup>256</sup> ». Et il rend le salut aux syndics ôtant son bonnet de sa tête. Il met au courant les syndics d'un entretien qu'il a eu avec le duc qui prétendait avoir la souveraineté sur Genève et leur montre qu'il s'opposera à toute tentative du duc de prendre le pouvoir. Il leur rapporte les propos qu'il a tenu devant le prince. « *Jay bien dit à Monseigneur le duc que tant que a moy Pierre de la Baume, je suis son très humble serviteur et subject, mays tant qua evesque de Geneve je ne suis point son subject, Et quil na rien en ma cite de Geneve.*<sup>257</sup> ».

Il prend ici le parti des bourgeois de Genève alors que les commissaires du duc qui l'accompagnaient « *étaient persuadés qu'il était hostile à l'alliance avec Fribourg et Berne* », montrant ainsi combien il lui était difficile d'avoir une position claire. Il est sans doute au fond de lui-même favorable aux Eidguenots, mais il doit faire attention, dans le même temps, à ne pas attiser la colère du duc.

252 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 406

253 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. pages 406 et 407

254 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 36 à 39

255 François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, op. cit., page 431

256 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 40

257 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 43

Le retour des fugitifs

Le 4 février 1526, se tient le Conseil général qui doit élire les quatre Syndics<sup>258</sup> de l'année. C'est Robert Vandel, le procureur, qui conduit les débats. L'habitude est que le Conseil étroit propose 8 noms parmi lesquels on retient comme Syndics les quatre qui ont eu le plus de voix. Mais Pierre de la Baume, sans doute pour faire preuve d'autorité, envoie au Conseil son procureur fiscal avec la liste des noms des candidats qu'il souhaite voir élire, « *nonobstant qu'il ne veuille point brider les citoyens* ». Vandel allègue alors les franchises de la ville et la demande du prélat est rejetée par les conseillers. L'un des 4 syndics retenus par le conseil est Jean Philippe. Il fait partie des fugitifs. Le vicaire, au nom du prélat, refuse son élection, au motif qu'il n'est pas présent à Genève et renouvelle la requête de l'évêque. Mais les conseillers confirment leur décision qui provoque une grande joie chez les fugitifs ainsi que chez Messieurs de Berne et Fribourg. Les nouveaux élus sont alors « *présentés à Monsieur l'évêque en la maison du sceau où il demeueroit alors*<sup>259</sup> ». Le Conseil étroit, qui était jusque là presque composé uniquement de ducaux<sup>260</sup>, est profondément changé.

Le 5 février, l'évêque convoque un nouveau Conseil général et s'y rend en personne, accompagné du Conseil épiscopal et de quelques uns de ses familiers. Il lui reproche de ne pas avoir suivi sa recommandation et la proposition de huit noms qu'il lui avait faite par l'intermédiaire de son procureur fiscal et de son vicaire, parmi lesquels ils auraient pu choisir les 4 Syndics « *qui me paraissaient les meilleures pour le bien de la cité*<sup>261</sup> ». Concernant l'élection de Jean Philippe, il rappelle au Conseil que les 4 syndics avaient l'obligation de résider à Genève. Il demande qu'on en élise un autre à la place de Jean Philippe, qui est absent de la ville. Les Conseillers refusent la proposition de l'évêque et confirment son élection. Toutefois, une fois l'évêque parti, dans un souci d'apaisement, ils décident que Dominique Franc, le beau-frère de Jean Philippe, le remplacera jusqu'à son retour. Après quoi, « *on révoque, casse et annule en ce Conseil tous les articles qui avoient été faits en faveur et à la requête du duc de Savoie, soit en Conseil ordinaire, soit en Conseil général, ... comme repugnans à nos franchises et libertés* ». L'évêque demande alors si certains s'opposent à cette révocation, « *mais personne ne répondit rien et ainsi tous unanimement consentirent avec leur dit Prince à la révocations desdits articles* ». On envoie alors un messenger demander aux « *forensifs* » (fugitifs) de revenir.

Ces derniers, impatients de retrouver leur famille, leurs amis, leur ville, ne se font pas prier pour regagner Genève. Les premiers fugitifs commencent à arriver dès le 8 février. Le lendemain, l'évêque rappelle au Conseil qu'il est hostile « *à toute bourgeoisie ou alliance* ». Il invoque à ce sujet sa volonté de maintenir sa juridiction et les franchises et ajoute « *que le vénérable chapitre est de son sentiment de ne point faire de bourgeoisie*<sup>262</sup> ». Le Conseil lui promet de lui faire réponse à ce sujet après qu'il aura entendu « *ceux qui sont en Suisse* ». Les fugitifs, informés de l'hostilité déclarée de Monsieur de Genève à l'égard de la combourgeoisie, s'en étonnent auprès du Conseil. Le 16, ce dernier reçoit une lettre d'Allemagne dans laquelle ils déclarent que Pierre de la Baume leur avait écrit de Pignerol, le lendemain de Noël, « *qu'il tenait à beau et a bon tout ce quilz feroient* » du moment que cela ne s'opposait pas à son autorité ou aux franchises et libertés de la ville, les prévenant cependant qu'il se pourrait qu'il soit contraint de prendre une position contraire sous la pression du duc. Pour prouver son indépendance par rapport au duc, quelques jours avant la signature du traité, il annule comme contraires aux franchises et aux libertés de la cité les articles

258 Deux des élus devaient être du haut de la ville, les deux autres étant du bas de la ville.

259 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 125

260 On appelait ainsi les partisans du duc.

261 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 416

262 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 126

que le duc de Savoie avaient imposés en 1519.

Les principaux fugitifs « *encadrés chacun d'un député bernois et d'un député fribourgeois*<sup>263</sup> » arrivent à Genève le 22 février. « *Tous les gens qui avaient des chevaux allèrent au devant d'eux* ». Il n'était question que de leur faire honneur, « *car la fumée de Morat s'y sentait encore*<sup>264</sup> ». Le 23, Besançon Hugues, Jean Baud et Claude du Molard sont « *reçus au Conseil des 25*<sup>265</sup> ».

### **La réorganisation du gouvernement de Genève et la création du Conseil des Deux Cents**

Le 24 février, « *il se tint dans la maison de ville un grand Conseil que le registre appelle - concilium ducentenarium, admodum generalem - . C'est la première fois qu'il est parlé dans les registres d'un Conseil des Deux-Cents* ». Ce Conseil, déserté par les partisans du duc de Savoie et pris en main par les Eidguenots, décide de réorganiser en profondeur le gouvernement de la cité.

Le Conseil ordinaire, qu'on appelait aussi Conseil des Syndics, Conseil de la ville ou petit Conseil, était composé d'un nombre de conseillers qui pouvait aller de 18 à 30 ou 35, « *selon qu'il plaisait aux Syndics*<sup>266</sup> ». Ils étaient choisis par les Syndics dont ils n'étaient que les assesseurs. Leur juridiction ne regardait que les causes criminelles, les causes civiles étaient du ressort du vidomne. Il est décidé que le Conseil ordinaire sera désormais composé de 25 membres (d'où parfois son appellation Conseil des vingt-cinq) élus par le Conseil des 200 avec des pouvoirs accrus. Il continuera de s'assembler les mardi et vendredi.

Parallèlement à ce conseil existait également le conseil des Cinquante qui devient conseil des Soixante. Il arrivait aussi parfois qu'on réunisse pour un sujet particulier et de grande importance un plus grand nombre de citoyens (200 à 300) dans ce qu'on appelait un Grand Conseil. Mais ce Grand Conseil n'avait alors qu'une existence éphémère. Le Conseil des Deux Cents est créé sur le modèle bernois et va désormais devenir permanent. Ses membres sont désignés par le conseil général. C'est l'organe législatif de la République de Genève. Il élit les syndics et les membres du Petit Conseil. Il se réunit environ une fois par mois et traite certaines affaires que le Petit Conseil lui soumet. Il adopte les lois, sur proposition du Petit Conseil. Il est constitué en fait ce jour là de 308 membres.

### **Genève accepte la combourgeoisie**

On est venu en nombre à l'assemblée, « *pour entendre Besançon Hugues, cet homme que tous les documents contemporains présentent comme étant, à la fois, doué d'une haute habileté, d'un courage indomptable, de l'éloquence la plus entraînant, et enfin de l'extérieur le plus gracieux et le plus affable*<sup>267</sup> ». Besançon Hugues explique pourquoi ils se sont enfuis le 15 septembre 1525. Il leur avait fallu alors échapper à la fureur du très illustre prince monseigneur de Savoie qui voulait s'emparer de leur personne. Il rappelle les difficultés qu'ils avaient alors rencontrées pour gagner Fribourg. « *Messieurs, ce n'était pas par jeu, car les archers dudit Seigneur Monsieur de Savoie nous suivirent jusqu'à Saint-Claude et de Saint-Claude à Besançon et par delà, d'où nous fallait*

263 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. tome 2, page 8

264 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 420.

Évocation de

la défaite de Charles le Téméraire.

265 Appellation inhabituelle de ce Conseil, presque toujours appelé Conseil ordinaire, parfois Conseil étroit ou Conseil

des Syndics, ou Conseil de la Ville ou Petit Conseil. Il était composé d'un nombre variable de personnes, pouvant aller de 18 à 30 ou 35, selon qu'il plaisait aux Syndics.

266 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 127

267 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 412 à 422

*jour et nuit cheminer parmi les bois en temps de pluie, sans savoir où nous diriger en sûreté*<sup>268</sup> ». Et ils avaient gagné Fribourg parce que « *cette ville leur était connue par ses marchands qu'ils rencontraient régulièrement lors des foires de Genève et avec lesquels ils avaient sympathisé* ». Hugues soumet alors au conseil, article par article, les termes du traité passé avec Fribourg et Berne, accord rédigé en allemand et « *conclut qu'il fallait accepter et ratifier cette bourgeoisie* ». « *Les articles étoient que les trois villes Berne, Fribourg et Genève seroient fidelles l'une à l'autre ; que si l'une étoit attaquée, les autres lui donneroient secours selon leur pouvoir*<sup>269</sup> ». Ils précisait que la combourgeoisie serait signée pour 25 ans et confirmée tous les 5 ans. Elle s'engageait à respecter l'autorité du prince-évêque ainsi que les franchises de Genève. En cas de litige, il serait plaidé à Lausanne qui est à mi-distance entre les signataires.

Le Conseil donne son accord et Ami Poral, notaire et nouveau secrétaire de la communauté, rédige l'acte d'acceptation de cette bourgeoisie. Et, pour que l'approbation de la combourgeoisie soit plus solennelle encore, « *on ordonna que les Syndics iroient demander à l'évêque qu'on assembla le lendemain le Conseil général au son de la cloche*<sup>270</sup> » pour « *entendre ce que Besançon Hugues et les autres qui revenaient de Suisse avaient à proposer*<sup>271</sup> ». C'est cette cloche qui rythme toute la vie genevoise. On la fait sonner pour la tenue des réunions des conseils, mais aussi en cas de festivité ou encore en cas de menaces, pour mettre les citoyens en ordre de bataille.

Le Conseil Général s'assemble le 25 février à deux heures de l'après-midi au cloître Saint-Pierre. Pierre de la Baume, Évêque et Prince de Genève, y participe. Il « *s'assied dans la place la plus éminente* » et dit qu'il y veut assister « *pour ouïr ce qui serait proposé et traité, comme étant le chef, le Pasteur et le Prince de la Communauté et parce qu'il s'agit de ses affaires*<sup>272</sup> ». Le Syndic Bergeiron, qui préside la séance, s'étonne de la présence de l'évêque. Besançon Hugues vient à son aide et dit au prélat « *qu'il n'était pas la coutume que Mr. notre Prince fut présent, puisque les citoyens ne traitaient que de la police (politique), laquelle selon la coutume leur appartient entièrement. Néanmoins que sa présence était agréable aux Citoyens qui ne veulent rien là déduire que d'honnête et de permis, qu'ils veulent bien que tout le monde sache*<sup>273</sup> ». On voit ici la grande habileté de Besançon Hugues à calmer les peurs de l'évêque et les craintes de l'assemblée. Il demande alors à l'assemblée si elle accepte de ratifier cette bourgeoisie. Une grande majorité l'accepte, seuls six conseillers levant les mains en signe de refus et parmi eux, à la surprise générale, l'Évêque qui dit « *qu'il ne veut pas consentir à cette bourgeoisie, en temps qu'elle faisait contre son autorité et juridiction, en appelant à notre saint Père le Pape et au Saint Siège apostolique comme aussi à l'Empereur, dont il se fait adresser des lettres testimoniales par son Secrétaire* ». C'est une position qu'il tient depuis des mois, répétant à longueur de réunions : « *Je ne veulx point de bourgoysie. Je veux maintenir ma jurisdiction et les libertes de la Ville ainsi que lay trouve comme lay promis et juré* ». Les chanoines, qui sont la plupart favorables au duc, voient d'un mauvais œil cette décision du Conseil général. Quelques instants plus tard, alors qu'il venait de rappeler son opposition à la combourgeoisie, Pierre de la Baume se ravise soudain et déclare : « *Toutefois si vous êtes en possession de faire et contracter bourgeoisie sans votre Prince et qu'ainsi le portent vos franchises, écrites ou non écrites, et aussi vos libertés auxquelles ne veulx point déroger ni contrevenir, faites-le, je m'en rapporte à vous, en tel cas, ne m'oppose-je point.* » Besançon Hugues au nom de la communauté demande au Secrétaire de la ville des lettres testimoniales de ce dernier propos de l'Évêque, puis il assure l'Évêque « *que la dite bourgeoisie n'était en aucune façon contre*

268 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 127

269 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 180

270 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 426

271 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 420

272 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 129

273 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 130

*son autorité et juridiction non plus que contre les libertés et franchises de la ville*<sup>274</sup>... *Ce que le dit prince ayant oui, il s'en va content*<sup>275</sup> ». On s'étonna que Bezançon Hugues, qui n'était pas Syndic<sup>276</sup>, prenne sans cesse la parole durant ce conseil général. Mais il était une des personnalités de la ville les plus écoutées, « *un homme d'un mérite très distingué, éloquent, habile, pénétrant et qui se faisoit toujours considérer par ses belles qualités, partout où il étoit*<sup>277</sup> ». Il avait l'écoute des membres du Conseil. C'est lui qui, tout naturellement, et avec une grande finesse, réussit à obtenir du prélat, pour lequel il avait par ailleurs une réelle affection, qu'il se rallie à la combourgeoisie. Ce jour là, le parti des Eidguenots réussit à faire approuver, malgré les menaces du duc de Savoie et la résistance ambiguë du prince-évêque, un traité de combourgeoisie entre Genève et les 2 cantons de Berne et Fribourg, à l'image de celui conclu en 1525 entre Lausanne et les mêmes cantons. Huit députés partent pour signer l'alliance avec Berne et Fribourg, pendant que huit autres partent de Berne et de Fribourg pour Genève pour faire de même.

Ce traité que Pierre de la Baume a eu beaucoup de mal à accepter va sonner, de fait, le glas de son pouvoir. Il va avoir d'immenses répercussions politiques et religieuses sur l'histoire de Genève. Sans la combourgeoisie, Genève aurait sans doute fini par devenir savoyarde. Elle n'aurait probablement pas accueilli la Réforme et Calvin.

### La signature de l'Alliance

Les huit ambassadeurs suisses de Berne et de Fribourg arrivent à Genève le dimanche soir 11 mars 1526 « *pour faire le serment de l'alliance* ». Ils sont solennellement reçus. Les Syndics vont au devant d'eux « *avec leurs bâtons, à cheval, jusqu'aux Pâquis*<sup>278</sup> ». Toutes les machines et toute l'artillerie de la ville ont été descendues au bord du lac, près du Molard, pour les saluer « *quand ils entreront dans les franchises* ». Chacun a reçu ordre de nettoyer devant sa maison.

Le lendemain, 12 mars, le Conseil Général se réunit avec les ambassadeurs et le traité est accepté unanimement, le peuple disant tout haut « *nous la voulons, nous la voulons (l'alliance), à la bonne heure sont nez ceux qui nous ont procuré une si bonne affaire*<sup>279</sup> ». Le soir, comme prévu, « *les Syndics conduisent les ambassadeurs en la maison de ville pour souper avec les plus considérables de la ville, le plus honorablement qu'on peut* ». On cherche à fêter le mieux possible les ambassadeurs. Un grand feu de joie est fait au Molard et, pendant le souper, on joue devant les ambassadeurs une comédie représentant « *les griefs que Genève avait supportés du temps passé et la joie de l'Alliance faite entre Messieurs des Liges et Genève*<sup>280</sup> ». Chacun des ambassadeurs reçoit enfin, avant son départ, « *la somme considérable de 20 écus au soleil* ».

Deux ambassadeurs genevois sont envoyés à Berne et Fribourg pour participer à la signature de la combourgeoisie par les deux villes<sup>281</sup>. Et, le 18 mars, on lit devant le Conseil des Cinquante et de nombreux citoyens les lettres touchant l'acceptation de la bourgeoisie et le rapport des ambassadeurs.

274 D'autres combourgeoisies ont déjà été signées par le passé, par exemple avec Thonon, Cruseilles etc ..

275 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 130

276 Il avait été syndic en 1518

277 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 131

278 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 133

279 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 181

280 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 433

281 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 134

**La réaction du duc de Savoie et ses conséquences**

L'acceptation du traité par le Conseil Général provoque une grande colère du duc de Savoie. Genève, redoutant une attaque de Charles III, se met en état de se défendre. Les religieux de Rive doivent fermer « *une porte qu'ils avaient dans les murs de la ville* ». On met des gardes aux portes. On ferme celles de Saint-Christophe, de la Treille, de la Tertasse et celle du pont sur le Rhône. On interdit les étrangers dans la ville. On tend des chaînes dans toutes les rues, jour et nuit. Avec l'accord des chanoines, on place une sentinelle en haut du clocher. Les clés de toutes les portes doivent être amenées, la nuit, à la maison-de-ville. Les membres du Conseil Ordinaire sont tenus, tour à tour, d'aller visiter les gardes toutes les nuits. Cette défense oblige le Duc à changer de tactique. Il coupe maintenant les approvisionnements de la ville. A plusieurs reprises, les cantons réclament au Duc qu'il « *relâchât les vivres et les marchés* ». Les Syndics demandent au Conseil épiscopal d'appeler le châtelain de Peney « *afin qu'il ordonne aux sujets d'apporter des vivres, selon la coutume, nonobstant les défenses du duc, auquel ils ne sont pas obligés d'obéir, n'étant pas ses sujets*<sup>282</sup> ».

Plus tard dans le mois, on apprend que le duc a tenté de s'opposer à l'alliance avec Berne et Fribourg et qu'il a envoyé un messenger à Lucerne pour faire révoquer la bourgeoisie. On découvre aussi qu'il a obtenu, pour appuyer sa demande, l'aide de nombreux chanoines qu'on savait hostiles à la combourgeoisie<sup>283</sup> et, plus surprenant, de l'évêque. Ce dernier a envoyé un messenger chargé de dire son opposition à l'Alliance. Apprenant cela, les Syndics et le Conseil envoient à Pierre de la Baume qui séjournait alors à la Tour-du-May, un messenger « *pour le prier de faire dire de sa part à la diète qui se devait tenir à Berne qu'il avait consenti à l'Alliance*<sup>284</sup> ». Le prélat se laisse convaincre par les arguments du Conseil et envoie un second messenger, chargé celui-ci de dire que l'évêque était d'accord avec l'alliance. La diète de Berne décide de maintenir la Combourgeoisie, et, le 1<sup>e</sup> mai, Berne et Fribourg envoient une délégation auprès du duc qui est à Chambéry pour lui confirmer qu'ils n'ont aucune raison de révoquer l'Alliance, le Duc n'ayant aucun droit sur la ville.

Les Eidguenots, choqués par la démarche du Duc, chassent les Mammelus de la ville et les forcent à aller se réfugier sur les terres du Duc. On découvre alors qu'ils ont conspiré avec le Vidomne Verneau et qu'ils avaient en projet d'arrêter les Eidguenots pour leur couper la tête. Le Vidomne, qui craint pour sa vie, quitte discrètement la ville et va se retirer dans le Faucigny, en laissant à sa place son secrétaire, le châtelain Dulcis. Le Vidomnat commence à vaciller.

Le 1<sup>er</sup> mai, on décide d'« *une ambassade à Mr. De Genève, retiré dans son abbaye préférée de Saint-Claude*<sup>285</sup> ». On veut obtenir de lui qu'il prolonge la gabelle du vin jusqu'à la saint Michel. Huit jours plus tard, les délégués rapportent son autorisation.

Le 21 juin, l'évêque demande qu'on laisse rentrer dans Genève les Mammelus les plus modérés. Le Conseil y consent, moyennant le paiement d'une amende. Mais le Duc s'interpose et interdit aux Mammelus le retour.

Le 23 août 1526, des citoyens de Genève se souviennent qu'« *il y a sept ans Philibert Berthelier avait été décapité pour le maintien de nos libertés et franchises devant le château de l'Isle à 4 heures de l'après-midi* ». Ils demandent « *qu'aujourd'hui à 4 heures on convoque une procession générale où tous les chanoines, prêtres et religieux de la ville, se trouvent dans l'église de Saint-*

282 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 139

283 Les chanoines étaient presque tous du parti du duc.

284 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page page 182

285 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit. tome 2, page 21

*Pierre ... en mémoire et pour le salut dudit Berthelier<sup>286</sup>, mort pour la République<sup>287</sup> ».*

Le 6 septembre, un Conseil général se tient au cloître Saint-Pierre. Besançon Hugues y expose les dépenses importantes que la bourgeoisie a fait supporter à Genève. On a dû faire des emprunts en Allemagne et auprès des particuliers. Pour améliorer les finances de la ville, le Conseil étroit et le Conseil des 50 ont proposé de faire payer par tout le monde « *l'intrage du vin* », un droit d'entrée sur le vin à son entrée dans Genève. On propose une gabelle « *d'ung solz pour septier* ». On décide de demander son accord à Monsieur de Genève qui est alors en Bourgogne<sup>288</sup>. Le Conseil épiscopal et les chanoines ont donné un avis favorable. L'évêque, qui recevait une partie de cette redevance, donne également son accord et, quelques jours plus tard, Robert Vandel, en remerciement, lui apporte à Saint-Claude, « *en don gracieux* », 200 écus prélevés sur l'intrage.

Le 23 septembre, Besançon Hugues expose « *qu'il avait appris que Mr. L'Évêque passerait par cette ville pour aller à Chambéry, et qu'ensuite le Duc et la Duchesse viendraient ici avec lui* ». Pierre de la Baume est alors à la Tour-du-May. Robert Vandel, dont le père est né à Septmoncel, va l'y rencontrer « *pour exposer de bouche tout ce qui se passe et le bruit qui court que le Duc doit y venir et que nous ne permettrons point qu'il entre dans la ville parce qu'il a accoutumé de nous faire toujours quelque mauvaise affaire<sup>289</sup>* ». Ce passage est tout à fait évocateur des relations compliquées qu'entretient le Duc avec Genève. Le Duc vient d'ailleurs de la menacer une nouvelle fois de lui couper ses approvisionnements en vivres. La ville n'a aucune confiance en lui. Elle est sans cesse en alerte. Elle paraît alors entretenir des relations de confiance avec son prince-évêque.

Le 6 octobre, l'évêque, qui est à la Tour-du-May, reçoit l'ambassade de Vandel et Peter qui rapportent « *qu'il était bien de notre avis, que dans l'état où sont les choses on ne permet point que le duc entra dans la ville* ». L'évêque leur confirme par ailleurs qu'il est d'accord « *pour que les chanoines et ses officiers soyent obligés de payer l'entrée du vin<sup>290</sup>* ».

### **Genève coupée d'approvisionnements**

Le 12 octobre, le duc demande à Monsieur de Genève, qui est alors de passage à Bourg pour le bien de la ville de Genève, de venir à Chambéry où il tient « *les estatz* ». Le prélat trouve une excuse pour ne pas s'y rendre. Il craint en effet que le duc ne lui demande de solutionner le cas des Mammelus qui sont hors de Genève et qu'il n'aime guère. Au même moment, le pape est assiégé en son palais du Vatican par le cardinal Colonna. Il demande l'appui de Monsieur de Bourbon, démarche qui va conduire quelques mois plus tard au sac de Rome.

Le 19 octobre, le duc décide de couper les vivres à Genève. Il menace de « *grosses poynes* » quiconque tenterait de ravitailler la ville. Les commis de Berne et de Fribourg en poste à Genève se rendent au pont d'Arve pour constater l'interdiction. Ils en réfèrent à Messieurs des deux villes. Le 25, deux commis des deux villes vont à Hermense où une « *nef chargée de boys et de vin* » a été arrêtée par les gens du duc. Ils la font relâcher.

286 Il est enterré en l'église de Notre-Dame de Grâce.

287

Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur*

*Genève*, op. cit. page 135

288 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 70

289 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 138

290 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 139

Le 27, il fait « *grosse bise à Genève* » où arrive l'avoyer<sup>291</sup> de Fribourg, d'où il doit partir le lendemain dimanche pour Chambéry vers Monsieur le duc. Le 3 novembre, les mêmes commis se rendent à Saint-Julien « *pour fayre relascher les bestes que les bochiers de Genève avoyent acheptez* » et les amener à Genève, les officiers du duc n'ayant pas d'instruction leur commandant de les retenir. La situation reste très tendue à Genève où la nourriture n'arrive toujours pas et où l'on attend des nouvelles de Berne. Le 13 novembre, le temps est toujours très mauvais. « *Entre 4 et 7 heures du matin fist grans esluydes de tonnerres gros vents et pluyes*<sup>292</sup> ». Le même jour, des marchandises en provenance de Provence sont stoppées à Saint-Julien. Les commis de Fribourg les font relâcher. Le 15 novembre, Besançon Hugues quitte Genève et se rend à la journée de Berne.

Le duc de Savoie et les quelques citoyens de Genève qui lui sont dévoués sont parvenus à obtenir la tenue de multiples diètes pour débattre de l'Alliance, mais toujours sans obtenir, malgré tous leurs efforts, de « *faire rompre l'Alliance* ». Et, le 19 novembre 1526, lors de la journée de Berne, « *la bourgeoisie de Genève avec Berne et Fribourg est confirmée et déclarée irrévocable*<sup>293</sup> ». Besançon Hugues en rapporte à Genève les lettres scellées le 22 novembre. « *Tantôt à Berne, tantôt à Fribourg, tantôt en sa patrie, cet illustre citoyen semblait être partout pour faire réussir cette importante négociation*<sup>294</sup> ».

Le même jour, Messieurs de Berne et de Fribourg révoquent l'alliance qu'ils avaient conclue avec le duc le Savoie le 19 mars 1509 au motif « *qu'elle était absolument contraire à leurs franchises et libertés* ». Ils s'engagent par ailleurs à observer les anciennes alliances avec lui, sous réserve qu'il ne fasse aucun blocus des approvisionnements de Genève en vivres et en précisant « *que si son Altesse de Savoye continuoit à inquieter les Genevois à ce sujet, ils luy renvoyeroient les lettres d'Alliance qu'ils avoient avec luy*<sup>295</sup> ». Genève peut à nouveau s'approvisionner en vivres mais se sent pourtant toujours menacée par les troupes savoyardes et cherche à améliorer sa défense.

### Quelques faits divers à Genève

Au chapitre des affaires ordinaires, voici, extraits des registres du Conseil, quelques faits divers qui marquent alors la vie genevoise en 1526. Le 23 mars : « *Porte du couvent de Rive qui est dans les murs de la ville, tendant en leur jardin, il est ordonné de la fermer et qu'ils iront dans leur jardin par une autre porte de la ville* ». Fin mars : « *garde de 6 hommes mise à chaque porte* ». Le 7 août, le Conseil interdit « *de chanter des chansons insolentes, lubriques et satiriques, à peine de prison* ». Le même jour : « *Pestiférés, leur est commandé de sortir promptement de la ville, à peine de trois traits de corde* ». Le 31 août « *Plusieurs femmes de la Tour-de-Boël appelées à la suite d'un charivari* ». Le 12 octobre « *Clés de toutes les portes de la ville. Ordonné de les apporter toutes les nuits en la maison de Ville* ». Le 17 novembre « *Gardes mises aux portes afin qu'il n'en sorte pas de vivres* » et le 21 : « *Ceux qui n'en n'ont pas (d'armes), obligés à en acheter* ». Et enfin, le 7 décembre « *On fait faire pour les carrefours de la Ville des instrumens de fer pour éclairer la nuit en cas de nécessité* ».

### LE PROCÈS DE FRANCOIS CARTELIER<sup>296</sup>

291 avoyer : titre du premier magistrat dans quelques cantons suisses

292 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page 79

293 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de la page 182

294 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit. page XIX

295 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page 183

296 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, op. cit., Tome second. Le procès Cartelier

y est

décrit page 399 et suivantes. C'est à cet ouvrage que nous nous référons pour ce chapitre.

On a vu à quel point les tensions étaient grandes entre les Mammelus et les Eisguenots. L'événement qui suit en est un bon exemple. Il va fortement agiter Genève. Le 13 décembre 1526, François Cartelier, originaire de Bourg-en-Bresse, bourgeois de Genève depuis 24 ans, marchand de draps, riche et estimé, qui a été syndic en 1521 et longtemps conseiller de la ville, est arrêté par Thomas Vandel, le procureur fiscal de l'évêque. C'est un Mammelus. On l'accuse de très nombreux forfaits : d'être un partisan notoire du duc, de l'avoir aidé dans ses tentatives de s'emparer de Genève, d'avoir été complice dans l'assassinat de Philibert Berthelier en 1519, d'avoir tenté de fabriquer un nouveau sceau.

C'est à Saint-Claude, où il vient d'arriver le 11 décembre, que Pierre de la Baume apprend l'arrestation de Cartelier. Il arrive de la Tour-du-May où il aime à résider pendant les mois d'été. Les 15 et 16 décembre, les parents et amis du détenu interviennent auprès de l'évêque qui leur promet de le sauver, s'il dit la vérité. L'instruction du procès est normalement de la responsabilité des Syndics «*comme juges-nés des causes criminelles*». Ils débattent toutefois sous le contrôle de l'évêque de Genève qui est juge suprême de toutes les cours civile et ecclésiastique.

Il est étonnant qu'à la nouvelle de cette arrestation et de ce procès, Pierre de la Baume n'ait pas aussitôt enfourché son cheval et rejoint Genève d'où il aurait été sans doute plus facile pour lui de suivre les débats. Il décide de rester à Saint-Claude et c'est de son abbaye qu'il va diriger le procès et envoyer ses instructions aux Syndics de Genève qu'il aime à appeler «*ses très chers frères*».

On est en plein hiver. Les routes peuvent être dangereuses. Voici un exemple du temps que l'on peut trouver en cette saison. A son retour d'un voyage à Jérusalem en 1518, Jacques Lesage, un marchand de draps originaire de Douai, passe à Genève le 30 novembre. Il doit traverser les hautes montagnes du Jura pour rejoindre Dijon. C'est l'hiver. Une neige abondante et gelée en couvre les pentes. A Gex, il juge prudent de prendre un guide. Le passage de la Faucille s'avère difficile et la descente sur Saint-Claude glissante et très périlleuse. Les chevaux ont de la neige jusqu'au poitrail. Il arrive à Saint-Claude et descend «*A la Coupe d'Or*», une bonne auberge<sup>297</sup>.

On a conservé onze lettres que Pierre de la Baume écrivit de Saint-Claude entre le 25 décembre 1526 et le 31 janvier 1527 et qui permettent de suivre presque au jour le jour ses interventions. La distance Saint-Claude – Genève est importante. Elle est estimée au XVI<sup>e</sup> siècle à 7 petites lieues, soit 44 km<sup>298</sup>. Une lettre, envoyée de «*notre ville de Saint-Claude*», arrive à Genève, sauf incident, le lendemain ou le surlendemain, mais parfois même le même jour, à l'issue d'une longue et pénible chevauchée. Le temps mis pour arriver à Genève est indiqué sur la plupart des lettres. On ne sait par contre rien de la route qu'empruntaient les porteurs de courrier. Plusieurs itinéraires étaient possibles. L'un, passait par Villard, le Crêt Joli, les Moussières, Bellecombe, Lélex, le col de Crozet, Ferney, Saint-Genis, Pouilly et Genève<sup>299</sup>. Un autre devait passer par Trébaillard, la Combe de Tressus, Lamoura, Lajoux, Mijoux, le col de la Faucille par la vieille route, Gex et Genève. Lorsqu'on se déplaçait à pied, on devait aussi pouvoir rallier Genève par le chemin des Moines, Septmoncel, et rejoindre l'itinéraire précédent à partir de Lajoux.

C'est toujours un responsable de l'abbaye qui porte les courriers aux syndics ainsi que les

297 Paul DELSALLE, *Charles-Quint et la Franche-Comté, Portraits et Lieux de mémoire*, Cêtre, 2008-2012, page 170

298 *Sermon sur les Livres de Jérémie par Calvin*, page 70

299 Daniel VUILLERMOZ, *Pierre de la Baume* op. cit., ..., précise que cet itinéraire peut se faire en 11 heures de marche.

instructions orales du prélat. Il ramène ensuite à l'évêque les réponses écrites et orales. Ce porteur est parfois le procureur de Saint-Claude ou encore le chambrier de l'abbé, Guillaume de la Moelle. Pierre de la Baume sollicite aussi parfois le concours de son « *grand-juge de ce lieu* » (Saint-Claude) qui se rend à Genève pour y représenter son point de vue. Ce qui reste étonnant, c'est qu'il ne fait apparemment jamais intervenir un membre de son conseil épiscopal de Genève, mais uniquement des officiers de son abbaye de Saint-Claude.

Le premier interrogatoire a lieu le 18 décembre 1526. Cartelier, à la plupart des accusations, dit « *qu'il ne se rappelle pas* ». Dans un courrier du 25 décembre, Pierre de la Baume confirme aux Syndics qu'il souhaite que le procès de Cartelier, détenu dans ses prisons, soit rapide et équitable. Il demande que l'un de leurs représentants, muni de toutes les informations qu'ils peuvent avoir justifiant sa détention, vienne le rencontrer. Le 2 janvier 1527, il confirme aux Syndics qu'il a eu la visite du syndic Carrerii et de plusieurs conseillers venus s'entretenir avec lui. Il les a chargé de prévenir le conseil de son bon vouloir et compte sur leur accord quant à la procédure qu'il propose. Le même jour, dans un second courrier, il leur annonce qu'il leur envoie son procureur de la terre de Saint-Claude, dont ils devront suivre les instructions et qui exercera, en son nom, son autorité épiscopale, dans le respect des libertés et franchises de la ville. Noble Philibert Girod est effectivement présent à la séance du 4 janvier.

Dans sa lettre du 6 janvier, le prélat évoque la demande des syndics d'« *une journée d'aimableté* », c'est à dire « *de débats contradictoires concernant Cartelier* » à une date à déterminer et qui réunirait les syndics, l'évêque et le duc où l'on pourra entendre « *les plaintifs de part et d'autre* ». Il rappelle les propos de son procureur devant le conseil selon lesquels « *justice serait faite sans aucune faveur particulière* ». Il ajoute que la recherche de la vérité devra être poursuivie sans aucun recours à la torture et que si on était contraint d'y recourir, il devra en être préalablement informé.

Dans la séance du 9 janvier 1527, on présente à Cartelier des témoins. Le 10, Pierre de la Baume confirme avoir reçu les courriers du Conseil et ajoute que le procureur lui a rendu compte de leurs propos. Cartelier se montrant peu coopératif, le prélat annonce au Conseil la venue de son procureur, porteur de ses instructions. Mais dans la séance du 12 janvier, Cartelier passe aux aveux. déclarant notamment avoir assisté à une conspiration qui voulait remettre la souveraineté temporelle de Genève au duc et ajoutant qu'il a refusé de se joindre aux conspirateurs. Lorsqu'il écrit aux Syndics le 13 janvier, Pierre de la Baume n'est pas encore au courant du changement de comportement de Cartelier. Il s'irrite de son manque de coopération et confirme aux syndics l'arrivée prochaine à Genève du grand-juge de Saint-Claude qu'il a chargé de suivre et de conduire le procès. C'est un homme de bien, intègre, en qui l'évêque a toute confiance. Il demande aux syndics de tenir à sa disposition toutes les pièces du dossier et de s'en tenir à son avis, faute de quoi « *craignez de nous déplaire* ».

La lettre envoyée par le prélat le 8 janvier ne parvient à Genève que le 15, une semaine plus tard. Aucune précision ne nous est donnée pour ce retard. Nous sommes en plein hiver. D'importantes chutes de neige ont pu rendre les routes de Genève impraticables pendant quelques jours ! Il renouvelle dans ce courrier sa demande qu'on ne procède pas à la torture sans l'avoir préalablement averti.

Le 18 janvier, c'est Guillaume de la Moelle<sup>300</sup>, son chambrier, qui porte plusieurs courriers à Genève, dont ceux destinés au juge et au procureur de Saint-Claude « *auxquels écrivons notre*

---

300 Est aussi appelé la Moelle ou la Mouille

*intention, sur ce qu'ils nous ont écrit de la part de Messieurs les ambassadeurs des deux villes*<sup>301</sup>, pour leur en faire réponse ». La lettre est remise aux syndics le 19. Le même jour, Cartelier « ajoute à ses aveux ». Messire Jean Corveys, nous précise Galiffe, « juge-mage de la terre et juridiction de Saint-Oyen du Jurat assiste à cet interrogatoire de la part de l'évêque ».

Le 21 janvier, Cartelier, en « addition à ses aveux », livre les noms des citoyens de Genève qui s'étaient rendus à Saint-Julien « pour inciter le duc à venir en armes à Genève » et demande à nouveau pardon pour sa conduite.

Le 22 janvier, dans une lettre qui part de Saint-Claude le matin et arrive à Genève le soir même, Pierre de la Baume confirme que son chambrier, revenu de Genève, lui a rendu compte de ses entretiens et qu'il lui a remis les lettres du Conseil. Le prélat indique par ailleurs avoir répondu au secrétaire Vandelli (Vandel) concernant la journée « d'aimableté ». Et voilà que soudain il demande que Cartelier, qui a parlé « de son plein gré et sans torture », soit gracié. Des parents et amis sont intervenus en sa faveur, écrit-il, et « nous ont ému à lui faire grâce et miséricorde ». C'est notamment une lettre de Marc de la Baume, comte de Montrevel, le frère aîné de l'évêque, qui est à l'origine du changement d'attitude de l'abbé. Galiffe nous en donne le contenu en note. Elle est adressée à messieurs les syndics, conseillers et communauté de Genève. Il écrit : « J'ai entendu que vous déteniez prisonnier François Carthelier, qu'est de mes bons amis, et aussi sont ses parents : par quoi je vous voudrais prier que le me voulsissiez donner et que ne me veuillez refuser cette première requête que je vous fais .... écrit à Bourg le 19.... Marc de la Baume<sup>302</sup> ».

Le conseil, sous la plume de Robert Vandel, apprécie peu le retournement de Pierre de la Baume et le lui fait savoir par courrier dès le 23. Dans sa réponse du 24 janvier, Pierre de la Baume reconnaît que Cartelier est un scélérat mais qu'il a dû le gracier pour des raisons qu'il ne peut écrire mais dont il s'expliquera oralement lorsqu'il reviendra à Genève<sup>303</sup>. Il craint que le peuple ne se soulève et demande au Conseil de le prévenir et de lui donner quelques conseils sur la réponse qu'il faudra lui faire pour le calmer. Le 26 janvier, il envoie au procureur de Saint-Claude qui est toujours à Genève « les lettres-patentes de la grâce et miséricorde qu'avons faite à Cartelier ». Le conseil se refuse à admettre cette grâce et le fait savoir à Pierre de la Baume. Il convoque le Conseil général de Genève ce que réprovoque l'évêque. Il refuse d'ôter ses fers à Cartelier. Pierre de la Baume envoie à nouveau son procureur à Genève « pour entendre si notre dite grâce sera admise ». Dans son courrier du 31 janvier, le prélat dit avoir reçu les lettres de protestation du Conseil, mais il leur rétorque qu'il ne peut plus revenir sur la grâce qu'il a accordée à Cartelier, malgré tous les crimes qu'il a commis et confessés.

Le 29 janvier, un Conseil général se tient « en grand tumulte ». Une majorité demande la poursuite du procès. On est à la veille des élections annuelles. Le Conseil et Besançon Hugues demandent à l'évêque de revenir à Genève, ce qu'il fait le 2 février, veille de l'élection des nouveaux syndics. Dès après son élection, le nouveau Conseil syndical, accompagné de Besançon Hugues, va présenter ses doléances à l'évêque.

Le 11 février 1527, Pierre de la Baume découvre un placard à la porte de l'évêché dans lequel il lui est vivement reproché la grâce qu'il entend faire à Cartelier. Il en prévient les Syndics qui viennent lui présenter leurs excuses. La foule réclame une assemblée que refuse l'évêque. Et, le 13 février, le Conseil général se réunit malgré l'opposition de l'évêque. L'après-midi, les magistrats et l'évêque

301 Berne et Fribourg

302 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, op. cit., Tome second, page 407

303 C'est probablement aussi à la suite de pressions du duc que Pierre de la Baume fait volte face.

trouvent enfin un compromis suggéré par le conseiller Jean Baud : « *Cartelier sera jugé, condamné, puis gracié au pied du gibet*<sup>304</sup> ».

Les événements se précipitent alors. Le 15 février, Amy Girard, intervenant pour la communauté, demande que Cartelier soit condamné à 10.000 écus de dommages intérêts. Le 19 février, en présence de « *Jean Portier, vice-procureur fiscal et vice-lieutenant du vidomne*<sup>305</sup> », qui demande une sentence définitive, Cartelier, sans avoir été soumis à la torture, confesse ses fautes. Il avoue avoir voulu renverser la juridiction de l'évêque. Il avoue aussi avoir incité le duc de Savoie à venir en armes à Genève et se reconnaît coupable de tout ce qui lui était reproché dans l'acte d'accusation<sup>306</sup>.

Le 20 février 1527, Cartelier est condamné à être décapité à Champel. Jean Portier est chargé de faire exécuter la sentence. Il le conduit à la porte du château de la ville où il n'y trouve personne et le conduit alors au château de l'Isle. Pierre de la Baume parvient, comme convenu, à obtenir sa grâce, les conseillers se montrant compréhensifs « *sous la condition expresse de s'arranger avec les Syndics pour les dommages intérêts auxquels ils prétendaient* ». Le 27 avril, Cartelier est condamné à donner sa maison des rues Basses et 2.000 écus d'or, son gendre, noble Jacques Achard, garantissant le paiement des 2.000 écus. Il paiera 1.000 écus en immeubles et le reste en argent comptant et en obligations. Le 27 avril, toutes les indemnités sont réglées et, le lendemain, Cartelier est libéré et se retire à Bourg-en-Bresse dont il était originaire.

Entre temps, Monsieur de Genève avait reçu à l'évêché les Syndics qui lui avaient confirmé, en présence d'Aymon de Gingin, le vicaire-général et de Thomas Vandel, le procureur fiscal, leur attachement « *au maintien des droits de leur prince et de la communauté* », ajoutant qu'ils renonçaient à « *la ditte journée d'amitié* » prévue un peu plus tard à Bourg. Leur courageuse soumission à leur prince impressionna beaucoup de la Baume qui « *commençait à prendre pour les Genevois* ».

On assiste alors à un rapprochement entre Besançon Hugues et Pierre de la Baume. Ce dernier a remarqué combien grand et désintéressé était le dévouement de Hugues pour Genève. Il décide alors de remercier cet homme « *bon et généreux, ayant une foi solide, dévoué à son Évêque* ». Il lui remet en fief perpétuel, « *pour lui et sa postérité mâle, la pescherie de l'Église et mense épiscopale dans les eaux du lac, du Rhône, de l'Arve etc ... sous la cense annuelle d'une livre de cire, payable à la St-Michel.....* ». Il l'investit de cette propriété « *par acte solennel passé devant le notaire Claude Barondel, de St-Oyen dans le couvent des frères prêcheurs de l'ordre de St-Dominique, au palais de Genève* ». Un acte de générosité à mettre au crédit de Pierre de la Baume et officialisé par un notaire de la terre de Saint-Claude.

A partir de 1527, l'évêque règne, mais ne gouverne pas. La commune de Genève s'organise autour du conseil des Deux-Cents et du Petit Conseil. Pierre de la Baume n'a pas les qualités d'un homme d'État. Il se borne à des protestations verbales.

### **La « deffarde » de Rome**

C'est le nom que l'on donne alors au sac de Rome qui a lieu le 6 mai 1527. Le connétable de Bourbon est tué dès le premier jour d'un coup d'arquebuse sous les murs de la ville qu'envahissent

304 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome II, page 31

305 Selon Naëf, l'évêque avait remplacé dans l'instruction Thomas Vandel, jugé trop violent, par Jean Portier.

306 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, op. cit., Tome second, page 262-264

ses lansquenets, presque tous Luthériens. On décide alors d'élire pour général le Prince d'Orange, âgé de 23 ans. Rome va être saccagée pendant 8 jours. « *Une dizaine de jours plus tard, la nouvelle en arrivait au bord du Léman<sup>307</sup>* ». Pierre de la Baume, dont on a vu qu'il était très lié au connétable, en est sans doute très affecté. Les rumeurs les plus tragiques vont vite se répandre annonçant la mort du pape et de nombreux dignitaires de l'église titulaires de bénéfices. A Genève, de nombreux bénéfices changent de main, leur titulaire était supposé mort durant le massacre. Pierre de la Baume s'octroie le prieuré de Saint-Jean hors les murs et rend à Bonivard Saint-Victor que Clément VII lui avait retiré pour le donner à Leonardo Tornabuoni, un de ses cousins.

On apprend vite que le pape est vivant et retenu prisonnier au château Saint-Ange. Pendant plusieurs mois, l'église paraît livrée à elle-même, sans chef. Les nations protestantes ne sont pas loin de penser « *à la vue des ruines de cette cité ... que la papauté fut tombée avec elle<sup>308</sup>* ». De son côté, Pierre de la Baume se demande si le sac de Rome ne va pas marquer la fin de la papauté. Il est inquiet pour son sort. Les partisans de la réforme ne vont-ils pas tenter de se débarrasser de lui ? Certains y pensent, rappelant que sa juridiction n'est pas légitime. Il n'a pas été élu par le chapitre, selon la règle, mais nommé par le pape, aujourd'hui sans pouvoir. C'est alors que le prélat semble prendre ses distances avec le duc de Savoie. Il se rapproche du parti Suisse, persuadé « *qu'ils pouvaient seuls le défendre contre la fougue des huguenots et la tyrannie du duc de Savoie<sup>309</sup>* ». A la surprise des Genevois, le prélat envoie Robert Vandel à Berne et à Fribourg pour solliciter leur alliance. Sans succès. Les Suisses vont repousser sa demande. « *Nous ne voulons pas de l'évêque comme combourgeois pour quatre raisons : il est léger et versatile ... il n'est point aimé dans Genève .... il est impérialiste et bourguignon .... il est prêtre<sup>310</sup>* ».

Pierre de la Baume ne se décourage pas. Il envoie alors à Berne Besançon Hugues, « *diplomate plus influent que Vandel* », pour y plaider sa cause. Hugues y est bien reçu, mais les Bernois lui font comprendre qu'ils sont choqués par sa demande et « *que le nom de l'évêque leur est plus exécrationnel que celui du diable lui-même* ». Besançon revient à Genève sans avoir pu rien obtenir des Bernois. Selon l'auteur de l'Histoire de la Réformation, Pierre de la Baume « *prêtre léger et frivole, se consola vite de sa déconfiture, en riant des reproches qu'on lui avait faits. Il s'amusait des objections des Suisses et répétait chaque jour à ceux qui l'entouraient : - Comment les Helvétiens me recevraient-ils dans leur alliance ? ... Je suis prêtre et Bourguignon - 311 !* ». L'évêque avait-il préféré prendre cet échec sur le ton de l'humour ? Le duc de Savoie, ayant appris la requête de l'évêque, entre dans une grande colère. Certains de ses ministres lui proposent de l'enlever.

Cet échec ne paraît pas affecter le prélat. La vie reprend son cours. Le 2 juin 1527, il s'accorde un court instant de détente. C'est une journée de fête ; les arquebusiers tirent au « *papagay* ». « *S'associant à la joie générale, l'évêque vient à la fête sur sa mule<sup>312</sup>* ».

307 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 2, page 34

308 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, Paris, Michel Lévy frères

Libraires-Éditeurs, rue Vivienne, 1863, tome 2, page 453

309 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe* op. cit. p. 457

310 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe* op. cit. p. 457

311 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe* op. cit. p. 458

312 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 2, page 35

## 7 LE PREMIER EXIL (1527-1533)

Genève ne cesse de redouter le retour du duc de Savoie et traverse des heures difficiles. Pour mieux faire face à des événements imprévus, le Conseil général décide de renforcer les pouvoirs des syndics et des conseils des 50 et des 200 qui ont désormais la faculté « *d'ordonner, d'écrire, de répondre où, à qui et quand il le faudroit, excepté dans les affaires difficiles de l'état, méritans le Conseil Général* ». Il confirme Besançon Hugues comme capitaine général de la ville.

### Le soulèvement des chanoines

Les événements de 1526 ont profondément divisé le chapitre et le conseil épiscopal. Le projet de transférer des attributions du vidomnat à une cour civile nommée par le Conseil ordinaire a fait éclater au grand jour les profonds désaccords entre Ducaux et Eidguenots. Les chanoines savoyards, hostiles à ce projet, en ont aussitôt averti le duc qui a sommé l'évêque, les syndics et la communauté de Genève à comparaître devant l'officialité métropolitaine de Vienne, ce qu'ils ont naturellement refusé de faire dans la séance du 9 juillet. L'évêque publie alors un mandat d'arrêt contre les chanoines ducaux et quelques membres de son conseil épiscopal. Au même moment, selon Bonivard, Pierre de la Baume « *ôta à Pierre Gruet (qui était docteur es décrets) la charge de vicaire qu'il exerçait depuis de longues années*<sup>313</sup> ». Il lui reproche une grande proximité avec le duc et le remplace par Aymon (ou Aymé) de Gingins, l'abbé de Bonmont, « *une bonne personne, extrait de grosse et noble maison*<sup>314</sup> ». C'est alors que le duc, que les décisions du prélat et l'arrestation des chanoines ont mis dans une grande colère, envisage de faire enlever Pierre de la Baume et de le remplacer comme évêque de Genève par son neveu Jacques de Savoie, bâtard du comte Philippe de Genevois, âgé de 5 ans, qu'il a réussi à faire entrer au Chapitre cathédral.

Le 15 juillet 1527, l'évêque et prince, « *ayant près de soi les Conseillers de son Conseil Épiscopal* », fait convoquer le Conseil général. Il approuve toutes les récentes mesures prises par ce dernier « *promettant, en levant la main, de vivre avec eux en bon prince et ne se séparer jamais d'eux* », l'assemblée lui promettant à son tour de lui obéir « *comme il appartient à de bons et fidèles sujets* ». Il fait annuler les protestations qu'il pouvait avoir faites contre la combourgeoisie contractée avec Berne et Fribourg et demande à nouveau d'être reçu bourgeois de Genève, ce que le Conseil lui accorde. Le même Conseil demande aux Suisses de préparer l'accès à la combourgeoisie pour Monseigneur. En remerciement, le prélat décide alors d'octroyer les causes civiles aux syndics et au Conseil, ce qui signifie la suppression formelle du vidomnat, en charge jusque là de ces affaires. Et, cherchant à se montrer bienveillant avec les Eidguenots, « *bientôt il destitua ceux de ses officiers qu'il savoit être dans les intérêts du duc*<sup>315</sup> »

Si l'arrestation des chanoines a été unanimement saluée, Besançon Hugues pense qu'il ne faut pas la prolonger et qu'il est inutile de provoquer Charles III. Il parvient rapidement à rallier l'évêque à son avis. Robert Vandiel est d'un avis contraire et réclame une punition exemplaire. Finalement, Hugues et l'avoyer qui représentait les deux villes obtiennent de l'évêque, nouveau bourgeois, la levée d'écrou immédiate et inconditionnelle des chanoines, à laquelle Vandiel finit par se rallier le 26 juillet. Les chanoines sont libérés et réintégrés dans leurs fonctions, mais plusieurs préfèrent alors choisir l'exil et partent pour Annecy. Le chapitre sort affaibli. Ce qui fait dire à Naëf : « *Un des*

---

313

Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., note page 189

314 Henri NAËF *Les origines de la réforme à Genève*, Tome 1, op. cit. page 63

315 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., page 255

*pilliers de la vieille Genève s'écroulait au moment où s'effondrait le Saint-Siège<sup>316</sup> ».*

Les ambassadeurs des deux villes, qui étaient alors de passage à Genève, quittent la ville pour Chambéry où ils veulent plaider la cause des Genevois auprès du duc et chercher avec lui un terrain d'entente. Ils sont de retour le 30 juillet et annoncent que le duc exigeait la libération des chanoines et leur rétablissement dans leurs biens, ce qui avait déjà été fait. Ils conseillent par ailleurs à l'évêque « *de soy sauver* » parce que le duc se proposait « *de prendre Genève* ». « *On les défraye et on s'excuse sur la pauvreté de la ville de ce qu'on ne leur fait point de présent<sup>317</sup> ».* L'aide apportée à Genève par Berne et Fribourg n'est jamais gratuite et Genève aura toujours beaucoup de mal à honorer ses engagements vis à vis des deux villes.

### La fuite de Pierre de la Baume

Pierre de la Baume se savait menacé par le duc de Savoie. Quelque temps auparavant, Charles III avait déjà tenté de s'emparer de sa personne. Ayant appris que le prélat portait une dévotion particulière à la vierge et qu'il se rendait presque chaque samedi à l'église Notre-Dame-des-Grâces pour y écouter la messe, le duc avait mis ses troupes en embuscade. Un simple pont sur l'Arve sépare l'église de la Savoie. Il y avait fait placer quelques gardes savoyards se tenant prêts à franchir le pont, à s'emparer de l'évêque lorsqu'il sortirait de l'église et à le pousser de l'autre côté de l'Arve, sur les terres du duc. Mais pendant l'office, on vint chuchoter au prélat qu'une embuscade se préparait contre lui. Lorsque la messe était sur le point de se terminer, l'évêque sortit discrètement de l'église, enfourcha sa mule et la mit au galop en criant de fermer les portes. Et c'est ainsi qu'il échappa à la capture et alla trouver refuge dans son palais épiscopal.

Devant la nouvelle mise en garde des ambassadeurs des deux villes, et jugeant sa présence à Genève trop menacée, Pierre de la Baume se résout à fuir la ville. Il met dans la confiance le lieutenant général Besançon Hugues, qui est par ailleurs son ami. Le prélat songe à gagner l'Allemagne et « *à se joindre aux ambassadeurs pour profiter de leur escorte et même à demander l'hospitalité aux Deux Villes<sup>318</sup> ».* Mais madame de Gruyère, son égérie et sa cousine, de passage à Genève et mise dans la confiance, lui conseille plutôt de gagner Saint-Claude qui est proche et sure. Besançon est du même avis. Le prélat se rallie à cette idée. Ils décident de profiter de la nuit du 1<sup>er</sup> août pour fuir Genève.

Alors qu'il préparait sa fuite, l'évêque de Genève se souvient que l'Église célébrait en ce jour du 1<sup>er</sup> août *la délivrance miraculeuse de Saint Pierre*, patron de la cathédrale de Genève et son propre patron. C'est une image qu'il connaît bien. La *Délivrance de Pierre* est un des panneaux du retable du maître-autel de la cathédrale Saint-Pierre, peint en 1444 par Konrad Witz<sup>319</sup>. Il l'a sous les yeux lorsqu'il célèbre la messe. Saint Pierre est dans sa prison, enchaîné. Il dort. Un garde dort également. Un ange libère Pierre de ses chaînes et part avec lui devant des gardes plongés dans un profond sommeil. Le prélat fait alors vœu d'élever en l'honneur de Pierre un monument digne de lui s'il l'arrache aux mains des émeutiers, comme l'ange avait tiré autrefois Pierre de prison<sup>320</sup>.

316 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 2, page 44

317 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 145

318 Henri NAËF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op. cit., tome 2, page 43

319 D'après Naëf (op .cit.), le retable avait été d'abord placé dans la chapelle d'Ostie (chapelle des Macchabées), la cathédrale ayant été très endommagée par l'incendie de 1430. Il fut placé derrière le maître autel lorsque la cathédrale fut remise en état. Il comportait alors 6 panneaux. 4 nous sont parvenues. Fermé, le retable présentait 2 épisodes de la vie de Saint-Pierre, la pêche miraculeuse à gauche, la délivrance miraculeuse de Saint-Pierre à droite.

320 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 296

Pierre de la Baume se rappela peut-être alors un fait similaire rapporté par la tradition et qui se serait déroulé dans son abbaye de Saint-Claude. On y racontait que Lupicin avait, par ses prières, tiré de sa prison Agrippinus, comte militaire dans les Gaules, accusé de trahison par Aegidius, maître de la milice, « *comme autrefois St Pierre fut délivré des liens où le roi Hérode l'avait fait mettre* »<sup>321</sup>.

La nuit convenue, l'évêque, accompagné de Besançon Hugues, quitte le palais épiscopal<sup>322</sup> « *en habit dissimulé* ». Il se glisse par la poterne de l'évêché et descend discrètement en bas de la colline, jusqu'au petit port du Molard où une barque les attend. Le bateau les conduit dans le pays de Vaud, près du Versoix, sur la rive opposée du lac, où « *des amis les attendaient avec des chevaux sur le rivage où ils devaient débarquer* ». Voici la suite, racontée par Jean Balard : « *De ce point les fugitifs se dirigèrent contre les montagnes de Saint-Claude, cheminant toute la nuit par des chemins inconnus et avec de grands dangers, car les passages étaient gardés de ce côté, afin que Monsieur de Genève ne put s'échapper qu'il ne fut pris* ». Vingt quatre heures plus tard, il arrivèrent à Saint-Claude sains et saufs. « *Jamais le prélat n'avait mieux apprécié le bonheur d'être l'un des meilleurs cavaliers de son temps* »<sup>323</sup>.

### **Pierre de la Baume, réfugié à Saint-Claude**

Lorsque Pierre de la Baume arrive dans son abbaye de Saint-Claude après une équipée de près de 24 heures, il pense sans doute que son séjour y sera de courte durée et qu'il sera vite de retour dans son évêché. Or il ne va revoir Genève que 6 ans plus tard. Sa fuite prend les autorités ducales par surprise. Le 2 août, Ducis confirme « *qu'il n'est plus icy* », mais ignore où il est allé. Les uns parlent de Saint-Claude, d'autres des Allemagnes. Le même jour, l'évêque écrit au Conseil de Genève et lui expose par lettre les raisons de son départ. Il demande « *qu'on ait à l'avertir de tout ce qui arriveroit, promettant de nous aider* »<sup>324</sup>.

Besançon Hugues ne s'attarde pas à Saint-Claude. Il en repart de nuit « *après avoir confié l'évêque à ses sujets de son abbaye ... poursuivi par les gentilshommes du Pays de Gex, à cloche sonnante et à grands cris par les paroisses, où l'on criait « au traître Besançon !* »<sup>325</sup>. Le duc, très en colère contre ses soldats qui ont laissé passer l'évêque, va tout faire pour s'emparer de lui lors de son retour et Hugues va mettre plusieurs jours à regagner Genève. Alors qu'il en est proche, il est démasqué par quelques hommes armés, mais parvint à leur échapper. Il y arrive enfin le 6 août, sain et sauf, épuisé mais libre.

Très peu de temps après son retour, le prélat réunit les religieux de l'abbaye pour leur expliquer les raisons de sa venue soudaine et mouvementée. Il leur tient un discours d'une haute tenue, leur expliquant les difficultés traversées par sa bonne ville de Genève, cette ville active que minent des mœurs trop libres et un duc qui ne sait qu'attirer sur lui la détestation. La cité dont il est le pontife menace de sombrer dans l'hérésie. Aussi, l'abbé exhorte la communauté de Saint-Claude à rester

321 Cet épisode de la vie de Lupicin est rapporté par Charles Gabriel Frédéric Christin dans sa *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses légendes, ses chroniques, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre*, 1772, page 11. Il s'agit, selon Christin, d'une légende.

322 L'évêché se situait derrière la cathédrale, à l'emplacement de l'actuelle terrasse Agrippa d'Aubigny, reliée à la rue du Bourg de Four par l'escalier appelé « passage des Degrés-de-Poule ». Il fut transformé à la Réforme en prison, qui fut détruite en 1940.

323 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, op. cit. page 487

324 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 145

325 A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page 450

fidèle à la réforme que l'abbé Étienne Fauquier y avait conduite en 1448 pour rétablir la discipline. Il demande à ses religieux d'être prêts à faire face à l'hérésie. Voici le contenu de son prêche : « *A vous religieux réguliers de l'abbaye de Saint-Claude, votre abbé vous demande de vivre dans la concorde, inviolablement attachés à l'antique Foi qui vous est venue des Apôtres et de leurs successeurs. Ce que nous vivons actuellement à Genève témoigne que les richesses peuvent amener à la longue un grand relâchement des mœurs. Des responsables médiocres et même indignes, imposés par la maison de Savoie, ont contribué à la décadence et à la ruine de notre sainte Église dans cette cité dont nous étions si fiers et dont je suis le pontife. Je vous demande de vous conformer aux statuts de 1448 pour notre Abbaye et de vous préparer à résister à l'hérésie*<sup>326</sup> ». Le discours de l'abbé est empreint d'une grande gravité. On est loin de l'évêque frivole, instable, jouisseur, que nous décrivent les historiens de Genève. La Réforme ne parviendra jamais à s'implanter sur la terre de Saint-Claude.

### **Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude**

Si les sources concernant Pierre de la Baume, évêque de Genève, sont abondantes, elles le sont beaucoup moins pour le Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude. Elles reposent essentiellement en effet sur les écrits de Dom Benoît et de l'abbé Ferroul-Montgaillard. Ce dernier relate ainsi les années passées dans le comté de Bourgogne. « *Ce prélat, pendant les quatre ou cinq années entre sa première et sa seconde retraite, habitait avec son frère, maréchal et commandant de Bourgogne pour l'Empereur, le château de la Tour-du-Meix. Il y recevait les seigneurs et les gentilshommes, d'une manière digne de son rang et de celui que son frère occupait dans le pays* ». Il réfute ensuite la thèse des ennemis du prélat selon laquelle il y vivait de façon somptueuse. « *A les en croire, poursuit-il, il avait une cour nombreuse qu'attirait autour de lui un luxe de souverain, une chair exquise et mille agréables divertissements* ». Selon Ferroul-Montgaillard, la situation financière de Pierre de la Baume ne lui aurait jamais permis un tel train de vie, ses revenus étant alors fortement grevées par la perte de ses revenus de Genève<sup>327</sup>. « *Il était réduit à ceux de son abbaye, qui n'allaient pas au delà de 20.000 francs*<sup>328</sup> ».

Cet auteur est souvent peu fiable. Le raccourci ci-dessus en est la preuve. La correspondance de Pierre de la Baume nous permet de le suivre dans ses différentes demeures. On a vu qu'il était resté à Saint-Claude jusqu'à fin août, début septembre 1527. Le 10 septembre, il écrit de la Tour du May où on le trouve encore début novembre. Le 4 novembre, il part pour Arbois où il va séjourner jusqu'à la fin juin 1528 avec un bref passage à Saint-Claude de fin décembre 1527 à mi-janvier 1528. Le premier juillet, il écrit de la Tour du May où il demeure jusqu'au début décembre. On le retrouve ensuite à Arbois en janvier et février 1529. Puis on a plus de mal à le suivre, les lettres étant beaucoup plus rares. Il est à Arbois le 13 mai 1532 et à la Tour du May le 3 décembre de la même année<sup>329</sup>.

Il résidait rarement dans son abbaye de Saint-Claude et semblait apprécier tout particulièrement son prieuré d'Arbois<sup>330</sup>. Il arrivait dans ce petit prieuré avec chambrier, secrétaire, chambellan et tout le

326 Daniel VUILLERMOZ, *Pierre de la Baume, dernier évêque de Genève, abbé de Saint-Claude*, Lons-le-Saunier, éditions Aéropage, 2006, page 37.

327 Malgré des revenus en baisse, il fit réaliser le magnifique autel de Saint-Pierre et consacra des sommes considérables à la continuation de la nouvelle église abbatiale Saint-Pierre, Saint-Paul-et-Saint-André. Il aida aussi à la reconstruction de l'église de Saint-Claude incendiée en 1520 par la maladresse d'un charpentier.

328 Monsieur l'Abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, op. cit. page 83

329 Se reporter au chapitre *La Correspondance de Pierre de la Baume*, pour plus de détails sur ses divers lieux de résidence.

330 A cette époque, le prieuré d'Arbois compte encore 3 religieux. Il est en commende. Avant Pierre de la Baume, le

personnel de maison qui convenait à son rang. C'est d'Arbois qu'il dirigeait ses divers bénéfices, ce dont font preuve les nombreuses correspondances, actes divers ou hommages datés de cette ville. Il quittait Arbois à la fin de juin et gagnait son château de la Tour du May où il résidait du milieu de l'été jusqu'à l'extrême fin de l'automne.

Les informations les plus nombreuses sur ses activités d'abbé de Saint-Claude nous sont données par Dom Benoît. Nous les avons regroupées dans le chapitre « *Pierre de la Baume, administrateur de l'abbaye de Saint-Claude* ». Suivons maintenant sa vie d'exilé.

### Les années d'exil

La réaction du duc contre l'évêque ne se fait pas attendre. Furieux de voir l'évêque lui échapper une seconde fois, il fait saisir, « *pour le punir, tous ses revenus qu'il avait dans ses états, surtout ceux des abbayes de Suze et Pignerol* » et le menace d'en faire « *le prêtre le plus pauvre de Savoie* ». Ses conseillers parviennent heureusement à le calmer, lui indiquant que le prélat étant « *d'un esprit si changeant* », il sera facile « *de le remettre du côté savoyard* ». Le duc se rallie à leur avis et, quelques jours à peine après son arrivée à Saint-Claude, l'évêque reçoit la visite de Guillaume Ducis qui vient lui faire des propositions de la part du duc Charles. Ce dernier est prêt à lui rendre ses abbayes si le prélat lui permet de récupérer le vidomnat. L'évêque se plaint auprès du Conseil de la confiscation de ses revenus piémontais et leur demande d'obtenir des seigneurs de Berne et de Fribourg qu'ils fassent pression auprès du duc pour l'obliger à les lui rendre.

Cette séquence nous est connue par les nombreuses lettres qu'échange alors Pierre de la Baume avec ses amis de Genève dont Besançon Hugues, avec le Conseil et avec son chambrier et qui nous sont parvenues. Nous la traiterons en détail dans le chapitre « *La correspondance de Pierre de la Baume* ».

Le 18 août 1527, Pierre de la Baume « *envoie aux syndics la copie d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> avril que l'Empereur écrivait au duc de Savoie, laquelle était tombée entre ses mains, en passant à Saint-Claude*<sup>331</sup> ». Charles Quint y écrivait avoir appris que l'attitude menaçante du duc avait contraint Genève à signer une alliance avec les cantons pour s'opposer à ses prétentions. Il le sommait de cesser d'intriguer pour prendre Genève qui était ville impériale. Berne et Fribourg écrivirent aussi au duc « *de ne plus molester leurs Alliés de Genève* ».

Le 23 novembre, Jean Lullin, un des responsables genevois, est envoyé en ambassade à Berne pour y plaider la cause de l'évêque et faciliter son retour à Genève. On demande à Berne d'écrire au duc de Savoie « *afin qu'il se déporte de faire des tords et molestes à Mr. notre Évêque*<sup>332</sup> ». A son retour, J. Lullin fait un rapport au Conseil et leur montre la copie d'une lettre que Berne a écrit au duc et qui est très favorable à l'évêque. L'affaire sera classée sans suite.

On apprend à la fin de l'année que le pape, « *en habit dissimulé* » est parvenu à s'enfuir du château Saint-Ange le 6 décembre et qu'il est allé se réfugier à Corneto<sup>333</sup>. Un des serviteurs de Monsieur de Genève annonce aux Syndics que l'Allemagne est fortement agitée par les Luthériens. Il leur apprend que le prélat a envoyé son avocat fiscal vers l'Empereur et espère qu'il en reviendra avec de

---

prieur est Jean Raynaud.

331 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 189

332 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 147

333 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 142. Corneto s'appelle aujourd'hui Tarquinia. Il est généralement

admis qu'il s'est réfugié à Viterbe, non à Corneto comme l'écrit Balard.

bonnes nouvelles. Il informe par ailleurs les syndics de ce que l'évêque souhaiterait avoir leur avis sur l'offre que vient de lui faire le duc de lui rendre ses abbayes de Pignerol et de Suse en échange du vidomnat.

Le 29 décembre, le peuple assemblé se fait lire la *Bulle d'Or* « laquelle portait qu'outre l'Empereur et l'Évêque, il n'y avait aucune autre autorité dans Genève<sup>334</sup> ». Par cette déclaration, les Genevois souhaitent manifester clairement leur attachement à leur évêque, mais, en insistant sur leur rejet de toute autre autorité, ne marquent-ils pas déjà aussi leur rejet de Rome ? Les idées de réforme, facilitées par l'absence de l'évêque et les ingérences du duc, commencent à gagner Genève.

Voici, pris dans les registres du Conseil, quelques instantanés de la vie genevoise de 1527. Le 5 avril, « les syndics alloient de temps en temps par la Ville pesant le pain du boulanger et confisquant celui qui n'étoit pas du poids qu'il falloit et le donnant aux pauvres ». Le 10 mai, les habitants de Saint-Léger « se plaignent des filles débauchées qui sont en leur quartier, et de certains Religieux qui y vont en foule ». Le 15 juillet « Bourgeois : ordonné que tous ayant à porter l'épée et que chacun munisse sa maison d'arme selon ses moyens ». Le même jour, le Conseil des 200 donne son accord pour qu'on vende, afin de payer ses dettes, à Jean Clébergues, Allemand qui demeure à Lyon et qui est « grand riche », la maison « à la réserve de la tour » qui a appartenu à Cartelier. Le 20 juillet « Chanoines baillent 6 écus d'or pour payer ceux qui font le guet au clocher de Saint-Pierre ». Le 19 août « Fortifications : ordonné de les achever ». Le 30 août « Claude Baud, faisant son festin de la saint Georges ; on trouve à propos d'y inviter aux frais de la ville nos combourgeois de Fribourg qui étoient venu pour la foire, afin d'entretenir leur bonne amitié ». Le 27 septembre « Ourse : ordonné de la tuer de peur qu'il n'en n'arrive du mal ». Le 10 octobre, le duc réagit à une nouvelle taxe sur l'entrée du vin acceptée par l'évêque. Il écrit au chapitre pour l'exhorter « à ne point payer l'entrée du vin. On en envoie la copie à l'Évêque afin qu'il connaisse mieux la moquerie<sup>335</sup> ». Le 23 novembre « Ambassadeurs de Berne et de Fribourg : on leur donne à chacun 3 aunes de damas pour une casaque ». Le 15 décembre « Habits de guet : ordonné qu'on les fasse comme d'ancienneté savoir, de deux couleurs grise et noire ».

### La Dispute de Berne

L'année 1527 est marquée en Europe par de profonds bouleversements. Au plan religieux, le sac de Rome, puis l'emprisonnement du pape dans son château de Saint-Ange, fragilisent la papauté. Au plan politique, les guerres que ne cessent de se livrer le roi de France et l'Empereur font qu'ils ne prêtent qu'une attention distraite au développement de la réforme conduite par Luther en Allemagne et qu'ils se soucient peu de la révolution religieuse qui agite certains cantons suisses où prêchent Zwingli et Ocolampade. Berne n'est pas épargnée par cette révolution. Berthold Haller y est le prédicant. Le Grand Conseil, sollicité depuis longtemps par les partisans de la réforme et n'écoutant ni les cantons catholiques qui tentent de les retenir, ni l'Empereur Charles Quint qui leur demande d'attendre la tenue d'un concile pour débattre de ces questions, finit par décider le 17 novembre 1527, de la tenue d'une conférence qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier « pour y disputer sur les affaires de religion et savoir à quoi l'on devait s'en tenir<sup>336</sup> ».

Les avoyers, le Grand et le Petit conseil de Berne ordonnent à tous les pasteurs et curés de se rendre à cette dispute (controverse) qui se tiendra à Berne. Ils invitent les évêques de Lausanne, de Bâle, de

334 J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, tome 2, op.cit., page 495

335 Théodore de GRENUS, *Fragments Historiques sur Genève*, op. cit. page 139

336 Karl Ludwig DE HALLER, *Histoire de la révolution religieuse ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale*, op. cit., page 41

Constance, de Sion ainsi que tous les cantons suisses à y envoyer des théologiens. Mais, lorsque la conférence s'ouvre le dimanche 1er janvier 1528 dans l'église des Cordeliers, les catholiques sont peu nombreux. Les quatre évêques cités ont refusé de participer aux débats ou d'y envoyer des représentants comme aussi les autres cantons catholiques. Les hérétiques, conduits par Ulrich Zwingli et Martin Bucer, se montrent beaucoup mieux préparés qu'eux à la "dispute". Elle se tient en allemand et sans interruption du 6 au 27 janvier 1528, à raison de deux assemblées par jour, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Ces assemblées marquent le triomphe de la réforme à Berne et l'extermination de la religion catholique. Le 27 janvier, « *les Bernois, après plusieurs prédictions et disputes, bannissent de leur ville la religion catholique et embrassent la protestante*<sup>337</sup> ». Le conseil abolit la messe. Les autels sont démolis, les images pieuses brûlées. Le 2 février, la bourgeoisie jure de soutenir le Grand et le Petit conseil. Le 7, l'édit de réformation est publié dans la ville, puis dans tout le pays. Les dix thèses débattues pendant « *la Dispute de Berne* » sont approuvées. Les quatre évêques suisses sont dépouillés de leur juridiction spirituelle sur les sujets de Berne, le mariage est permis aux ecclésiastiques, l'usage des viandes en tout temps est concédé<sup>338</sup>. Plusieurs catholiques quittent la ville et viennent se réfugier à Genève.

Fribourg proteste contre la décision de Berne. Elle y voit une atteinte à la combourgeoisie et « *exhorte fortement les Genevois de suivre la religion de leurs ancêtres, qu'autrement ils quitteraient l'alliance* ». Elle affirme son profond désaccord avec les Bernois « *qui déclamaient toujours contre les prêtres et contre la défense de manger de la viande le Carême, le vendredi et le samedi, de sorte qu'ils persuadèrent à plusieurs de ne leur plus obéir*<sup>339</sup> ». Les tensions sont telles entre les deux villes qu'elles appellent Genève à leur secours. Jean Philippe gagne Berne avec une compagnie de cent hommes pendant que Richardet se rend à Fribourg avec une troupe identique. Un accord est finalement trouvé qui permet aux Genevois de regagner leur ville.

A Genève, on n'est pas insensible à la décision de Berne. Certains, conduits par Baudichon de la Maisonneuve, se mettent, du fait du « *dérèglement des ecclésiastiques* », à « *désirer une réforme générale* ». Ils organisent « *dans les rues une procession burlesque pour tourner en ridicule les prêtres et les moines* ». Devant le manque d'observation du carême, le conseil est obligé de rappeler qu'il est défendu « *que l'on vendit et mangeât de la viande durant cette période d'abstinence* ». Les Genevois, déstabilisés, se tournent vers Bonivard, le prieur de Saint-Victor, qui passait pour un homme de bon sens et de probité et avait comme ami proche le fougueux Robert Vandel, secrétaire de l'évêque. Bonivard leur confirme que le passage de Berne à la Réforme était la conséquence logique des dérèglements de l'église catholique et de son clergé débauché, mais il ajoute aussitôt la mise en garde suivante à leur attention : « *Vous dites que les prêtres sont libertins, joueurs et ivrognes, mais vous l'êtes aussi* », insistant par ailleurs sur la baisse d'influence du prélat : « *si l'on obéissait à ce que commandait l'évêque, c'était à la condition qu'il commandât ce que le peuple vouloit*<sup>340</sup> ».

Balard, qui est, cette même année 1528, conseiller et trésorier, écrit : « *Plusieurs des aultres cantons avecques Fribourg ne vouloyent point estre Luthériens, mais voulans vivre comme leurs prédécesseurs, et mettant ordre au desordre questoit aux gens deglise, lesquieux estant trop enrichis des biens mondains et en mal usant et de non point estre chasties de leurs superieurs a cause que quand la teste deult tous les aultres membres sen sentent*<sup>341</sup> ». Jusqu'à la fin de sa vie, il restera un

337 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 192

338 Karl Ludwig DE HALLER, *Histoire de la révolution religieuse ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale*, Paris, Auguste Vaton libraire-éditeur, 1837, page 49

339 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 194

340 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., page 262

341 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 147

catholique convaincu. Mais Pierre de la Baume le déçoit. Il note alors avec une pointe de dépit : « *L'évêque ne conserva pas longtemps ses bonnes intentions avec Genève* ».

Le 21 février 1528, à Genève, 44 Mammelus fugitifs, qui avaient refusé de comparaître, sont condamnés à mort et leurs biens confisqués<sup>342</sup>.

Le 23 février, les Deux-Cents prennent un peu plus de liberté avec l'évêque et publient un édit réorganisant la justice. « *Il y aura (désormais) un syndic assisté de deux du conseil ordinaire, de deux du conseil des cinquante et de deux des 200, qui s'assembleront deux fois par semaine, savoir le lundi et le jeudi pour entendre les différents et administrer la justice* ». Pierre de la Baume réagit devant cette attaque contre son autorité, mais sans succès. Il « *prétendit que l'on usurpait les prérogatives de son église, il fit notifier des lettres d'inhibition et en vint à fulminer une excommunication, ce qui n'empêcha pas le tribunal nommé de continuer à rendre la justice*<sup>343</sup> ». Le prélat souhaitait revenir alors sur sa décision de confier le pouvoir de juger les affaires civiles aux syndics et au conseil. Balard note avec désenchantement que l'évêque fait bien des choses « *contre son devoir ... pour crainte qu'il ne perdit ses bénéfices de Suze et de Pignerol, il a tourné le dos à ses sujets et cité de Genève*<sup>344</sup> ». Il avait pourtant dit devant le conseil général qu'il défendrait sa cité « *envers tous et contre tous* ». Balard le soupçonne de vouloir se rapprocher du duc de Savoie pour récupérer ses bénéfices de Suse et Pignerol.

### Les Chevaliers de la Cuiller

Un nouveau conflit éclate alors entre le duc et les conseils de Genève à la suite de la décision du duc de nommer un nouveau vidomne. Genève s'oppose formellement au duc et, s'appuyant sur la décision de l'évêque du 15 juillet de lui remettre le soin de suivre les causes civiles, elle nomme à la place du vidomne un lieutenant. En réaction, les nobles savoyards, partisans du duc, s'unissent et créent la « *société des chevaliers de la Cuiller, qui devint célèbre plus par les excès et les pillages qu'elle commit autour de la ville que par ses qualités chevaleresques*<sup>345</sup> ». Leur nom venait d'une réunion qu'avaient tenue certains d'entre eux dans un château du Pays de Vaud où ils avaient mangé de « *la bouillie avec un cuiller en bruyère*<sup>346</sup> ». Ils s'étaient alors vantés de ne faire qu'une bouchée des gens de Genève et s'étaient donnés, comme signal de reconnaissance, une cuiller pendue au cou. La société des « *chevaliers de la cuiller* » était née. Sa raison d'être était de s'opposer à la petite république de Genève depuis ses places fortes que sont les Châteaux de Montricher (près de Morges) et de Gaillard qui n'est qu'à une lieue de Genève.

Pierre de la Baume vit alors retiré en Bourgogne, résidant dans son abbaye de Saint-Claude, au château de la Tour-du-May pendant l'été ou le plus souvent dans son prieuré d'Arbois. Le Conseil général lui envoie de Genève des députés pour le prier d'admettre le nouveau lieutenant récemment élu. Pierre de la Baume accepte en secret cette requête, mais la combat officiellement pour ne pas indisposer le Duc et risquer de se voir retirer à nouveau certains bénéfices. Officiellement, il tourne ainsi le dos à ses sujets de Genève.

342 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 192

343 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XXVI.

344 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page id.

345 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XXVII.

346 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 190. Le terme de bruyère est certainement utilisé à tort.

L'auteur

veut sans doute parler de cuiller en buis, un bois fort courant dans le Haut-Jura par exemple et que les artisans de Saint-Claude transformaient déjà à cette époque en cuillers et autres objets. Les racines de bruyère n'ont été utilisées qu'à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on les utilisa pour la fabrication de la pipe.

Le 17 janvier 1528, à Genève, on demande à François de Bonivard<sup>347</sup> de renoncer au prieuré de Saint-Victor qu'il avait reçu de son oncle, Aimé de Bonivard, en 1510 et dont il avait pris possession en 1514. François de Bonivard deviendra très vite un farouche opposant du duc de Savoie.

Le 20 du même mois, l'évêque demande que l'on envoie Besançon Hugues à Berne « *aux frais de la ville*<sup>348</sup> » pour parachever sa bourgeoisie. .

Le 7 février, en réponse à une lettre du duc « *portant qu'on envoie un ou deux vers lui pour maintenir la foi contre la secte des Luthériens* », le Conseil des 200 arrête qu'il ne répondra pas à la lettre « *parce que nous ne sommes pas ses sujets* ». C'est la première fois qu'apparaît le terme Luthériens dans les registres et ils n'ont pas l'air de beaucoup inquiéter le Conseil. Le 11, l'évêque, en réaction à la volonté des hérétiques de manger de la viande en carême et pour affirmer sans doute aussi son autorité sur la ville, envoie une lettre au conseil « *permettant de manger du laitage au Carême prochain*<sup>349</sup> ». Avec ordre de la publier.

Le 13 février, un différend oppose le juge des excès Étienne Piard<sup>350</sup> (ou Picard) aux Conseils. Le juge a prononcé une sentence de bannissement contre l'un de ses subalternes qui était bourgeois, ce qui est contre les franchises. On le conduit de nuit aux prisons épiscopales pour l'obliger à réparer les franchises. Puis, il est amené en la maison de ville pour qu'il demande pardon aux Conseils et qu'il permette au Conseil épiscopal de révoquer sa sentence. Le 19 février, Pierre de la Baume proteste par lettre contre ce qui, selon lui, est un abus de pouvoir, précisant que, si le juge a failli, « *c'est à nous de le chastier*<sup>351</sup> ». Dans sa réplique du 26 février, le Conseil signale à l'évêque que le juge n'avait pas prêté serment comme il aurait dû le faire. Le différend se conclut le 13 mars. Etienne Picard est libéré après avoir juré à l'Hôtel de Ville d'observer scrupuleusement à l'avenir les droits des bourgeois.

Les Conseils sont fébriles. Ils redoutent toujours une attaque du duc de Savoie et prennent des mesures sévères pour assurer la sécurité de la ville. Le 26 mars 1528, il est ainsi publié « *qu'en cas d'alarme chacun ait à sortir de sa maison et à se rendre sous son capitaine en lieu ordonné, sous peine de mort* ». Le 21 avril les Conseils défendent « *à tous d'aller aux foires de Lyon et de sortir de la Ville jusqu'après la pacification des troubles, à peine de perdre la bourgeoisie* ». Et les relations avec l'évêque restent houleuses. Le 23 avril, l'évêque « *révoque le pouvoir qu'il a donné aux syndics de connoître et juger les causes civiles, et y met des peines excessives, ce qui est contre les franchises*<sup>352</sup> ». Il menace d'excommunication toute personne qui n'obéirait pas à ses instructions. D'Arbois, où il réside alors, il charge de Biolo, son secrétaire, qui est à Genève, d'annoncer cette mesure par des lettres placardées sous les porches des églises. Cette décision provoque naturellement une réaction du Conseil des 200 qui convoque de Biolo et lui demande de retirer ces lettres des porches des églises « *et de les reporter à Mr. l'Évêque en lui disant qu'elles sont contre*

347 Jean SENEBIER, *Histoire Littéraire de Genève*, Genève, chez Barde, Manget et Compagnie, 1786, tome 1, page 131 à 137

348 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 149

349 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 150

350 On trouve dans le village des Piards (Jura) un Étienne Piard, signalé dans une bulle d'indulgence du pape, datée de 1519, comme recteur de la chapelle des Maccabées à Genève et chapelain de la chapelle des Piards. (note de Maxime Vincent sur la chapelle des Piards).

351 Henri NAËF, *Les origines de la réforme à Genève*, Tome 2, op. cit., page 110

352 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 151

*nos franchises*<sup>353</sup> ». On envoie Besançon Hugues vers le prélat « *pour opérer une réconciliation* », sans succès. Le 1<sup>er</sup> mai, on ordonne « *que ceux qui sont députés pour ouïr les causes et différens au Conseil de paix administrent la justice nonobstant les lettres d'excommunication*<sup>354</sup> ».

### L'affaire du Vidomnat

Le 9 juin 1528, un nouveau différend oppose le Conseil des 200 au duc de Savoie toujours à propos du vidomnat. L'ambassadeur de ce dernier leur demande de « *recevoir Mr. de Loissey pour Vidomne* ». Les 200 rétorquent « *que ce n'était pas à lui à faire de nous ordonner ni de nous commander, mais qu'il appartient seulement à Mr. P. de la Baume, Évêque et Prince de Genève, qui est notre unique Prince, de nous ordonner, de nous commander*<sup>355</sup> ». Les relations avec l'évêque paraissent s'améliorer et, le 25 août, Pierre de la Baume fait savoir aux syndics qu'il regrette les paroles dures qu'il a peu avoir à leur rencontre. Il leur rappelle que s'ils acceptent d'obéir à ses commandements, « *il retournera en amour avec son peuple* ».

Les Conseils, redoutant toujours une intervention du duc, restent en alerte. Le 11 octobre, le Conseil des 200 décide, pour être plus efficace en cas de conflit, de mettre en place un Conseil secret composé de 6 personnes de son corps et de 6 personnes du Grand Conseil et « *qui ait pouvoir de faire la paix ou la guerre, et de déterminer si l'on appelleroit les Suisses à notre secours*<sup>356</sup> ».

Au chapitre des faits divers, voici quelques événements qui marquent alors la vie genevoise. Le dimanche 5 avril 1528, un météore traverse le ciel de Genève comme une torche volante. Le 4 mai, on ordonne de tuer l'ours dans les 8 jours qui viennent en raison « *de plusieurs maux qu'il a faits* ». Le 6 novembre, Claude Maillet, vicaire de l'inquisition de l'hérésie « *prête serment d'exercer loyalement ledit office et de respecter les franchises* ». Le 4 mai 1529, pour faire baisser le prix du blé, très cher cette année, « *on visite les greniers afin d'obliger ceux qui en ont beaucoup à le vendre au marché*<sup>357</sup> ».

L'année 1529 commence par un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences pour Genève. Le 2 janvier, François de Terni, seigneur de Pontverre et chef des gentilshommes de la cuiller, traverse Genève en secret pour se rendre à Nyon. Comme il s'apprête à traverser le Rhône., il est « *reconnu sur le Pont quoiqu'il s'envelopât de son Manteau*<sup>358</sup> ». Il est aussitôt capturé et exécuté. Les Genevois viennent de défier un droit de passage jusqu'ici respecté. Cette mort provoque la colère des gentilshommes de la cuiller. Le duc de Savoie s'en plaint aux Suisses. Une trêve est heureusement conclue à Saint-Julien aux termes de laquelle on convient « *que les Genevois pourroient aller et venir librement, pour leurs affaires, sur les terres du duc et que, réciproquement, les Savoyards entreroient à Genève, quand bon leur sembleroit, sans avoir à craindre aucune insulte* », comme c'était le cas jusque là<sup>359</sup>.

Cette même année, Pierre de la Baume obtient un nouveau bénéfice. Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, sans doute pris de pitié pour l'évêque en exil, le nomme comme coadjuteur, avec droit de succession. Il le restera jusqu'à la mort du prélat le 29 décembre 1541.

353 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 152

354 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 152

355 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 152

356 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 152

357 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 156

358 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 296

359 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., page 274

Pierre de la Baume sollicite à nouveau les Syndics et le Conseil pour qu'on lui rende la juridiction des causes civiles. Il souhaite aussi que le Conseil rende le Vidomnat au duc dont il se rapproche de plus en plus. Les conseils ressentent alors le besoin de consolider la combourgeoisie en menaçant des peines les plus sévères ceux qui voudraient la remettre en cause. Le 23 mai 1529, un édit stipule que « *quiconque parleroit de casser et annuler la bourgeoisie faite par nous avec les MM de Berne et de Fribourg ... auroit la tête tranchée sans aucune grâce*<sup>360</sup> ». Quelques jours plus tard, le 29, Genève craignant d'être attaquée fait appel à Berne et à Fribourg qui « *nous envoient un capitaine pour nous mettre en ordre* ». Autre menace, le 17 août, celle des pestiférés. « *On leur fait commandement de se retirer... à défaut de quoi on les chassera à coups de pierres*<sup>361</sup> ». Trois jours plus tard, le 20, le couvent de Rive étant infecté de peste, on ordonne aux moines de fermer le couvent et l'église.

Le dimanche 14 novembre 1529, se tient le Conseil Général habituel de la vente des vins. On y lit une lettre pleine de menaces que Monsieur de Genève adressait à la communauté de Genève. Puis les syndics et le Conseil, « *se trouvant trop chargés d'occupations, demandèrent l'établissement d'un tribunal de justice inférieure pour juger les causes civiles, qui étaient auparavant du ressort du vidomne*<sup>362</sup> ». On décide alors la création d'un tribunal chargé de rendre la justice comme le vidomne le faisait autrefois et selon leurs franchises. Claude Richardet est élu comme lieutenant. Il est assisté par quatre assesseurs, tous élus pour un an conformément aux franchises. L'un des assesseurs est Jean Balard. Le 16 novembre, Besançon Hugues et Boniface Officer sont envoyés en ambassade en Bourgogne auprès de Monsieur de Genève pour le prier d'admettre le dit lieutenant. Ils en reviennent le 20 et disent aux Syndics et Conseils que Monsieur de Genève ne voulait pas l'admettre. Mais secrètement le même Monsieur de Genève dit aux ambassadeurs « *qu'il était content de l'élection du dit lieutenant, mais que Mons. de Savoie nen seut riens Car sil luy venoyt assavoyr Il luy osteroit le revenu de ses benefices, Suze et Peynerol estans sur ses pays*<sup>363</sup> ». L'évêque de Genève explique que ce double jeu lui est nécessaire et demande avec insistance aux syndics de lui remettre leur lettre de demande avec leur sceau et de conserver son refus par lettre pour qu'il puisse présenter ces pièces au duc, s'il le fallait. L'évêque ne veut absolument pas perdre ses bénéfices de Suse et de Pignerol. Son attitude passe pour de la duplicité. Les rapports entre Balard et Pierre de la Baume s'enveniment. Balard ne croit plus en sa bonne foi.

Un autre ambassadeur, Jean Levrier, part de Genève le 24 novembre pour aller rencontrer Monsieur de Genève dans son château de la Tour-du-May avec une lettre précisant qu'il était très important pour eux qu'il accepte la nomination du lieutenant. Il est de retour à Genève le 27 sans avoir pu rencontrer le prélat. Il explique que certains des serviteurs de l'évêque lui ont dit, à son arrivée, que monsieur de Genève n'était pas encore levé, d'autres qu'il était parti vers l'empereur, d'autres lui ont tenu des propos différents encore. Levrier a senti qu'on cherchait à ruser avec lui<sup>364</sup>. Le maître d'hôtel de Monsieur de Genève lui a demandé de lui remettre les papiers que lui avaient confiés les conseils, lui promettant qu'il les remettrait au prélat dès son retour et « *qu'il manderait la responce à Genève*<sup>365</sup> ».

Le même mois de novembre, on donne aux ambassadeurs de Fribourg 150 écus, en déduction d'une

360 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 157

361 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 158

362 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., note page 258

363 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 266

364 Il semble bien que Pierre de la Baume était alors à la Tour-du-May. Le 23 novembre et le 2 décembre, il écrit de la

Tour-du-May à Robert Vandel.

365 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 268

somme plus importante que leur doit Genève pour leurs diverses interventions. Et le même mois, Balard note que l'empereur Charles Quint assiège Florence à la demande du pape qui était venu à Bologne pour le couronner<sup>366</sup>. Aux environs de la saint Michel, les Turcs sont aux portes de Vienne<sup>367</sup>. Ils en sont heureusement chassés par l'archiduc, frère de l'empereur.

Le 9 janvier 1530, le syndic Robert Vandel et Jean Lullin partent en ambassade à Berne pour leur porter 500 écus en déduction de ce que Genève doit à Berne pour ses diverses ambassades. Genève conteste certains montants estimant qu'ils sont à réclamer au duc de Savoie. Les ambassadeurs sont de retour à Genève le 18. Ils confirment que « *Messieurs des deux villes avoyent bon vouloyr de fayre payer à Mons.de Savoye*<sup>368</sup> ».

Le 8 février 1530, le Conseil général est réuni pour l'élection des Syndics. A l'occasion de cette réunion, sous prétexte que l'ancien mode de recrutement donnait trop de pouvoirs aux syndics et qu'il laissait la porte ouverte à certains abus, le Conseil des Deux-Cents décide de réorganiser le mode de nomination des conseillers. Désormais les membres du Conseil ordinaire, composé de 25 personnes, dont les 4 syndics, le secrétaire et le trésorier, seront élus par le Conseil des Deux-Cents, alors qu'ils étaient jusqu'à ce jour choisis par les syndics. Et c'est le Conseil ordinaire qui nommera les conseillers du 200. Les conseillers continuent d'être élus pour un an, et rééligibles<sup>369</sup>. Selon Spon, les pouvoirs sont désormais répartis comme suit : « *Le Conseil des soixante était supérieur au Conseil ordinaire, et celui des deux-cents était au dessus de celui des soixante*<sup>370</sup> ».

En ce mois de février, le duc de Savoie, Charles III, est à Bologne où il assiste le 24, « *en qualité de vicaire d'empire, accompagné de ses gentilshommes* », au couronnement de l'Empereur par le pape Clément VII. Claude de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, que l'on voit souvent dans l'entourage de Pierre de la Baume, fait partie des nombreux princes qui accompagnent Charles Quint lorsqu'il fait son entrée dans Bologne.

### **L'évêque se rapproche du duc de Savoie**

Les relations entre le duc et l'évêque paraissent s'être améliorées. Apprenant que le duc est à Gex, Pierre de la Baume, qui se trouvait toujours en Bourgogne, s'y rend le 14 mai 1530 pour le rencontrer. Le prélat, observant que les idées de réforme progressent de plus en plus chez les bourgeois de Genève, va solliciter le duc pour qu'il conduise une guerre contre cette ville, allant jusqu'à déclarer « *qu'il vouloit bien employer les revenus de son Éveché et de ses Abbayes et même ce qu'il lui restoit de son patrimoine* » pour une telle entreprise. « *Le Duc de son côté l'assura qu'il étoit résolu d'en voir absolument la fin avant que le mal fut devenu incurable, mais tous ces projets n'eurent aucun succès*<sup>371</sup> ».

C'est alors que Bonivard tombe dans un guet-apens. Il avait reçu du duc un laissez passer pour aller voir sa mère, vieille et malade, à Seyssel. Début juin, « *il alla trouver l'évêque, et vint ensuite à Moudon, où se tenoit une journée*<sup>372</sup> ». Il accepta l'aide d'un gentilhomme qui se proposa de lui servir de guide et de l'accompagner à Lausanne. Il est fait prisonnier et emmené au château de Chillon où il devait rester 6 ans prisonnier.

366 Le couronnement aura lieu le 23 février 1530 à Bologne.

367 Le siège de Vienne durera du 22 septembre au 14 octobre 1529.

368 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 269

369 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, op. cit., page 162

370 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page 202

371 Joseph Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève*, op. cit., page 62

372 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 204

On a vu que les syndics et les conseils entretenaient avec l'évêque des rapports qui pouvaient être très consensuels, mais aussi conflictuels, chacun étant soucieux de défendre et de protéger son pouvoir. L'évêque est souvent accusé de ne pas respecter les franchises. C'est le cas avec l'affaire Mandola où les syndics lui reprochent de s'opposer à leur juridiction criminelle. Voici les faits. Le 23 juin, François Mandola, qui avait été autrefois procureur fiscal, est fait prisonnier au château de Peney et conduit à Genève sur ordre des syndics et à la demande du vicaire qui lui reproche d'avoir refusé de lui obéir et de l'avoir insulté. L'évêque, apprenant cette arrestation, la juge contraire à son autorité, proteste et demande la libération immédiate de Mandola. Ne recevant aucune réponse du Conseil, il fait emprisonner le 5 juillet deux paisibles Genevois qui se trouvaient de passage sur sa terre de Saint-Claude<sup>373</sup>. Le conseil, contrarié, demande à Pierre de la Baume de les libérer et questionne Berne et Fribourg sur la conduite à tenir vis à vis de l'évêque. Le 19 juillet, l'évêque écrit au conseil et plaide à nouveau la cause de l'accusé. Mais le conseil ne veut rien entendre et introduit un appel contre l'évêque, sa demande allant contre les franchises. Puis, finalement, les syndics, « *pour la paix et l'affection qu'ils portaient aux ambassadeurs des deux villes*<sup>374</sup> », relâchent Mandola.

Quelques jours plus tard, le 6 août, l'avoyer et les ambassadeurs de Fribourg sont de retour à Genève. Ils arrivent de Chambéry où ils sont allés rencontrer le duc. Ils ont appris qu'un nouveau différend, cette fois à propos des dîmes, risquait d'opposer les syndics à l'évêque. Soucieux d'éviter tout nouveau conflit dans une période déjà très incertaine pour Genève, ils demandent au grand et au petit Conseil de se rapprocher de leur évêque et leur conseillent de payer leurs dîmes à l'église comme ils avaient coutume de le faire. Dans leur réponse, les Syndics et le Conseil acceptent de payer les dîmes encore pour cette année, mais demandent à Messieurs de Fribourg « *de vouloir admonester les Seigneurs de chapitre et gens d'église, de mieux vivre en bons ecclésiastiques qu'ils n'ont fait par le passé, ou autrement ils donneront les dîmes aux pauvres de l'hôpital* ». Balard, qui relate ces épisodes, restait toujours un fervent catholique tout en reconnaissant « *le désordre qui régnait parmi les prêtres et la manière déréglée dont ils accomplissaient leur ministère*<sup>375</sup> ». Avant de quitter Genève, les ambassadeurs recommandent aux syndics de vivre en paix, leur rappelant que la menace du duc était toujours présente et qu'il avait la ferme intention de profiter de la première faiblesse de Genève pour récupérer le vidomnat.

### Nouvelles menaces sur Genève

La tension reste vive entre Genève et le Duc de Savoie. Le dimanche 25 septembre, les six capitaines de Genève annoncent aux gens qui sont sous leurs ordres que les syndics et le Conseil étaient avertis d'une attaque imminente des troupes de Savoie et qu'ils devaient être prêts à mourir. Ils ont demandé l'aide des Suisses. Le 4 octobre on apprend que les troupes de Berne et de Fribourg, en marche vers Genève, sont arrivées à Morges en détruisant le château de Rolle au passage. Le pays de Vaud est dévasté. Les « *chevaliers de la Cuiller* » voient leurs châteaux détruits et ne parviendront pas à se relever de cette défaite. Les troupes savoyardes, apeurées, se retirent et sont battues dans le pays de Gex.

Le duc et les Suisses mettent fin au conflit en signant une trêve à Saint-Julien<sup>376</sup>. Il est stipulé qu'en cas de rupture de la trêve, si le duc en était à l'origine, il perdrait aussitôt le pays de Vaud et si la faute revenait aux Genevois leur alliance avec Berne et Fribourg serait rompue. Genève a alors la

373 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 163

374 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XXXVI

375 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XXXVII

376 Saint-Julien est situé à une lieue et demi de Genève, sur la route de Chambéry

surprise « *de voir que les Suisses exigent 15.000 écus pour leur armée* ». Cette somme leur paraît énorme, d'autant que l'armée suisse s'est peu battue. Ils ne savent comment la payer et expliquent à Messieurs des deux villes que les habitants de la cité n'avaient plus ni vivre ni argent, « *car depuis la bourgeoisie faite, Monsieur de Savoie les avait confondus en dépenses* ». Genève doit faire un emprunt de 2.000 écus qu'elle fait parvenir à Berne et à Fribourg. « *Ceux de Berne demandaient tout au moins 4.000. Ceux de Genève répondirent qu'ils ne pouvaient mieux faire*<sup>377</sup> ».

Les relations entre le duc et Genève restent très tendues et les conseils font face à la menace savoyarde en prenant des mesures autoritaires. Le 8 octobre « *on fait des potences pour donner l'estrapade*<sup>378</sup> *à ceux qui ne voudront pas obéir aux édits* ». Le même jour « *800 hommes du duc de Savoie, auxquels s'étaient joints certains Bourguignons que Mr. P. de la Baume avaient envoyés en l'armée du duc*<sup>379</sup> » sont battus par les Genevois et le 10, les armées de Messieurs de Berne et de Fribourg, 14.000 hommes, arrivent avec leurs étendards et font leur entrée dans Genève. On les loge tout en leur faisant savoir « *qu'en considération de la pauvreté de la ville* » il serait bon qu'ils installent leur armée sur les terres du duc. Ils vont rester « *10 jours entiers dans les murs de la ville, ce qui l'avait épuisée*<sup>380</sup> » et quittent Genève le 20 octobre. Mais à peine sont-ils partis que le duc commence à nouveau à menacer Genève. Balard, qui est alors syndic, est tenu au courant des divers moyens de défense que préparait Genève. Il écrit qu'il était ainsi « *le premier averti de l'approche de l'ennemi, des divers bruits qui courraient, des rapports que venaient faire au Conseil les espions, du peu de secours que leur offrait leur évêque qui, au sujet du vidomnat, avait fait un traité secret avec Monsieur de Savoie*<sup>381</sup> ».

Pour améliorer la défense de la ville, les Syndics songent à la fortifier et à « *clore de murailles Saint Gervais, joindre le Bourg du Four à la ville et démolir les autres faubourgs*<sup>382</sup> ». Genève comptait alors, en plus de Saint-Gervais et du Bourg-du-Four, qui sont incorporés à la ville, quatre autres faubourgs situés hors des fortifications : celui de Rive, allant de la porte de ce nom jusqu'aux Eaux-Vives, celui de Saint-Victor autour du monastère du même nom, celui de Saint-Léger, qui allait le long de Plein-Palais jusqu'au pont d'Arve et celui qui allait de la Corraterie à l'hôpital des Pestiférés. Pour améliorer la défense de Genève, le Conseil des 200 décide de les raser, ce qui est chose faite en septembre 1534, malgré les protestations des habitants. Le Conseil parvint à les calmer en leur donnant en remplacement des logements dans la ville.

### **Le passage à Saint-Claude du cortège funèbre de Philibert de Chalon**

Saint-Claude va vivre en ce mois d'octobre 1530 un triste événement avec le passage du convoi funèbre de Philibert de Chalon.

Un an plus tôt, le 17 octobre 1529, Philibert de Chalon commence le siège de Florence dont les fortifications viennent d'être renforcées par Michel-Ange. Un siège qui va durer plus de dix mois ! Le Prince d'Orange a du mal à contenir ses troupes qui, mal payées, menacent à plusieurs reprises de se mutiner. De nombreux soldats désertent. Le 3 août 1530, Philibert de Chalon, Prince d'Orange, donne l'ordre de charger les troupes de Ferruchi, aux ordres de la république de Florence, qui « *blessèrent*

377 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XL

378 méthode de torture où le bourreau attache les bras du condamné derrière le dos puis le hisse jusqu'à le suspendre,  
ce qui provoque une dislocation des épaules

379 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 165 à 167

380 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XL

381 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLI

382 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 210

à mort le dit prince de trois boulets d'arquebuses, dont incontinent il décéda<sup>383</sup> ». Il n'avait pas trente ans ! Son corps est porté en procession jusqu'à la chartreuse de Galluzzo, proche de Florence, où il va rester 15 jours. Charles-Quint, très affecté par ce décès, demande qu'on lui fasse de magnifiques funérailles à Lons-le-Saunier. Le cortège funèbre se met en route le 18 août vers le nord de l'Italie et le Duché de Savoie. Le cercueil, contenant le corps embaumé du prince, repose sur une litière « *couverte d'un grand drap de velours noir à la croix de satin cramoisi sur lequel était une effigie dudit feu Prince, fort bien faicte*<sup>384</sup> ». Pierre de la Baume est très affecté par la mort du fils de la princesse Philiberte de Chalon-Arlay, qu'il connaît bien.

Le corps du prince arrive à Saint-Claude le 12 octobre où il est reçu avec tous les honneurs. Partout dans la ville, l'émotion est palpable. L'abbé de Ferroul-Montgailard écrit à ce propos : « *Ce dut être pour Saint-Claude un spectacle aussi frappant qu'il était nouveau .... Philibert de Chalon était le dernier descendant des princes de ce nom, bienfaiteurs insignes de l'abbaye*<sup>385</sup> ». Toutes les boutiques ont été fermées. Malgré une pluie diluvienne, les rues sont noires de monde au point qu'on a du mal à avancer. « *Religieux, prélats, gentilshommes, bourgeois et peuple* » se sont rendus en grand nombre au devant du cortège funèbre : Pierre de la Baume, les religieux et la population, des archevêques, des évêques, des abbés, l'élite de la noblesse de plusieurs états, les ambassadeurs de Savoie, de Lorraine, des cantons suisses, Monseigneur Anthoine de Luxembourg, comte de Ligny et Monseigneur Georges de Luxembourg, son frère, ainsi que d'autres gentilshommes du comté de Bourgogne. Ils sont précédés et suivis d'un appareil militaire extraordinaire, comprenant 138 drapeaux. Le corps est déposé dans l'église Saint-Claude où il va demeurer jusqu'au dimanche 16 octobre. L'église a été tendue de draps noirs « *armoyés avec blasons des armes dudit feu prince, semblablement était accoustré le grand hautel, haut et bas de velours noir avec croix blanches et paré de reliques et cierges aussi armoyés, et au milieu du chœur une chapelle ardente chargée de cierges et garnie de torches en torchiers à l'entour, sous laquelle fut mis et repousé ledit feu Prince*<sup>386</sup> ».

Le dimanche, le convoi reprend la route. Il est à Clairvaux le 12, séjourne à Orgelet du 17 au 23, jour où il arrive à Lons-le-Saunier. Un grandiose cortège funèbre se forme alors, composé, entre autres, de René de Nassau, neveu et héritier de Philibert, des ambassadeurs de l'empereur Charles-Quint et de son frère Ferdinand, des envoyés du Duc de Savoie, de Jean, fils de Marc de la Baume, et de très nombreuses autres personnalités, suivies du clergé conduit par Antoine de Vergy, l'archevêque de Besançon, par Pierre de la Baume, évêque de Genève et abbé de Saint-Claude etc ... A la fin de la cérémonie qui a lieu dans l'église paroissiale Saint-Désiré, Philibert de Chalon est inhumé dans l'église des Cordeliers, près de son père Jean.

### **Où l'on tente de pousser Pierre de la Baume à la démission**

Remontons à l'origine probable de cette demande de démission. Nous sommes en 1525. Dans un rapport du 5 janvier, daté de Genève et conservé aux archives d'État de Turin, le seigneur de Bellegarde rend compte de la visite qu'il a rendue à Pierre de la Baume à Saint-Claude, accompagné de Philippe, comte de Genevois et frère du duc, pour évoquer avec lui l'affaire Boulet. Pendant cette visite l'évêque de Genève lui a confié que, lassé sans doute par l'état de conflit permanent dans lequel il se trouvait, il était prêt à rendre au duc l'évêché de Genève pour peu qu'il lui donne un autre

383 *Mémoires de Fery de Guyon*, Bruxelles, 1858, page 49. Fery de Guyon raconte dans ses Mémoires la campagne d'Italie qu'il a suivi avec son maître, le Seigneur de l'Étoile.

384 Philibert de Chalon, prince d'Orange, Centre Jurassien du Patrimoine, 2005, p. 19

385 Monsieur l'Abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, op. cit. page 93-94

386 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., paragraphe 2283

évêché « *à cinc cancs escus mayns de revenu* » et qu'il était prêt aussi à renoncer à l'abbaye de Pignerol que le duc souhaitait donner « *à Messire Jacques, le bâtard*<sup>387</sup> ». Sa demande était alors restée sans suite, mais Charles III ne l'avait pas oubliée. En voici la preuve.

Le 5 novembre 1530, Perceval de Dortan, le chambellan de Charles III, est à la Tour-du-May où il est venu rencontrer Pierre de la Baume. Le duc de Savoie l'a chargé de lui renouveler sa demande de renoncer à son évêché de Genève qu'il voulait donner à son fils, Emmanuel-Philibert, comte de Bresse, né en 1528. Il lui confirme que sa vie durant, il lui réserverait « *les fruitz et l'administration totelle de l'évêché, à sa vye*<sup>388</sup> ».

A peu près à la même époque, de Ratisbonne, l'empereur Charles Quint, mis au courant des différends opposant le duc de Savoie à Genève, et soucieux des conséquences que ce conflit pourrait avoir sur l'église, écrit au comte de Montrevel, le neveu de Pierre de la Baume. Il lui confirme qu'il s'est résolu « *à entrer dans les vues de la duchesse de Savoie, sa belle-sœur* » qui lui demande d'obtenir de l'évêque, moyennant compensation, qu'il renonce à l'évêché de Genève au profit de son second fils, Emmanuel-Philibert. Il lui demande d'obtenir de son oncle cette renonciation et lui demande d'en parler également au maréchal de Bourgogne, le baron de Saint-Sorlin, frère de l'évêque<sup>389</sup>.

Ces trois demandes n'aboutiront pas. Pierre de la Baume ne quittera pas son évêché, sans doute parce qu'il n'avait plus qu'une confiance limitée dans les promesses que lui faisait le duc de Savoie.

### **L'appel de Charles Quint et la journée de Payerne**

A la fin du mois de novembre 1530, Monsieur de Genève qui était à « *Alboys* » (Arbois) reçoit une lettre des Genevois qui souhaitent l'informer des grosses affaires qu'ils ont eu à traiter, car ils veulent être ses bons sujets. Monsieur de Genève leur répond tant par lettre que par la bouche de Portery, son secrétaire de Genève, « *qu'il était marry* ». Et, le 30 novembre, il fait remettre aux syndics et aux Conseils une lettre envoyée par Charles-Quint depuis Augsbourg et datée du 18 novembre. L'Empereur a appris le conflit<sup>390</sup> qui opposait l'évêque et le duc de Savoie et la controverse qui opposait les Conseils à l'évêque de Genève. Il propose son arbitrage, Genève étant une ville impériale. « *Afin qu'elle soit rendue surement* », on charge un marchand d'Augsbourg de remettre la réponse de Genève à l'Empereur. Le 9 décembre, dans « *une lettre respectueuse et ferme* », les Syndics font état de tous les problèmes qu'ils rencontrent avec le duc qui les aurait assaillis s'ils n'avaient bénéficié de la protection des « *Magnifiques Seigneurs de Berne et de Fribourg*<sup>391</sup> ». Ils signalent par ailleurs que les différends qu'ils ont avec leur Évêque viennent du non respect de leurs franchises. L'empereur parut se satisfaire de cette réponse et ne se manifesta plus.

Le 13 décembre 1530, tous les Cantons suisses sont rassemblés à Payerne pour ce qu'on appelle « *la journée de Payerne* ». On doit y régler les différends qui opposaient le duc de Savoie aux villes

387 *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, volume X, note page 4

388 *Registres du Conseil de Genève*, op. cit. volume XI, note page 501

389 *Registres du Conseil de Genève*, op. cit. volume XII, note page 94. La lettre est datée du 24 avril 1532. Mais d'après les auteurs de la note, il est probable qu'elle date de la fin 1530, époque à laquelle le duc négociait le départ de Pierre de la Baume.

390 Il a parfois été écrit que c'est pour répondre à une demande de Pierre de la Baume qu'il avait écrit cette lettre aux Genevois.

391 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 170

suisses. Les discussions vont s'y poursuivre pendant plusieurs jours et trouvent leur conclusion le 21 décembre. On y décide ce jour là que Monsieur de Savoie doit être remis en possession du vidomnat, à la condition qu'en échange il s'engage à assurer la protection de Genève et, le 28, on confirme la combourgeoisie conclue entre Genève et les deux villes « *dans tout son entier et valeur* ». Le même jour on aborde le chapitre des dédommagements. Berne et Fribourg demandent aux Genevois de leur verser « *40.000 écus pour les frais des secours ... plus 2.000 pour les dépenses de la journée de Payerne* ». De leur côté, les ambassadeurs de Genève demandent au duc de leur verser « *50.000 écus pour les dommages qu'ils avaient supportés à cause de la guerre* ». Le 31 décembre, le duc est condamné à payer 21.000 écus en trois termes. On lui laisse la possibilité de se retourner contre l'évêque. Deux lettres et un mandement qu'il « *avait envoyés depuis Arbois aux gentilshommes de la Cuiller pour les exciter à châtier ses sujets de Genève*<sup>392</sup> » prouvent en effet l'implication du prélat dans le conflit. Au final, les cantons confirment la condamnation du duc à payer, car il était évident que la guerre n'avait pas pu se dérouler à son insu et que ses officiers et sujets y avaient participé.

Jean Lullin, l'un des ambassadeurs genevois, est de retour à Genève le 28 décembre. Il confirme aux autorités de la ville qu'il leur faut régler de toute urgence 900 écus, en plus de 3.000 autres qui avaient été empruntés à Bâle. La ville n'ayant pas d'argent, on décide de vendre les bijoux et reliques des églises, ceux de Saint-Pierre, des frères de Palais, dont on obtient « *924 écus d'or sol de roy*<sup>393</sup> ».

Voici, tirés des registres, quelques événements qui ont marqués Genève en cette année 1530. Le 29 mars, l'évêque accorde sa grâce à un condamné qui avait commis un meurtre. « *On écrit à l'Évêque pour lui faire de fortes remontrances, afin qu'il n'accorde plus tant de pardons*<sup>394</sup> ». Le 25 avril, jour de la saint Marc, on place le tronc de la croisade contre les Turcs dans la cathédrale<sup>395</sup>. La peste ravage Genève. L'hospitalier de l'hôpital des pestiférés, dont les services sont largement rétribués en cas d'épidémie, est accusé d'avoir cherché à propager l'épidémie pour augmenter ses indemnités. Le 29 mai, le Conseil précise les gages du bourreau. Ils seront de « *25 florins par an, outre 2 florins pour chacun qu'il fouettera et 4 florins pour chacun qu'il exécutera à mort*<sup>396</sup> ». Pendant les derniers jours d'août, il tombe de grandes pluies. L'Arve déborde jusqu'aux faubourgs de Genève de la Corraterie et tous les ponts sont détruits. Le 7 novembre, une comète est observée dans le ciel de Genève. Un tel événement est alors considéré comme un présage de malheur.

La sentence de Payerne est mise au net et scellée le 2 février 1531 à Bade lors d'une nouvelle réunion des cantons. Le duc de Savoie s'accommode mal de la clause qui l'oblige à « *payer les 7.000 écus à Genève, avant que le vidomne rentrât dans la ville* ». Genève, épuisée, envoie à Bâle Besançon Hugues, Ami Girard et Jean Lullin pour y emprunter quelques milliers d'écus. Ils ont mission de se rendre ensuite à Bade pour y retirer la sentence de Payerne. Les ambassadeurs de Savoie tentent d'obtenir, sans succès, la levée de « *l'obligation qu'on faisait au duc de payer 7.000 écus à Genève*<sup>397</sup> ». Le duc de Savoie, qui trouve déshonorant cette obligation que lui font les cantons, n'exécutera pas la sentence. Genève, en réaction, ne lui rendra pas le vidomnat et le conflit entre le duc et Genève reprendra comme avant.

392 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLII

393 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 171

394 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 163

395 Les Turcs ont failli s'emparer de Vienne en septembre et octobre 1529. Cependant, après un long siège, la maladie, la pluie, le manque de nourriture les ont contraint à décrocher.

396 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 163

397 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLIII

Le 3 mars 1531, le traité de Combourgeoisie, qui avait été contracté pour 5 ans, est renouvelé à Fribourg. Le 5, il l'est à Berne et le lundi 6 à Genève. C'est l'occasion de grandes fêtes « *danses, comédies et mascarades* ». Le Conseil général se réunit dans le cloître Saint-Pierre pour renouveler le serment de bourgeoisie. Balard précise : « *tous dung bon accord le firent en levant la main, Et que ainsi leur fust en ayde Dieu*<sup>398</sup> ».

C'est alors que « *l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, qui était devenu cardinal* » laisse le duc de Savoie lui prendre sa juridiction temporelle et l'aide à s'emparer de celle de Genève. Balard entre au petit Conseil en 1531. Ardent défenseur de l'indépendance de son pays, il est choqué de voir ainsi un évêque se soumettre aux exigences du duc de Savoie. Il est resté catholique, mais ses rapports avec Monsieur de Genève, alors absent, s'enveniment. « *La conduite de Pierre de la Baume lui en inspira souvent la réflexion, et s'il garda longtemps sa foi en l'église catholique, sa confiance en ses représentants était depuis longtemps éteinte*<sup>399</sup> ». Même sommé de rentrer à Genève, Pierre de la Baume ne s'exécute pas.

Le 25 août 1531, devant le Conseil des Deux-Cents, Besançon Hugues invoque son âge pour se retirer de tous les offices, dont celui de Capitaine général. Sa demande est acceptée. On le remercie de ses services. Jean Philippe est élu Capitaine Général. Le 20 février de l'année suivante, il s'excuse de ne pouvoir participer au Conseil. Il est sans doute malade. Le Conseil lui permet de ne pas venir « *pourvu qu'il y vienne pour les affaires difficiles et fâcheuses*<sup>400</sup> ». Il aura été pour Pierre de la Baume un conseiller précieux, un ami proche, même si leurs relations récentes ont été marquées par de nombreux désaccords. Nous avons plusieurs courriers envoyés par le prélat à Besançon Hugues quelque temps avant sa mort. Dans celui de novembre 1532, écrit de la Tour du May, Pierre de la Baume évoque la grâce qu'il avait demandée pour Jaquema Pellin et son refus par le Conseil. Il paraît désenchanté, ayant le sentiment d'être abandonné de tous. Sa lettre est hautaine et pleine de « *durs mots* », en déphasage avec les événements qui secouent de plus en plus Genève. Il écrit ainsi « *Je pense que croirez être les princes ; suffisez-vous d'être à la mode accoutumée, et de vivre selon vos prédécesseurs, qui étaient de bons marchands et non plus*<sup>401</sup> ». Besançon Hugues va mourir peu de temps après, probablement en janvier 1533, privant Pierre de la Baume de celui qui aura été son principal soutien.

Voici quelques événements, tirés des registres du conseil de la ville, qui ont marqué Genève en 1531. Le 3 janvier 1531, ordre est donné de fermer l'école<sup>402</sup> car on ne trouve pas de régent pour la diriger. Le 20 mars, on ordonne en conseil des 200 que ceux qui ont fui Genève pendant la guerre soient bannis. Le 12 avril, on commande aux citoyens et bourgeois « *que tous se tiennent dans la ville pour sa défense .... à peine de confiscation de corps et de biens* ». Le 16 mai, on donne ordre d'entreprendre les murailles de Saint-Gervais et, le 16 juillet, on demande aux prêtres d'aider à fortifier la ville.

Le Conseil a décidé le 20 mars 1531 que tous ceux qui avaient fui la ville pendant le dernier conflit n'auraient pas le droit d'y revenir. L'official en fait partie. « *Monsieur de Genève écrit aux syndics des lettres fort rudes pour (le) faire rentrer* ». Sans succès.

Le 16 mai, Hugues Vandiel revient de Suisse « *avec l'acte de la sentence de Payerne, portant le*

398 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page 318

399 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLV

400 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 176

401 Louis SORDET, *Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome second, Genève, chez Jullien et Fils, 1843, page 248

402 Il n'existait alors qu'une seule école officielle, l'école ou collège de Rive

*sceau des 11 juges*<sup>403</sup> ». Le duc de Savoie ne désespère pas de reprendre la main sur les événements. Il envoie des émissaires à Berne et Fribourg chargés de les faire revenir sur la sentence de Payerne. Il tente de faire révoquer la bourgeoisie de Genève avec Berne et Fribourg tout en cherchant à renouer son alliance avec les deux villes et à ne pas payer les 21.000 écus que la sentence de Payerne l'avait condamné à régler. Mais aucune de ses démarches n'aboutit. On répond finalement au duc « *qu'on étoit résolu de se tenir religieusement à l'Alliance, à l'Arrêt de Saint-Julien et à la Sentence de Payerne*<sup>404</sup> ».

### **Le retour de la dépouille de Marguerite d'Autriche à Bourg en 1532405**

On vient d'achever les travaux de Brou. L'église est consacrée le 22 mars 1532. Les autorités de Malines, prévenues, vont pouvoir procéder au retour de la dépouille de Marguerite d'Autriche à Brou. Le convoi funèbre quitte Malines le 1<sup>er</sup> mai. Il est constitué de trois chariots tirés par 5 chevaux, un pour le cercueil et les reliquaires, un pour les 9 tapisseries murales et le dernier pour les bagages et les tableaux religieux légués par Marguerite, ainsi que pour quelques 700 blasons et plus d'une tonne de cire destinée à fabriquer les cierges, du drap noir pour confectionner les ornements d'autel et 200 robes de deuil pour les pauvres. Le convoi arrive à Bourg le 22 mai, après avoir parcouru 750 km en 22 jours.

Quelques jours plus tard arrivent les officiels, des membres de l'hôtel de Marguerite conduits par Charles de Lalaing qui représente l'empereur et par Claude Boisset, un ecclésiastique qui a la charge d'organiser les cérémonies religieuses. Le maréchal de Bourgogne est également présent.

Les obsèques ont lieu du 10 au 13 juin, dans la plus stricte intimité. Le duc de Savoie est absent, comme aussi les membres du haut clergé savoyard. Il a dû en coûter à Pierre de la Baume d'avoir dû rester éloigné des cérémonies. Sa famille avait été très proche de l'archiduchesse.

### **Le développement de la réforme à Genève**

Et voilà qu'en ce début de 1532, le pape Clément VII annonce le Jubilé, ce qui va provoquer une réaction des Luthériens et de nouveaux troubles dans Genève. Les Réformés affichent en septembre à tous les carrefours des placards dans lesquels ils dénoncent l'abus des indulgences « *qui promettent le pardon de ses péchés à quiconque se repentait de ses fautes* ». Les prêtres s'empressent d'arracher les placards. Les Luthériens s'opposent à eux.

La querelle entre Catholiques et Luthériens s'envenime et divise les Suisses. Berne et Zurich proposent de ramener la paix si l'on permet aux Luthériens de prêcher le Vieux et le Nouveau Testament. Genève est depuis longtemps agitée par des opinions contraires. Les foires y ont toujours été l'occasion d'échanges avec des marchands venus notamment depuis une cinquantaine d'années des pays d'Allemagne où les thèses luthériennes sont maintenant largement répandues. Par son absence de Genève, Pierre de la Baume a laissé le champ totalement libre aux partisans de la réforme. Les catholiques sont divisés. Si les plus modérés, comme l'abbé Besson<sup>406</sup>, souhaitent « *une réforme paisible* » de l'église, les bourgeois, irrités par l'ignorance et les mœurs du clergé et

403 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLV

404 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page 213

405 Daniel Coenen, *Le transfert de la dépouille de Marguerite d'Autriche à Brou en 1532*, les nouvelles annales de l'Ain, année 2008, page 6 à 61

406 L'abbé Joseph Antoine BESSON est l'auteur des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève*

par leur évêque qui sans cesse glisse d'un camp à l'autre, sont de plus en plus nombreux à reprocher à l'église catholique de ne pas se réformer. Le discours ferme et novateur de Luther les séduit et la foi nouvelle les attire de plus en plus. Genève compte enfin d'assez nombreux libre-penseurs, qu'on appelle les libertins. Ils s'intéressent à la religion nouvelle, pensant qu'elle leur apportera plus de liberté. Enfin, les Syndics et leurs Conseils s'opposent de plus en plus souvent à l'évêque absent, mais très au courant de ce qui se passe dans sa ville, et au duc toujours menaçant et soutenu par les catholiques les plus intransigeants.

C'est alors qu'arrivent à Genève les réformateurs Guillaume Farel et Antoine Saunier. « *A leur début, il ne prêchèrent point en public, mais donnèrent leurs instructions à leur logis, la Tour Perse*<sup>407</sup> ». Leurs premiers contacts avec les Genevois se font au cours de discrètes réunions auxquelles participent des membres importants du parti des Eidguenots<sup>408</sup> tels que Robert et Pierre Vandel, Ami Perrin, Baudichon de la Maisonneuve, Claude Bernard, Claude Savoye, Claude Roset, Ami Porral, autrefois favorables à l'alliance avec la Confédération, maintenant attirés aussi par la Réforme dans laquelle ils voient un moyen d'en finir aussi avec les innombrables tergiversations de l'évêque.

Devant les rapides progrès que fait la réforme dans Genève, M. de Bonmont, le vicaire général, réunit son clergé pour délibérer de la suite qu'il convient de donner à cette contagion. On est d'avis de dépêcher le secrétaire de l'évêque et deux syndics pour rencontrer Farel et Saunier et leur demander s'ils pourraient « *soutenir leur doctrine devant le Conseil épiscopal et celui de la ville*<sup>409</sup> ». A leur surprise, les réformés acceptent cette demande. La réunion qui suit est houleuse. Le Conseil de l'évêque taxe les réformés de blasphémateurs. Il s'en faut de peu qu'on en vienne aux mains et, pour éviter que la situation ne devienne plus critique, les syndics donnent ordre aux deux ministres protestants de quitter la ville. Le 5 octobre 1532, Farel et Saunier, accompagnés par Ami Perrin et quelques autres chargés de les protéger, prennent une barque dans le port du Molard d'où il gagnent la rive vaudoise du lac. De là, ils partent pour Lausanne, puis Orbe, qui dépendait de Berne. Ils y retrouvent le réformateur Antoine Froment, un dauphinois comme Farel.

Froment arrive à Genève le 3 novembre 1532. Il veut y poursuivre l'œuvre entreprise par Farel. Mais pour ne pas attirer l'attention, il se fait passer pour un maître d'école, loue une grande salle près de la place du Molard et y ouvre une école pour les enfants. Il promet de faire apprendre à lire et à écrire en un mois, ce qui lui attire aussi une foule d'adultes qui ne savaient lire et écrire qu'imparfaitement et qui sont séduits par son offre. « *Se voyant bien en crédit* », il commence alors à aborder pendant ses cours les questions religieuses, parle de la vie dissolue des prêtres, appelle l'attention de ses auditeurs sur leur inconduite et sur les erreurs de l'église romaine. Les idées de la réforme font, grâce à lui, de rapides progrès à Genève. Ses activités lui valent des remontrances douces des syndics et du Petit Conseil. Les prêtres, fort ignorants par ailleurs et ne sachant que répondre, s'inquiètent et s'agitent.

Le 24 novembre, les conseils doivent faire face une fois de plus à des difficultés financières qui les obligent à instituer une « *gabelle sur la chair (viande), de deux onces par livre, payable par les bouchers ... pour remédier aux nécessités de la ville et payer ses dettes*<sup>410</sup> ». Ils ne rencontrent aucune opposition, à part celle des bouchers. Les Deux-Cents envoient des ambassadeurs à l'évêque pour obtenir son accord. Ainsi, malgré son éloignement, le prince-évêque continue d'exercer un certain pouvoir.

407 James FAZY *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, tome premier, op. cit., page 196

408 Le nom Eidguenots est en train de changer de sens et de devenir l'origine du mot Huguenot.

409 James FAZY *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, tome premier, op. cit., page 197

410 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 176

Le premier janvier 1533, une foule importante se presse dans la salle où prêchait Antoine Froment. Il y a tellement de monde qu'on doit l'envoyer prêcher sur la place du Molard. On l'installe sur un banc de poissonnière mais son prêche est vite interdit par le sautier<sup>411</sup> et lui vaut une menace d'arrestation par Balard. Ses amis réussissent à le faire fuir. C'est la première fois que les Réformés se manifestent ainsi au grand jour. Cette provocation attire de nombreux Genevois de la classe dirigeante vers la Réforme.

### L'affaire Verly

Les Conseils pensent que le départ de Froment va ramener la paix à Genève. Le Grand Conseil, poussé par les Fribourgeois qui menacent de rompre la combourgeoisie s'ils ne sont pas écoutés, interdit alors toute prédication semblable à celle de Froment « *à peine de trois traits de corde* ». Mais cette interdiction est peu suivie d'effets. Les Protestants, qu'on appelle aussi alors les Évangéliques, sont de plus en plus nombreux et tiennent presque ouvertement de fréquentes assemblées. Ils sont clairement soutenus par Berne qui fait aussi pression sur le Conseil. Les Conseils sont sollicités en sens contraire par les cantons de Berne et de Fribourg qu'il fallait tous deux ménager. Ils sont eux même divisés. Certains de leurs membres soutiennent Berne et les Réformés, d'autres Fribourg et les catholiques.

C'est presque un climat de guerre civile qui règne à Genève. Il ne se passe pas de jour sans qu'un différend éclate entre Papistes et Évangéliques. Le 28 mars 1533, alors que les syndics tiennent un conseil, « *on les vint avertir qu'il y avait beaucoup de populace (des catholiques) assemblée à Saint-Pierre et de même quantité de gens (des protestants) à la rue des Allemands<sup>412</sup>, chez Baudichon de la Maison Neuve* ». Ils décident aussitôt d'intervenir et d'aller calmer les uns et les autres. Deux syndics partent vers la cathédrale pendant que les deux autres gagnent la maison Baudichon. Les Ecclésiastiques et les catholiques, ayant appris que les amis de Baudichon étaient sans doute armés, font sonner la grosse cloche et courent « *aux armes* ». Il s'ensuit un moment de panique. Pierre Vandel, soupçonné d'être du parti des protestants est blessé par Portery (aussi appelé Portier), le secrétaire de l'évêque. Il échappe de peu à la mort, sauvé par l'intervention d'un syndic. On est prêt, des deux côtés, d'en venir aux mains. Mais les syndics parviennent heureusement à apaiser les uns et les autres, aidés par des marchands fribourgeois « *gens d'honneur et de probité, qui se mirent entre-deux, et appelant les deux partis leurs combourgeois, les exhortèrent à faire un appointement ensemble<sup>413</sup>* ». Et le calme revient. Un calme toutefois précaire, la tension restant vive.

Le 30 mars, le Conseil négocie une paix entre Évangéliques et Catholiques. En voici les principaux articles : parler contre les sacrements de l'église est interdit, la liberté de conscience y est reconnue mais on ne peut prêcher sans la permission des supérieurs et des syndics, il est interdit de manger de la viande le vendredi et le samedi, les chansons sur la religion sont interdites.

A la fin avril un nouvel incident éclate qui met fin à la trêve. Pierre Verly, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre, originaire de Fribourg, tombe sur Jean Gallas, un citoyen qui s'apprêtait à placarder des affiches sur un pilier de l'église Saint-Pierre. Une bagarre éclate. Verly est blessé au bras par Gallas. Fribourg se plaint auprès des conseils, sans effet.

---

411 C'est le chef des guets et le gardien de la Maison de Ville. Il fait exécuter les ordres du Conseil.

412 Actuellement rue de la Confédération.

413 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 224

Quelques jours plus tard, le dimanche 4 mai, une rixe éclate à nouveau sur la place du Molard entre catholiques et réformés. On court prévenir le clergé. Verly, mis au courant, se précipite sur la place du Molard, armé d'une épée, comme l'étaient alors les chanoines à Genève. Il est tué au milieu de la foule, à la tombée de la nuit. On ne parvient pas à trouver son agresseur. On enferme Versonnex, accusé d'être allé du Molard jusqu'à la ville haute pour donner l'alarme au clergé. On arrête également le marguillier<sup>414</sup>, accusé d'avoir sonné l'alarme. Les syndics « *qui ne s'entendaient pas probablement entre eux en fait d'opinions religieuses diverses* », ne savent quelle mesure prendre. Chacun campe sur ses positions.. « *Les prêtres ne voulaient pas plus corriger les abus que les partisans de la Réformation se contenter du statu quo*<sup>415</sup> ». On promet à Fribourg de rechercher l'auteur du meurtre. Mais aucune suite n'est donnée.

### Le bref retour de Pierre de la Baume à Genève

La situation dans Genève devenant chaque jour un peu plus incontrôlable, on pense qu'un retour de Pierre de la Baume pourrait ramener le calme. Messieurs de Fribourg, les Syndics et le Conseil de Genève le sollicitent pour qu'il revienne à Genève, lui laissant entendre que sa présence y était hautement souhaitée.

Rome est mise au courant des troubles qui agitent Genève<sup>416</sup>. Clément VII, informé « *des désordres qu'y causoit l'hérésie en l'absence de l'Evêque* », écrit au duc de Savoie, lui demandant de reprendre en mains Genève pour « *y maintenir et protéger la religion catholique* ». Il fait parvenir par ailleurs à l'évêque une bulle dans laquelle il lui reproche son absence de Genève qui était la cause de tous ces malheurs, ainsi que sa résidence « *dans une province étrangère* », comme s'il n'était pas évêque et pasteur de Genève, « *lui ordonnant, sous peine d'excommunication, qu'aussitôt qu'il aurait reçu sa bulle, il eut à se rendre à Genève pour y défendre le troupeau que J.C. et le Saint Siège lui avaient confié et à l'arracher à la gueule du loup ravissant de l'hérésie*<sup>417</sup> »

Le 19 mai 1533, les Conseils de Genève reçoivent deux ambassadeurs de Fribourg qui les informent de ce que l'évêque a fait part à leurs supérieurs des différends qu'il avait avec les conseils et du désir qu'il avait de revenir à Genève. Il voulait s'assurer qu'il pourrait le faire en toute sécurité « *parce qu'on lui a dit que les citoyens avaient fait plusieurs menaces contre lui* ». Le Conseil des Soixante s'étonne dans sa réponse qu'un prince demande un sauf-conduit à ses sujets. A la suite de cette réunion, les Députés de Fribourg se rendent à Saint-Claude pour informer l'évêque de ce que son retour à Genève était attendu. Ce dernier leur annonce alors « *qu'il se rendrait à Genève dans un mois*<sup>418</sup> ». Les Fribourgeois sont satisfaits, pensant « *qu'on leur rendrait meilleure justice .... sur la mort du Chanoine Verly qui était un de leurs bourgeois si l'évêque était présent, qu'en son absence*<sup>419</sup> ».

Dans leur lettre du 29 mai, le petit et grand Conseil de Fribourg avaient proposé à Pierre de la Baume de le faire accompagner dans son voyage de retour par leurs ambassadeurs accompagnés de six hommes. Ils lui avaient également conseillé de ne prendre aucune garde supplémentaire pour ne

414 sacristain

415 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page XLIX

416 Selon Besson, cet appel à une intervention du pape avait été fait par les membres du Conseil de Genève « *qui étaient zélés pour la religion catholique* ».

417 Joseph Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève*, op. cit., page 62. L'abbé Besson date cette intervention du pape de 1531. Grenus, quand il cite en note ce passage, page 181, modifie l'année et date l'intervention du pape de 1533.

418 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 181

419 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 228 (notes)

pas donner l'occasion aux « rebelles et luthériens d'en fayre plus avant », et risquer de créer « une sizanye plus grande en vostre cyté que auparavant ». Ils espéraient dans la même lettre qu'il ne refuserait pas leur proposition destinée à « maintenir nostre ancienne foy catholique<sup>420</sup> ».

Le Conseil des Soixante décide à sont tour d'envoyer auprès de Pierre de la Baume des ambassadeurs pour le prier de venir « parce que notre volonté est de lui obéir en toutes choses comme à notre Prince ». Les ambassadeurs sont de retour le 2 juin avec la confirmation du prochain retour dans sa ville de Monsieur de Genève. Ce dernier, pensant sans doute ainsi faire preuve d'autorité, leur précise encore qu'il n'a jamais chargé MM de Fribourg de parler en son nom, ajoutant « que nous fussions seulement bien disposés envers lui comme il l'est envers nous, qu'il nous tient pour ses sujets bien aimés et qu'il désire de se montrer notre bon et vrai prince<sup>421</sup> ». Le 13 juin, Pierre de la Baume annonce au Conseil de Genève qu'il quitte Arbois pour son château de la Tour-du-May et qu'il les préviendra depuis là du jour de son arrivée à Genève<sup>422</sup>.

Les Syndics et le Conseil souhaitent l'accueillir avec déférence et un certain panache. Ils ont minutieusement préparé son retour. Une délégation a rencontré le prélat dans son refuge de Bourgogne pour l'assurer de la soumission des autorités de la ville. On a pris par ailleurs toutes les précautions nécessaires pour éviter des troubles, le peuple de Genève, tiraillé entre luthériens et catholiques, pouvant facilement s'enflammer. Le 22 juin, le Conseil des Deux-Cents ayant entendu qu'un bruit courrait selon lequel des Mammelus accompagneraient Monsieur l'Évêque, le Conseil ordinaire ordonne qu'on leur interdise l'entrée dans la ville « de peur qu'au lieu de concorde il n'y ait plus de discorde dans la ville<sup>423</sup> ».

Le 30 juin, Genève se prépare enfin à recevoir son évêque qui, pour marquer son retour, a libéré peu avant « quelques prêtres emprisonnez pour les desordres passez<sup>424</sup> ». Le secrétaire du Conseil écrit dans les Registres : « Hujusmodi consilium fuit propter adventum principis congregatum » (Et c'est alors qu'on réunit un conseil au sujet de l'arrivée du prince). Voici, extrait des Registres du Conseil, le détail de la réception que l'on a prévu de faire à Pierre de la Baume lorsqu'il fera le lendemain son entrée dans sa ville : « Artillerie pour l'arrivée de Mr. l'Évêque mise devant la chapelle du pont du Rhône, dans la place de l'Isle, devant la maison de l'évêque de Maurienne et à Saint-Gervais pour la tirer en signe de joie. On publie que tous ceux qui ont des chevaux se préparent pour aller demain accompagner MM les Syndics au devant de notre Prince et qu'on ne fasse aucune compagnie à pied et que personne n'y aille sans l'avis du Conseil ».

Le 1<sup>er</sup> juillet 1533, sous la pression du pape, des Conseils et de Fribourg, canton resté catholique, « l'évêque, absent depuis longtemps, revient à Genève ». Son absence aura duré 6 ans ! Ce jour là, le Conseil, accompagné de plusieurs cavaliers, se rend au devant de Pierre de la Baume, à une lieue de l'entrée de la ville. On fait donner l'artillerie lorsque le prélat fait son entrée dans Genève. Les registres notent à cette date : « Mr. P. de la Baume, Prince de Genève, y arrive à 5 heures après-midi, venant de Bourgogne », ... « et avecques luy mess<sup>rs</sup> son frere et nepveu, le marschal de Borgoigne et le comte de Montrevel ». Il est également accompagné de l'ancien et du nouvel avoyer de Fribourg, ainsi que de quelques autres conseillers, de trois capitaines, de Pierre Chappellain, l'avocat fiscal de la terre de Saint-Claude, et du bailli de Dole, « au total une trentaine de

420 Registres du Conseil de Genève, op. cit. Tome XII, note page 288

421 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 181-182

422 Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, Tome XII, note

page  
292

423 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 182

424 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 228

*chevaux<sup>425</sup> ». Ils « lui vont au devant avec grand honneur et on tire le canon en plusieurs endroits de la Ville. Il va loger en la maison épiscopale<sup>426</sup> ».*

Le surlendemain, le 3 juillet, Pierre de la Baume, dit la messe du Saint-Esprit dans la cathédrale Saint-Pierre. Elle est suivie d'une procession générale « où l'évêque se trouva avec les députés de Fribourg. Un Président de Franche-Comté<sup>427</sup> porta la parole pour l'évêque. Il exhorta le peuple à lui être toujours fidelle et obéissant, le priant de vivre en bonne union, et de ne pas recevoir la nouvelle doctrine<sup>428</sup> ». Puis, un conseil général se tient au cloître Saint-Pierre, au son de la trompette et de la cloche. « Mr. l'Évêque y entre et demande par la bouche de son avocat si nous ne le reconnaissons pas pour Prince et Évêque de Genève. On lui répond que nous le tenions pour notre prince et que nous étions prêts à lui obéir selon nos liberté, coutumes et franchises, écrites et non écrites, que nous demandions qu'il les observat comme il l'a juré il y a longtemps<sup>429</sup> ».

L'événement nous est raconté de façon quelque peu différente par dom Benoît qui ajoute qu'après les discours du bailli de Dole et de Pierre de la Baume, « les auditeurs furent si touchés qu'à l'instant même les principaux chefs des factions hérétiques furent jetés dans les prisons. Mais quelques uns des plus riches citoyens, s'endurcissant dans leur impiété, commencèrent une violente résistance. Ils formèrent le projet d'assassiner l'évêque<sup>430</sup> ». Ce projet d'assassinat fut, selon dom Benoît, la cause du départ précipité de Pierre de la Baume qui, voyant qu'il était dans un péril extrême, prit alors le parti de se retirer. Il quitta la ville le 15 juillet et se retira à Gex.

Cette thèse est reprise et amplifiée encore par l'abbé de Ferroul-Montgaillard qui raconte ainsi le départ de Pierre de la Baume. « Les Hérétiques, leurs mesures étant prises, forcèrent les portes du palais épiscopal à la faveur de la nuit, et ils avaient déjà pénétré jusqu'au prélat, lorsque celui-ci se voyant en face du danger, et n'ayant plus aucun espoir de sauver la foi catholique à Genève, crût devoir céder à la force et mettre ses jours en sûreté. Il quitta donc la ville sur-le-champ et se retira dans son abbaye de Saint-Claude ».

On ne retrouve cette thèse d'une menace d'homicide sur la personne de l'évêque chez aucun des historiens de Genève. Mais les tensions restaient vives entre catholiques et évangéliques et les précautions prises par les ambassadeurs fribourgeois pour le retour à Genève du prélat étaient bien fondées. Voici deux exemples de la vie genevoise d'alors, tirés des Registres du Conseil.

A peine Pierre de la Baume est-il arrivé qu'une bagarre éclate au pont du Rhône entre « Claude Curtet, coutelier, de la paroisse de Saint-Gervais et Ferrat. Ferrat rentrait de souper dans une auberge de Saint-Gervais avec une bande de copains. Curtet était avec Antoine Darbey et le syndic G. Coquet, tous trois du parti luthérien<sup>431</sup> ».

Le samedi 5 juillet, le procureur fiscal à 7 h ou 8 h du matin, accompagné d'une partie des Syndics et du guet de la ville, pénètre chez Philibert de Compeys, seigneur de Thorens. Il fait appeler Thorens qui prévient ceux qui sont chez lui « que l'évêque les mandait tous et voulait les voir ». Sont alors conduits à l'évêché où ils sont incarcérés : Pierre Vandel, Ami Perrin, Claude de Genève, François Beguin, Beaudichon de la Maisonneuve, Jacques Fichet, Jean Blanc, tondeur, Jean

425 Registres du Conseil de Genève, op. cit. Tome XII, note page 303

426 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 183

427 Selon Dom Benoît, il s'agit du bailli de Dole.

428 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 228

429 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 182.

430 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, tome 2 paragraphe 1869.

431 Registres du Conseil de Genève, op. cit. volume XII, note page 303

d'Abères, chapelier, Jérôme de Patronis, serviteur de Thorens, Jean Pécolat, tous proches des luthériens<sup>432</sup>.

### L'affaire Verly et la fuite du prélat

Voici le déroulé de cette affaire qui, en moins de quinze jours, va modifier profondément l'histoire de Genève. Le 3 juillet, au moment où se réunit le Conseil général, les parents de Verly passent le lac et viennent camper à Gaillard. Ils sont « *six vingt (120) hommes de guerre et veulent vanger sa mort*<sup>433</sup> ». Ils demandent que justice soit faite et sont prêts à faire pression pour y parvenir.

Voilà l'occasion toute trouvée pour Pierre de la Baume de montrer aux magistrats de la ville qu'il est le chef. « *D'un ton fort haut* » nous dit Spon, il met la pression sur le Conseil et les Syndics, leur ordonnant de commencer aussitôt le procès des prisonniers accusés du meurtre du chanoine Verly et exigeant par ailleurs que deux personnes de son Conseil participent à l'instruction du procès, ajoutant, comme une menace, « *qu'il avoit un nombre considerable de Citoyens à sa dévotion, dont il sauroit bien se servir pour se faire obeir* ». Le Conseil, surpris par les propos menaçants du prélat lui répond avec calme, déclarant que de tels propos ne pouvaient que favoriser l'esprit de clan « *et les animositez dans la Ville*<sup>434</sup> ». Il ajoute qu'il ne peut autoriser la présence de deux personnes de son Conseil au procès, ce qui va contre les franchises. Mais, pour enlever tout soupçon de fraude sur le déroulement du procès, il y accepte la présence d'un représentant de Berne et de Fribourg. Ces deux représentants assisteront aux interrogatoires que conduiront les Syndics et le Conseil ordinaire, sans pouvoir cependant participer aux débats.

Le 6 juillet, Pierre de la Baume indique qu'il veut évoquer « *comme prince et seigneur* » le sort des prisonniers responsables de la mort de Pierre Verly qui sont dans les prisons épiscopales, sous la garde du procureur fiscal de l'évêque. Il interdit à ce dernier de remettre les prisonniers au Syndics. Ces derniers, craignant que l'évêque n'enlève les prisonniers pour les conduire en Savoie, montent la garde toute la nuit<sup>435</sup> et demandent, comme préalable à toute discussion, que les prisonniers leur soient d'abord remis, étant entendu qu'ils sont juges des causes criminelles et que, dans cette affaire, ils sont donc souverains. C'est à eux qu'il revient d'instruire le procès et de prononcer la sentence, le prélat ayant tout pouvoir d'exercer ensuite son droit de grâce.

La situation est alors bloquée, aucune des deux parties n'étant prête à trouver un compromis, chacune restant persuadée de son bon droit. Le 9 juillet, les ambassadeurs de Fribourg, solidaires de l'évêque, demandent que le Conseil des Deux Cents se réunisse, ce qu'il fait, pour que justice soit rendue et que les coupables de la mort de Pierre Verly, leur parent, soient jugés. Ils souhaitent que cette cause soit évoquée par le prince, ce que les syndics refusent, car ce serait « *rompre leurs franchises* ». L'évêque se fâche alors et rappelle devant le Conseil des CC (200) par la voix de son bailli et de son avocat « *qu'il était notre Prince et nous (les syndics) ses officiers* ». Le Conseil est en désaccord avec ces propos et rappelle avec force au prélat : « *nous ne sommes (pas) officiers de notre prince, mais syndics de la ville, élus par la ville et non par lui qui n'a aucun pouvoir de nous établir*<sup>436</sup> ». Puis le Conseil demande à nouveau qu'on lui remette les prisonniers pour que justice soit faite, proposant, toujours soucieux d'apaiser le débat, que deux représentants de l'évêque assistent au procès au côté des représentants de Berne et de Fribourg, pour s'assurer de sa sincérité.

432 *Registres du Conseil de Genève*, op. cit. volume XII, note page 307

433 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit., page 228

434 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit. p. 229

435 F. MIGNET, *Mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève*

436 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 183

Le 12 juillet, le Conseil se rend aux prisons épiscopales et ordonne au procureur fiscal de lui remettre les prisonniers accusés de la mort de Verly, ce qu'il fait sous la contrainte. Les syndics les remettent au geôlier « *pour les garder suerement, à peine de la vie, et cela selon la coutume*<sup>437</sup> ». Le lendemain, le Conseil envoie deux syndics en informer l'évêque. C'est alors, qu'à la surprise générale, il apprend que l'évêque voulait quitter Genève le lendemain, donnant comme prétexte à son départ précipité « *qu'il devait aller en Comté, où l'Empereur faisait tenir les États et (promettant) qu'il retournerait en peu de temps*<sup>438</sup> ».

La brusque annonce de son départ par Pierre de la Baume est surprenante. Sans doute pensait-il ainsi déstabiliser une majorité des membres du Conseil et l'obliger à se plier à sa décision. Mais rien ne se passe comme il l'a prévu. Le Conseil décide de se réunir séance tenante, en pleine nuit. Il charge deux syndics de se rendre le lendemain de grand matin au Palais épiscopal pour témoigner à Pierre de la Baume « *du déplaisir (qu'ils avaient) de son si prompt départ, et pour le prier de demeurer avec nous et s'il s'en veut aller qu'il nous pourvoie d'un Vicaire, d'un Official, d'un Juge des appellations et autres Officiers qui administrent la justice équitablement et sans colère, ni rancune .... qu'on se ressouvienne de ce qu'il a promis au dernier Conseil général, qu'il était venu pour pacifier la ville et qu'il voulait vivre avec elle comme un bon prince ; qu'il vaudrait mieux qu'il ne fut pas venu pour s'en aller si tôt*<sup>439</sup> ». Les Syndics rappellent par ailleurs à l'évêque qu'il n'avait rien à craindre dans Genève et qu'il avait promis au Conseil Général à son arrivée de ramener la paix dans la ville, d'y vouloir vivre en bon prince. Ils lui disent combien ils étaient tristes de le voir abandonner sa promesse à un moment où sa présence était de la plus haute importance et insistent pour qu'il veuille bien rester dans la ville. Leur démarche reste toutefois infructueuse. Ils ne parviennent absolument pas à faire changer d'avis le prélat. Ils tentent enfin sans succès d'obtenir de lui et de son clergé une aide leur permettant de faire face à l'important remboursement qu'ils devaient faire à Bâle et pour lequel ils comptaient sur son aide.

Le 14 juillet 1533, Pierre de la Baume quitte Genève. « *Il sortit de l'évêché par une voûte souterraine qui a sa sortie à la rue du Boule d'où il alla s'embarquer sur le lac avec peu de suite. Il reprit la route de Bourgogne*<sup>440</sup> ». Il séjourne quelque temps à Gex où il transfère sa juridiction épiscopale. Son chapitre en fait autant. Puis il gagne son abbaye de Saint-Claude. Depuis la Bourgogne il tentera, sans succès, de reconquérir Genève, faisant dire à Jean Balard, très critique à son égard, « *Pierre de la Baume, qui avait quitté la ville quant on voulait l'y retenir, demandait à y rentrer quand on avait déclaré le siège vacant*<sup>441</sup> ». On ne le revit plus jamais à Genève.

Après son départ, « *le Conseil procéda au jugement des prisonniers* ». Le 12 août, le procès Verly se termine par une sentence d'absolution prononcée par les syndics. Le procureur fiscal fait appel de la sentence, mais n'est pas écouté, sous prétexte de l'absence de l'évêque. Le Conseil déclare finalement que le coupable était Pierre Comberet et ce dernier est condamné à avoir la tête tranchée pour avoir tué Verly. « *Cette exécution étant faite, les députés de Fribourg et les parents de Verly s'en retournèrent contents*<sup>442</sup> ».

Les mois qui suivent, les conseils tentent de résoudre leur problème financier. Ils font pour cela

437 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 184

438 Jacob Spon, *Histoire de Genève*, op. cit. p. 229

439 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 184

440 Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise etc ... par Joseph Antoine Besson. L'évêché était bordé côté nord par un jardin en pente fermé par un mur. Un escalier longeait ce mur et conduisait à une porte donnant sur le *Passage du Muret* qui rejoignait la *rue de Boule* (actuelle rue des Fontaines).

441 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page LIX

442 Jacob SPON, *Histoire de Genève*, op. cit. p. 231

appel aux chanoines qui répondent « *qu'ils quitteront plutôt la Ville que de rien donner*<sup>443</sup> ».

Pierre de la Baume est alors loin d'imaginer les conséquences de sa fuite. Sa popularité en terre genevoise est définitivement perdue. Genève est majoritairement hostile au duc de Savoie qui n'y a jamais réapparu depuis 1525. Charles III tient sous sa coupe le prince évêque de Genève, qui, désormais hors de la ville, sans troupes, est incapable de faire respecter son autorité sur la ville. C'est le parti des Eidguenots qui détient maintenant le pouvoir. Il est de plus en plus à l'écoute de la religion réformée défendue par Berne. Fribourg au contraire, restée catholique, est de moins en moins influente à Genève.

## 8 LES DERNIÈRES ANNÉES (1533-1544)

Pierre de la Baume quitte Genève avec un sentiment mélangé de colère et d'amertume. Colère de n'avoir pas été obéi par les Syndics. Amertume de voir que ses partisans, « *les Évêquains* », sont de moins en moins nombreux. Même éloigné de Genève, il va continuer de tenter d'affirmer son autorité spirituelle et temporelle sur sa ville épiscopale avec plus ou moins de succès.

Ayant appris que le pape Clément VII devait se rendre à Marseille en octobre pour y célébrer le mariage de sa nièce avec Henri, le fils du roi François I<sup>er</sup>, il décide d'aller à Marseille et de solliciter une audience auprès du pape. Ce dernier le reçoit « *en présence du roi et des cardinaux* ». Il lui fait des reproches sur sa lâcheté et son peu de zèle, le pressant de retourner incessamment à Genève. Pierre de la Baume demande alors au roi d'intervenir auprès du pape pour qu'il ne l'oblige pas à ce retour trop dangereux, précisant « *qu'il avait laissé dans la ville un grand Vicaire, habile et très expérimenté*<sup>444</sup> ». Finalement le pape, dont d'autres affaires plus importantes occupent l'esprit, renvoie Pierre de la Baume à Genève. Ce dernier quitte Marseille le 3 novembre 1533<sup>445</sup>.

---

443 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 187

444 Joseph Antoine BESSON (curé) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et Maurienne et du Décanat de Savoy*, Nancy, Sébastien Henault imprimeur et marchand libraire, 1759, page 64

445 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 185. reprend en

note un passage des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise*, de Besson relatant cette visite de Pierre de la Baume à Marseille

En octobre, des moines portent à la connaissance du Conseil des lettres dans lesquelles Pierre de la Baume leur ordonnait de « *ne prêcher que selon les anciennes coutumes, sans aucun changement* », ce à quoi le Conseil leur répond « *qu'ils devaient prêcher l'évangile sans rien avancer qu'ils ne pussent prouver par la sainte écriture* ». Un mois plus tard, l'évêque écrit aux Conseils et leur demande « *que l'on fit une publication solennelle à son de trompe par toute la ville* » pour annoncer qu'il défendait que l'on annonce l'évangile et que l'on lise l'écriture sainte en langue vulgaire. On redoutait alors que les Luthériens demandent qu'on leur permette de faire prêcher un de leurs ministres ou qu'un prédicateur catholique ne défende dans son prêche les opinions nouvelles. Cette interdiction surprend et indigné le Conseil, d'autant que l'on était dans le temps de l'Avent pendant lequel, habituellement, on prêchait l'évangile. Le Conseil fait savoir au vicaire qu'il s'oppose à ce que cette interdiction soit publiée, parce qu'elle allait contre « *les privilèges des citoyens* » et qu'on avait l'habitude, pendant le Carême ou l'Avent, d'entendre « *les ecclésiastiques catholiques romains prêcher dans les couvents de Palais et de Rive* ».

### **Les prêches de Guy Furbity**

C'est alors qu'arrive à Genève à la fin de novembre Guy Furbity, un dominicain de Montmélian, docteur en Sorbonne qui « *passoit pour un homme savant, mais étoit extrêmement hardi et violent*<sup>446</sup> » et très attaché à l'ancienne religion. C'est lui qui a été choisi cette année pour assurer la prédication de l'Avent. On faisait traditionnellement appel pour les prêches de l'avent et de Pâques à un prédicateur extérieur qui prêchait selon qu'il était dominicain ou franciscain au couvent de Palais ou de Rive. Or voici que les ecclésiastiques le font monter en chaire à l'église cathédrale Saint Pierre, ce qui provoque quelques remous. C'est contre la coutume en effet, selon laquelle les prêches devaient avoir lieu dans le couvent de l'ordre du prédicateur, celui de Palais dans le cas présent.

Le 2 décembre, évoquant ceux qui, à la mort de Notre Seigneur, s'étaient partagés ses habits, Guy Furbity fait allusion à ceux qui déchiraient son église, tels que « *les Ariens ... les Vaudois, les Allemands*<sup>447</sup> » et parle « *contre la doctrine des Protestants* ». Il condamne avec force ceux qui mangent de la viande le vendredi et le samedi, qui lisent l'écriture en langue vulgaire, « *qui parloient de secouer l'autorité du Pape, des Évêques et du Clergé* ». Il est alors repris par Froment, qui était revenu à Genève. Les Bernois, mis au courant du contenu du prêche, réagissent et se plaignent « *qu'on chassait leurs serviteurs, qui se tenaient à la parole de Dieu, au lieu qu'on devait plutôt chasser ceux qui prêchaient l'erreur et le blasphème, comme faisait Furbity*<sup>448</sup> ». Ils demandent que Furbity soit arrêté. Le Conseil répond que la chose est impossible et que Furbity ne peut être jugé que devant des tribunaux ecclésiastiques. Il demande toutefois au vicaire « *de le faire garder surement* », et lui montre, pour appuyer sa demande, la lettre reçue de Berne. Furbity, suivi désormais de six gardes, continue de prêcher.

Les Bernois décident de faire revenir Farel à Genève pour apporter la contradiction au dominicain. Apprenant son arrivée prochaine, le peuple prend les armes. Le procureur fiscal fait aussi mettre en armes le clergé. Dès que Farel arrive, on vient l'écouter avec empressement. Le Conseil épiscopal prend peur et décide d'envoyer Jean Portier à Arbois. Pierre de la Baume reçoit son secrétaire le 24 décembre 1533, porteur d'une lettre du Conseil épiscopal demandant à l'évêque de revenir à Genève pour s'y opposer « *aux progrès de la secte luthérienne* » consécutifs à la présence de Farel. Le Conseil lui demande, en cas d'empêchement, de lui envoyer son frère Claude de la Baume, le maréchal de Bourgogne. L'évêque leur répond qu'il était impossible à l'un comme à l'autre de

446 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., notes en bas de la page 231

447 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 231

448 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 232

donner une suite favorable à leur demande en raison d'autres engagements<sup>449</sup>.

Pour apaiser les esprits, le Conseil de Genève décide finalement de faire arrêter Furbity. Les Syndics en préviennent Berne. Mais, le 27 décembre, c'est au tour de Fribourg d'envoyer un héraut. Ils ont appris que Farel était de retour à Genève pour prêcher la loi nouvelle et menacent de rompre l'alliance si on lui permet de parler. Le 1<sup>o</sup> janvier 1534, « *le Grand Vicaire fait publier par toutes les paroisses qu'aucun n'eut à prêcher en public ou en secret, sans la licence de l'évêque ou de son Grand Vicaire, et que ceux qui avaient des livres de la Sainte Écriture en français ou en allemand eussent à les brûler, sous peine d'excommunication*<sup>450</sup> ». ».

### Son arrestation

Quelques jours plus tard, des députés de Berne et Fribourg arrivent à Genève. Les Fribourgeois menacent de dénoncer l'Alliance « *s'ils (les Genevois) avaient le dessin de vivre autrement que par le passé* ». Quant aux Bernois, ils demandent « *qu'on leur rende justice de ce que le prédicateur Furbity avait dit contre eux* » et menacent aussi de rompre avec Genève. Furbity est conduit à la maison de ville pour y être jugé. C'est alors « *qu'un député qu'on avait envoyé en Franche-Comté à l'évêque en revient. Il rapporta que le prélat voulait qu'on renvoya Furbity à la Cour Ecclésiastique*<sup>451</sup> ». Il est vrai qu'une telle affaire était normalement de la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Ce n'est pas l'avis de Berne qui exige le 18 janvier que Furbity soit jugé par les syndics et que l'on permette « *à un ministre de prêcher dans la ville à ceux qui le voudraient écouter* ».

Les tensions restent vives entre partisans de la réforme et catholiques. Il arrive parfois que certaines bagarres dégénèrent, mais sans conséquences graves. Celle qui suit va cependant tourner au drame. Ami Perrin qui était du parti des Protestants, blesse presque à mort un prêcheur de l'évêché et Nicolas Pennet, le concierge de l'évêché, réagit et tue d'un coup de poignard Nicolas Porral, un protestant. Jean Portier (nommé souvent Portery), le secrétaire de l'évêque, parvient à se cacher dans le clocher de la cathédrale avec Pennet, avec le projet de sonner la grosse cloche à minuit et d'appeler du secours. Les Syndics recherchent les auteurs du tumulte. On perquisitionne d'abord le palais épiscopal où ils auraient été vus, mais on n'y trouve personne. Les syndics les découvrent enfin en haut d'une des tours de l'église Saint-Pierre et les emprisonnent. Pennet est jugé sur le champ et condamné à avoir la tête tranchée à Champel, « *ce qui fut exécuté le même jour et son corps fut attaché à un gibet*<sup>452</sup> ». Le calme revient alors. Comme on ne parvient pas à prouver que Portery avait participé directement au combat, on le libère.

Le Conseil de la Ville, sous la pression répétée de Berne, décide alors « *non point pour porter préjudice à l'autorité de l'évêque ni à celle du clergé, mais uniquement pour le salut de la République et pour conserver l'Alliance avec Berne*<sup>453</sup> » de convoquer Furbity le 27 janvier devant le Conseil des Deux Cents.

C'est alors qu'on trouve chez Portier « *des Blancs signez avec les Armoiries Ducales*<sup>454</sup> », ainsi que des lettres datées du 12 janvier 1534 et portant le sceau de l'évêque. Elle concernent la création d'un poste de gouverneur de Genève, comme lieutenant de l'évêque, « *avec autorité de punir les Luthériens* ». Elles sont lues le 10 février devant le Conseil général, lors de l'élection des Syndics et

449 *Registres du Conseil de Genève*, op. Cit., volume XII, note page 612

450 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 233

451 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 235

452 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 237 (notes en bas de page)

453 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 234 (notes en bas de page)

454 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 237

provoquent une protestation des Bernois. Portier est jugé secrètement et, le 10 mars, il est condamné « à avoir la tête tranchée ». Sa femme présente au Conseil des Deux Cents, « où il avait été condamné, les lettres de grâce que l'évêque avait accordées à son mari<sup>455</sup> », données à Arbois le 28 février. Elles sont lues devant le conseil des 200 qui refuse d'en tenir compte. Portier, « convaincu d'homicide, sédition et conspiration avec l'Evesque contre les Libertez de la Ville<sup>456</sup> » est exécuté.

Voici maintenant comment les sœurs ont vécu le même événement, un exemple typique de cette histoire de Genève écrite à deux voix opposées, selon que l'on est du parti de la réforme ou de l'ancienne religion. Jeanne de Jussy, religieuse au couvent des Clarisses de Genève le raconte ainsi : « Le 10 mars 1534 fut décapité le secrétaire de Pottery au lieu des meurtriers et malfaiteurs, parce qu'il avoit porté lettres de Monseigneur de Genève contenant que là où on trouveroit des Luthériens on les pourroit predre, tuer ou pendre à un arbre ..... et pource fut martyrisé des mescréans à deux heures après midy... parquoy le monde fut fort scandalisé ... car il estoit homme de bien, et fit sainte fin, et avoit femme et enfant<sup>457</sup> ».

Le 12 février, après l'élection des Syndics, on s'occupe à nouveau de l'affaire Furbity. On le fait venir devant le Grand Conseil et on lui lit les réponses qu'il avait faites à leurs questions. Il se défend assez mal ; se fait modeste et dit humblement qu'il s'en remettra au jugement qu'ils feront. Furbity est condamné à se dédire « de ce qu'il avait outragé ceux de Berne au lieu même où il avait fait l'injure »... Le dimanche suivant, il est mené à Saint-Pierre, où on lui donne par écrit ce qu'il devait dire. « Étant monté en chaire, il commença à son accoutumée par le signe de croix et demanda l'assistance du Saint-Esprit, par l'intercession de la bienheureuse Vierge ». Ce n'est pas du tout ce qu'on lui avait demandé de lire. Berne et les Protestants sont furieux. Ils l'empêchent de prononcer le sermon qu'il avait préparé, « lui disant qu'il n'était là que pour faire sa rétractation<sup>458</sup> » et l'obligent à descendre de la chaire, puis le reconduisent en prison.

A la même époque, François Coutelier, un cordelier, arrive à Genève pour prêcher le carême. Accompagné de quelques uns de ses confrères, il vient devant le Conseil des Deux-Cents et leur présente les neuf articles qui seront le sujet de ses sermons. Le Conseil en prend connaissance et lui défend de parler du culte de la Vierge, de l'Invocation des Saints, du Purgatoire et des prières pour les morts. Il promet de se conformer à leurs demandes, mais ne s'y tient pas, débitant, certes avec plus de modération que Furbity, « la doctrine ordinaire de l'église romaine<sup>459</sup> ».

### Le premier prêche d'un évangélique

Les députés de Berne s'en plaignent auprès du Petit et du Grand Conseil et obtiennent des syndics qu'un des leurs puisse prêcher à Genève. A l'église Saint-François de Rive, « le premier de mars 1534, après que le prédicateur eut fini son sermon, les protestants, soutenus par Baudichon, Ami Perrin et plusieurs bourgeois, qui l'étoient allé entendre, firent monter Farel en chaire<sup>460</sup> ». Ce fut là le premier prêche que les protestants firent publiquement dans la ville. Quelques conseillers sont choqués et le font savoir au Conseil. Les députés de Fribourg protestent également devant le Conseil Général et menacent à nouveau de quitter l'alliance.

455 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 238 (note en bas de page)

456 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 238

457 Révérende Soeur Jeanne de JUSSY, *Le Levain du Calvinisme ou Commencement de l'hérésie de Genève*, à Chambéry par les frères du-Four, M.DC.XI, page 84

458 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 239

459 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 240 (notre en bas de page)

460 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 241

En ce temps là, Pierre de la Baume résidait dans son abbaye de Pignerol. Le 19 mars, c'est son suffragant, Pierre de Farfanis, évêque de Baruth, qui assiste, en son nom, à Annecy aux funérailles de Philippe de Savoie, comte de Genève et duc de Nemours, mort à Marseille le 22 novembre 1533. Il avait été élu en 1497 évêque de Genève par les chanoines alors qu'il avait sept ans. Alexandre VI lui avait donné un administrateur jusqu'à l'âge de 18 ans. Mais il avait renoncé dès 1509 à son évêché pour se mettre au service de son frère Charles III et l'assister dans sa politique intérieure et extérieure<sup>461</sup>.

A Genève, l'opposition entre Conseil et Fribourg devient de plus en plus marquée. Aux Fribourgeois qui menacent de quitter l'alliance le Grand Conseil répond « *qu'ils devraient plutôt les aider contre l'évêque qui les voulait dépouiller de leur juridiction*<sup>462</sup> ». La réponse de Fribourg ne se fait pas attendre. Eux qui sont restés fidèles à la foi catholique sont lassés de l'inutilité de leurs efforts pour maintenir l'ancienne religion à Genève. Le 23 avril, se sentant de plus en plus incapables de résister aux pressions exercées contre eux par Berne, ils annoncent qu'ils se retirent de la combourgeoisie, « *disant qu'ils n'en voulaient point avoir avec les Lutheriens, ni avec des gens qui ne voulaient pas obéir à leur évêque*<sup>463</sup> ». La décision de Fribourg de rompre la combourgeoisie est mal vécue par de nombreux citoyens « *parce qu'elle privait la ville de son plus ancien et d'un de ses plus solides appuis*<sup>464</sup> ». Elle laisse l'espace libre aux Bernois et à la Réforme.

Guillaume Farel prêche avec véhémence la religion nouvelle. Il est écouté, d'autant plus que personne, en face, ne vient lui apporter la contradiction. La plus grande partie de la population de Genève adhère à la réforme. Les Protestants prennent possession de l'église de Rive. Ils y baptisent, marient et célèbrent la cène. Les familles sont divisées, les esprits s'échauffent. « *Tel Mari étoit contre sa Femme, tel Fils contre son Père qui se traitoient comme de Juif à Chrétien*<sup>465</sup> ». C'est le début des pillages. La veille de la Pentecôte, on découvre « *qu'on avait ôté la tête à toutes les statues de saints, au portail de l'église de Rive, sans qu'on sçut qui avoit fait cette action, car elle avait été commise à la faveur des ténèbres*<sup>466</sup> ». On retrouve les têtes au fond d'un puits et les syndics les font remettre en état du mieux qu'ils purent. Le parti protestant ne cesse de progresser. A la cathédrale Saint-Pierre, un prêtre, Louis Bernard, quitte son habit religieux et se fiance à la sœur d'Ami Perrin. Peu de temps après, Pierre Viret, un nouveau prédicant, les marie.

A Genève, c'est le temps des rumeurs. Le 23 juin 1534, on informe Berne de ce que Pierre de la Baume est de passage à Chambéry avec le projet de résigner son évêché et de le remettre à Monsieur de Bresse, le fils du Duc. Le 24, on envoie deux Ambassadeurs à Berne « *pour exposer à Mrs. de Berne que l'Évêque est à Chambéry contre nous et les prier de nous donner conseil en cette affaire* ». Et puis, le 29 juillet, le bruit court d'un complot fomenté par quelques bourgeois avec l'évêque pour le faire revenir et chasser les protestants. Pierre de la Baume serait à Salleneuve, aux portes de Genève. La veille, l'évêque a été vu sortant de Chambéry « *pour venir en cette Ville, accompagné de deux cents hommes armés*<sup>467</sup> ». La noblesse de Savoie a levé « *force gens de guerre* » et s'apprête à attaquer Genève dans la nuit du 30 au 31 juillet. Mais, lorsque les troupes

461 De 1515 à 1519, il fut lieutenant général du duché de Savoie. En 1514 Charles III créa en sa faveur un apanage

comprenant le comté de Genève, les baronnies de Faucigny et de Beaufort, ainsi que quelques terres du Bugey. En 1528, il avait épousé Charlotte d'Orléans Longueville et François I<sup>er</sup>, dont il était devenu le neveu par son mariage, lui avait à cette occasion fait donation du duché de Nemours.

462 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 243

463 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 243

464 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, chez Manget et Cherbuliez, Genève, 1811, page 319

465 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 244

466 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 245

467 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 193

ennemies arrivent devant les portes de Rive et de Saint-Antoine qu'un comparse devait leur ouvrir, elles sont surprises de les trouver fermées et sont contraintes de renoncer à leurs projets d'attaque<sup>468</sup>. Mortifié par cet échec, Pierre de la Baume retourne alors en Bourgogne.

Devant cette menace, Genève décide d'améliorer le système de défense de la ville. On craint que l'église et le prieuré Saint-Victor, « *qui sont hors les murs de la ville* » ne permettent à l'ennemi d'y cacher des troupes. Le 18 août, les registres de la ville notent que la décision est prise de démolir ces bâtiments. On constate alors qu'ils avaient été déjà partiellement détruits et pillés par les moines et les prostituées de ce faubourg<sup>469</sup>.

### Genève excommuniée

Les relations entre Genève et son évêque sont de plus en plus difficiles. Le 30 août, Pierre de la Baume, excédé par l'attitude des Genevois, lance des lettres d'excommunication contre eux, « *accusant les Syndics, Conseils et Bourgeois de Genève d'hérésie et de rébellion et défendant à tous ceux de son diocèse d'avoir aucun commerce avec eux*<sup>470</sup> ». Il fait publier ces lettres dans toutes les paroisses du diocèse. Les Conseils n'en tiennent aucun compte. A la fin de septembre, l'évêque ordonne à son grand Vicaire, à son Official et à ses autres officiers de se retirer à Gex et d'y transférer sa cour ainsi que son tribunal. Il essaie, sans succès, de récupérer le sceau de l'évêché, resté aux mains de Genevois. Les syndics vont s'opposer à ce départ, concluant « *que ce prélat ayant abandonné la ville pour se joindre au Duc de Savoie, et formé contre elle diverses entreprises, jusques à lui faire la guerre, on ne pouvait plus le regarder comme le Pasteur et le Prince du peuple*<sup>471</sup> ». Le conseil cherche alors à obtenir des chanoines qu'ils se désolidarisent de l'évêque, ce qu'ils refusent de faire. De son côté, le duc se plaint des Genevois qui « *avaient brisé ses armoiries au château de l'Isle, démoli son autel à Saint-François de Rive et l'avaient exclu du vidomnat*<sup>472</sup> ». Il demande au Conseil d'autoriser l'évêque à revenir dans sa ville, ce qui lui est refusé, les autorités genevoises n'ayant plus aucune confiance dans le prélat.

Le 5 octobre, on reçoit à Genève une lettre du roi de France qui leur dit avoir remis en liberté Baudichon et Cologny qui avaient été faits prisonniers à Lyon pour faits de religion et qu'il est prêt à les leur remettre en échange de Furbity, toujours prisonnier de Genève. Les Syndics demandent à Berne s'ils sont d'accord avec cette libération. Ils y consentent. Furbity ne sera finalement libéré qu'à la fin de l'année « *par échange que le duc offrit du ministre Saunier qu'il avait fait prisonnier en Piémont*<sup>473</sup> ». Baudichon est marchand de draps de soie. C'est à ce titre qu'il était à Lyon avec son compagnon où se déroulait la foire. Leur arrestation remonte au 26 avril. Thomas de la Maisonneuve, le frère de Baudichon, s'était rendu à Lyon dès le 2 mai pour participer à la défense de son frère, rappelant que Baudichon devait bénéficier du privilège des foires et, en sa qualité de bourgeois de Berne et de Fribourg, du traité conclu entre le roi de France et les Cantons<sup>474</sup>. Sa requête n'avait obtenu aucun résultat.

Tout s'accélère alors. Le 26 novembre 1534, les Conseils proclament vacant le siège de l'évêque et frappent des monnaies à leur nom, montrant ainsi que le pouvoir est désormais entre leurs mains. Ils essaient à nouveau de se rapprocher des chanoines et de désolidariser le chapitre de l'évêque. Sans y

468 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 247

469 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 194

470 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 247 (notes en bas de page)

471 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 247

472 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 248

473 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 249

474 *Registres du Conseil de Genève*, op. cit. volume XII, note page 532

parvenir. Et le 3 décembre, on apprend que les chanoines ont décidé de transférer le chapitre à Annecy.

Voici quelques chroniques ordinaires signalées dans les registres : une requête de Guillaume Farel contre un prédicateur (le 20 mars), une plainte des gens de la Corrairie contre les prostituées, celle d'une femme qui a été battue jusqu'au sang par deux Cordeliers près du couvent de Rive parce qu'elle disait à une prostituée qui entrait dans le couvent « *quelle feroit mieux de demeurer avec son mari* » (le 4 mai), des « *danses malhonnêtes faites par des femmes du Molard, par celles de la Fusterie, par celles de St-Gervais et autres quartiers de la ville* » (le 2 juin).

Au commencement de 1535, Pierre de la Baume tente une nouvelle fois d'obtenir une aide du pape. Il lui fit parvenir un courrier « *pour l'informer de tout ce qui se passait et le porter à secourir le Duc et l'Évêque en leur accordant la décime sur les provinces voisines pour lever une armée capable de remettre cette ville sous son obéissance ; mais il n'obtint rien*<sup>475</sup> ». Cette dîme espérée lui aurait permis d'attaquer Genève avec l'espoir d'en reprendre le contrôle. La population genevoise ne reconnaît plus l'autorité du duc, ni celle de l'évêque. Les conversions y augmentent tous les jours et le Conseil fait appeler tous les docteurs, moines, prêtres, prédicateurs pour discuter dans une assemblée de la conduite à tenir. Pierre de la Baume et le Duc interdisent « *à leurs ressortissants de se présenter à l'Assemblée*<sup>476</sup> ».

Le 12 février 1535, on procède à l'élection du Conseil des 60, composé de 67 personnes, ainsi qu'à celle du conseil des 200, comprenant 175 personnes. Des rumeurs circulent. Le 2 mars, un médecin de Genève dit « *qu'il avait ouï dire que l'évêque devait venir à Gex et que le duc avait une grande armée de lansquenets*<sup>477</sup> ».

Ce même mois, les réformés se plaignent de n'avoir l'autorisation de prêcher que dans le seul couvent des Cordeliers alors que les catholiques pouvaient pratiquer leur religion dans toutes les autres églises. Leurs plaintes remontent jusqu'au Conseil qui décide alors, pour leur être agréable, de faciliter la venue à Genève d'un Cordelier de l'Observance proche de leurs idées. Pour ne pas heurter les catholiques, le conseil suggère au Cordelier de demander l'autorisation de prêcher au chapitre qui, « *en l'absence de l'évêque et de son conseil épiscopal, tient le premier rang dans l'église* ». Les chanoines récusent le prédicateur et lui demandent de se rendre à Gex auprès du vicaire. Ce dernier fait alors savoir que l'évêque s'apprête à regagner Genève et qu'il emmènera avec lui un prédicateur « *tel qu'il le falloir à son peuple* ». Comme le carême allait commencer et que l'église n'avait toujours pas de prédicateur, le Conseil demande aux chanoines d'accepter que le Cordelier prêche à Saint-Pierre. Devant le nouveau refus des chanoines, le Conseil propose qu'il prêche alors à l'église Saint-Germain<sup>478</sup>, dont le curé était Thomas Vandel. Ce dernier, accompagné de plusieurs paroissiens, vient devant le Conseil le 14 février pour lui dire qu'ils acceptaient que le Cordelier vienne y dire la messe, mais sans prêcher, « *pour éviter le désordre qu'il en pourroit arriver* ». Le Conseil maintint sa décision. Le Cordelier prêche, à la satisfaction des réformés, et loge chez le curé de Saint-Germain qui commençait « *à goûter leurs sentiments*<sup>479</sup> ».

Le protestantisme continue de se répandre dans Genève où trois syndics sont maintenant passés à la Réforme. Beaucoup de protestants quittent la France où ils se sentent menacés pour venir y trouver refuge. Le 2 avril 1535, on parle de loger dans le couvent de Rive Guillaume Farel et Pierre Viret,

475 Joseph Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève ...* op. cit., page 64

476 *Journal du Syndic Jean Balard*, op. cit., page LIX

477 Théodore de GRENIUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 200

478 Église située près de l'hôtel de ville.

479 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 250 (note en bas de page)

les prédicateurs de l'évangile. La tension entre les deux communautés devient de plus en plus vive. Le clergé catholique s'inquiète. Le 20 du même mois, le bruit court que les chanoines de Saint-Pierre veulent quitter la ville. Chacun devient suspect à l'autre.

### La Dispute de Rive et ses conséquences

Le 5 mai, veille de l'Ascension, les Genevois, se sentant menacés, « *achèvent de fermer les murailles de Saint-Gervais et de démolir les autres faubourgs* ». Quelques jours après, l'Official de l'évêque et le juge criminel qui résidaient à présent à Gex citent les Cordeliers de Rive parce que, « *le premier mai, le père Jacques Bernard, gardien du couvent, frère de Louis Bernard, qui avait quitté l'habit l'année précédente, avait fait afficher par les carrefours qu'il avait reconnu la vérité de l'évangile et qu'il avait résolu de soutenir les thèses publiques touchant la messe, les prières des saints et semblables matières*<sup>480</sup> ». Les disputes, ces réunions où adversaires et partisans de la nouvelle religion allaient débattre, devaient commencer le 30 mai au couvent de Rive. Le duc défendit à ses sujets et l'évêque aux catholiques de son diocèse de s'y trouver. Les syndics, au contraire, exhortèrent les parties à s'y rendre, promettant que les débats se dérouleraient dans le calme. Du côté catholique, il fallut la forte insistance des Syndics pour qu'on trouve finalement deux représentants pour participer à la dispute ; un docteur en Sorbonne et un dominicain de Palais nommé Chapuily. Il soutinrent au début du mieux qu'ils le purent les Dogmes de l'église romaine, mais finirent par être débordés par les arguments du Cordelier Bernard, assisté de Farel, Viret et Froment, et par se rallier aux thèses qu'ils soutenaient. La dispute se termina en juin, après que l'on eut débattu de très nombreux sujets : la rédemption, les bulles des papes, le culte des saints, des statues et des images, la messe, etc, la plupart du temps en français. On constata alors que la plupart des catholiques qui y avaient participé avait adopté la religion réformée. Ils entraînaient avec eux de nombreuses nouvelles adhésions. Un compte-rendu de la dispute fut rédigé par quatre secrétaires qu'avaient nommés les Syndics. Jacques Bernard, qui avait été à l'initiative de ces débats et les avait conduit, quitta alors l'habit, embrassant le parti des Protestants, et se maria.

Le 21 mai 1535, le Conseil Général qui est l'assemblée des citoyens et des bourgeois de la ville, réuni au cloître Saint-Pierre, confirme l'adoption de la réforme et rappelle l'obligation, désormais, pour les parents, d'envoyer leurs enfants à l'école. Genève va devenir bientôt la « *Rome protestante* ». Le petit conseil reprend les prérogatives de l'évêque. Le culte catholique est de plus en plus menacé. Aimé de Gingins, abbé de Bonmont, doyen des chanoines de Genève et vicaire général de l'évêque, même si on ne lui donne plus ce dernier titre parce qu'on ne veut plus reconnaître l'évêque, rappelle aux syndics « *qu'un chanoine n'est pas sujet ni de l'Évêque ni des citoyens, mais seulement du Chapitre* ». Les syndics lui demandent le 20 mai si la procession à travers la ville qui a lieu traditionnellement pour la Fête Dieu le lendemain pourra se dérouler. Il suggère que l'on fasse comme en temps de pluie, c'est à dire à l'intérieur de l'église. Les syndics décident finalement « *afin que les prêtres ne disent pas que nous voulons entièrement renverser leurs ordres .... que s'ils veulent aller en procession par leurs temples, qu'ils le fassent, pourvu qu'ils n'aillent pas par la ville*<sup>481</sup> ».

Le 22 juillet, fête de la sainte Madeleine, Farel, qui avait l'habitude de prêcher à Rive vient prêcher en l'église paroissiale de la Madeleine, « *les prêtres n'ayant pas le temps d'achever la messe et le peuple qui y étoit s'enfuyant avec eux*<sup>482</sup> ». Six jours après, il vient prêcher à Saint-Gervais, puis, le 5 août, il prêche à Saint-Dominique de Palais et le 8 à Saint Pierre « *au son de la grosse cloche* ».

480 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 252

481 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 253

482 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 256

« *Ce jour là, les reliques furent mises au vent par la populace et les images de cette église abattues* ». Le lendemain les trois capitaines Nicolas Baudichon, Pierre Vandel et Amy Perrin, se rendent avec leurs compagnies, tambour battant, à Saint-Gervais et à Saint-Dominique où ils détruisent un tableau qui avait coûté plus de 600 ducats. « *De là, ils s'en allèrent au Pont d'Arve, à Notre-Dame de Grâce où les Syndics accoururent avec leurs bâtons, pour empêcher qu'ils ne démolissent la chapelle de René de Savoie*<sup>483</sup> ».

On commence à démolir les autels, à abattre les statues. Le 5 août, de simples particuliers s'en prennent à la cathédrale Saint Pierre et en détruisent les images. Le Conseil de Genève convoque pour le 10 août 1535 une assemblée du Conseil des Deux-Cents devant lequel comparait Farel, accompagné de Viret, de Jacques Bernard et de quelques autres Cordeliers, qui « *déclament fort contre la messe et les prêtres* ». Le Conseil ordonne alors qu'on examine ce qui avait été ordonné aux disputes de Rive. Deux jours après, les Syndics font venir devant eux les Augustins, les Dominicains et les Cordeliers. Ils leur font lire le sommaire des disputes touchant les articles de foi et leur demandent s'ils ont quelque chose à y contredire. Les moines leur répondent que ce n'est pas à eux de « *mettre en dispute les choses qui avaient toujours été reçues et crues par leurs prédécesseurs* ». La séance se prolonge. Les Syndics s'impatientent et ordonnent brutalement que tous les citoyens devront désormais « *suivre la religion réformée et renoncer aux pratiques de la foi romaine*<sup>484</sup> ». Le Conseil des 200 suspend la célébration de la messe. Les biens de l'église sont saisis et les congrégations catholiques expulsées. Les catholiques, les prêtres séculiers et réguliers, les chanoines, les religieuses, vont se trouver devant un choix simple, se convertir ou fuir Genève. La Réforme devient alors la religion officielle.

Genève est une nouvelle fois aux prises avec des problèmes financiers. Il lui faut rembourser Messieurs de Berne. Le Conseil des Deux-Cents donne alors son accord le 19 août pour que l'on prenne les bijoux qui sont à Saint-Pierre pour les engager ou les vendre et « *leur envoyer ce que nous pourrions afin qu'ils aient mieux le courage de nous aider*<sup>485</sup> ».

Le 25 août, les religieuses de Saint-Clair<sup>486</sup> décident de quitter Genève pour aller à Annecy où le Duc leur a fait préparer un Couvent. Elle partent le 30 août.

Le 27 août, « *par peur de Berne* » encore, les syndics publient un édit qui rappelait que chacun devait vivre selon les règles de l'évangile, ce qui signifiait selon l'évangile de Farel et confirme que la religion catholique était abolie. Les prêtres et les religieuses n'ont plus qu'à se soumettre ou quitter Genève, ce que beaucoup vont faire.

Le 30 août, les syndics se rendent de la part du Conseil chez Aymé de Gingins, abbé de Bonmont, le grand Vicaire qui les attendait avec tous les Chanoines et les prêtres des paroisses. Les députés leur font la lecture des actes de la dispute et les chanoines répondent par la bouche de l'abbé de Bonmont « *qu'ils n'avaient que faire de la dispute... qu'ils ne voulaient point entendre parler non plus des sermons de Farel ; que leur intention était de vivre comme leurs prédécesseurs et qu'ils priaient qu'on leur laissât exercer leur religion en liberté*<sup>487</sup> ». Les députés leur font la même réponse que celle qu'ils avaient faite aux Religieux et leur indiquent que le Magistrat leur ordonnait de cesser de dire la messe jusqu'à nouvel ordre. « *Ainsi fut abolie la messe dans Genève*<sup>488</sup> ». Le vicaire se retire

483 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 257

484 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page id.

485 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 205

486 Leur couvent était situé Place du Bourg-de-Fourg, à l'emplacement du tribunal actuel.

487 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 260 (notes)

488 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., note en bas de page 260

dans son abbaye de Bonmont où il va mourir en 1537.

Ce même 30 août, depuis Saint-Claude, Pierre de la Baume prononce « *l'anathème contre l'hérésie et ses fauteurs de Genève* ». Il y accuse « *les Syndics, Conseils et Bourgeois de Genève, d'hérésie et de rébellion et défend à tous ceux de son diocèse d'avoir aucun commerce avec eux*<sup>489</sup> ». Cette excommunication n'a aucun effet sur les « *réformés* ».

Les difficultés financières de Genève la rendent de plus en plus dépendante de Berne qui paraît de plus en plus tout diriger. Un exemple : le 6 septembre, Pierre Lullin demande, pour lui et ses amis « *qu'on leur accorde qu'on dise la messe, comme elle a été dite avant en cette Ville* ». On questionne Berne « *afin de voir ce qu'il y a à faire* » et, comme les Conseils sont toujours à court d'argent, on en profite pour demander à Lullin le 17 septembre d'apporter « *en la Maison-de-Ville les calices et autres joyaux qu'il a, appartenant au couvent de Notre-Dame de Grâce*<sup>490</sup> ».

Le 25 septembre 1535, Pierre de la Baume demande à son chancelier, Monsieur de l'Orme, « *qu'il se transporta à Genève avec les sceaux de l'officialat de cette ville* ». Les Syndics s'opposent à ce que les sceaux lui soient remis et le font savoir à Messieurs du chapitre. Ils leur écrivent le 1<sup>er</sup> octobre pour se plaindre de la situation dans laquelle se trouve Genève « *qui devrait avoir un pasteur vigilant* » au lieu que ce dernier n'a su que leur envoyer le nommé Furbity, qui se dit docteur en théologie, « *lequel en chaire, par arrogance et pertinacité*<sup>491</sup> *a osé droitement parler contre l'honneur de l'Excellence de très redoutés Seigneurs MM de Berne*<sup>492</sup> ». En décembre, les Chanoines ont de plus en plus de mal à supporter les tensions entre ville et clergé et menacent de transporter leur chapitre à Annecy.

Le 29 novembre, le conseil des 200 doit faire face au paiement des gens de guerre qu'on retient pour la garde de la ville. Ils regrettent d'avoir été privés du droit de battre monnaie « *par la malice des Princes de cette ville* » et notamment par celui « *qui se disoit notre Prince en dernier lieu, nommé Pierre de la Baulme, qui s'est joint méchamment et par une damnable conjuration au Duc de Savoie, l'ancien ennemi de notre ville*<sup>493</sup> ».

Le 16 janvier 1536, les Bernois déclarent la guerre à Charles III et s'emparent du Pays de Vaud, qui était alors terre de Savoie, dans une campagne éclair, ainsi que du Chablais, du Pays de Gex et d'une partie de l'ancien comté de Genève. Ils libèrent Bonivard dans sa prison de Chillon qui retrouve, après 6 années d'emprisonnement, une Genève nouvelle. Il y est reçu bourgeois en 1537 et entre ensuite au Conseil des Deux Cents. Genève est alors en état de siège. Le 3 février, ils font brûler le château de Gex. Messieurs de Berne annoncent aux Genevois qu'ils « *ont ouï nos plaintes contre le Duc, l'Évêque et ceux qui s'étoient fortifiés à Peney*<sup>494</sup> » et qu'ils envoient une armée à leur secours. Berne conseille aux Genevois de faire des provisions pour pouvoir résister à un long siège, pour le cas où ils seraient dans l'impossibilité d'intervenir rapidement<sup>495</sup>.

Les réformés de Genève vont être grandement aidés alors par la querelle qui oppose François I<sup>er</sup> et Charles Quint au duc de Savoie. François I<sup>er</sup>, prétextant qu'il a des droits sur la Bresse par sa mère

489 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 247 (notes)

490 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 209

491 Entêtement, obstination, opiniâtreté, ténacité

492 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 196

493 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 217-218

494 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 224

495 Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, op. cit., page 225

Louise de Savoie et, plutôt que d'aider son oncle, envahit la Savoie en avril 1536, ce qui rend le duc impuissant et aide les Réformés. Le catholicisme est définitivement proscrit à Genève.

### GENÈVE « LA ROME PROTESTANTE »

Voici ce que fut la vie à Genève pendant les quelques années qui suivirent son passage à la Réforme. Le 21 mai 1536, les Syndics « *achèvent d'interdire la messe à Genève ayant fait prêter le serment au peuple*<sup>496</sup> ». Ils rouvrent l'école de Rive avec un nouveau recteur. A la campagne, la population reste encore fermement attachée à la religion catholique, aussi le premier Syndic réunit tous les prêtres et leur donne jusqu'au dimanche de Quasimodo, en présence de Farel et de Bonivard, pour adopter la nouvelle religion. Les prêtres s'étonnent qu'on leur demande « *d'abandonner, sans une plus mûre délibération, une religion annoncée depuis tant de siècles, reçue pour juste, sainte et salutaire* ». Ils souhaitent qu'on les instruisse dans la nouvelle religion. « *Alors, si on nous peut convaincre, nous n'aurons plus de peine à suivre votre exemple et à nous soumettre entièrement à vos volontés* ». On donne suite à leur demande. Mais les paysans sont irrités par cette démarche et ils « *auraient maltraité les ministres qui allaient prêcher dans les villages s'ils ne fussent sortis bien accompagnés*<sup>497</sup> ».

Le 7 août, l'Alliance avec Berne est confirmée pour 25 ans aux conditions suivantes : « *Les Genevois paieront dans le terme de 6 mois 10.000 écus à ceux de Berne pour les frais de guerre, ils leur donneront entrée dans leur ville quant ils en auront besoin, ils relâcheront les seigneuries de Gaillard, l'abbaye de Bellerive*<sup>498</sup> ». Les Genevois parviennent à conserver le vidomnat, les revenus de l'évêché et ceux du prieuré de Saint Victor, qui vont leur permettre d'assurer l'entretien des ministres et de l'hôpital.

Ce fut en ce temps là que Jean Calvin de Noyon en Picardie, accompagné de son frère Antoine, passe par Genève, à cause d'un conflit qui le détourne de sa route. Ils arrivent de Ferrare où Calvin a rencontré la duchesse Renée de Ferrare, la sœur de Louis XII, le roi de France, qui est sensible à ses idées et à ses écrits. Ils sont en route pour Strasbourg. Guillaume Farel, de vingt ans son aîné, voit tout de suite en Calvin un homme d'érudition et parvient à le retenir à Genève pour y enseigner la théologie. Nous sommes en septembre. Voici ce qu'écrivit Calvin sur cette période dans son commentaire sur les Psaumes : « *Or un peu auparavant, la papauté avait été chassée (de Genève) par le moyen de ce bon personnage que j'ai nommé (Farel) et de maître Pierre Viret; mais les choses n'étaient point encore dressées en leur forme, et il y avait des divisions et factions mauvaises et dangereuses entre ceux de la ville.... Sur ce Farel (qui brûlait d'un zèle extraordinaire de faire annoncer l'évangile) fit immédiatement tous les efforts pour me retenir*<sup>499</sup> ».

Peu de temps après, les Bernois ordonnent à Calvin d'aller à Lausanne avec Farel et Viret pour y organiser des disputes publiques. La dispute de Lausanne se tient du 1<sup>er</sup> au 8 octobre dans la cathédrale. Elles aboutit à l'établissement du parti protestant et à l'interdiction de la religion catholique dans le pays de Vaud.

### Calvin et Farel chassés de Genève

En 1538, Calvin fait un catéchisme pour l'instruction de la jeunesse. Mais Genève a du mal à

496 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 271

497 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 272-273

498 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 273

499 Jean Calvin, Introduction à sa pensée théologique, Musée international de la Réforme, 2008, p. 25

accepter son autorité et s'agite à nouveau. On proteste dans les Conseils contre la rigueur que veut leur imposer la Réforme. Le 23 avril, les syndics décident de chasser Calvin et Farel de la ville « *sous prétexte de conserver les libertés de la ville et qu'ils n'avaient pas voulu se conformer à l'usage de Berne pour la communion*<sup>500</sup> ». Calvin s'en va à Bâle, puis à Strasbourg où il est reçu par Martin Bucer qui lui fait installer une église Française et enseigner la théologie. Farel se retire à Neuchâtel.

Mais les ministres qui servent l'église de Genève après le bannissement de Calvin et Farel sont assez faibles et les partisans de l'église catholique se prennent à penser que le moment est venu de réintroduire l'église romaine à Genève.

### La trêve de Nice

Or au même moment, Pierre de la Baume, qui ne désespère pas de son côté de parvenir à ramener Genève au catholicisme, décide de faire une nouvelle fois le voyage de Rome « *où Paul III le reçut avec bonté* », pour réfléchir avec le pape sur les moyens d'y parvenir. Il rencontre Paul III alors qu'il était sur le point de partir pour Nice pour y rencontrer le roi de France et l'Empereur et tenter de trouver avec eux le chemin d'une paix durable. Le pape décide de prendre Pierre de la Baume avec lui, comme un des prélats de sa suite dont fait partie le cardinal Jacques Sadolet (1477-1547), un éminent religieux italien, humaniste et écrivain. Il est évêque de Carpentras depuis 1517 et compte parmi les hauts personnages de l'église les plus influents du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a été secrétaire de Léon X, puis proche de Clément VII. Le pape Paul III l'a fait revenir à Rome et vient de le nommer cardinal en 1536. L'année suivante, on le retrouve membre d'une commission chargée par le pape de mettre en place une réforme de l'église et de préparer un concile général. Il va être à Nice le principal négociateur du pape et va contribuer beaucoup à la trêve de dix ans que vont finalement s'y jurer le 18 juin, après de longues semaines de négociations, les deux souverains.

C'est pendant son séjour à Nice, que l'évêque de Genève apprend « *le bannissement des trois ministres de Genève* » et la décision des syndics, le 23 avril, de chasser Calvin et Farel de la ville parce qu'ils ne respectaient pas les libertés de la ville. Il pense que c'est l'occasion de rétablir la religion catholique à Genève. Il s'en ouvre au pape et lui demande d'en parler à l'Empereur et au Roi de France. Mais rien n'est décidé, les deux monarques trouvant que les affaires de Genève sont « *un petit objet en comparaison de ceux d'Allemagne et d'Angleterre*<sup>501</sup> ». Il est vrai que Calvin est alors pratiquement inconnu alors que les idées de Luther envahissent des pays entiers des Allemagnes. Les deux monarques considèrent par ailleurs que Genève est un peu le domaine réservé de leur parent le duc de Savoie et ne souhaitent pas risquer de le vexer en se mêlant de ses affaires.

### « L'épître aux Genevois » de Jacques Sadolet

Le pape n'a toutefois pas perdu de vue la demande de Pierre de la Baume. Quelques mois plus tard, il décide de tenir en décembre un colloque à Lyon pour y débattre sur les moyens les plus adaptés pour rétablir l'ancienne religion à Genève. Pierre de la Baume y participe ainsi que les cardinaux de Tournon et Sadolet, les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, de Turin et les évêques de Langres et de Lausanne. On ignore quel fut le résultat de ce colloque, mais « *l'Épître aux Genevois* » en est certainement issue.

500 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 276

501 Joseph Antoine BESSON (curé) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et Maurienne et du Décanat de Savoy*, op. cit. page 64

Le 18 mars 1539, le cardinal Jacques Sadolet, « *un prélat savant, diplomate, amis de l'unité*<sup>502</sup> » fait parvenir au Magistrat et au peuple de Genève une lettre « *des plus insinuanes pour ramener les Genevois au sein de l'église romaine* », que l'on connaît sous le nom d'« *Épître aux Genevois* ». Elle est écrite en latin et son envoi a sans doute été fait en entente avec Pierre de la Baume. Le moment paraît par ailleurs bien choisi. Le désordre qui règne sur la ville depuis qu'elle a chassé Farel et Calvin permet en effet d'espérer un retour à la religion catholique romaine. L'« *épître* » de Sadolet, accompagnée d'une courte lettre, est remise en mains propres au Petit Conseil de Genève le 26 du même mois par Jehan Durand, citoyen de Carpentras. Le Petit Conseil, ne trouvant personne qui soit capable de répondre à ce livret, en envoie une « *rescription* » (copie) à Berne et leur demande quelle réponse y faire. Où l'on remarque une fois de plus que, dès qu'un problème se pose aux magistrats de Genève, demander l'avis de Berne leur paraît nécessaire. Les « *prédicants* » Bernois y réfléchissent et jugent finalement la tâche trop difficile. On décide alors de demander à Calvin de répondre à Sadolet, espérant qu'il acceptera. Il est d'accord d'aider « *son ancienne église* » à la fin du mois d'août. Sa réponse, une réfutation de « *l'épître aux Genevois* », est publiée en latin à Strasbourg, chez l'imprimeur Rihel, en septembre 1539 avec le texte de Sadolet. Les deux textes sont ensuite publiés en français en 1540 chez Michel du Bois à Genève. Dans son traité, Sadolet cherchait avec une courtoise habileté et de solides arguments à ramener les Genevois à l'église romaine, mais sans contrainte. Sa savante argumentation explique les difficultés que l'on eut à lui répondre et le recours que l'on dut faire à Calvin. Ce dernier, avec toute son autorité et son talent, lui fit une réplique brillante qui « *réfute avec tant d'habileté et de force celui qui voulait entreprendre de séduire ses anciennes brebis*<sup>503</sup> » qu'elle met fin aussitôt à la démarche de Sadolet. Luther eut connaissance de la réponse de Calvin lors d'un voyage qu'il fit à Weimar pour y rencontrer l'humaniste et réformateur allemand Melancton. Il la jugea excellente et en fit part dans un courrier de 1539 à Martin Bucer, le réformateur de Strasbourg<sup>504</sup>.

### Les divisions à Genève et le rappel de Calvin

En 1539, d'assez nombreux Genevois, dont des prêtres, ont encore des sentiments « *équivoques sur la religion et professent encore en secret la Religion Romaine* ». Le conseil les convoque fin décembre et leur demande « *s'ils approuvaient la messe ou s'ils la condamnaient*<sup>505</sup> ». La plupart répondent qu'ils la condamnent. Mais certains ont le courage de reconnaître qu'ils l'approuvent, et, parmi eux, le conseiller Jean Balard. On le menace de bannissement, mais finalement son courage impressionne et on le maintient dans ses fonctions de Conseiller.

Genève est alors divisée en plusieurs factions. L'une d'elles est conduite par Jean Philippe, un homme fort respecté de la population, qui est alors capitaine général après avoir été syndic et qui a formé le parti des « *artichauds* », hostile aux Protestants. En juin 1540, Jean Philippe est pris dans une bagarre et tue un homme « *d'un coup de pertuisane* ». Il parvient à s'enfuir, mais finit par être capturé dans la tour Perse<sup>506</sup> où il s'était caché. Un des principaux Artichauds, Claude Richardet, qui avait été premier Syndic en 1538, se tue accidentellement en cherchant à fuir. Le peuple, dont l'humeur est changeante et balance souvent du côté du plus fort, demande alors la mort de Philippe. Il a pourtant été un personnage important à l'époque où Genève menait des négociations avec Berne et Fribourg au sujet de la combourgeoisie. Il est condamné à avoir la tête tranchée et sa mort met fin à la faction des Artichauds.

502 Gabrielle BERTHOUD, *Antoine Marcourt, réformateur et pamphlétaire*, Genève, Librairie Droz, 1973, page 56

503 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 279 (note en bas de page)

504 James Edward McGOLDRICK, *Luther and Calvin : comrades in Christ*, page 3

505 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 280 (notes en bas de page)

506 Elle était située rue des Allemands (actuellement rue de la Confédération)

Le Conseil des Deux-Cents ne parvient plus à maîtriser la situation et songe à rappeler Calvin. Le 8 août 1540, Charles-Quint, peut-être informé de son intention, envoie une lettre à Genève dans laquelle il lui défend de prêter fidélité à Berne. Mais Genève n'en tient pas compte et, le 1<sup>er</sup> mai 1541, « *on défend les danses et les chansons profanes* » et on rappelle Calvin qui se décide finalement à revenir, sur l'insistance de Bucer qui le persuade que c'est là que se trouve sa vocation. Dès son retour, début septembre, il mène une activité débordante : catéchisme, prêches, enseignement de la théologie.

### SAINT-CLAUDE FACE À LA RÉFORME<sup>507</sup>

En 1524 déjà, les Bernois s'étaient emparés de la vallée des Dappes qui dépendait de l'abbaye de Saint-Claude, sans que Marguerite d'Autriche<sup>508</sup> put les en empêcher et malgré les réclamations de Pierre de la Baume qui avait soutenu les droits de son abbaye avec beaucoup de vigueur.

Après leur adoption de la réforme le 7 février 1528, les Bernois vont en devenir de fanatiques partisans et tenter de chasser la religion catholique partout où ils le pourront pour la remplacer par la religion réformée. A plusieurs reprises, ils feront des coups de main sur Saint-Claude qui vivra sous leur menaces pendant plusieurs dizaines d'années.

En septembre 1534, 500 Bernois rentrent dans le comté de Bourgogne en passant par le château de Joux. Ils s'avancent « *vers Saint-Claude, feignans vouloir aller vers le pays de Gex et du côté de Genève ; mais en effet dans le dessein de surprendre cette ville qui leur paraissait riche et d'y exercer toutes les profanations et cruautés qu'ils avaient faites ailleurs<sup>509</sup>* ». Les paysans, pris de panique, s'enfuient. Certains d'entre eux parviennent à atteindre Saint-Claude. Ils préviennent la population de l'arrivée des Bernois. Beaucoup d'habitants quittent alors la ville pour se réfugier dans les montagnes voisines. L'un d'entre eux, Claude Blanchod parvient heureusement à regrouper une centaine d'hommes qui sont bien décidés à en découdre avec l'envahisseur. Dans leur marche vers le Grandvaux, plusieurs paysans se joignent à eux, si bien qu'ils sont près de 400 lorsqu'ils attaquent les Bernois. Surpris, ces derniers s'enfuient vers la Suisse en perdant une centaine d'hommes dans leur déroute, et « *deux de leurs commandants<sup>510</sup>* ». Cet échec allait protéger la ville et son abbaye de nouvelles incursions pendant une soixantaine d'année.

En 1536, ils envahissent le pays de Vaud qui était jusque là terre savoyarde. Ils détruisent l'abbaye du lac de Joux, sans se soucier de ce qu'elle était vassale de l'abbaye de Saint-Oyend. Ils étendent alors leur domination sur la seigneurie de Saint-Cergues, une seigneurie qui appartenait à l'abbaye de Saint-Claude. Ils détruisent la chartreuse d'Oujon, proche de Saint-Cergues, prétextant que « *les réformateurs ont le droit et le devoir d'exterminer les moines<sup>511</sup>* » L'abbaye possédait par ailleurs des forêts en pays de Vaud. Berne s'en empare et les donne aux communes du canton de Vaud, s'attirant ainsi les faveurs des habitants qui adoptent la réforme.

### Les cérémonies d'hommage

507 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., paragraphes 2307 à 2309

508 Elle est régente des Pays-Bas, mais a toujours le comté de Bourgogne sous sa gouverne.

509 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., paragraphe 2350

510 Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, page 509/510

511 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 507

Pierre de la Baume observe de son refuge le développement inexorable de la Réforme<sup>512</sup> à Genève et craint qu'elle n'y chasse bientôt la religion catholique. Dès le début de 1535, redoutant que les idées nouvelles ne viennent contaminer ses vassaux de la terre de Saint-Claude et y provoquer des soulèvements, l'abbé de Saint-Claude s'emploie à resserrer les liens qui les attachaient à l'abbaye et ordonne « à tous les vassaux de la terre de Saint-Oyan tenants fief de l'abbaye d'avoir dans quarante jours à comparoître devant luy, pour luy rendre les devoirs et hommage à quoy ils sont tenus » sur tous les biens qu'ils possédaient « chasteaux, chevances, maisons, prés et champs, hommes et sujets mainmortables<sup>513</sup> ». La plupart des vassaux de l'abbé de Saint-Claude vont ainsi renouveler leur hommage. Ces hommages étaient toujours officialisés par des procès-verbaux. En voici quelques exemples :

Le 9 janvier 1535, Guillaume de Ronchaud fait hommage devant témoins à Pierre de la Baume au prieuré d'Arbois, suivi le même jour par Charles de Maisod, Claude de Pratz, Claude et Philippe Romanet. Le 26 janvier, toujours à Arbois, l'hommage est rendu par Philippe de Dortan. Le 21 février, Claude Chapelain de Moyrans fait hommage à Arbois.

Le 18 avril 1536, Guillaume Donzel, fait hommage en son nom et au nom de son père, suivi le 2 avril par Charles le Grand et le 27 par Monet Millet de Vulvoz. Le 29 juillet 1538, Barthélémy Frolin de Martigna fait hommage à Pierre de la Baume.

On va rapidement constater les résultats positifs de ces « reconnaissances féodales ». La terre de Saint-Claude va rester fidèle à la religion catholique, malgré les menaces des Genevois et des Bernois. Elle va même devenir un refuge pour les catholiques rejetés par Genève,

Dom Benoît nous donne peu d'informations sur les activités de Pierre de la Baume durant cette période. Il nous apprend qu'il a assisté à deux reprises, en 1534 et 1538, aux états Généraux de la Franche-Comté à Dole. Un des derniers actes importants de l'abbé de Saint-Claude, la création des foires de Saint-Claude, se situe à ce moment là. Nous l'évoquons en détail dans le chapitre « Pierre de la Baume, l'administrateur de l'abbaye de Saint-Claude ». C'est à cette époque aussi que ses responsabilités dans l'église vont devenir plus importantes avec son « élévation à la pourpre cardinalice », puis sa nomination comme archevêque de Besançon.

### **Pierre de la Baume cardinal**

Le 19 décembre 1539, Pierre de la Baume est à nouveau à Rome. Paul III vient de le créer cardinal-prêtre de Saint Jean, Saint Paul et Saint Pammaque<sup>514</sup>, devant le collège des cardinaux réunis en consistoire. L'abbé Besson donne comme motifs de cette nomination la volonté du pape de dédommager le prélat de la perte de ses revenus genevois et l'espoir de pousser par ce biais la population genevoise à revenir à l'ancienne religion. Il est probable que Paul III voulait ainsi manifester au prélat son soutien au milieu de toutes les difficultés qu'il avait traversées.

Quelques mois plus tard on retrouve Pierre de la Baume à Paris, La trêve conclue à Nice entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint a permis à ce dernier de gagner Gand, où la révolte gronde, en passant par la France. Informé de ce voyage, l'abbé de Saint-Claude, toujours obsédé par le souci de reconquérir un jour Genève, se rend à Paris pour tenter d'intéresser l'empereur à ce qui reste son

512 Dom Benoît l'appelle « l'hérésie »

513 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 491

514 Ce titre prestigieux a été porté par les papes Innocent VI, Paul V et Pie XII. Depuis 1946, il est donné au cardinal archevêque de New-York. La basilique des Saints Jean-et-Paul était proche du Colisée.

obsession. Mais sa démarche n'aura aucune suite.

A l'automne, Pierre de la Baume est à nouveau à Rome où il est l'un des signataires, le 27 septembre 1540, de la bulle de Paul III qui fonde la Compagnie de Jésus. Il approche à cette occasion Ignace de Loyola et sollicite son aide pour ramener Genève dans le giron catholique. Ignace de Loyola décide d'y envoyer deux religieux. Mais ils vont malheureusement mourir peu de temps après leur arrivée. C'est la dernière tentative connue de Pierre de la Baume pour restaurer la religion catholique à Genève.

La même année 1540, Claude de la Baume<sup>515</sup>, maréchal et gouverneur de Bourgogne, écrit au Parlement de Bourgogne concernant l'administration de la province dont il a la charge. L'année suivante, gravement malade, il est dans l'impossibilité de s'occuper des affaires de la province. Il décède en 1542. Dans une lettre au Parlement, Charles Quint lui annonce, qu'à la suite de ce décès, il a décidé de nommer provisoirement le cardinal Pierre de la Baume, son frère, pour administrer le comté de Bourgogne<sup>516</sup>. La même année, des jeunes gens commettent des désordres à Arbois contre les serviteurs du cardinal de la Baume.

### Pierre de la Baume, archevêque de Besançon

L'archevêque de Besançon Antoine de Vergy meurt le 29 décembre 1541. Pierre de la Baume prend possession du siège de Besançon quatre jours après, le 2 janvier 1542, par procuration. C'est François Bonvalot, trésorier et chanoine de l'église de Besançon, qui le représente. « *Le nouvel archevêque était vieux et infirme*<sup>517</sup> ». Il demande d'être relevé de l'évêché de Genève et de l'abbaye de Saint-Claude, ce que le pape accepta par la bulle datée de Parme et des nones de juillet 1543. Le pape nomme à la même époque comme coadjuteur de l'archevêque, Claude de la Baume, son neveu, âgé seulement de 8 ans et comme nouvel évêque de Genève et abbé de Saint-Claude, Louis de Rye, un autre neveu.

### La mort de Pierre de la Baume

Cependant, à Genève, la situation reste confuse et une révolution peut peut-être encore s'y produire. Ce scénario pousse Paul III à demander à Pierre de la Baume de regagner la Bourgogne. Le prélat part de Rome au début de 1544. « *Étant arrivé en Franche-Comté, il entreprit la visite de son diocèse de Besançon dont il avait été fait coadjuteur en 1529 ... Ayant été pris d'une fièvre aiguë dans son prieuré d'Arbois, il y mourut le 4 mai 1544 et y fut enseveli dans l'église de Saint-Just auprès de Claude de la Baume, son frère, Chevalier de la toison d'or et Gouverneur de Bourgogne*<sup>518</sup> où il repose depuis.

François de Bonvalot avait espéré succéder à Antoine de Vergy. Mais ce dernier avait choisi Pierre de la Baume. A la mort de Pierre de la Baume, les chanoines de Besançon, ignorant que le pape lui avait nommé un coadjuteur en la personne de son neveu Claude de la Baume, élisent François Bonvalot, abbé de Luxeuil. Chaque clan s'affronte alors. Celui des la Baume est conduit par Guillemette d'Igny, la mère de Claude, et par son cousin Louis de Rye. L'empereur, sollicité, pousse

515 Il était baron de Mont-Saint-Sorlin, seigneur de Présilly, chevalier de la Toison d'Or depuis 1531 et avait 2 fils :

Claude, le futur archevêque, et François, comte de Montrevel.

516 Le Parlement de Dole, répertoire numérique de la sous série 2 B établi par Jean Courtieu, Besançon 1994, 2 B 64

517 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 298

518 Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève ...* op. cit., page 66

les deux parties à un compromis. François Bonvalot sera administrateur de l'archevêché, avec le tiers des revenus, jusqu'à la majorité de Claude de la Baume. Ce dernier, après un début de carrière très agité, s'opposa par la suite avec beaucoup de zèle à la religion de Calvin et l'étouffa entièrement en Comté de Bourgogne.

Quand au chapitre d'Annecy, ayant appris la mort de Pierre de la Baume et ignorant qu'il avait déjà un successeur, réuni le 7 mai 1544, il élut comme évêque de Genève François de Luxembourg. L'affaire fut portée devant la cour de Rome qui valida la nomination de Louis de Rye.

### GENÈVE APRÈS 1544

Au moment où le pouvoir de Calvin s'étend sur Genève pour y devenir presque autoritaire, on apprend la mort en Franche-Comté de Pierre de la Baume le 4 mai 1544. Albin Thourel, un historien de Genève, dresse le portrait à charge suivant du prélat. Il était « *ancien évêque de Genève, ennemi plus méprisé que redoutable. Peu d'hommes politiques commirent autant de fautes que lui dans l'exercice du pouvoir. L'avarice et la faiblesse de caractère le rendirent méchant et faux et le conduisirent, de sottise en sottise, à des crimes dont les effets retombèrent sur la religion presque autant que sur lui. Rome prétendit le remplacer, mais ses successeurs ne furent évêques de Genève que comme, de nos jours, certains prélats sont faits évêques de Somosate ou de Hermopolis* ». Le pape nomme Auberive<sup>519</sup> comme évêque de Genève, résidant à Annecy.

Genève connaît alors plusieurs années difficiles provoquées par des épidémies de peste. La première sévit en 1541, « *On met les malades à l'hôpital de Plein-Palais*<sup>520</sup> ». Puis une nouvelle épidémie sévit en 1542, et à nouveau en 1545, où elle cesse aux environs de la Toussaint après avoir fait près de 2.000 victimes. Elle réapparaît encore en 1546.

En 1546, Calvin a bien du mal à apaiser sa ville. Cette année, ses soucis viennent des libertins qui « *ne voulaient point souffrir qu'on leur ôtât les jeux, les cabarets et autres lieux de débauche* », ce que les ministres évoquaient en chaire pendant que les Conseils menaçaient les débauchés « *de la suspension et de l'excommunication*<sup>521</sup> ». Genève est une ville où les mœurs ont toujours été très libres dans tous les milieux, dans le clergé comme dans le peuple, chez les anciens citoyens les plus aisés comme chez ceux qui avaient été les premiers à embrasser la Réformation. Les lieux de débauche étaient alors publiquement tolérés. Calvin se propose de corriger les mœurs de ces gens là qui protestent alors violemment contre l'établissement du consistoire, disant que c'était « *remettre sur pied la juridiction ecclésiastique de l'église romaine et retomber dans les inconvénients du papisme* ». Jacques Gruet, un clerc de notaire, était un des meneurs des libertins. Il est très fâché quand il apprend que certains de ses compagnons de débauche ont été obligés de faire réparation de leur mauvaise vie en Consistoire, genou à terre. Il s'oppose violemment à Calvin et affiche un placard vengeur dans la cathédrale, sur la chaire de Calvin. Il est arrêté, jugé et, le 26 juillet 1547, conduit à Champel où on lui tranche la tête<sup>522</sup>.

519 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit.. Il s'agit de Louis de Rye, un neveu de Pierre de la Baume, qui était,

entre autres, abbé de Auberive, abbaye cistercienne proche de Langres. Il sera évêque de Genève de 1544 à 1550. Son frère lui succédera alors.

520 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 284

521 Jacob SPON *Histoire de Genève*, op. cit., page 286 à 288

522 Il est possible qu'à la suite de cette condamnation, sa famille, qui était originaire du Pays de Gex, ait quitté Genève pour venir se réfugier à Septmoncel.

Calvin et saint Claude

Le dernier évêque de Genève est rapidement oublié. Les liens qui rapprochaient Saint-Claude de Genève se distendent eux-aussi. Saint-Claude passe rapidement du statut de ville voisine appréciée à celui de ville interdite. Calvin met au pas tous ceux qui s'opposent à lui et aux décisions du Consistoire. C'est ainsi qu'il déclare une guerre sans merci à la dévotion de saint Claude, la « *considérant comme une idolâtrie particulière des Genevois* ». « *Quand nous allons chercher Dieu à Saint Claude, écrit-il, voilà une injure que nous faisons à Dieu*<sup>523</sup> ».

Or certains réfractaires genevois avaient encore une vive dévotion pour saint Claude. Les Registres du Consistoire en font plusieurs fois état. Ainsi, le jeudi 24 février 1547, deux femmes comparaissent devant le Conseil, dont la femme du syndic Antoine Checcant. On leur reproche d'avoir participé à une querelle avec « *ceux qui vont ydollaré tant à Saint-Jacques que à Saint-Claude* ». Elles reconnaissent avoir croisé un passant « *qui demandoyt l'ausmone au nom de Dieu, de la vierge Marie et de Saint-Claude* ». Calvin leur reproche alors d'être toujours papistes.

Dans son « *Traité des Reliques* », Calvin s'en prend naturellement à saint Claude et au culte de ses reliques. Il engage par ailleurs avec le conseil un combat très actif enfin contre le port de certains prénoms. Claude, est alors un prénom très répandu à Genève. Le 27 août 1546, le Conseil ordonne « *à cause de l'ydolle appelée St Claude, laquelle contre Dieu est vénérée à 7 petite lhuez près d'icy ... que deffences soyent faictes que nul ne permecte d'ymposer tel nom à leurs enfants*<sup>524</sup> ».

Calvin<sup>525</sup> établit ainsi partout son pouvoir. Sa victoire souligne la faillite du système politique et religieux qu'avait souhaité Pierre de la Baume. Mais la Terre de Saint-Claude résiste à la réforme et demeure catholique et jamais la Réforme ne parviendra à franchir les portes du Jura, comme elle n'avait pu franchir les portes de Fribourg.

---

523 Jean CALVIN , *Sermons sur les Livres de Jérémie et des Lamentation*, Neukirchen-Vluyn, 1971, Jer. 16, page 70

524 Jean CALVIN , *Sermons sur les Livres de Jérémie et des Lamentation*, op. cit., page 70 (notes en bas de page). Il

est noté que le prénom Claude arrivait alors en 3<sup>ème</sup> position des prénoms les plus courants.

525 Stefan Zweig juge sévèrement l'œuvre de Calvin, lui reprochant son intolérance vis à vis de ceux qui ne pensent

pas comme lui. : « *Genève, écrit-il, accepte sans broncher ces nouvelles règles parce qu'elle vit dans la terreur. Calvin a deux visages. Il est très dévoué à ses fidèles, affable et bon. Mais dès qu'il s'agit de la doctrine, il devient inhumain et féroce* », allant jusqu'à proclamer du haut de sa chaire « *Une potence serait nécessaire pour y pendre 700 ou 800 jeunes Genevois, afin de pouvoir introduire enfin de bonnes mœurs et une véritable discipline dans cette ville corrompue* ». (Stefan ZWEIG, *Conscience contre violence*)

## 9 PIERRE DE LA BAUME ADMINISTRATEUR

Pierre de la Baume va s'intéresser de très près au gouvernement de l'abbaye de Saint-Claude, même s'il n'y réside que rarement, lui préférant le château de la Tour-du-May ou mieux encore le prieuré d'Arbois. Il paraît y avoir été bien accepté, obéi et respecté et l'abbaye comme la ville et la terre de Saint-Claude vont lui devoir de nombreuses et importantes réformes.

Avant d'étudier ce que furent les différentes facettes de son gouvernement, arrêtons-nous sur deux anecdotes qui nous renseignent sur son caractère. La première nous montre son côté parfois brutalement autoritaire et la faculté qu'il a alors de se reprendre et d'adapter son comportement. La seconde nous présente l'homme chaleureux, sachant remercier ceux qui lui sont proches.

### Charles de Lezay, prévôt du Grandvaux

En 1517, Pierre de la Baume, sans doute encore peu familier du mode de fonctionnement de la terre de Saint-Claude ou soucieux d'affirmer son autorité, nomme comme prévôt du Grandvaux son frère, Claude de la Baume, dont il est très proche. Charles de Lezay<sup>526</sup>, le prévôt alors en place, proteste et oblige l'abbé à revenir sur sa nomination. Au vu des titres de prévôt que lui présente Charles de Lezay, Pierre de la Baume reconnaît, par acte du 14 août 1517, « *que cet office, avec tous ses droits et émoluments, appartient de temps immémorial à Charles de Lezay et à sa famille sur les villages de Grandvaux et du Four-du-Plasne, avec le droit de nommer son fils aîné ou, s'il vient à être sans fils, l'un de ses gendres, à sa volonté, sans attendre ou demander la permission ou la confirmation de l'Abbé* ». La même année, sans doute pour se faire pardonner son excès d'autorité, Pierre de la Baume « *accorde au prévôt Charles de Lezay le droit de pêche sur le grand lac et les autres du Grandvaux*<sup>527</sup> ».

### L'anoblissement de Pierre Barouel

Depuis sa nomination comme abbé de Saint-Claude, Pierre de la Baume a comme « *conseiller et secrétaire intime* » Pierre Barouel<sup>528</sup> dont il apprécie beaucoup les services. Son secrétaire l'a accompagné dans ses nombreux voyages à Rome et même à Malines lorsqu'il s'est rendu à la cour de Marguerite d'Autriche. En 1535, Pierre Barouel, originaire de Chevry, un village qui se meurt, se dit prêt à lui redonner vie en y construisant une maison et une ferme et en y faisant venir des familles pour s'en occuper. Il demande qu'on lui donne un terrain. Il faut noter ici une importante différence d'approche par rapport à l'anecdote précédente. L'abbé consulte ses religieux et les principaux bourgeois de la ville et, ce n'est qu'après avoir reçu d'eux un avis favorable qu'il accepte son offre et lui donne un terrain par acte daté du 3 mai 1535, moyennant « *un cens annuel de 2 livres estevenantes* ». L'acte est daté de la « *maison forte d'Igney*<sup>529</sup> » et est signé, non pas par Pierre de la Baume, mais par son frère, Claude de la Baume, qui est maréchal de Bourgogne et chevalier de la Toison d'Or depuis 1531. Il paraît être souvent présent auprès de son frère l'évêque de Genève ou l'abbé de Saint-Claude, tout en connaissant une carrière importante auprès de Marguerite d'Autriche puis de Charles-Quint. Cette même année 1535, Pierre de la Baume anoblit Pierre

---

526

Il est étudiant à l'université de Dole en 1508. De 1516 à 1550, il sera échevin ou conseiller de la ville de Saint-Claude presque sans interruption de 1516 à 1550. Il mourut en 1555.

527 Abbé Luc MAILLET-GUY, *Histoire du Grandvaux*, op. cit., page 192

528 Alphonse ROUSSET, *Dictionnaire Géographique, Historique et Statistique des Communes de la Franche-Comté*,

Besançon 1854, tome 2, page 117

529 La maison forte d'Igny devait venir de la seconde femme de Claude de la Baume, née Guillemette d'Igny

Baroudel pour lui prouver sa reconnaissance et le récompenser de sa fidélité et de la qualité de son service.

### LA DÉFENSE DES PRIVILÈGES DE L'ABBAYE

Malgré la confirmation des privilèges de l'abbaye obtenue à plusieurs reprises de Bruxelles, les exaction des officiers du parlement de Dole continuent. Aussi, le 9 avril 1529, Pierre de la Baume intervient à nouveau auprès de la cour de Dole pour qu'elle reconnaisse et homologue les privilèges de l'abbaye<sup>530</sup>. S'en suit une longue enquête qui aboutit en 1532 à un réquisitoire méconnaissant les droits de l'abbaye, que viendra confirmer un arrêt de la cour de Dole du 7 septembre 1537 qui décidait que l'abbaye devrait désormais contribuer, ainsi que tous les autres habitants de la province, à l'imposition du don gratuit. Pierre de la Baume en fait aussitôt appel auprès du roi d'Espagne<sup>531</sup>. Le 1<sup>er</sup> août 1539, le roi, donnant raison à l'abbé, déclare que « *ledit arrêt demeurerait sans effet* » et charge sa sœur, la reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas d'en bas, de reprendre en mains ce dossier. Ce conflit trouvera enfin son terme avec Louis de Rye. A peine élu, le nouvel abbé acceptera l'arrêt de 1537 dès le 5 mars 1544 alors que Pierre de la Baume était encore vivant.

### LES RELATIONS AVEC LES PRIEURÉS

Les prieurés connaissent de grandes difficultés. Nombreux sont ceux qui ferment par manque de religieux. C'est le cas du prieuré de Viry. Le 11 mars 1524, Pierre de la Baume « *acense à noble Philibert Girod, de Saint-Claude les terres appelées vulgairement du prieur de Viry, ne se réservant que la maison prieurale pour l'entrepôt de ses dîmes*<sup>532</sup> ».

S'ils ne sont pas en cours de sécularisation, ils sont souvent réduits au seul prieur. Le prieuré de Saint-Lupicin se limite ainsi à François de Bruel, qui en est le prieur en 1516. Et souvent, le prieur régulier vit isolé, dans des bâtiments en très mauvais état et dans une presque complète indépendance à l'égard de l'abbaye qui lui a conféré le bénéfice. Il se borne à lui payer une petite redevance annuelle. Le prieuré de Cuture ou des Bouchoux, autrefois florissant, est mis en commende en 1525. C'est le début de sa décadence.

Le prieuré d'Arbois possède encore trois religieux. Pierre de la Baume y a succédé comme prieur commendataire à Jean Raynaud. Il fera d'Arbois sa résidence préférée. Gilbert Cousin, le secrétaire d'Érasme, en dressait le portrait suivant : « *Bâtie dans un site des plus agréables, et riche en produits de toutes sortes, et surtout en vins excellents et de longue garde, elle est florissante et célèbre*<sup>533</sup> ».

#### Le prieuré de Cessy

Le 3 avril 1520 Léon X unit par une bulle le prieuré de Cessy à la mense capitulaire à la demande de l'abbé de Saint-Claude pour les raisons suivantes qui nous donnent d'intéressantes informations sur la vie à l'abbaye de Saint-Claude à cette époque : « *Le prieur et le chapitre de Saint-Oyend nous ont représenté que dans leur église il se produit un grand et continuel concours de peuple pour vénérer le corps de saint Claude, encore conservé dans toute son intégrité, et les corps de plusieurs autres saints qui y sont exposés. La dévotion des fidèles pour ce lieu est si grande qu'on y voit*

530 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 494

531 Le comté de Bourgogne fera partie de 1477 à 1678 des terres de la maison de Habsbourg d'Espagne.

532 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 327

533 Paul DELSALLE, *Charles-Quint et la Franche-Comté*, Cêtre, 2008-2012, p. 23

*arriver des rois, des ducs, des barons, des prélats ecclésiastiques. Or cette affluence du peuple amène souvent en cette ville des maladies contagieuses; les moines alors, fuyant le danger, se trouvent dans la nécessité de se disperser dans des maisons étrangères, et parfois de loger chez des laïques: ce qui les force d'interrompre les offices divins. Si donc le prieur de Cessy, situé à plus de cinq lieues de l'abbaye, qui est en sa dépendance et dont la collation appartient à l'abbé, était uni et incorporé perpétuellement à la mense capitulaire, les moines auraient à leur disposition un abri convenable où ils pourraient se retirer et continuer les offices divins dans les temps de peste ou dans les cas de guerre». Le chapitre prit possession du prieuré de Cessy, en pays de Gex, le 2 juillet 1520.*

« En 1536, quand les Bernois firent la conquête du pays de Gex, ils s'emparèrent de tous les biens des moines de Saint-Claude et en jouirent comme ils l'entendirent tout le temps de leur occupation<sup>534</sup> ». Après qu'ils eurent abandonné le pays de Gex et que le culte catholique y eut été rétabli, saint François-de-Salles demanda à l'abbaye de Saint-Claude de contribuer à la réparation des églises de Cessy et de Divonne.

### Le relâchement de la discipline dans les Prieurés

Pierre de la Baume va tenter de reprendre en main les prieurés et d'y restaurer la discipline. En 1540, en accord avec le chapitre, il envoie Catherin du Tartre, son grand prieur, Pierre de Châtillon, son chambrier, visiter les prieurés de la Champagne, de la France et du Dauphiné et demande à François de Bruel, aumônier de l'abbaye et prieur de Saint-Lupicin<sup>535</sup>, et à Antoine de Pratz, prieur des Bouchoux, de visiter ceux de la Bourgogne et de la Savoie. Ces visites ont pour but de sauver les prieurés de la ruine certaine où les conduit le relâchement des moines. Au cours de leurs visites, les commissaires constatent de nombreux manquements à la règle : prieur absent, absence de vie conventuelle, églises ou maisons prieurales menaçant ruine. Parfois cependant ils trouvent le monastère et l'église en bon état, les habitants très satisfaits de leur prieur. Leurs pouvoirs sont importants. Les prieurs peuvent imposer des peines, des amendes, frapper de censure les moines, contraindre les prieurs à remplir leurs charges. Ils corrigent les abus les plus graves, mais se montreront impuissants à remettre en honneur les observances monastiques et la pauvreté et à restaurer la discipline nécessaire.

### L'ADMINISTRATION DE LA VILLE<sup>536</sup>

Les premières franchises de Saint-Claude remontent à 1310 et sont mises par écrit avec la charte d'Eudes de Vaudrey que viendront préciser par la suite les chartes de 1330 et 1393. Elles réglementent les relations de l'abbé et de sa communauté pour tout ce qui concerne la police, la justice, les taxes et la vie de la communauté en général. En contrepartie des droits obtenus, les bourgeois sont astreints de verser à l'abbé une redevance annuelle de 50 livres viennois « *de bonne monnoie de Lyon*, levées par quatre ou huit bourgeois, chacun étant imposé selon ses ressources<sup>537</sup> ».

La nouvelle organisation des communautés voit l'apparition dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle de nouvelle

534 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 1949

535 François de Bruel ou de Breul sera prieur de Saint-Lupicin de 1516 à 1538.

536 Cette partie est tirée de l'ouvrage de Michel Blondan, *Les Bourgeois de Saint-Claude, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Besançon, Cêtre 2004

537 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 1, page 589

charges, telles que celles de notaires. De son côté, la chancellerie abbatiale se développe également, l'abbé s'entourant de clercs gradués de l'université.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la vie communale est organisée à Saint-Claude autour de quatre échevins qui sont élus pour trois ans. Il était d'usage de les choisir dans quatre quartiers différents : la rue du Pré, la Poyat, la rue Basse et les place et rue du Marché. Ils forment le conseil exécutif de la ville et sont assistés de huit conseillers avec qui ils composent le conseil législatif.

Les magistrats sont aidés dans leurs tâches par le secrétaire de ville, le receveur (trésorier), les messiers qui assurent la police des prés, champs et vergers, les portiers qui assurent le contrôle des marchandises et ferment les portes de la ville le soir venu, les dixeniers enfin, désignés par les échevins, à raisons d'un pour dix maisons ou dix familles, qui veillent sur la sécurité collective, sur l'hygiène publique (ramonage, nettoyage des rues), collectent l'impôt, assurent le guet et entretiennent les fortifications.

Saint-Claude n'ayant pas encore de maison commune, les réunions ont lieu à l'église Saint-Romain. C'est dans l'église que sont élus les échevins et conservées les archives.

Les échevins accordent les lettres de bourgeoisie à ceux qui les sollicitent. Pour être admis bourgeois, il fallait être de condition franche. Sur la terre de Saint-Claude c'est l'abbé ou son représentant qui délivrait les actes de franchise. On demande l'affranchissement pour améliorer sa situation économique et s'établir en ville comme marchand, mercier ou clerc ou devenir tourneur, sculpteur ou imagier et travailler pour les pèlerins. L'affranchissement est un acte coûteux. Pour devenir libre, le mainmortable doit verser une somme équivalente au tiers de ses biens meubles.

### LA MAINMORTE

En dehors de ceux qui habitent en ville, la plus grande partie de la population est constituée de mainmortables. On les a longtemps décrits comme des serfs aux conditions de vie extrêmement difficiles, mais, mis à part la contrainte de vivre en communauté en un lieu donné, ce que l'on appelle « *faire feu et pain commun* », « *le poids de la servitude sanclaudienne ne semble pas si lourd aux paysans sanclaudiens, qui continuent à cultiver les terres de l'abbé sans chercher apparemment à fuir*<sup>538</sup> ». Il est rare en effet de voir des paysans déguerpir et fuir la tutelle de l'abbé. Le seigneur possède sur les mainmortables un droit d'échute qu'il exerce lorsque quelqu'un meurt « *sans enfant ou dont les enfants font foyer séparé* ». Ses biens reviennent alors au seigneur. Les absences pour cause d'études, pour raisons commerciales ou professionnelles sont permises. Mais elles sont limitées dans le temps. Il y a automatiquement rupture de la communion « *après un séparation effective d'un an et un jour*<sup>539</sup> ». On peut être mainmortable et rentrer dans le clergé. Le 28 avril 1516, Pierre de la Baume affranchit Pierre Gabet, prêtre, ainsi que toute sa famille<sup>540</sup>.

### LES AFFRANCHISSEMENTS

Pour devenir bourgeois de Saint-Claude, il faut impérativement « *justifier de son état d'homme libre, en produisant soit une copie des lettres d'affranchissement, soit un certificat de franchise*

---

538 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, P.U. de Rennes, 2009, page 218

539 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., page 291

540 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., page 263

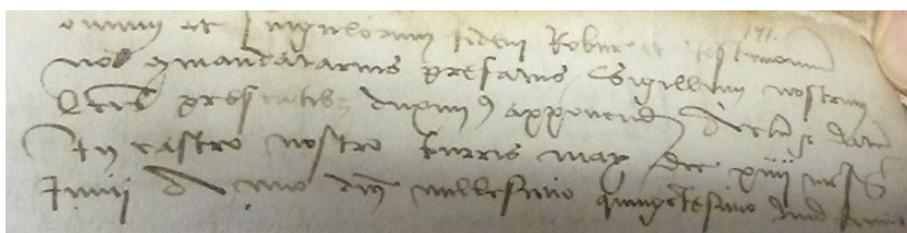
*dûment enregistré* ». C'est l'abbé qui accorde les affranchissements, ou, en son absence, le prieur, ce dernier « *agissant au nom de tous les religieux* », parfois aussi l'aumônier. Les affranchissements s'achètent. Pour les biens meubles, les lods (taxes seigneuriales) s'élèvent au tiers du prix du bien.

Les archives municipales de Saint-Claude conservent la liste pratiquement entière des bourgeoisies accordées à Saint-Claude et de l'affranchissement qui les précèdent, sous la forme de cinq livres de bourgeoisie. Les actes sont écrits en latin ou en français, et souvent très difficiles à déchiffrer.

L'inventaire analytique dressé par M. Duhem<sup>541</sup> nous a permis de relever les affranchissements accordés pendant l'abbatiat de Pierre de la Baume (1511-1544). Nous en avons noté 50 au total. Pierre de la Baume en a accordé 31 dont 18 entre 1513 et 1527. Quatre affranchissements ont été signés par l'aumônier François de Breuil. Ils concernent uniquement des personnes de Chaumont, communauté dont il était le seigneur. S'ajoutent à ces affranchissements, ceux prononcés par les deux prieurs qui ont officié sous Pierre de la Baume, Charles de Civria d'abord, dont nous avons quatre affranchissements, le dernier signé de sa main datant du 10 juin 1527. Nous ignorons à quelle date précise Catherin du Tartre lui succéda comme prieur de l'abbaye ; le premier acte qu'il signa est daté du 24 décembre 1530. C'est un consentement à un affranchissement prononcé par Pierre de la Baume. Il accorda deux affranchissements par la suite. Il était encore prieur au décès de Pierre de la Baume. Huit affranchissements enfin ont été accordés par des personnalités diverses, telles que l'abbé de Chézery, le seigneur de Villard-Saint-Sauveur, le prieur de Cuture (les Bouchoux), le secrétaire de la Comtesse de Bourgogne, etc.. qui concernent des mainmortables dépendants de la terre de Saint-Claude.

La plupart des affranchis sont originaires de la terre de Saint-Claude et ce sont souvent des cultivateurs mainmortables qui se font affranchir « *pour aller exercer dans la ville une activité artisanale ou commerciale* ». La profession n'est précisée que pour douze d'entre eux. On trouve ainsi : un tailleur de pierres, un maître cloutier, un couvreur, un cordonnier, un prêtre, deux tourneurs, trois notaires, deux apothicaires (les deux frères).

Les affranchissements sont le plus souvent datés de la maison abbatiale de Saint-Claude. Certains le sont du château de la Tour-du-May (photo ci-contre ; sur l'avant dernière ligne, on lit : « *in castro nostro turris May*<sup>542</sup> ») et, plus rarement, de la maison abbatiale du Grandvaux ou du palais épiscopal de Genève, ce qui donne à penser que l'abbé demeurait alors souvent dans sa principauté monastique.



### **Trois affranchissements hors du commun**

Pierre de la Baume, à peine en place comme abbé de Saint-Claude, dût faire face à un important problème financier. Les frais occasionnés par le procès en cour de Dole et par ses deux voyages de 1513 avaient largement dépassé le « *revenu ordinaire* » annuel de l'abbaye, à un moment où elle traversait par ailleurs de grandes difficultés financières. Pierre de la Baume va tout de suite réunir

541 G. DUHEM, *Inventaire Analytique des Livres de Bourgeoisie de la Ville de Saint-Claude*, Imprimerie Declume, Lons-le-Saunier, 1960

542 Livres de Bourgeoisie, registre BB 4, folio 24 v, archives municipales de Saint-Claude

dans une assemblée les échevins et les conseillers de Saint-Claude, de Moirans et du Grandvaux, les trois « *bâtys* » (divisions) de la terre de Saint-Claude, pour obtenir d'eux une aide financière.

Il a ensuite l'idée novatrice de proposer d'affranchir les personnes et les biens de familles mainmortables très riches, possédant un très important patrimoine foncier, alors qu'elle n'étaient pas demandeuses et sans pour autant qu'ils deviennent bourgeois, Ainsi, les Casier sont riches de 65 à 70 hectares de prés et terres labourables. Ils ont, en plus de leur deux maisons, des granges, des jardins et des vergers.

C'est la première fois qu'un affranchissement est pratiqué comme source de revenus et Pierre de la Baume se montre dans cette affaire un excellent financier. Il procède à ces affranchissements à trois reprises, ceux des Casier en 1515, des Gabet en 1516 et des Dronier en 1520. Chaque famille devra verser pour son affranchissement l'énorme somme de 200 écus d'or au soleil, ainsi qu'un cens annuel très important, de 13 gros pour les Casier, de 18 gros pour les Gabet et de 13 gros 4 engrognes pour les Dronier. A titre de comparaison, les plus grosses exploitations du *Terrier de la Pitance* étaient comprises entre 15 et 20 gros de cens annuel. L'évolution du statut de ces familles parvenues à un grand niveau d'aisance « *tend à prouver que le servage, loin de n'être qu'un processus d'oppression de la paysannerie, peut permettre la constitution de grosses fortunes foncières*<sup>543</sup> ».

### **L'affranchissement de Jean Nicod**

Jean Nicod fait partie des nombreux franc-comtois que l'on trouve au début du XVI<sup>e</sup> siècle au service de l'Empereur. Il est capitaine de Charles-Quint et gentilhomme de son « *hôtel* ». Le 16 novembre 1530, l'empereur écrit depuis Augsburg aux religieux de Saint-Claude « *pour les prier de consentir à l'affranchissement de la personne et des biens de son bien aimé capitaine Nicod* ». Sans doute souhaite-t-il ainsi récompenser un fidèle serviteur. Sa demande est acceptée et l'affranchissement est acté le 24 décembre par Catherin du Tartre, docteur es droits et grand prieur de l'abbaye, en présence notamment de François de Brual (Breuil), aumônier. Le 8 février 1531, les lettres de bourgeoisie de « *noble et égrège* » Jean Nicod, dit Poncin de Vaux, ainsi que de Claude Nicod son frère, et de Claude fils de Jean Aleman, tous du village de Vaux, paroisse de Molinges, sont enregistrées<sup>544</sup>.

### **AMÉLIORER LA JUSTICE**<sup>545</sup>

Abbé commendataire, Pierre de la Baume est souvent absent de l'abbaye. Cette situation nouvelle va le conduire à réformer profondément la justice civile de la Terre de Saint-Claude. Soucieux de plus de justice entre les communautés, il va chercher par ailleurs à rapprocher les coutumes qui sont souvent différentes de communauté à communauté.

### **Le Grand Juge de Saint-Claude**

Pierre de la Baume va rapidement chercher à réformer la justice civile sur la terre de Saint-Claude. Dans la Grande Cellérierie, c'est le cellérier qui jugeait en première instance les causes civiles. Un autre religieux, désigné par l'abbé, ordinairement le grand prieur, les jugeait en seconde instance, et si les parties appelaient de sa sentence, l'abbé devait juger en personne. Dans les causes criminelles,

543 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., page 339

544 *Livres de Bourgeoisies*, BB 2, AMSC, pages 97 verso et 98

545 Michel BLONDAN, *Les Bougeois de Saint-Claude, XVe – XVIIIe siècle*, Besançon, Cêtre 2004

c'était le procureur de l'abbé qui instruisait les procès et déférait ensuite la sentence aux échevins de la ville.

Souhaitant accélérer le fonctionnement de la justice à une époque où les procès pouvaient se prolonger pendant de longues années pour des querelles insignifiantes, Pierre de la Baume initie une réforme en 1515. Devant la protestation des échevins, l'abbé est contraint de renoncer à sa réforme. En 1526/1527, il revient à la charge et retire au cellérier « *sa délégation de juger en toute matière* » pour confier cette tâche à un juriste laïc, docteur en droit, connu pour ses éminentes qualités, appelé « *le grand juge* » qui a charge d'administrer la justice haute, moyenne et basse. Le territoire soumis au cellérier était alors appelé *bâty de la grande Cellérierie*. On appellera *bâty de la Grande Judicature* le territoire du Grand Juge. La décision de l'abbé provoque à nouveau une protestation énergique des échevins de la ville qui ne veulent pas d'autres juges que les moines. Pierre de la Baume doit faire à nouveau marche arrière.

Il faudra attendre environ 15 ans pour que la réforme soit appliquée, le cellérier demeurant le juge des ecclésiastiques. Vers 1530, Pierre de la Baume nomme le premier grand juge titulaire de l'abbaye de Saint-Claude qui a pour nom Jean le Moyne. La maison de justice est installée dans la rue Dessus la Poyat, la conciergerie et la prison occupant le rez de chaussée. Le grand juge laïque est l'unique juge ordinaire de la grande Judicature. Il n'a pas de juge au dessus de lui. On ne peut appeler de ses sentences qu'au Parlement de Bourgogne.

Lorsqu'un crime est commis, le grand juge confie au procureur fiscal qui est maintenant un laïc le soin de conduire l'enquête, de procéder aux interrogatoires et de rédiger l'acte d'accusation. L'acte est alors remis au grand juge qui procède à l'instruction, en présence du procureur fiscal et décide de procéder ou non à la torture. Il remet ses conclusions aux échevins à qui il revient de prononcer la sentence. N'étant pas juristes, ils peuvent faire appel, si nécessaire, aux juristes de Dole. Les échevins se réunissent le samedi vers midi, sous les arcades de la place du Marché, pour lire leurs décisions en audience publique et en présence de leurs conseillers. Le condamné a la possibilité de faire appel devant le tribunal de Dole qui va alors prononcer un non lieu, une relaxe ou un acquittement, ou aggraver la peine. La peine est exécutée par l'exécuteur de la haute justice, un bourreau qui vient de Dole. S'il s'agit d'une pendaison, le lieu des supplices est le tertre des Étapes (cimetière actuel). En cas de décapitation, ce qui est une peine rarement appliquée, elle a lieu en plein centre ville, place du Marché. Les petits criminels (peines qui n'entraînent pas la mort) sont passibles du fouet, du carcan ou du bannissement.

### **Les nouveaux pouvoirs des échevins**

Avec la charte datée d'Arbois le 21 janvier 1543, Pierre de la Baume élargit les pouvoirs des échevins. Ils ont désormais la charge « *de conduyre, gouverner et administrer la chose publique de la ville en ce que touche la police et direction de manière de vivre* ». Ils ont désormais compétence pour ordonner le nettoyage des rues, l'entretien des maisons et des cheminées à cause du risque d'incendie, chacun devant nettoyer devant chez lui, au moins une fois tous les 15 jours.

Les échevins jugent « *les bourgeois, manans et habitants* » de la terre de la ville. Ils sont assistés par leurs conseillers et souvent par le Grand Juge qui prend alors rang parmi les conseillers. Leur compétence est limitée, aucune amende ne devant excéder 60 sols. Les peines vont de 3 sols pour atteinte à la salubrité publique ou pour avoir ouvert boutique un dimanche à 60 sols pour avoir négligé d'entretenir sa cheminée ou pour avoir provoqué un incendie. Abuser un pèlerin coûte 20 sols. Les peines peuvent être aussi des amendes en espèce ou en nature, telles qu'« *une livre de cyre applicable aux luminaires de l'église* » ou encore des confiscations, comme du pain distribué aux

pauvres.

Tout bourgeois, tout habitant, peut anonymement « *dénoncer un désobéissant* » aux échevins. S'en suit une procédure rapide. L'audience a lieu à la maison de ville, sur assignation. La sentence est écrite par le secrétaire de ville. Les conflits de compétences entre échevins et seigneurs-abbés, représentés par le Grand Juge et le procureur fiscal, sont fréquents.

## **Justice et prévôtés**

### **Les prévôts**

La terre de l'abbaye de Saint-Claude est divisée en prévôtés<sup>546</sup>. On en compte une dizaine au Moyen-Âge : Saint-Oyend, Septmoncel, Longchaumois, la Vallée (Chassal, Molinges, Marigna, Vaux, Chiria), la Côte Saint-Geroges (Vulvoz, Larrivoire, Samia, Samiset), Viry et Rogna, Saint-Lupicin, Jeurre, Martigna. Dans le bâti de Moirans, on trouve les prévôtés de Moirans, Meussia et Charchilla. Au nombre des prévôtés, il faut ajouter celles de La Tour-du-May, d'Etival, des Ronchoux et du Grandvaux.

Le prévôt est le représentant de l'abbé dans un district. Il est chargé de gérer les biens et les revenus de l'abbé qui en est le seigneur. Il commande la force armée. Il rend la basse justice. On peut le comparer à nos juges de paix actuels. En cas de contestation de la sentence, l'affaire remonte au cellérier qui a la charge de surveiller les prévôts. La justice moyenne est rendue par le grand cellérier avant la réforme de la justice, par le grand juge ensuite.

Les prévôts vivent des revenus de leurs terres et, souvent, de quelques redevances que leur a concédées l'abbé. L'office de prévôt est une tâche anoblissante qui est vite devenue héréditaire. Les familles de prévôts les plus célèbres sont les de Moirans, de Chassal, de Grandval devenus les de la Ferté, puis les de Lezay, de la Tour (Saint-Lupicin). La famille de Viry s'est éteinte au XV<sup>e</sup> siècle. La charge de prévôt a alors été reprise par la famille Sambin.

Voici quelques exemples de l'engagement de Pierre de la Baume dans la vie des prévôtés.

A la demande des représentants des communautés de Molinges et de Saint-Georges qui se sont plaints de ce que le cellérier ne prononçait jamais d'amende en dessous de 60 sols dans la prévôté de la Vallée, l'abbé « *rappelle le tarif des amendes en l'alignant sur ceux des autres circonscriptions juridiques de la Terre de Saint-Claude*<sup>547</sup> » et décide que ces amendes ne pourront jamais dépasser trois sols<sup>548</sup>.

### **La prévôté du Grandvaux**

En 1516, il lance une enquête destinée à la vérification et à l'établissement des coutumes du Grandvaux. Les droits mortuaires y étaient fixés à un taux unique, quelle que fut la condition du défunt. Pierre de la Baume trouva cette coutume injuste et s'employa à la modifier par petites touches. Par un acte du 29 juillet, confirmé le 9 décembre par Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, il fixa un tarif proportionnel pour les droits mortuaires, déterminant trois classes, les riches qui

<sup>546</sup> Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 1, pages 627 & 628

<sup>547</sup> Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., page 187

<sup>548</sup> Alphonse ROUSSET, *Dictionnaire Géographique, Historique et Statistique des Communes de la Franche-Comté*, Besançon 1854, tome 6, page 142

payaient 24 sols, les moyens qui en payaient 16 et les pauvres qui ne payaient que 8 sols.

Le Grandvaux avait un droit coutumier différent de celui de la terre de Saint-Claude. Le 29 juillet 1516, Pierre de la Baume lance une enquête qui va aboutir à une profonde modification du droit coutumier en vue d'une plus grande équité. Le Grandvaux n'envoie pour le représenter qu'une seule personne. Mais le 29 mars de l'année suivante, une quarantaine de personnes participent à l'élection des procureurs de la communauté du Grandvaux au Parlement de Besançon. Le 19 février 1519, il fixe définitivement le tarif des différents droits casuels entre les paroissiens et le curé, suite à la requête présentée par sept échevins désignés comme les représentants officiels de la communauté<sup>549</sup>. Le 17 juillet 1521, par une charte datée du château de la Tour-du-May, Pierre de la Baume adoucit notablement le coutumier du Grandvaux.

L'ordonnance du 16 mai 1522 fixe un nouveau code civil concernant les droits de succession. La femme n'a plus aucun droit héréditaire sur la succession de son mari, mais conserve sa dot. Les parents peuvent disposer de leurs biens en faveur de leurs enfants, comme ils l'entendent. Les père et mère succèdent à leurs enfants vivant dans leur communion, lorsque ces derniers sont « *au dehors pour desservir cures ou chapelles ou faire quelques autres services* ». Les habitants ne sont tenus de faire des corvées que sur les propriétés de l'abbé. Ils peuvent s'en libérer en payant « *quatre gros, monnoye de Bourgogne* ». Ils ne sont tenus désormais à faire une « *montre d'armes* » que devant l'abbé ou ses commis<sup>550</sup>.

Le 9 août 1524, Pierre de la Baume confirme la charte du 17 juillet 1521 et rappelle ses officiers et commis à l'observation des traités « *sous peine d'encourir son indignation*<sup>551</sup> ».

## LES DÉMÊLÉS ENTRE LE CHAPITRE ET LA VILLE

Ils sont fréquents. Les échevins de Saint-Claude s'opposent souvent au chapitre, la plupart du temps pour des peccadilles. Il faut toute la diplomatie de Pierre de la Baume pour résoudre ces différends. Il a l'habitude de la négociation. Il l'a pratiquée souvent dans son évêché de Genève où, là aussi, plusieurs pouvoirs s'opposaient. Mais, alors qu'à Genève le dialogue était devenu difficile à la suite de l'accord de combourgeoisie conclu avec Fribourg et Berne, l'abbé de Saint-Claude reste à Saint-Claude le maître du jeu. Il s'avère un habile conciliateur.

### L'affaire du cimetière

En 1520, le cimetière paroissial dit « de la Villette » est agrandi sur des terrains proches de la source du Bugnon achetés par les échevins, pour recevoir les pestiférés. Les religieux protestent contre cet agrandissement. Ils craignent qu'il ne provoque une pollution de la source du Bugnon qui les approvisionne en eau. Le débat est porté devant le Parlement de Dole. Mais finalement, devant la lenteur de la procédure, les deux parties sont d'accord de soumettre la contestation à l'arbitrage de Pierre de la Baume, « *abbé et seigneur de Saint-Claude. Il se transporte sur le cimetière étudie avec soin les lieux, entend tout ce qu'allèguent les deux partis, puis il rend sa sentence le 14 mars 1522*<sup>552</sup> ».

Pierre de la Baume fait réduire l'agrandissement du cimetière et précise que « *l'extrémité voisine de*

549 Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, op. cit., page 184

550 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 471

551 Abbé Luc MAILLET-GUY, *Histoire du Grandvaux*, Voiteur 1933, page 289

552 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 2155

*la fontaine du Bugnon et du chemin ne sera point employée à la sépulture des morts*<sup>553</sup> ». Les contrevenants seront passibles d'une amende « *de 100 marcs pour chaque contravention* ». Les limites du cimetière sont modifiées. On en retire une partie que l'on compense par l'achat par la ville d'un autre terrain contigu au cimetière. L'abbé donne 10 francs pour cet achat. Tout le cimetière sera clos. Suivent les noms de tous les personnes, religieux et bourgeois, ayant participé à l'acte<sup>554</sup>. Parmi les religieux cités dans l'acte, on trouve François de Bruel qui est prieur de Clairvaux en même temps qu'aumônier de l'abbaye de Saint-Claude.

### **Le droit de passage par l'abbaye**

Quelques années plus tard, en 1531, un nouvel incident survient. Les religieux interdisent aux séculiers l'entrée de l'abbaye. Les portes du monastère étaient alors la porte de l'Horloge (de Reloge), celle de Notre-Dame (la Cueille) et celle « *devers la maison des Infirmeries* », qui permettaient aux habitants d'aller vers la route de Genève. Les habitants de Saint-Claude protestent et en appellent à l'abbé. Dans sa sentence du 6 mars, datée d'Arbois, Pierre de la Baume, après avoir entendu les deux parties, demande aux religieux d'ouvrir à nouveau les portes de l'Horloge, de Notre-Dame et des Infirmeries et d'y laisser passer les habitants. La sentence ne paraît pas être appliquée. Les religieux demandent à l'abbé de revenir sur sa décision et les échevins de la confirmer. Le 18 mars 1532, Pierre de la Baume assigne, par un acte daté d'Arbois, les deux parties à comparaître devant lui « *avec chacune deux avocats* » le 15 avril à Salins. Il rend sa sentence le 16 et autorise les habitants à « *aller, venir, passer et repasser* » par la porte de l'horloge, puis par celle de Notre-Dame pour « *tirer hors la ville* », « *sans que les grands prieurs, religieux et couvent les puissent fermer, sauf la nuit ou en temps de peste ou de guerre*<sup>555</sup> ». Les portes seront donc fermées la nuit et pourront l'être en cas de peste ou de guerre. La contestation est ainsi réglée. Elle surgira à nouveau 40 ans plus tard.

### **La cloche de l'église**

Autre source de différend entre la ville et l'abbaye : La cloche de l'église Saint-Romain qui fut pendant 30 ans la cause de nombreux procès. C'est ainsi que les échevins ordonnèrent, « *au mépris de l'antique supériorité de l'église de Saint-Claude sur celle de Saint-Romain* », de faire des réparations et des agrandissements de l'église paroissiale, sans demander aux religieux leur autorisation, et ils « *installèrent une nouvelle cloche contre leur gré, dans un lieu où elle gênait les offices monastiques*<sup>556</sup> ». En s'opposant ainsi aux échevins, les religieux souhaitaient affirmer la supériorité de l'église Saint-Claude sur l'église Saint-Romain.

### **Nouvelles tensions entre habitants et religieux**

De vives tensions opposent régulièrement les habitants de Saint-Claude aux religieux qui peuvent parfois tourner à la violence. En 1532, les religieux obtiennent du parlement de Dole un arrêt de la construction d'une nouvelle sacristie. La même année, le 9 avril, le chapitre remet une procuration à Étienne d'Angelon, qui est notaire et son secrétaire à la fois « *pour le charger de solliciter en sa faveur du parlement de Dole un mandement d'assistance et de sûreté contre les habitants de Saint-Claude* ». Elle est signée par 21 religieux, dont Catherin du Tartre, le grand prieur, et François de Bruel, l'aumônier. Le chapitre y demande la protection du Parlement de Dole devant les attaques que subissent les religieux « *battus et outragés* » par les habitants qui viennent les assaillir en pleine

553 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, paragraphe 2155

554 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, tome 2 pages 420 et 421

555 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., paragraphe 2155.

556 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 428

nuit, lançant des pierres contre le monastère<sup>557</sup>.

### LA CHARTE DE 1543

Saint-Claude traverse des jours difficiles. Le développement de la réforme dans les cantons suisses et en Allemagne, son adoption par Genève ont profondément déstabilisé l'économie de la ville en diminuant sensiblement le flot des pèlerins. Pierre de la Baume a quitté Genève en juillet 1533 et sa ville épiscopale est passée peu après à la réforme. Tout contact entre les deux villes est désormais proscrit et le procureur de Saint-Claude a ordonné de couper la route qui relie Saint-Claude à Genève, par le col de la Faucille, tant pour les marchandises qu'ils importent que pour celles qu'ils exportent. Mais on vit toujours dans la crainte que les « *hérétiques* » ne viennent prendre place dans cette ville abbatiale, Saint-Claude n'étant qu'à deux jours de Genève.

Le 21 janvier 1543, Pierre de la Baume accorde à la ville de Saint-Claude une nouvelle charte « *donnée en notre prieuré d'Arbois*<sup>558</sup> » par laquelle il engage des réformes importantes qui vont moderniser l'administration de la ville et son activité économique, notamment par la création de foires nouvelles .

La charte<sup>559</sup> commence ainsi : « *Pierre par la divine miseration Cardinal en notre mère sainte Eglise Romaine du titre de Saint Jean et Saint Paul surnommé de la Baume, archevêque de Besançon, Évêque et Prince de Genève, abbé commendataire et seigneur des abbayes et monastères de Saint Oyan de Joux, Moustier Saint-Jean*<sup>560</sup> (photo), *notre dame de Pignerol, Saint Just de Suze, A Tous présents et advenir Salut* ».



portail de l'abbaye de Moustier Saint-Jean  
Closter Museum de New-York

Le rappel des nombreuses responsabilités de Pierre de la Baume est impressionnant. Il est intéressant de noter par ailleurs qu'il s'affiche toujours comme « *Évêque et Prince de Genève* », alors que la ville est passée depuis 1536 à la réforme et que la religion catholique y est proscrite. Il garde sans doute toujours l'espoir de pouvoir un jour reconquérir son évêché. A noter aussi qu'il s'intitule pour ses diverses abbayes comme « *abbé commendataire et seigneur* ». L'étude de la charte de 1543 va nous aider à voir comment il gouvernait son abbaye de Saint-Claude.

Pierre de la Baume a pu observer à Genève à quel point les foires, même en déclin, participaient au dynamisme économique de la ville. Sans doute en a-t-il parlé aux échevins de Saint-Claude. Mais il

557 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, tome 2, op. cit., page 428

558 En présence de Messire Charles d'Avernay protonotaire apostolique, prieur commendataire de la Loye, Messire

Jean Huot, docteur es droits notre grand juge en notre dite terre, Charles de Lezay ecuyer et prévost de notre terre de Granvaux, notre procureur général Jean de Brogues, Charles le Grand, notre châtelain de Moyrans et plusieurs autres témoins.

559 *acte donné par PDLB confirmant et accroissant les franchises de la ville et lui concédant trois foires franchises, 21 janvier 1542. AA2, 3/, AMSC*

560 Pierre de la Baume fut abbé commendataire de cette abbaye, située en Bourgogne (Côte d'Or), à partir de 1527

ne va pas s'approprier cette idée. Au contraire, il laisse entendre dans la charte que ce sont les échevins qui, au vu de la situation économique préoccupante de la ville, ont pris certaines résolutions pour y remédier, dont la création de foires.

Dans le préambule de la charte, il rappelle le constat fait par les échevins. Saint-Oyan est située « *en haute montagne et lieu maigre et stérile* » et elle n'a dû son développement que grâce à l'afflux de pèlerins venus y vénérer « *le précieux corps de Saint Claude* », logeant dans des « *hôtelleries* », achetant des « *futailles<sup>561</sup> et paternotres* » et autres objets. Les commerçants et les artisans souffrent de la baisse des pèlerinages. Des jeunes ont déjà été contraints de quitter la ville pour aller trouver du travail ailleurs. « *Plusieurs ... sont estez contrainctz de absanter d'icelle et aller chercher moyen de vivre aillieurs* ». On craint que ce phénomène ne s'amplifie, au risque de laisser « *lad ville grandement amoindrie et dépeuplée* ».

Les échevins et leurs conseillers ont longuement réfléchi à ce problème et ont trouvé plusieurs solutions pour y remédier. Ils les ont proposées à « *la communauté assemblée en notre église paroissiale dud Saint Romain dud Saint Oyan au son de la cloche en la manière accoutumée* ». Cette dernière a accepté leur recommandation, pour éviter la décadence de la ville, d'établir « *trois foires franchises avec leurs privilèges* ».

### **La création des nouvelles foires**

Dans la charte de 1543, Pierre de la Baume propose donc, pour répondre à la demande des échevins défendue par le Prieur et le chapitre, l'établissement de trois nouvelles foires franchises de toutes taxes. Ces foires s'ajoutent aux anciennes foires « *déjà érigées et dressées d'ancienneté en notre ditte ville par nos dits prédécesseurs<sup>562</sup>* » qui sont la foire de la mi-carême, celle de mai, celle des onze mille vierges, celle de la saint Martin et celle du 31 décembre que nous connaissons par des comptes de la ville du XVII<sup>e</sup> siècle. Chacune d'elle durera huit jours « *entiers non fériés* ».

- la première commencera le premier jour non férié suivant le 6 juin, fête de saint Claude. On pense qu'elle attirera beaucoup de pèlerins et de marchands.
- la seconde commencera le lendemain et premier jour non férié après la fête de saint Mathieu, apôtre, le 21 septembre, c'est à dire entre la fin des récoltes et le début des fortes gelées. C'est le moment de l'année où l'on fait ses provisions pour l'hiver.
- la troisième commencera le mardi suivant la purification de Notre-Dame, célébrée le 2 février. Il faut alors se réapprovisionner et proposer à la vente les articles dits « *de Saint-Claude* » que l'on a produit pendant les mois d'hiver.

Il est confirmé que « *ces foires seront exemptes de toutes gabelles<sup>563</sup>, aide, subsides, payages, ventes, laudes<sup>564</sup>, couponages<sup>565</sup> et autres charges quelconques<sup>566</sup>* ». Ces exonérations de charges, que l'on retrouvait aussi à Genève, incitaient fortement les commerçants à se déplacer.

---

561 Ouvrages en bois non tournés tels que tonneaux

562 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2 page 406

563 Est pris ici dans le sens d'impôts (thèse de Michel Blondan, *Les Bourgeois de Saint-Claude et leurs coutumes*)

564 = les leydes ou droits de vente prélevés lors des foires ou marchés et s'appliquant aux marchandises (Blondan, id.)

565 Le droit de coupe permettait à son titulaire (un seigneur, une ville) de prélever un certain nombre de mesures sur un stock de marchandises (Michel Blondan, id.)

566 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2 page 2124.

La situation économique reste encore toutefois très précaire en 1550, comme le montre la lettre suivante écrite par les habitants de Saint-Claude à Charles Quint, concernant leurs difficultés et le marasme des affaires. Ils expliquent que le : « *profit depuis trente ans en ça est fort diminué et quasi anéanti à cause des hérésies luthériennes et autres divisions en la sainte religion chrétienne, dont plusieurs sont infectés et corrompus, même audit Genève et pays de Savoye distant dudit lieu de Saint-Claude d'environ demie-journée seulement*<sup>567</sup> ».

Ces foires, comme le pèlerinage au tombeau de saint Claude vont puissamment contribuer au développement de l'industrie locale. Saint-Claude va devenir ainsi une des villes les plus dynamiques de Franche-Comté. Un grand nombre d'ouvriers habiles, d'artistes distingués travaillent le buis, la corne, l'écaille, l'ivoire. La vente des chapelets, de statuettes de la saint Vierge et des saints locaux ainsi que d'une foule d'autres objets faits au tour tels que écuelles, cuillères, fourchettes en bois, services en corne, sifflets, peignes, y devint peu à peu considérable<sup>568</sup>.

### **Moderniser l'administration de la ville**

Dans le préambule de la charte, Pierre de la Baume indique qu'il s'est laissé convaincre « *par ses très chers, bien aymez et feaulx eschevins, conseillers et bourgeois avec les autres manans et habitans* » de Saint-Oyend d'accroître les libertés et privilèges urbains<sup>569</sup>. Il a pris l'avis du grand prieur, Catherin du Tartre, et du chapitre et annonce maintenant les mesures qu'il propose pour moderniser la vie économique, juridique et sociale de sa ville en accordant des droits nouveaux à l'assemblée des bourgeois. Il lui abandonne une partie de ses attributions et autorise les échevins à « *conduyre, gouverner et administrer la chose publique de la ville en ce que touche la police et direction de manière de vivre* », après que la charte aura été soumise à la « *communauté assemblée en nostre église parrochiale de Saint-Romain dudit Saint-Oyan au son de la cloche en la manière accoutumée* ».

Pierre de la Baume rappelle ensuite que les quatre échevins et leurs huit conseillers ont pour tâche de « *conduire, gouverner et administrer la chose publique de notre ditte ville en ce que touche la police et la direction des négozes et manière de vivre d'icelle, puissent et leur soit loisible de dorénavant faire nettoier les rues, maisons, chambres, cheminées, conduits et autres choses communes d'icelle ville, et semblablement d'avoir égard sur la distribution et vendage des pains, vins, chair et autres denrées, mesure et poids d'iceux, donner ordre à tous autres concernant la police convenable, tant pour l'érection des dittes foires et entretenements d'icelles*<sup>570</sup> ». Pour leur permettre de faire respecter leurs décisions, il les autorise à exercer certains pouvoirs de justice. Certes, cela ne concerne que les affaires de « *basse justice* » dont les amendes ne peuvent excéder 60 sols. Mais désormais, les bourgeois de Saint-Claude vont pouvoir être jugés au pénal en première instance par leurs pairs. Une prérogative que le « *tribunal échevinal* » conservera jusqu'à la conquête française. En cas de différend plus important, il faudra s'en remettre « *à nos juges du dit Saint-Claude* » à qui Pierre de la Baume, sachant qu'il fallait alors de longues années pour régler « *les querelles les plus insignifiantes* », demande de rendre une justice rapide. Jean Huot, docteur es droit, était alors le grand juge de la terre de Saint-Claude.

567 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2 page 431. Les habitants de Saint-Claude on

réduit ici la distance Genève - Saint-Claude pour rendre leur situation plus précaire encore.

568 Abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, op. cit., note en bas de la page 85

569 Michel BLONDAN, *Les Bourgeois de Saint-Claude, XVe – XVIIIe siècle*, Besançon, Cêtre 2004, page 185

570 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, op. cit., tome 2, page 2125

La « *direction des négoce*s », c'est l'organisation du commerce de détail, des foires, mais aussi le contrôle de la boucherie. Les échevins auront désormais « *regard sur la distribution et vendage des chairs* ». Mais c'est aussi le contrôle du nettoyage des rues<sup>571</sup>, de l'entretien des maisons et des cheminées qui sont souvent sources d'incendies. Chaque particulier doit nettoyer devant chez lui, au moins une fois tous les 15 jours. Ils veillent aussi à l'entretien des fontaines, au pavage des rues et s'assurent que les constructions nouvelles respectent l'alignement.

La charte rappelle enfin quelques autres responsabilités des échevins. Il leur revient d'organiser les « *repartements*<sup>572</sup> » qui permettront d'allouer à chaque feu, selon sa composition, le « *sel de l'ordinaire* ». Le sel est obligatoirement comtois et vient de Salins. On s'en sert, en dehors de l'usage quotidien dans la cuisine, dans la fabrication des fromages, mais aussi pour conserver les aliments.

Ils organisent et contrôlent le marché hebdomadaire qui se tient chaque samedi, place du Marché.

Ils n'ont par contre aucune compétence sur les marchands de la rue des Merceries. Les boutiques appartiennent à l'abbaye et les bourgeois qui y tiennent boutique n'ont de comptes à rendre qu'à elle. On y vend beaucoup d'articles de piété dont les patenôtres connus de Rabelais, mais aussi toute sorte d'articles qu'on appellera plus tard « articles de Saint-Claude » tels que « *pinges* (?), *ciflos*, *louces* (grandes cuillers à servir le potage), *escuelles*<sup>573</sup> ».

Le gouvernement de Pierre de la Baume a su rejoindre là aussi les aspirations des échevins et des bourgeois. En établissant en 1542 les trois foires franches, il allait mettre en mouvement « *le processus qui a permis à Saint-Claude de sortir du Moyen-Age et d'entrer dans l'époque moderne en étudiant l'organisation et le fonctionnement de l'économie, qu'il s'agisse des foires aussi bien que du négoce habituel*<sup>574</sup> ».

---

571 Une tâche sans doute peu respectée par les habitants. Ainsi, le 24 mai 1532, l'abbé ordonne aux échevins de faire enlever les immondices près de l'hôpital.

572 Sorte de recensement.

573 *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome premier, Bruxelles, 1876, page 295

574 Michel Blondan, *Les Bourgeois de Saint-Claude, XVe – XVII<sup>e</sup> siècles*, Cêtre, 2004, page 190

## 10 LA CORRESPONDANCE DE PIERRE DE LA BAUME

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'information est rare. Il n'existe encore aucune gazette. La poste n'est assurée que par des porteurs ou messagers privés chargés de transmettre des courriers. La lettre reste alors le seul moyen de se tenir informé et de faire parvenir une instruction. Envoyer une lettre est un moyen de communiquer coûteux et réservé, de ce fait, à la classe dirigeante. En même temps qu'ils remettent les courriers, les porteurs et messagers diffusent des nouvelles qu'ils ont pu recueillir pendant leur voyage. Et partout on semble être au courant des grands événements qui agitent l'Europe, l'information circulant même avec une surprenante rapidité. Le 6 mai 1527, le Connétable est tué sous les murs de Rome. La nouvelle du sac de Rome qui suit sa mort arrive à Genève une dizaine de jours plus tard, alors qu'il faut normalement un mois pour aller de Genève à Rome. Quelques années plus tard, en 1535, apprenant que le pape doit se rendre à Marseille pour le mariage de sa nièce, Pierre de la Baume décide de l'y rejoindre pour tenter d'obtenir une audience.

Malgré ses nombreux changements de résidence, Pierre de la Baume va toujours se tenir en contact étroit avec ses différents bénéficiaires et les administrer, en utilisant la lettre pour transmettre ses instructions ou recevoir des informations. On l'a vu sans un chapitre précédent<sup>575</sup> à l'occasion du procès de Cartelier. Pierre de la Baume réside alors dans son abbaye de Saint-Claude. Mais des courriers presque journaliers lui permettent de garder le contact avec Genève, de suivre le déroulé du procès au jour le jour et de chercher à en influencer le cours.

Nous n'avons, dans les archives, aucune trace des lettres qu'il a pu échanger avec ses abbayes de Suse et de Pignerol. Mais certaines de ses lettres concernant ses activités genevoises sont arrivées jusqu'à nous. Les archives de Genève en conservent deux cent deux, qui vont de l'an 1521 à l'an 1534. Il en existe aussi une douzaine aux archives de Turin. Elles indiquent pratiquement toujours le jour, le mois et le lieu d'expédition, mais ne mentionnent que rarement l'année. L'étude de leur contenu a toutefois permis aux historiens de Genève de la préciser. Ces lettres ont été transcrites et étudiées par

- Jacques Augusin, dit Jaimes, Galiffe, dans « *Matériaux pour l'histoire de Genève* », volume 2, librairie J. Barbezat et C<sup>o</sup>, Genève 1830. Il reproduit les lettres les plus intéressantes page 425 à 482.
- Louis Sordet, archiviste du canton de Genève, dans son « *Mémoire sur les lettres de Pierre*

---

575 Le Prince-Évêque de Genève, page 21 et suivantes

*de la Baume* » lu à la société d'histoire et d'archéologie de Genève en mai 1842.

Ce chapitre est tiré de leurs recherches.

Les lettres sont écrites en français, mais un français du XVI<sup>e</sup> siècle, très différent de celui d'aujourd'hui. La langue est souvent lourde, compliquée, comportant des mots qui ne sont plus utilisés de nos jours, d'une lecture difficile, sans doute encore proche des constructions latines. Pierre de la Baume les dicte à son secrétaire. Il lui arrive parfois de glisser dans un courrier une phrase en latin ou en lombard. Est-ce simple fantaisie ou souci de réserver certaines informations aux seuls initiés ? Il complète enfin parfois ses courriers d'un post-scriptum écrit de sa main.

L'évêque de Genève paraît ne pas se confier totalement dans ses lettres, sans doute par crainte qu'un courrier ne tombe dans les mains du duc de Savoie ou d'un ennemi. En voici deux exemples. En 1525, Cartelier et ses complices cachent à la Communauté une lettre que l'évêque leur avait adressée pour qu'ils la lui transmettent. Ils la décachettent et la lisent<sup>576</sup>. Le 14 septembre, de la Tour-du-May où il réside, Pierre de la Baume informe son chambrier au sujet d'un paquet de lettres qu'il lui avait fait parvenir depuis le Mont Saint-Sorlin par Patinier, le serviteur du procureur Mandella, et qui n'est jamais parvenu à leurs destinataires. Ce paquet comportait, entre autres, une lettre pour Besançon et une autre destinée à Vandel. Il craint que Patinier ne les ait données à d'autres et demande à Guillaume de le faire rechercher.

Lorsqu'il a une information importante à communiquer, il évite de la confier dans son courrier, mais la transmet oralement, par le biais du porteur. Ainsi, le 13 mai 1532, il écrit à Besançon Hugues qu'il souhaite qu'il renonce à se fâcher avec Monsieur de Bonmont « *pour les raisons qu'ay donnée charge de Monseigneur l'Official present porteur, de vous dire de ma part*<sup>577</sup> ». Le porteur qui achemine les courriers de Pierre de la Baume est toujours une personne de confiance ou un proche : son chambrier, son secrétaire, l'official, un ami, un prêtre de passage.

Le prélat prend aussi des précautions avec les courriers qu'il reçoit. S'il juge imprudent qu'un correspondant lui envoie une information sensible par lettre, il lui conseille de venir le rencontrer. C'est ce qu'il suggère de faire à Besançon Hugues dans son courrier du 31 mai 1528 où il écrit « *si vous ne pouvez escrire ce que vous entendriez de me dire, je vous prie ne mansquez à me venir trouver, car vous pourrez estre cause de éviter inconvenient*<sup>578</sup> ».

Les lettres nous informent sur la résidence du prince-évêque, sur ses correspondants et sur les sujets qu'il traite avec eux.

### **Les résidences de Pierre de la Baume**

Les premières lettres du prince-évêque sont toutes expédiées de son abbaye de Saint-Claude où il vient de trouver refuge, après sa fuite de Genève, le 1<sup>er</sup> août 1527. Mais dès Septembre, Pierre de la Baume réside à la Tour du May, sa résidence d'été, où il se tient jusqu'au début de novembre. Il gagne alors son prieuré d'Arbois, qu'il paraît apprécier tout particulièrement. La vie y était beaucoup plus simple et moins seigneuriale que dans le château de la Tour du May. Il réside à Arbois de novembre 1527 à fin juin 1528, avec une brève interruption à la mi janvier 1528 où il est à Saint-Claude. Nous nous attarderons plus longuement sur les résidences de l'évêque dans le chapitre

576 Jacques Augustin GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, Tome second, op. cit., page 244

577 Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome 15<sup>ème</sup>, 1865, p.

247

578 Archives de Turin.

suivant.

### Les correspondants de Pierre de la Baume

On en connaît au moins cinq. 106 lettres sont adressées aux syndics de Genève, aux conseils et à la communauté, 13 au chapitre, 32 à Robert Vandel, secrétaire de la ville, 26 à Bezanson Hugues, d'abord capitaine des enfants de la ville, puis syndic et 25 à Guillaume de la Mouelle, le chambrier de l'évêque. 37 lettres concernent la période allant d'août à décembre 1527. Elles nous permettent donc d'assez bien connaître ce qui occupa l'esprit du prélat pendant cette période.

Le ton des lettres varie selon le correspondant. Celui qui est le plus proche du prélat est bien entendu Besançon Hugues, avec lequel il va avoir une vraie complicité.

#### 1). Besançon Hugues

Ses lettres à Besançon Hugues sont chaleureuses. C'est lui qui a organisé et réussi la fuite du prélat en Bourgogne. Pierre de la Baume l'appelle toujours par son prénom : « *Bezancon* » et termine ses courriers par une formule bienveillante qui exprime bien la proximité qu'il avait avec ce correspondant : « *Sur quoy me recommande à vous de bon cœur du quel je prie Nostre Seigneur vous donner, Besançon, tout ce que désires* » ou « *Sur ce je prie à Nostre Seigneur qu'il vous ait en sa sainte garde* », formule suivie de sa signature « *le tout Vostre, l'Evesque de Geneve* » ou « *l'Evesque de Geneve tout Vostre* » ou encore « *L'Evesque de Geneve Vostre* ». Les relations entre Besançon et le prélat vont se détériorer peu à peu au cours du temps et devenir plus distantes. On le remarque au ton des dernières lettres qui ne portent en final que la mention « *l'Evesque de Genève Vostre* », la dernière se terminant même par la formule très officielle et sèche : « *l'Evesque et prince de Geneve* ».

Dans son courrier du 8 août 1527 à Besançon Hugues, Pierre de la Baume se réjouit qu'il ait pu rentrer à Genève sain et sauf<sup>579</sup> et lui confirme qu'il peut avoir toute confiance en Madame de Gruyère qui est toujours à Genève, « *car elle ne fera chose qui ne soit au profit du lieu où elle demeure* ». Le 11 août, il le remercie « *de ses cadeaux et de ceux de la dame de chez vous*<sup>580</sup>, à laquelle je me recommande de bon cœur ».

Mais les sujets les plus souvent abordés avec Besançon Hugues concernent ses rapports avec le duc de Savoie et avec ses sujets de Genève. Ses rapports avec le duc de Savoie sont exécrationnels. A peine le prélat a-t-il trouvé refuge à Saint-Claude qu'il reçoit la visite du châtelain Ducis, le lieutenant du Vidomne de Genève, envoyé par le duc de Savoie, une première fois le 4 août (lettre du 8 août), puis à nouveau à la fin du mois d'août (lettre du 23). Il apporte au prélat un sauf conduit « *pour envoyer un homme devers Mgr le duc de Savoie, pour aviser si l'on pourrait trouver moyen d'appointement (d'arrangement), ce que j'ai fait* ». Pierre de la Baume n'a aucune confiance dans le duc. Dans son courrier du 8 août, il lui reproche de chercher à le désolidariser de ses sujets. « *Il ne tâche sinon de me mettre suspect de mes sujets* ». La Baume a écrit à l'Empereur Charles Quint pour lui demander son soutien. Il envoie à Chambéry son cousin « *M. de Ramponnières avec des lettres de la majesté de l'Empereur* » et attend la réponse du duc. Il espère avoir l'aide « *des deux villes* »,

579 Bezanson Hugues a organisé la fuite de Pierre de la Baume et a conduit le prélat jusqu'à Saint-Claude, provoquant une grande colère du duc à son égard.

580 Sans doute Madame de Gruyère ; Née Catherine de Montvuagnard et mariée à Jean III, comte de Gruyères, baron d'Auron et d'Aubonne. Elle était une cousine de Pierre de la Baume.

Berne et Fribourg, et paraît déterminé « à défendre mon bien et mon honneur jusques au bout de ma vie ». Pour faire pression sur l'évêque, le duc séquestre ses bénéfices de Suze et Pignerol, sans succès (courrier sans date de 1527).

Le 20 septembre, Pierre de la Baume, qui réside alors dans son château de la Tour-du-May où il va demeurer jusqu'en novembre, informe Besançon de la visite qu'il vient de rendre à la princesse d'Orange<sup>581</sup> à Nozeroy. Le duc a demandé au maréchal de Bourgogne, au gouverneur d'Orange et à la princesse d'Orange de rechercher ensemble comment solutionner le différend qui l'oppose à l'évêque. La princesse a conseillé à la Baume de faire une ouverture ce qu'il a fait. Il envoie le double de sa lettre à Besançon Hugues en précisant qu'il ne fera rien « sans connaître l'avis de ses sujets ». Par sa lettre du 2 octobre, on apprend que M. de Ramponnières est rentré de Chambéry. Le duc lui a dit « qu'il me relâchera mes bénéfices, moyennant que je le fasse jouir du vidomnat » et qu'il renonce à la bourgeoisie. Le prélat communique à Besançon, le 14 octobre, « le double d'un billet que Madame la Princesse m'a fait passer par M le Gouverneur d'Orange ». « Mgr le duc veut vous envoyer un nouveau vidomne et me sollicite d'écrire à mes sujets qu'ils n'y fassent nulle difficulté ». Récupérer le vidomnat est une demande constante du duc. C'est un moyen de reprendre le contrôle de Genève. L'évêque demeure inflexible et ne veut pas le lui rendre.

Le lendemain de Noël 1527, Monsieur de Montrevel, le neveu de l'évêque<sup>582</sup>, accompagné de M. le bailli de Chalon, vient rendre visite à son oncle à Arbois. Ils décident de demander au duc la main levée sur les abbayes piémontaises du prélat et obtiennent satisfaction quelques mois plus tard. Le prélat en informe Besançon le 9 avril.

Le différend qui oppose Pierre de la Baume au duc de Savoie va finir par s'atténuer, l'évêque se rapprochant de lui au fur et à mesure que les idées de réforme se développent à Genève. Les rapports entre l'évêque et ses sujets, excellents au départ, vont quant à eux, se dégrader au cours des années.

Pierre de la Baume reproche à ses sujets de Genève de vouloir se mêler de ses abbayes de Pignerol, de Suse, de Saint-Claude, d'Arbois etc ... Le 20 octobre 1527, il se dit choqué d'apprendre que quelques Genevois « disent que je m'entends avec Mgr le duc de Savoie » et demande à Besançon de rappeler aux Syndics et Conseils le « désir qu'il avait toujours eu de suivre leur avis et conseil ».

Les historiens de Genève reprochent à Pierre de la Baume sa vie princière. Certains vont même jusqu'à écrire qu'il est « addonne à jouer, danser, banqueter, servir aux dames et autres menus plaisirs<sup>583</sup> », dans une Genève décrite par ailleurs comme assez licencieuse. Il a certes la réputation d'aimer les bons repas, les vins et le luxe, comme la plupart des ecclésiastiques de haut rang à cette époque. Mais ces critiques n'ont pas l'air de le toucher. Il aime à marquer certaines lettres d'un trait d'humour concernant son train de vie. Ainsi, dans son courrier du 10 novembre, dans lequel il évoque la fuite des chanoines, il ajoute en PS : « J'ai du vin pour mon hiver et en ai pour vous faire plaisir ». On trouve dans d'autres courriers d'autres formules un peu provocantes du même genre, telles que : « J'ai reçu vos chapons. Envoyez-moi des poissons » ou « j'ai fait grosse chère » ou encore « je suis beaucoup mieux garni de vins qu'à Genève ». Faut-il voir dans ces propos, comme l'écrit Louis Sordet, la confirmation « de deux vices du prélat : la sensualité et l'amour des richesses<sup>584</sup> » ? J'y vois plutôt des traits d'humour de Pierre de la Baume qui s'amuse à l'idée de taquiner ainsi un correspondant dont il sait qu'il prend tout au premier degré.

581 Philiberte de Luxembourg, l'épouse de Jean IV de Chalon, décédé, et la mère de Philibert de Chalon.

582 Il s'agit sans doute de Jean, fils de Marc, comte de Montrevel, frère du prélat, qui vient de décéder

583 Jean SAVYON, *Annales de la cité de Genève*, Genève, imprimé par Jules-Guillaume Fick, 1858, page 114

584 Louis SORDET, *Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume*, op. cit., tome second, page 19

Le 14 février 1528, il félicite Besançon Hugues qui vient d'être nommé Syndic. Sans doute espère-t-il que cette nomination va faciliter ses relations avec les Conseils. Il n'en sera rien. Un conflit éclate peu de temps après entre les conseils et Étienne Piard, son juge des excès, qu'ils arrêtent « *pour avoir contrevenu aux franchises* ». De Salins, où il est alors, le prélat s'en explique à Besançon dans sa lettre du 18 février et ajoute « *suis bien aise que vous avez le bâton en la main* ».

Pierre de la Baume devient plus irritable. Dans son courrier du 8 juin 1528, il s'emporte devant l'attitude de ses sujets, sans doute toujours à cause du conflit avec son juge des excès, et précise sèchement : « *Qu'ils me soient bons sujets, je leur serai bon seigneur* ».

Le 27 juin, il est contrarié par l'attitude de Besançon à son égard et se fait menaçant vis à vis des Syndics et du Conseil. « *Ils feront bien de le laisser ; autrement je m'essayerai de leur donner à connoître qu'ils ont pris mon procureur, et gardez qu'il ne coûte trop cher* ».

Les archives de Turin ont conservé plusieurs lettres de Pierre de la Baume à Besançon Hugues qui nous permettent de connaître les préoccupations du prélat pour la période allant de mars à novembre 1528. Il s'étonne à plusieurs reprises de l'amitié qui lie Besançon et le curé Curtyon qui lui est très hostile. Il s'inquiète à de nombreuses reprises de l'attitude de ses sujets à son égard et reproche à Besançon de ne pas le soutenir comme il le devrait.

Ses relations avec Besançon vont se dégrader au cours des années. Fâché par l'attitude des Genevois, il écrit le 1<sup>er</sup> juillet à Besançon cette phrase fameuse « *Il me semble qu'ils feront bien de obeyr à leurs seigneurs sans fere les princes car cella ne peut durer*<sup>585</sup> ». De nombreux historiens lui ont reproché le mépris avec lequel il traitait ici ses sujets. Il évoque à nouveau l'hostilité de ses sujets à son égard dans son courrier du 28 novembre 1528 et en rend Besançon responsable, écrivant que cette attitude aurait été toute autre, si en Conseil général, « *vous eussiez volsu y mettre la main comme m'aviez promictz la paix et tranquillité de la cité* ».

Dans les deux derniers courriers qu'il lui adresse en 1532, le prélat se plaint à Besançon de l'attitude des Conseils qui viennent de s'opposer le 29 octobre à la grâce qu'il a accordé à Jacquema Pellin. Il en rend son correspondant responsable et lui écrit depuis la Tour-du-May : « *on dit que vous êtes à Genève avec vos complices pour tourmenter tous mes sujets* », ajoutant « *Je pense que croirez être les princes ; suffisez-vous d'être à la mode accoutumée, et de vivre selon vos prédécesseurs, qui étaient de bons marchands et non plus, sapere quam oportet* ». Son désaccord est profond. Il termine la lettre par une formule inhabituelle et qui montre sa colère : « *je prie Notre Seigneur qu'il daigne mieux inspirer que vous ne besognez* » et signe sèchement : L'Évesque et prince de Genève.

Le 3 décembre 1532, il se rapproche de Besançon, lui demande de l'aider et écrit d'Arbois : « *je pense que de votre côté vous desires le bien ; si, voudrais-je bien en voir l'effet* ». C'est la dernière lettre connue de Pierre de la Baume à Besançon Hugues. Ce dernier, usé par des années de combat au service de sa ville, ayant perdu la confiance du prélat, ruiné parce qu'il avait négligé ses affaires, va mourir quelques semaines plus tard.

## **2). Robert Vandiel**

Il est le secrétaire du Conseil. Pierre de la Baume entretient avec lui une correspondance assez

---

585 Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome 15<sup>ième</sup>, 1865, p. 245

régulière, en même temps qu'il le fait avec Besançon Hugues. Le ton est assez familier, mais moins chaleureux que celui utilisé avec Besançon. Pierre de la Baume adresse ses courriers au « *Secrétaire* » et conclut parfois ses courriers d'un « *de la main de l'Évêque de Genève, votre compère* ».

Vandel paraît être à cette époque un ardent défenseur de l'évêque. Il donne parfois l'impression de chercher à faire de la surenchère par rapport à Besançon Hugues, l'ami du prélat. Vandel est sans doute intrigant, opportuniste, moins scrupuleux que Besançon Hugues. Soutien de l'évêque aujourd'hui, il sera quelque temps plus tard un des premiers à passer à la réforme.

Le prélat évoque avec Vandel les mêmes sujets qu'avec Besançon Hugues. Ainsi, le 10 septembre 1527, il le prévient que le duc a « *mis à sa main tous ses bénéfices* ». Il évoquait ce séquestre avec Besançon dans un courrier sans date et qui doit donc être de la même époque. Le 14 octobre, depuis la Tour-du-May, il annonce à Vandelli (Vandel) qu'il a eu la visite d'Arbier, le gouverneur d'Orange, et lui confirme qu'il a fait parvenir un billet à Besançon. Or nous avons la lettre que le prélat adresse à Besançon ce même jour et qui confirme ce qu'il annonçait à Vandelli. Le 10 novembre, il envoie un courrier à Vandel et à Hugues, utilisant ainsi le même porteur. Il est amusant de noter que le prélat fait le même genre de trait d'humour sur les deux PS. Il écrit à Vandel « *je suis beaucoup mieux garni de bons vins que nous ne sommes à Genève* », et à Besançon « *J'ai du vin pour mon hiver et en ai pour vous faire plaisir* ». Le 29 novembre, il se réjouit auprès de Vandel et de Besançon de l'attitude des Messieurs des deux villes à son égard. Le 18 février, de Salins, la Baume écrit à Besançon. Il est furieux « *de l'outrage qui a été fait à mon Juge des excès* ». Le 20 février, d'Arbois, il informe le secrétaire (Vandel) qu'il écrit aux Syndics et Conseil « *pour la relaxation de mon juge des excès, messire Etienne Piardi* ».

Les tensions sont nombreuses entre Vandel et Besançon, chacun souhaitant avoir le premier rôle avec lui. La Baume le sait. Il souhaiterait que l'un et l'autre le défendent ensemble. Il confirme ainsi à Vandel dans son courrier du 28 janvier 1528 qu'il tient « *Besançon homme de bien, et désirerois bien que lui et vous allissiez d'un même chemin* ». Il a probablement plus confiance en Besançon qu'en Vandel. Il ne fait que rarement mention de Vandel dans ses correspondances à Besançon, alors qu'il cite très souvent Besançon dans ses courriers à Vandel.

### **3). Guillaume de la Mouille (ou de la Moeule)**

Pierre de la Baume paraît avoir eu une grande confiance en Guillaume, qui est son chambrier, c'est à dire son valet de chambre, une fonction assez modeste. Ses lettres ont un ton assez familier. L'évêque y parle parfois intendance. Ainsi, le 16 août 1527, il lui demande de lui faire parvenir « *trois aunes et demi de drap gris de la couleur de mes chausses, avec une aune de velours* ». Il reparle de cet achat dans sa lettre du 19. « *Envoyez le moi par le premier venant et faites compte et je le paierai* ». Le 28 du même mois, il lui écrit de lui procurer 43 écus et demi qu'il a promis au curé Cortion. Le 2 octobre, il lui en accuse réception et lui confirme qu'il a fait remettre les 43 écus au curé. Le 26 novembre, le prélat demande à Guillaume de s'assurer qu'il recevra bien pour les fêtes la « *fourrure de loup-cervier (surnom donné au lynx), les devans et montres de loup-cervier, le reste de pattes ou de plus léger que l'on pourra* » qu'il a commandée à Maubuisson. Le 2 avril 1528, il demande à Guillaume de lui faire envoyer aussitôt des « *oeillets giroflés* » et de lui faire apporter ses « *rochets*<sup>586</sup> » pour Pâques.

On se souvient que Pierre de la Baume était proche du connétable de Bourbon. Une preuve

supplémentaire nous en est donnée le 9 novembre. Ce jour là, il envoie à Guillaume des épitaphes de « feu Mgr. De Bourbon » qu'il a rédigées et lui demande de les faire imprimer et de lui en envoyer une demi-douzaine.

Ses rapports avec le duc de Savoie font l'objet de plusieurs lettres. Ainsi, Guillaume l'a prévenu d'une probable menace d'enlèvement par le duc. Le 21 septembre 1527, il lui répond qu'il en a été informé et ne paraît pas inquiet, ajoutant, amusé « *Je ne laisserai à leur apprêter une petite collation à la Bourguignonne* ». Dans son courrier du 2 octobre, il évoque les « *rudesses que journellement me fait et fait faire Mgr le duc de Savoye* ». Il évoque à nouveau avec son chambrier l'envoi de M. de Ramponnières à Chambéry pour plaider sa cause auprès du duc. Ce dernier est revenu avec comme seule réponse « *si je remets le dit seigneur en possession du vidomnat, et que je fasse révoquer la bourgeoisie, il me relâchera mes bénéfices* ».

Il est aussi toujours remonté contre ses sujets. Fin novembre, La Baume écrit à Guillaume : « *Il faut que mes sujets pensent autrement de m'estimer qu'ils ne font ; car ils ne trouvent compte de me défendre, et s'il y a le moindre de Genève qui soit outragé, ils en font un Kirie Eleison* ». Le 2 avril 1528, il se plaint à Guillaume de l'attitude de Thomas Vandel, lui demande de le calmer et ajoute avec condescendance « *Et qu'il pense d'où il est et où il est venu* ». Quelques jours plus tard, le 17, il évoque sa juridiction sur les causes civiles que les Syndics et le Conseil de la ville refusent de lui rendre.

#### **4). les conseils**

La correspondance de Pierre de la Baume avec les Conseils et les Syndics est beaucoup plus officielle. Le prélat est aussi prince de Genève et veut se faire reconnaître ici comme le chef. Il s'adresse à ses « *très chers, bien aimés et féaux* » ou simplement, lorsqu'il est en colère, à « *ses féaux* », leur rappelant ainsi leur vassalité.

« *Pierre de la Baume se trouva toujours mal à l'aise*<sup>587</sup> » à Genève, sans doute parce que rien n'y était simple. Le duc ne poursuivait qu'un but, s'emparer de la ville pour en faire sa capitale. Les notables genevois défendaient bec et ongle leurs libertés et franchises et Pierre de la Baume naviguait entre ces deux bords, sans jamais pouvoir avoir d'attitude claire.

#### **Conclusion**

La correspondance de Pierre de la Baume nous permet d'approcher la personnalité du prélat sous un angle nouveau. Elle nous confirme qu'il n'est pas un homme d'autorité. C'était un diplomate, qui cherchait à aplanir les différends plutôt que de faire tomber des têtes. Les intrigues des Genevois, l'hostilité du duc, font qu'il a sans doute plaisir à se tenir éloigné de son évêché, dans la calme de la Tour-du-May ou d'Arbois. Il se tient éloigné des Genevois, obsédés par leurs franchises, dissimulant un esprit souvent attiré par la licence. Ses propos sur la bonne chère doivent être pris au second degré. Lorsqu'il les dicte à son secrétaire, il a certainement un sourire au coin des lèvres, pensant à l'effet qu'ils vont avoir sur ses sujets.

On l'a dit aussi obsédé par la conquête de nouveaux bénéfices. C'est sans doute par provocation qu'il écrit à Besançon Hugues : « *Je suis après en avoir d'autres ... Je vais partir d'Arbois pour aller prendre possession d'un nouveau bénéfice* ». Il aimait sans doute l'argent. Il en avait besoin pour assurer le train de vie qui était celui d'un haut ecclésiastique à l'époque. Mais il su se montrer

généreux notamment avec son abbaye de Saint-Claude et le manifesta à plusieurs reprises. L'église abbatiale ayant été partiellement détruite par un incendie qui ravagea une bonne partie de la ville. Pierre de la Baume participa à sa restauration. On a vu qu'il avait fait un vœu à saint Pierre lorsqu'il avait fui Genève en 1527. Il le concrétisa en 1533 en offrant à son abbaye un magnifique et imposant retable dont on ne connaît pas le prix qui fut sans doute important. Nous en parlerons bientôt plus longuement.

## 11 VOYAGES ET RÉSIDENCES

### Voyager au XVI<sup>ème</sup> siècle

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, on voyage encore, comme au Moyen-Age, à pied, à cheval ou en litière. Le transport de marchandises s'effectue souvent à dos de mules ou en charrettes lorsque les routes le permettent. Les routes sont encore rares et mal entretenues. On voyage souvent sur des chemins muletiers. Les calèches ou diligences n'existent pas et c'est seulement au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle que les premières *voitures roulantes* vont faire leur apparition. Il existe bien un service royal de la poste que vient de créer Louis XI. Il permet d'acheminer le courrier et de transporter des voyageurs payant leur place, à raison d'une dizaine de lieues par jour. Mais ce service est encore très embryonnaire et inexistant dans nos régions.

Voyager est donc compliqué et pourtant certaines personnes voyagent beaucoup : les marchands qui vont de ville en ville, de foire en foire, proposer leurs marchandises, les militaires sur le chemin de la guerre, les pèlerins nombreux à cette époque et le haut-clergé enfin. L'évêque se doit de visiter toutes les paroisses qui dépendent de lui. Il est aussi appelé à se déplacer à Rome.

On franchit en moyenne 7 lieues par jour, ce qui correspond en gros à 30 kilomètres<sup>588</sup>. Si l'on prend comme base le trajet moyen journalier de 7 lieues, le trajet Chambéry-Turin peut se faire en 6 à 7 jours. Lorsque l'on a un long déplacement à faire, il faut prévoir des arrêts pour permettre aux voyageurs et chevaux de prendre un peu de repos. Il faut aussi tenir compte du mauvais temps qui peut aussi obliger à interrompre un voyage, ramenant le trajet journalier moyen à 27 kilomètres environ.

L'abbé de Saint-Claude ne voyageait jamais seul. La règle voulait qu'il soit toujours accompagné de son chambellan ainsi que de son maréchal qui ferrait ses chevaux. Mais d'autres personnes l'accompagnaient sans doute : son secrétaire, son chambrier et 2 ou 3 autres personnes, assurant la sécurité des voyageurs et l'intendance. Deux ou trois mules assuraient le transport des bagages. L'importance de l'équipage engendrait des frais importants et le financement des voyages posait parfois de réels problèmes. Tout le monde voyageait à cheval. D'après Bonivard, Pierre de la Baume était un excellent cavalier.

### Les grands voyages de Pierre de la Baume

La liste ci-après ne donne qu'un aperçu des voyages qu'a effectués Pierre de la Baume tout au long de sa vie. Elle est dressée à partir des voyages que nous avons recensés au cours de nos recherches. Mais beaucoup d'autres ne nous sont pas connus. Pierre de la Baume a été toute sa vie un grand voyageur. Voici ses déplacements connus :

1513 voyage de Pierre de la Baume en Flandres.

Pour ses deux voyages en Flandres et à Rome en 1513 et 1514, Pierre de la Baume a du trouver les fonds suffisants. Il a, pour ce faire, convoqué une assemblée des échevins de la terre de Saint-Claude et procédé même à des affranchissements, le monastère connaissant alors de grandes difficultés financières.

---

588

Jean VERDON, *Voyager au Moyen Age*, éditions Perrin 2007, page 17

Aller de Saint-Claude à Malines en Flandres, c'est franchir aujourd'hui 700 kilomètres. Ce voyage devait donc prendre à l'époque 25 jours au moins, soit près de deux mois pour un aller-retour.

1514 voyage de Pierre de la Baume à Rome *"pour y défendre ses droits"*

Pour gagner Rome depuis Saint-Claude, deux itinéraires étaient possibles. L'itinéraire choisi par Pierre de la Baume cette année-là fut celui qui conduisait de Saint-Claude à Genève, puis Martigny où l'on rejoignait la Francigena qui menait à Rome par Plaisance, Pontremoli, Lucques et Sienne. C'est aujourd'hui près de 1.000 kilomètres soit un voyage qui devait prendre près de 37 jours au XVI<sup>ième</sup> siècle. Et autant pour le retour.

1515 Pierre de la Baume se rend à Rome, envoyé par Charles III pour y participer aux travaux du concile de Latran.

De Saint-Claude, le prélat gagna sans doute Chambéry pour y prendre ses consignes auprès du duc de Savoie. Le trajet Saint-Claude - Chambéry devait prendre au moins 3 jours. Ensuite, pour aller de Chambéry à Rome on franchissait le col du Mont-Cenis, d'où l'on gagnait Suse, puis Turin, Verceil où l'on retrouvait la Francigena jusqu'à Rome. Un Saint-Claude - Rome via Chambéry prenait ainsi plus d'un mois.

1517 Le concile du Latran prend fin le 16 mars. À son retour de Rome, Pierre de la Baume prend possession de sa nouvelle abbaye de Suse et revient ensuite à Saint-Claude, dans sa communauté monastique d'origine.

1517 Pierre de la Baume part à Bruxelles avec son beau-frère Simon de Rye, envoyé par les États Généraux de Bourgogne pour demander à la régente Marguerite la destitution de Gattinara, conseiller de Charles qui préside à partir de 1509 le Parlement de Dole<sup>589</sup> et s'est mis à dos toute la noblesse de Franche-Comté.

1518 Pierre de la Baume, « *fatigué des atteintes que les officiers du Parlement de Dole portaient chaque jour à sa puissance temporelle* » décide de se rendre en Espagne pour soumettre son différend au roi d'Espagne. Mais il n'a pas d'argent. Pour financer ce voyage, il doit donc vendre à ses religieux tous ses droits sur Longchaumois et Orsières, « *même la haute justice, moyennant 1.000 écus d'or au soleil, au coin du roi de France*<sup>590</sup> ».

1520 Le 23 octobre, Charles Quint est couronné empereur à Aix-la-Chapelle. Pierre de la Baume assiste au couronnement. C'est encore un voyage de près de 700 kilomètres, long et coûteux. Le trajet aller-retour Saint-Claude - Aix-la-Chapelle prend pratiquement deux mois.

1521 le 30 juillet, il est à Chambéry

1522 Il est à Pignerol en février, à Chambéry en avril, de retour à Pignerol en juin et à Ivrea en décembre.

1523 Il est à Pignerol en février, puis à nouveau le 1<sup>er</sup> avril après un court séjour à Saint-Claude. Il demeure à Genève du 11 avril au 26 août et y revient le 12 décembre.

589 Jean-Pierre Soisson "Marguerite, Princesse de Bourgogne" p. 103.

590 Rousset « Dictionnaire Historique ... » Tome III, page 458

- 1524 En mai, il se rend à Turin, puis à Chambéry, Milan et Annecy
- 1525 Le 10 avril, il part à Turin pour y plaider sa cause auprès du duc. Il y arrive le 12. De là, il gagne Milan où il rencontre le connétable de Bourbon.
- 1526 le 26 mai, il rencontre le duc à Chambéry
- 1530 voyage à Rome comme ambassadeur du duc de Savoie
- 1533 Pierre de la Baume rejoint Marseille pour y rencontrer le pape Clément VII qui vient y marier sa nièce. Il est présent le 28 octobre au mariage de Catherine de Médicis et du futur Henri II.
- 1535 il est à Pignerol le 19 mars. A la mi-juillet, il gagne Chambéry et met au point avec le duc de Savoie un plan d'attaque de Genève. Il y est le 30 juillet, mais sa tentative de reconquête de la ville est un échec cuisant.
- 1538 Il part à Rome pour évoquer avec le pape Paul III le problème de Genève. En mai, il accompagne le pape à Nice qui doit y présider une réunion entre François Ier et Charles-Quint. Il y apprend que Calvin et Farel ont été bannis de Genève. Il participe en décembre à Lyon à un colloque sur Genève organisé par le pape.
- 1539 Le 19 décembre, Pierre de la Baume est à Rome. Il y est créé cardinal par Paul III
- 1540 Il se rend à Paris en Janvier pour y rencontrer Charles Quint, alors en route pour les Flandres.  
Le 27 septembre, Pierre de la Baume est à Rome à l'occasion de la publication de la bulle de Paul III qui fonde la Compagnie de Jésus dont il est un des signataires.
- 1544 En janvier, Pierre de la Baume quitte Rome à la demande de Paul III pour rejoindre son siège de Besançon.

### **Les résidences de Pierre de la Baume**

Nous avons essayé ici de reconstituer les lieux de résidence de Pierre de la Baume à partir de ses lettres, des chartes qu'il signa, des affranchissements qu'il accorda, etc. Travail incomplet cependant. Si nous suivons assez bien le prélat quand il est évêque de Genève, il en va tout autrement pour les autres périodes de sa vie. Les documents sont peu nombreux, les archives encore peu exploitées. Leur dépouillement permettra d'enrichir et de compléter cette liste dans l'avenir.

Nous avons peu d'informations sur les résidences de Pierre de la Baume dans les premières années. Ce sont les années durant lesquelles il effectue de fréquents longs voyages en Flandres ou à Rome. Lorsqu'il est en Bourgogne, il reste sans doute assez souvent à Saint-Claude. Il s'y trouve en avril 1519, en février et en mars 1520 et fréquente déjà le château de la Tour-du-May où il réside en juin 1513, en novembre 1514 et en octobre 1515 et 1517.

Nous avons plus d'informations pour les années suivantes. Il est nommé évêque coadjuteur de Genève en 1521 et vient prêter serment à Genève le 25 janvier. Il quitte la ville épiscopale le 16

mars. On le retrouve à la Tour-du-May le 21 mai et à Saint-Oyend début juillet, puis à la Tour-du-May où il reste jusqu'à la fin du mois. Le 30, il est à Chambéry.

Il va être amené à résider alors assez fréquemment à Pignerol où réside Jean de Savoie, l'évêque titulaire de Genève, par ailleurs abbé commendataire de l'abbaye de Pignerol. C'est de Pignerol que Pierre de la Baume apprend aux Syndics de Genève le décès de Jean de Savoie le 7 février 1522. Il semble demeurer loin de Saint-Claude pendant toute cette année. Il est en avril à Chambéry, puis à nouveau à Pignerol. On le retrouve à Ivrea le 12 décembre.

Même chose en 1523. Il réside à Pignerol de février à Avril, avec un passage rapide à Saint-Claude en mars. Le 11 avril, il fait enfin son entrée dans Genève pour y être reçu évêque. Il y réside jusqu'à la réception par Genève de la duchesse Béatrice de Portugal qui a lieu le 4 août. Le 26 août, il gagne Saint-Claude, puis la Tour-du-May où il reçoit fin septembre le connétable de Bourbon, en fuite. Le 2 décembre, il est de retour à Genève. Il assiste au baptême du fils que la duchesse vient d'avoir.

Dès janvier 1524, le duc de Savoie cherche à éloigner le nouvel évêque de sa ville épiscopale. Il l'envoie en Piémont. Le prélat va passer de nombreux mois dans l'abbaye de Pignerol, dont il est maintenant l'abbé commendataire. En mai, il se rend à Turin, Il reste quelques semaines à Chambéry à partir du 17 juin. On le retrouve aussi à Milan, Annecy, la Tour-du-May, puis le 1<sup>er</sup> novembre à Saint-Claude.

Il y est encore le 5 février 1525. Il arrive en mars à Genève d'où il gagne Pignerol, puis Turin d'où il part à Milan pour y rencontrer le 24 février le connétable auréolé de sa victoire de Pavie. De Milan, il regagne Turin, puis Pignerol où il reste jusqu'à la fin de l'année. Il est encore à Turin le 26 décembre.

Le 1<sup>er</sup> février 1526, il est de retour à Genève où les Syndics réclament sa présence. Le 25, il participe à la surprise générale à une réunion du Conseil Général. Il se retire ensuite dans « *dans son abbaye préférée de Saint-Claude* » où Genève lui envoie une ambassade le 1<sup>er</sup> mai. Le 26 mai, il est à Chambéry. On le retrouve à Saint-Claude de juin à août. Il va alors s'installer à la Tour-du-May. Il y reçoit plusieurs ambassades de Robert Vandel à qui il confirme le 6 octobre son accord pour empêcher le duc de revenir à Genève. Il demeure dans son château jusqu'au 11 décembre et gagne alors Saint-Claude d'où il va suivre le procès Cartelier.

Il demeure à Saint-Claude jusqu'au 2 février 1527 où il est de retour à Genève. Se sentant menacé par le duc de Savoie, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août, août, Pierre de la Baume s'enfuit de Genève avec l'aide de Besançon Hugues et gagne son abbaye de Saint-Claude. Il y reste jusqu'à la fin août et gagne alors son château de la Tour-du-May. Il y reste jusqu'au début novembre et va alors s'installer au prieuré d'Arbois jusqu'au début de janvier 1528. Ce prieuré v devenir une de ses résidences favorites. Il y mène une vie sans doute assez simple, loin des agitations du monde.

Le 18 janvier 1528, il est de passage à Saint-Claude. Il n'y reste qu'une dizaine de jours, puis rejoint le prieuré d'Arbois où il va demeurer jusqu'à la fin juin. Le 1<sup>er</sup> juillet, il prend ses quartiers d'été à la Tour-du-May où il demeure jusqu'au début décembre.

On le retrouve le 18 janvier 1529 à Arbois où sa présence est encore attestée le 29 août par une lettre aux Conseils. Il est de passage à la Tour-du-May le 30 juillet, où on le retrouve en novembre et début décembre.

Sa présence au prieuré d'Arbois est attestée entre le 20 avril 1530 et le 11 septembre. Le 14 mai, il

se rend à Gex pour y rencontrer le duc de Savoie. Il est à Saint-Claude à la mi-octobre lors du passage du cortège funèbre de Philibert de Chalon et assiste aux funérailles de Philibert de Chalon le 23 octobre à Lons-le-Saunier. On le trouve ensuite à la Tour-du-May le 5 novembre.

On a peu d'information sur ses activités durant l'année 1531. On le sait à Arbois en mars et avril et à la Tour-du-May en juillet et septembre.

En 1533, il réside à Arbois jusqu'à fin juin, passe rapidement à Saint-Claude et rentre le 1<sup>er</sup> juillet à Genève où il n'était pas revenu depuis 6 ans. Il n'y reste que deux semaines et rentre en Bourgogne, avec un bref arrêt à Saint-Claude. Il est en août à la Tour-du-May, puis du 25 septembre au 20 novembre à Arbois, avec un rapide voyage à Marseille à la fin octobre où il va rencontrer le pape.

En 1534, on le retrouve à Arbois jusqu'à fin mai, avec un rapide passage à Pignerol à la mi mars. Il séjourne à la mi-juillet et tente le 30 de s'emparer de Genève. L'expédition est un échec. Il rentre dépité en Bourgogne, passe quelques semaines à la Tour-du-May et est de retour à Arbois le 15 août où sa présence est avérée jusqu'à fin septembre.

En 1535, il réside à Arbois jusqu'à la fin août, est à Saint-Claude le 30 août d'où il gagne Gex où il est présent le 10 septembre.

On a peu d'informations sur les activités de Pierre de la Baume au cours des années suivantes. Il est probable qu'il continua de résider la première moitié de l'année à Arbois et la seconde à la Tour-du-May, avec de courts séjours à Saint-Claude.

Le 18 avril 1536, il est à Arbois où il signe un affranchissement. Les archives sont muettes pour les années 1537, 1540 et 1541. Elles sont rares pour les autres années. On sait ainsi qu'il est à la Tour-du-May le 29 juillet 1538. Quelques affranchissements nous permettent de le situer le 4 mai 1542 à Saint-Claude, le 12 août à Arbois et le 13 novembre à nouveau à Saint-Claude. En 1543, c'est de son prieuré d'Arbois qu'il signe la charte créant trois foires nouvelles à Saint-Claude.

Le 4 mars 1544, il signe un affranchissement à Arbois. Sa santé décline alors rapidement et il meurt dans son prieuré le 4 mai.

## 12 LE MÉCÈNE

On a vu que Pierre de la Baume comptait parmi les plus anciennes familles nobles de la Bresse, qui faisait alors partie du duché de Savoie. Une famille très influente. Son père a été chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche<sup>591</sup>, duchesse de Savoie, puis régente des Pays-Bas. Honneur suprême, il a été nommé chevalier de la Toison d'Or<sup>592</sup> en 1516, par le roi d'Espagne, le futur Charles-Quint.

Pierre de la Baume est un homme cultivé, rompu aux usages du monde. Dès sa jeunesse, il a été le témoin d'importantes réalisations artistiques. Au début du siècle, la ville de Bourg, proche du château de Montrevel où il passe sa jeunesse, est animée par de grands chantiers. On y construit l'église Notre-Dame et le monastère de Brou voulu par Marguerite d'Autriche pour abriter trois somptueux tombeaux : celui de son mari Philibert de Savoie, de Marguerite de Bourbon, sa mère, et le sien.

Lors de son voyage à Rome en 1513, Pierre de la Baume va découvrir les arts de la Renaissance. Michel Ange vient d'y achever les fresques de la voûte de la chapelle Sixtine. Pierre de la Baume a sans doute eut l'occasion de découvrir cette réalisation nouvelle.

Il a certainement rencontré Ferry Carondelet, humaniste, archidiacre de Besançon, qui pendant son séjour à Rome comme ambassadeur de Marguerite d'Autriche, a fait peindre en 1512 par Fra Bartolomeo *la Vierge aux Saints* qu'il a offert à la cathédrale Saint-Étienne de Besançon. Il a pu découvrir chez l'archidiacre, parmi les nombreuses œuvres d'art que Ferry Carondelet avait acquises durant son séjour à Rome son portrait par Sebastiano des Piombo<sup>593</sup>, peint entre 1510 et 1512. On sait que Pierre de la Baume connaissait également Claude d'Estavayer et qu'il avait du voir la chapelle de style gothique flamboyant<sup>594</sup> qu'il avait fait construire à l'abbaye de Hautecombe pour en faire sa chapelle funéraire. On l'appelait alors la chapelle Saint-Claude.

Nous avons peu de renseignements sur le mécénat qu'exerça Pierre de la Baume, mais il nous reste heureusement son œuvre la plus importante, le retable de la Cathédrale Saint-Pierre.

**Le mécénat de Pierre de la Baume**

Il l'exerça dans de nombreuses directions. En voici quelques exemples.

Un important incendie avait partiellement détruit la ville de Saint-Claude en 1520. Pierre de la Baume « *s'empessa d'aller au secours des habitants de Saint-Claude et des religieux, hors d'état de réparer leurs pertes.* » et « *consacra des sommes considérables* » à la reconstruction des églises Saint-Pierre et Saint-Claude. Il participa également de ses deniers à l'achèvement et à l'ornementation de l'église Saint-Pierre<sup>595</sup>.

---

591 C'est à dire son plus proche collaborateur.

592 C'est à l'occasion de ce même chapitre que Charles d'Espagne fait passer le nombre des chevaliers de la Toison

d'Or à 51 membres au lieu de 31 précédemment.

593 Aujourd'hui à au musée Thyssen-Bornemisza, Madrid

594 Appelée aujourd'hui chapelle d'Estavayer ou chapelle de Belley.

595 FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude* op. cit. page 83

Pierre de la Baume a partagé son temps entre Genève, l'abbaye de Saint-Claude, le château de la Tour-du-May<sup>596</sup>, où il aimait à résider, le prieuré d'Arbois et ses autres abbayes. En 1529, il eut l'occasion de manifester à nouveau sa générosité. Dom Benoît nous dit qu'il offrit alors une cloche à l'église de Saint-Christophe, voisine de la Tour-du-May, dont il fut le parrain. « *On l'appela de son nom Pierrotte la joyeuse. C'est l'une des plus anciennes cloches de la terre de Saint-Claude* ». Il offrit également à l'église de la Tour du May le bas relief de la nativité et de l'Adoration des Mages et plusieurs autres œuvres d'art<sup>597</sup>.



bas relief de la nativité du Christ et de l'adoration des Mages, offert par Pierre de la Baume

Il se montre généreux aussi avec ses abbayes piémontaises. Pendant ses six années d'exil « *Sainte Marie de Pignerol et Saint Just de Suse sont alors l'objet de campagnes d'embellissement répétées* ». Ses voyages l'ont mis « *en contact avec les plus grands foyers de la Renaissance. L'homme conserve de cette époque un goût particulier qui s'exprime dans les travaux entrepris à Pignerol comme l'attestent de nombreuses quittances pour les artisans italiens*<sup>598</sup> ».

### Le retable Pierre de la Baume

C'est l'acte de mécénat le plus important de Pierre de la Baume. Le seul qui nous soit bien connu et dont nous sommes encore les témoins aujourd'hui. Nous nous intéresserons dans un premier temps à sa genèse, puis nous nous attarderons sur deux aspects de cette œuvre, le témoin de la Renaissance d'abord, puis la place particulière qu'a dans l'histoire ce « *retable de combat*<sup>599</sup> ».

#### 1). La genèse

Il nous faut rappeler ici quelques événements tragiques qui ont marqué la carrière ecclésiastique de Pierre de la Baume. Nous sommes en 1527. A la mi-juillet, le prélat a échappé aux troupes du duc de Savoie qui tentaient de s'emparer de sa personne. Le 30 du même mois, les émissaires de Berne et de Fribourg, à leur retour de Chambéry où ils ont rencontré le duc, le préviennent de ce que Charles III pense à le faire assassiner. L'évêque de Genève, ne se sentant plus en sécurité à Genève, décide de s'éloigner de la ville. Alors qu'il préparait sa fuite pour la nuit du 1<sup>er</sup> août 1527, il s'était rappelé que l'on fêtait ce même jour la *Délivrance miraculeuse de Pierre*, le patron de la cathédrale de Genève. Un épisode de la vie de saint Pierre qu'il connaît bien. *La Délivrance de Pierre est une*

596 Guy, abbé de Saint-Oyant-de-Joux reprit la seigneurie en 1282 et reconstruisit le château. L'abbé Pierre Morel le

restaura au XV<sup>e</sup> et en fit sa résidence princière. Il devint ensuite la résidence d'été des abbés de Saint-Claude.

Grands seigneurs, ils y menaient une vie princière entourés d'une foule de chevaliers, d'écuyers, d'abbés, de prieurs et de chapelains. Le château fut pris et brûlé le 16 juillet 1637 par le duc de Longueville, pendant la guerre de 30 Ans.

597 G. Duhem TASEJ 1950-1954, page 33. Il aurait offert aussi l'imposante statue en bois de saint Christophe

598 *La Renaissance en Savoie*, Catalogue de l'exposition du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, 2002, page 181

599 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, dans *Monuments et*

Mémoires, Fondation Eugène Piot, tome 61, 1977.

des scènes du retable du maître-autel de la cathédrale Saint-Pierre peint par Konrad Witz en 1444. Lorsque les deux volets du retable sont fermés, on voit *La pêche miraculeuse* côté gauche et *La Délivrance de Pierre* sur le volet droit<sup>600</sup>. Deux scènes figurent sur ce volet : la première nous montre Pierre dans sa prison, enchaîné. Il dort. Un garde dort également. La deuxième présente un ange qui libère Pierre de ses chaînes et part avec lui devant des gardes qui paraissent paralysés. Le prélat avait alors fait le vœu d'élever à son saint patron un monument s'il l'arrachait aux mains des émeutiers, comme l'ange avait tiré autrefois Pierre de sa prison. Et Pierre de la Baume en réchappa.

Il va s'écouler 6 ans entre sa promesse et la réalisation du retable. Pourquoi ? Pierre de la Baume avait sans doute pensé qu'il pourrait rapidement retourner à Genève et qu'il pourrait y réaliser sa promesse en offrant un polyptyque à la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Mais les mois, puis les années, ont passé sans que ce retour soit possible et l'idée de revenir un jour à Genève s'est éloignée. Lorsqu'il avait fui Genève en 1527, l'évêque cherchait à prendre ses distances avec le duc. Les conseils lui étaient alors totalement dévoués et il n'existait dans la ville que de très rares partisans de Luther. Le problème religieux ne se posait pas.

Le passage de Berne à la réforme en 1528 a fortement modifié la donne. En 1530, la Réforme se répand secrètement dans Genève. Désormais, « *les réformés genevois reçoivent une aide de leurs coreligionnaires Bernois et suivent attentivement les directives de Guillaume Farel*<sup>601</sup> ». Pierre de la Baume, qui a certainement conservé de nombreux contacts dans sa ville épiscopale, en est averti. C'est sans doute entre la fin de 1530 et le début de 1531 qu'il décide de réaliser sa promesse au profit cette fois de la nouvelle abbatale de Saint-Claude et sous la forme d'un retable. Le retable, selon Chastel, « *répond à un besoin religieux ; il assure au donateur son salut éternel et correspond à une prière perpétuelle*<sup>602</sup> ». Le polyptyque a été placé dans l'église en 1533.

## 2) Le témoin de la Renaissance

On a longtemps pensé que le retable de Saint-Claude était une œuvre de Holbein, le peintre de Bâle. Puis au XIX<sup>e</sup> siècle, des hommes cultivés comme Castan ont abandonné cette idée pour lui préférer un retable d'origine italienne. Cette origine italienne sera reprise par le célèbre historien de l'Art de la Renaissance André Chastel et par Anne-Marie Lecoq dans la longue étude qu'ils ont consacrée à notre retable. Selon eux, « *grâce aux recherches réalisées par Giovanni Romano, un petit sous-groupe commence à se dégager, avec un certain nombre d'ouvrages qui sont plus directement apparentés au retable de Saint-Claude. Il s'agit d'un atelier très proche et pourtant distinct de celui de Giovenone*<sup>603</sup> ». Chastel groupe toutes ces œuvres sous le nom du « *pseudo-Giovenone* » et il poursuit : « *S'agit-il partout d'un peintre unique dont la carrière aurait connu plusieurs phases ou de divers membres, plus ou moins talentueux et évolués, d'une même équipe – comme semble le penser maintenant G. Romano ? On ne sait. En tout cas, le retable de Saint-Claude apparaît comme le point culminant de cette activité*<sup>604</sup> ».

600 Il ne subsiste du retable que les deux volets qui sont aujourd'hui au musée d'Art et d'Histoire de Genève.  
L'élément

central du retable a été détruit en 1535 lors du triomphe de la Réforme à Genève.

601 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit. p. 168

602 André CHASTEL, *Renaissance Italienne : 1460-1500*, Quarto Gallimard, 1999, page 444

603 Girolamo Giovenone était un proche de Defendente Ferrari qui avait été lui-même un élève de Giovanni

Martino

Spanzotti

604 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., p. 199 et 201

Cette attribution a été depuis précisée par Giovanni Romano<sup>605</sup> qui y voit une œuvre d'un peintre piémontais dont on ne connaît pas le nom, et que l'on appelle « *le Maître du couronnement de la vierge de Biella* ». Il aurait été actif dans la région de Biella et dans le Jura. C'est cette attribution que retient aussi Vittorio Natale dans le catalogue de l'exposition « *La Renaissance en Savoie*<sup>606</sup> » qui s'est tenue au musée d'Art et d'Histoire de Genève en 2002. Deux volets du retable de Pierre de la Baume y étaient présentés (la Vocation de Saint-Pierre et la grisaille de Saint-Jacques le Mineur et Saint-Mathieu).

Nous ignorons comment l'évêque et le peintre se sont rencontrés. Nous en sommes réduits à des hypothèses. Il est bien connu que Pierre de la Baume a, tout au long de sa vie, effectué de fréquents voyages en Italie. Pendant ses années d'exil, entre 1527 et 1533, s'étant rapproché du duc, il a pu à nouveau traverser librement les États de Savoie et visiter ses abbayes du Piémont, à Pignerol et à Suse. Il lui est arrivé aussi d'aller en ambassade à Rome, envoyé par le duc de Savoie. Ainsi, « *cette fonction d'ambassadeur le conduit à Rome en 1530*<sup>607</sup> ». Il existe alors une très active école piémontaise de peinture. Certaines de leurs réalisations sont proches des lieux que Pierre de la Baume a l'habitude de fréquenter. Nul doute qu'il connaît l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse et les églises d'Avigliana. Elles sont sur la route qui le conduit dans son abbaye de Suse. Elles possèdent plusieurs retables peints par Defendente Ferrari. Le même artiste vient d'entreprendre en 1531 un important triptyque à San Antonio di Ranverso. La Baume l'a sans doute rencontré. Il a dû voir les dessins de ce grand retable de la *Nativité* qui va demander deux années de travail au peintre. Il en aime la composition en forme d'arc de triomphe romain au riche décor architectural en bois sculpté.

Il est probable que c'est Ferrari qui a mis en contact Pierre de la Baume et le peintre de Biella. Defendente Ferrari appréciait le peintre de Biella dont il est attesté qu'il travailla avec lui sur le « *Le Polyptyque de Saint Crépin et Saint Crépinien à Avigliana, commencé en 1535*<sup>608</sup> ». Leur rencontre a probablement eu lieu au plus tard début 1531. On s'entendit sur le sujet du retable. Pierre de la Baume avait à ce propos des idées très précises. Il souhaitait un retable monumental, dont la structure, très richement ornementée, évoquerait un arc de triomphe antique, comportant en son centre un Saint-Pierre immense, richement vêtu, le chef couvert de la tiare. André Chastel précise à ce propos : « *Le cadre sculpté, par sa composition, son décor, ses volets mobiles, fait des retables de S. Antonio di Ranverso et de Saint-Claude, voisins par la date, des ouvrages jumeaux. Mais le style de peinture suffit à les différencier et interdit d'attribuer aussi le second à Defendente Ferrari*<sup>609</sup> ». On se mit d'accord sur le prix et sur une date de livraison, 1533.

Le retable a sans doute demandé deux années de travail à celui que Vittorio Natale appelle aussi « *le peintre de Saint-Claude* ». « *Il semble possible que le Maître du Couronnement de la Vierge, actif auparavant à Biella, ait franchi les Alpes à l'occasion de cette prestigieuse commande. Le maître se mit au travail assisté d'au moins un collaborateur, dont on peut reconnaître la marque dans tous les compartiments de la prédelle, sauf dans celui du centre (la Cène)*<sup>610</sup> ». Chastel et Lecoq mettent en évidence l'existence de ces deux peintres, précisant que, s'ils sont : « *étroitement associés dans le travail, ils n'en sont pas moins de niveau et d'orientation distincts. L'un, le maître de Saint-Pierre, est un solide Lombard formé auprès de Giovenone, développant dans un sens plus maniériste son luminisme robuste et expressif. Ses personnages sont modelés avec vigueur. Il connaît les modèles*

605 Professeur d'histoire de l'art médiéval à la Faculté de lettres de Turin

606 *La Renaissance en Savoie, op. cit.*,

607 *La Renaissance en Savoie, op. cit.*, page 181

608 *La Renaissance en Savoie, op. cit.*, page 166

609 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude, op. cit.*, p. 196

610 *La Renaissance en Savoie, op. cit.*, page 179/180

*flamands : le portrait, extrêmement ferme, du donateur l'indique assez bien. Mais il les fond toujours dans une manière italienne, dans une certaine monumentalité romaine. (Le second peintre est) responsable des figures d'accompagnement des volets et des petites scènes de la prédelle. Ce dernier n'est probablement qu'un exécutant, plus mou dans les formes, plus abandonné dans les contours, d'accent parfois presque naïf, adaptant sans doute de façon artisanale les modèles fournis par le chef d'atelier (dessins et gravures)<sup>611</sup> ».*

Pendant son séjour à Saint-Claude, il est probable que le peintre de Biella est allé à Beaune y admirer le retable du *Jugement Dernier* de Rogier van der Weyden, peint entre 1443 et 1452 sur commande du chancelier Nicolas Rolin. Il s'est sans doute aussi rendu à Brou qui venait d'être achevée. Il a pu aussi aller à Besançon voir dans la cathédrale Saint-Étienne *la Vierge aux Saints*, le tableau de fra Bartolomeo que Ferry Carondelet, alors à Rome, avait acheté en 1512. Ces voyages ne sont pas attestés, mais, d'après Vittorio Natale, l'évolution des œuvres du peintre du retable de Pierre de la Baume les rend probables<sup>612</sup>.

Le Maître du Couronnement a été approché durant son séjour à Saint-Claude par l'aumônier de l'abbaye de Saint-Claude, François de Breuil, qui lui a commandé un triptyque à volets mobiles intitulé « *la Crucifixion*<sup>613</sup> » (vers 1533-1540). Ce retable a sans doute eu sa place alors dans la nouvelle église Saint-Pierre ou dans l'église Saint-Claude. L'anecdote suivante permet de le penser. Dans ses « *Renseignements sur les Beaux-Arts à Genève* », Jean-Jacques Rigaud écrit : « *Monsieur le docteur Mayor a vu il y a 15 ou 20 ans (durant les années 1820-1830), dans l'église de Saint-Claude, un ancien tableau qui, suivant la tradition, doit avoir été transporté de Genève à Saint-Claude à la Réformation. Le grand vicaire qui le fit voir l'attribuait à Holbein. Le tableau, placé sur le maître-autel, représente une Adoration de Notre-Seigneur crucifié. Un évêque et deux prêtres sont au pied de la croix. Le grand vicaire ajouta que l'évêque était Pierre de la Baume*<sup>614</sup> ». Frédéric Elsig voit dans ce texte la preuve que *l'Adoration de Notre-Seigneur crucifié* commandée par François de Breuil se trouvait bien alors dans la cathédrale de Saint-Claude et que Rigaud, qui ne connaissait ces œuvres qu'à travers le souvenir, vieux de 10 à 15 ans, du Docteur Mayor, n'en n'a plus qu'une seule dans sa mémoire, qui regroupe les deux retables, celui du Christ crucifié et celui de Pierre de la Baume.

Le maître du Couronnement de la vierge de Biella achève son retable de Pierre de la Baume en 1533, comme nous le précise l'inscription du soubassement « *au divin prince des apôtres, Pierre de la Baume, évêque de Genève et abbé de cet auguste monastère, dédia (ce retable) l'an du salut 1533* ». Le retable est considéré aujourd'hui comme une pièce maîtresse de l'art de la Renaissance en Savoie. Selon Rousset, il aurait été donné à l'abbatiale par Pierre de la Baume avant son retour à Genève le 1<sup>er</sup> août 1533, retour qui devait être de très courte durée.

L'imposante structure en bois, richement sculptée, qui encadrerait les panneaux peints a sans doute été réalisée sur place par des artisans-sculpteurs de Saint-Claude, probablement dirigés par un charpentier piémontais. Vittorio Natale écrit à son propos : « *La qualité du décor sculpté, fondé sur le vocabulaire classique de feuilles d'acanthe, palmettes, oves, rinceaux, dauphins et profils en rondes-bosses, est hors du commun*<sup>615</sup> ».

611 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., p. 201/202

612 *La Renaissance en Savoie*, op. cit., page 166 et 183

613 Ce retable a été acheté il y a quelques années à une galerie madrilène par le Museo Civico de Turin où il est présenté maintenant.

614 *La Renaissance en Savoie*, op. cit., article de Frédéric Elsig page 191

615 *La Renaissance en Savoie*, op. cit., page 179

Le retable était, à l'origine, placé derrière le maître autel de la nouvelle abbatale, dans le chœur fermé par un jubé. Il était fermé par deux volets mobiles, comportant chacun 3 panneaux en grisaille sur chacun desquels étaient peints deux apôtres. Les volets étaient ouverts pour les fêtes importantes. Apparaissaient alors à leur revers six panneaux polychromes et en fond, le retable lui-même avec son riche encadrement de bois sculpté.

### **3). le « retable de combat »**

André Chastel et Anne-Marie Lecoq affirment que « *Le retable de Saint-Claude est l'un des plus remarquables – retables de combat – que l'on puisse imaginer* » et que Pierre de la Baume s'y affirme comme « *une figure active du début de la Contre-Réforme* ». Selon eux, le retable de Pierre de la Baume est une réponse aux prétentions des réformés « *qui venaient d'affirmer que le culte des images était idolâtre et de multiplier les actes d'iconoclasme*<sup>616</sup> ».

Pierre de la Baume a souhaité en effet que ce retable soit un manifeste de la foi catholique face à la Réforme qui gagne alors Genève et où, bientôt, on va détruire statues et peintures.

Le corps central du retable, situé au dessus de la prédelle, forme un arc de triomphe dans lequel figure un Saint-Pierre immense, en évêque de Rome, le chef couvert de la tiare pontificale. C'est Pierre, le premier des papes. Agenouillé à ses pieds, à une échelle réduite par rapport à Pierre, Pierre de la Baume est représenté, vêtu de la coule brune des bénédictins, chauve, une bordure de cheveux autour de la tête. Attitude humble, recueillie. « *Aux pieds de l'apôtre Pierre, quelques anges musiciens font allusion à l'harmonie reconquise* »<sup>617</sup>. Le tableau de gauche représente saint Paul, celui de droite saint André, patron de la Bourgogne. Sont ainsi évoqués les trois saints auxquels l'abbatale est dédiée. Au niveau supérieur, il a fait figurer, à mi-corps, les deux saints emblématiques de son abbaye, à gauche saint Oyend, vêtu en abbé, à droite saint Claude en évêque, car il était « *évêque claustral* ». Le culte des saints est ainsi affirmé dans les cinq panneaux complémentaires du retable, à un moment où les Réformés condamnaient le culte des images. Au sommet du retable figure, dans un tondo, une vierge à l'enfant. Au dessous du tondo, on remarque une plaquette au monogramme du Christ. Elle tient lieu de figuration du Christ<sup>618</sup>. Elle porte le nom de tablette bernardine « *rappel de la divinité du Christ et de l'institution eucharistique*<sup>619</sup> ». On la trouve normalement dans les monuments franciscains.

La partie inférieure du retable est occupée par la prédelle où figurent, de part et d'autre de la Cène, des scènes de la fin de la vie de Pierre, telle qu'elles sont relatées par la *Légende Dorée*. Elles présentent toutes des épisodes situés à Rome, ceci afin de bien montrer les liens unissant saint Pierre à la ville papale. Ce sont, à gauche de la Cène

- la résurrection du jeune homme mort
- l'ascension et la chute de Simon le Magicien
- le *Quo vadis ?*. Alors qu'il fuyait Rome et la persécution, Pierre rencontre le Christ sur la voie Appienne et lui demande où il va. Le Christ lui répond qu'il va à Rome pour y être crucifié une seconde fois. Pierre comprend et décide de revenir à Rome où il demandera d'être crucifié la tête en bas

et à droite de la Cène

616 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., page 184

617 *La Renaissance en Savoie*, op. cit., page 179

618 L'usage de cette plaquette s'est développé 80 ans plus tôt à l'initiative de saint Bernardin pour favoriser la méditation.

619 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., page 183

- Pierre et Paul devant Agrippa
- la crucifixion de saint Pierre
- les adieux de saint Pierre et de saint Paul

Cette dernière scène nous montre l'arrivée de saint Pierre et de saint Paul à Rome, transfigurés. Cet épisode « *se voulait un message explicite sur la suite des événements historiques qui devait s'avérer en réalité fort différente de celle imaginée*<sup>620</sup> ». Pierre de la Baume revint bien à Genève le 1er juillet 1533. Mais il n'y resta que quatorze jours.

André Chastel et Anne-Marie Lecoq situent la commande de la prédelle en 1532. Ils écrivent à propos de la Cène : « *Le centre de la prédelle du retable que commande alors l'évêque de Genève doit être interprété comme une prise de position dans le débat théologique au sujet de ce rite chrétien essentiel. Le dogme de la Transsubstantiation et de la primauté du pain y est affirmé à la fois par l'image et par l'inscription disposée de chaque côté, en retour, sur les faces latérales : - Hic est panis vivus / qui de coelo descendit - (Voici le pain vivant qui descendit du ciel)*<sup>621</sup> ».

Dans une salle aux murs sombres, éclairée par la trouée de 3 fenêtres, une table vide, seulement recouverte d'une toile blanche, occupe tout l'espace. Jésus, la tête auréolée d'un nimbe cruciforme doré, la main droite levée en signe de bénédiction, tient de la main gauche le pain, sous la forme d'une hostie. Onze apôtres sont agenouillés autour de la table, à gauche et à droite du Christ de chaque côté du Christ, dans une attitude d'adoration. Ils ont la tête couronnée d'une auréole. Judas, le douzième, est assis, faisant face au Christ. Il tient dans sa main, dissimulée, la bourse contenant les 30 pièces d'argent<sup>622</sup>. Ainsi, se font face la Vérité et le mensonge.

### **Un chef d'œuvre mal mis en valeur**

En 1772, Monseigneur Méallet de Fargues décide de réorganiser le chœur liturgique. Le jubé est détruit<sup>623</sup> et les stalles déplacées et mises autour de l'abside. Un nouvel autel néo-gothique est installé et le retable relégué sur la tribune nord. Il sera déplacé à nouveau au XIX<sup>ème</sup> siècle pour rejoindre son emplacement actuel dans la travée nord, près de la chapelle Saint-Maurice. Des 6 volets démembrés alors, seuls 4 sont parvenus jusqu'à nous. En 1772, ils ont été démontés et agrandis pour les mettre à dimensions des encadrements XVIII<sup>e</sup> trouvés alors et exposés dans le chœur. Ils seront délacés plus tard dans la salle capitulaire. Ils sont actuellement présentés, en désordre, sur le mur du bas côté nord, dans leurs cadres XVIII<sup>e</sup> siècle totalement inadaptés et qui ont obligé à des repeints importants. Les revers de deux volets ne sont plus lisibles. Deux grisailles seulement sont donc encore en bon état de conservation. Elles ont été dédoublées en 1966/1967 de façon à ce qu'on puisse les voir en même temps que leur recto (la marche et la guérison).

Il serait judicieux que les volets soient placés de part et d'autre du retable, en version « volets ouverts », dans de simples cadres rectangulaires comme à l'origine, et dans l'ordre proposé par André Chastel et Anne-Marie Lecoq<sup>624</sup>. Le retable retrouverait alors toute sa cohérence. Seraient présentés côté gauche, de haut en bas :

- la vocation de saint Pierre
- Jésus marchant sur les eaux

620 *La Renaissance en Savoie*, op. cit., page 179

621 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., page 182

622 [www.liturgiecatholique.fr/Le-retable-de-la-cathedrale-de.html](http://www.liturgiecatholique.fr/Le-retable-de-la-cathedrale-de.html)

623 Après le Concile de Trente apparaît une nouvelle sensibilité religieuse. Le jubé est alors considéré comme un obstacle entre les célébrants et les fidèles et fut supprimé » : *Stalles de la Savoie Médiévale*, page 81

624 André CHASTEL et Anne-Marie LECOQ, *Le Retable Pierre de la Baume à Saint-Claude*, op. cit., page 194

- le repentir de saint Pierre

Côté droit, il est probable que l'ordre était (de haut en bas) le suivant :

- l'Ascension (disparue)
- la Pentecôte (disparue)
- saint Pierre guérissant un paralytique

Les deux grisailles pourraient être présentées à la place des deux volets manquants, côté droit du retable. Elles présentent :

- saint Jacques le Mineur et saint Mathieu (en haut)
- saint André et saint Philippe (au milieu)

Dans notre monde d'aujourd'hui, nous passons en un clin d'œil des peintures de Lascaux à celles de la Renaissance italienne ou flamande ou française, de l'impressionnisme au street art. Nous croulons sous les images, muettes ou sonores, immobiles ou animées, violentes ou apaisées, modernes ou anciennes. En 1533, les œuvres d'art à Saint-Claude étaient rares et récentes : quelques fresques dans la chapelle de Claude Venet de 1478 que seuls les moines pouvaient admirer, les stalles de Jean de Vitry de 1449 visibles derrière le Jubé, les statues offertes par Louis XI et quelques autres œuvres encore, aujourd'hui disparues, dons de pèlerins célèbres ou fortunés. En 1550, les échevins de Saint-Claude se plaignent auprès de Charles Quint des religieux, les accusant d'avoir vendu à Genève « *grande quantité de bijoux, trésor* » et même « *une image d'or en valeur et estimation de 1.200 écus*<sup>625</sup> » représentant le duc Charles, bisaïeul de Charles Quint.

Si la réception du retable avait eu lieu de nos jours, elle aurait donné lieu à une manifestation publique, les autorités étant entourées des artistes auteurs de l'œuvre, de représentants de la population et de la presse écrite et parlée. Qu'en fut-il en cette fin de printemps 1533, le jour où le retable, monté derrière l'autel au fond du chœur, fut présenté à Pierre de la Baume ? L'installation du nouveau retable au fond du chœur a probablement été entourée d'une grande solennité admirative. C'était une œuvre d'importance que Pierre de la Baume offrait à son abbaye. Alors revint sans doute à son esprit le souvenir des œuvres d'art qu'il avait eu la chance d'admirer lors de ses nombreux voyages à Rome ou d'œuvres plus voisines, celle de Bourg ou de Besançon, qu'il avait fait découvrir au Maître du Couronnement de la Vierge de Biella et le retable de Genève avec *La Délivrance de Pierre*. Sur le retable de Saint-Claude, Pierre de la Baume est représenté, comme l'était toujours le donateur, qui manifestait ainsi son « *souci de perpétuer son nom sur la terre, tout en assurant son salut au ciel*<sup>626</sup> ». Et c'est ainsi qu'il est encore présent dans son église abbatiale, maintenant cathédrale.

---

625 Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, tome 2 page 430

626 André CHASTEL, *Renaissance italienne*, op. cit. page 65



### 13 CONCLUSION

Nous voici arrivés à la dernière étape d'un parcours encore bien lacunaire qui nous a cependant permis de mieux connaître Pierre de la Baume.

En préambule, nous avons donné quelques avis sur ce personnage, tirés d'histoires de Genève dans lesquelles on devinait la dépendance de leur auteur à la religion genevoise ou romaine. Il y avait notamment cette description du prélat par Henri Naëf, faite à partir du seul portrait connu de lui, celui du retable, et que nous reprenons ici : *« En temps que donateur, il est agenouillé devant le prince des apôtres, patron de Genève, qu'il prie, les mains jointes, chargées de bagues. Tête ronde et chauve, visage replet, oreille perdue dans un cou gonflé, la joue énorme, l'oeil petit que les paupières grasses protègent d'une lumière trop vive, portent les signes de la cinquantaine ; nulle ride pourtant ni scrupule ne tourmente le front bombé où s'attache un nez mince, aquilin, fort bien fait, ce qu'il y a de mieux dans ces traits inquiétants. Après les yeux, la bouche est révélatrice ; édentée, assez mince, elle décèle la gourmandise. La commissure des lèvres chute, à la fois désabusée et sensuelle, sur un double menton. Du tout émane une matérialité égoïste, active, mêlée de ruse et de vivacité, qui tournait en joie ou en colère et travaillait toujours son ambition. Personnage peu sûr où le désir de plaire, une dévotion plus bigote que profonde, la peur, un peu de morgue aussi se sont dessinés à l'insu du peintre et du modèle ».*



Ce portrait est bien dans l'esprit des descriptions de Pierre de la Baume évoquées plus haut. Il nous paraît, quant à nous, en total décalage avec celui que l'on peut observer sur le retable. Difficile en effet, en observant le visage peint, de lui trouver les paupières grasses, le visage replet à l'oreille perdue dans un cou gonflé ou la bouche édentée.

Pierre de la Baume doit être alors âgé d'environ 55 ans. Son visage, légèrement couperosé, est rasé de frais et surmonté d'un crâne partiellement chauve et largement tonsuré, couronné d'une bande de cheveux noirs. Ses traits sont réguliers, peu prononcés. Il a l'œil soucieux, le nez droit, la lèvre fine, le cou fort. Ses mains sont jointes, appuyées sur un prie-dieu. On ne voit que la droite, assez massive, chaque doigt ou presque portant une bague, ce qui est assez courant à l'époque, chez les hommes. L'épaisseur de la main, la grosseur du cou, donnent à penser qu'il était de taille moyenne et d'assez forte constitution.

Son attitude paraît humble et recueillie. Il n'est pas en tenue d'apparat, d'évêque ou d'abbé, mais vêtu d'une cape foncée bordée d'un simple liseré rouge rappelant sa fonction, très simple et pouvant évoquer la tenue d'un moine, ce qu'il n'était pas d'ailleurs. Il est agenouillé, en signe de soumission, au pied d'un saint Pierre immense, majestueux, souverain, le chef couvert de la tiare, tenant de la main gauche les clés et la croix et bénissant le prélat de l'autre main. Cet air soucieux a probablement sa source dans l'histoire compliquée qu'il traverse alors et dont il ne sait comment il va en sortir. Voilà six ans qu'il a quitté Genève, menacé alors par le duc qui voulait s'emparer de sa personne et nommer un neveu comme évêque de Genève.

Pierre de la Baume n'a jamais été épargné par les historiens de Genève. Pour justifier la réforme, il fallait en rendre l'évêque de l'époque responsable et le décrire comme avare, sensuel, indifférent au bien de ses concitoyens. Il est vrai que c'était un prince qui menait, comme tous ses semblables à l'époque, une vie de prince. Mais s'il avait été obsédé à ce point par le luxe et la grandeur, il aurait toujours résidé dans son château de la Tour du May et non dans le petit prieuré d'Arbois dont il appréciait le calme.

Il adorait manier l'humour. Louis Sordet prend au premier degré ses propos sur les chapons, le vin et les poissons et en conclut que Pierre de la Baume était obsédé par la nourriture. Mais les propos de Pierre de la Baume sur la bonne chère peuvent aussi être pris au second degré. Lorsqu'il les dicte à son secrétaire, il a certainement un sourire au coin des lèvres, pensant à l'effet qu'ils vont avoir sur ses sujets, qu'il n'aimait pas beaucoup, agacé qu'il était par l'obsession de leur franchises.

Même chose sur ses bénéfices. C'est sans doute par provocation qu'il écrit à Besançon Hugues : « *Je suis après en avoir d'autres ... Je vais partir d'Arbois pour aller prendre possession d'un nouveau bénéfice* ». Il aimait sans doute l'argent. Il en avait besoin d'ailleurs pour assurer le train de vie qui était celui d'un haut ecclésiastique à l'époque. Mais il fut très généreux avec son abbaye de Saint-Claude. L'église abbatiale fut partiellement détruite par un incendie qui ravagea une bonne partie de la ville. Pierre de la Baume participa à sa restauration.

Reprenons les grandes étapes de sa vie. Pendant ses premières années, l'abbé de Saint-Claude révèle de grandes qualités diplomatiques. Le duc de Savoie les remarque et l'envoie au concile de Latran où il se fait reconnaître de ses pairs par sa grande intelligence et la qualité de ses interventions. Il s'y crée sans doute aussi un réseau de relations important et fait la connaissance de plusieurs prélats importants dont certains deviendront pape par la suite.

Charles III est séduit par le personnage. Il fait approuver sa nomination par Rome comme coadjuteur de l'évêque de Genève, puis comme prince-évêque de Genève. Sans doute espère-t-il ainsi s'en faire un allié et obtenir, grâce à ses talents de diplomate, que Genève lui fasse allégeance. Il rêvera toute sa vie en effet de faire de Genève sa capitale. Mais le prélat prend son rôle au sérieux et se refuse à être au service du prince. Il s'en explique aux Syndics à qui il confie : « *J'ay bien dit à Monseigneur le Duc que tant que a moy, Pierre de la Baume, je suis son humble serviteur et subject, mays tant qua évesque de Genève je ne suis point son subject et quil na rien en ma cité de Genève*<sup>627</sup> ».

Il a d'abord été proche des Genevois qui souhaitaient un rapprochement avec les cantons suisses, les Eidguenots. Ils cherchaient ainsi à s'affranchir de la tutelle toujours menaçante du duc de Savoie. La réaction du duc est alors immédiate. Il cherche à s'emparer de l'évêque, puis, comme ce dernier lui échappe, il lui coupe les vivres en lui confisquant les produits de ses bénéfices piémontais. Peu de temps après, les amitiés suisses des Genevois prennent un tour nouveau avec le passage de Berne à la réforme en 1528 et l'influence de plus en plus pesante de ce canton sur la ville du prince-évêque. Voilà ce dernier contraint de se rapprocher du duc pour défendre la religion catholique et de normaliser ses relations avec lui.

---

627

Pierre de la Baume manquait d'autorité ; c'est incontestable. Il ne trouve pas sa place dans ce monde compliqué, hostile. C'est un diplomate, un homme de compromis, pas un chef de guerre. Son manque d'énergie fait que ses partisans sont de moins en moins nombreux et que de plus en plus de Genevois choisissent le parti du plus fort, celui de Berne et de la réforme.

En juillet 1533, son retour à Genève va être un échec. Il rentre dans sa ville épiscopale après une absence de 6 ans. Il y est bien reçu par les autorités de la ville, dans une ville où la tension est vive entre catholiques et réformés. Et voilà que, alors qu'il est revenu depuis deux jours à peine, il veut faire acte d'autorité et s'oppose frontalement aux Syndics. Sans doute pensait-il ainsi retourner la situation à son profit. Mais rien ne se passe comme il l'a prévu. Les Syndics, qui ont dans cette affaire le droit pour eux, lui résistent. Il décide alors soudainement de partir, espérant que l'annonce de son départ précipité allait lui redonner la main. Les Syndics tentent de le retenir en lui rappelant qu'il est revenu à Genève pour y rétablir la paix. Son départ précipité de Genève, 15 jours après son retour, va laisser définitivement le champ libre aux partisans de la réforme. Ces derniers vont très vite faire preuve d'une autorité violente : interdiction de la messe en 1535 ; dès 1536, la population de Genève doit accepter la religion réformée ou partir. Obligation est faite aux 400 prêtres, religieux et religieuses d'adopter la nouvelle religion ou de quitter Genève. En fin d'année, Calvin passe à Genève où il va y rester jusqu'à la fin de sa vie. C'est une personnalité immense, talentueuse, qui ruinera toutes les tentatives de retour de la religion catholique. Stefan Zweig écrit à son propos : *« Calvin a deux visages. Il est très dévoué à ses fidèles, affable et bon. Mais dès qu'il s'agit de la doctrine, il devient inhumain et féroce. Du haut de sa chaire, il proclame « Une potence serait nécessaire pour y pendre 700 ou 800 jeunes Genevois, afin de pouvoir introduire enfin de bonnes moeurs et une véritable discipline dans cette ville corrompue ».* Il est de son temps ».

Genève accepte assez facilement de devenir protestante, pensant que la nouvelle religion allait lui laisser plus de liberté et la tenir éloignée de la tutelle de l'évêque et des menaces du duc. Mais elle va vite voir ses espoirs déçus. Elle accepte mal l'autorité intransigeante de Calvin et de Farel, au point que, à peine deux ans après l'arrivée de Calvin, elle se soulèvera contre eux, les bannissant et les obligeant à fuir Genève. S'en suivra une période de grande instabilité au bout de laquelle les Genevois se verront contraints de rappeler Calvin en 1541 et d'accepter son autorité sans partage.

Exclu de Genève, Pierre de la Baume demeura l'abbé de Saint-Claude, de Suse, de Pignerol, le prieur d'Arbois et de Lemenc. Il devint par ailleurs coadjuteur puis archevêque de Besançon et reçut la pourpre cardinalice des mains de Paul III. On ne sait guère ce que furent ses activités dans ses nombreux bénéfices. Les seules qui nous sont connues sont celles concernant son abbaye de Saint-Claude. La terre de Saint-Claude, au contraire de Genève, accepta son autorité sans aucune hostilité et il s'y montra un actif et respecté administrateur. Malgré la proximité de Genève et les efforts des Bernois, la terre des Saint-Claude resta toujours totalement catholique. Selon Georges Duhem, archiviste du Jura : *« Il fut pour Saint-Claude un grand abbé ... Bienveillant pour ses habitants, il soutenait les droits de ceux-ci contre les prétentions des moines ... Il fut en mécène<sup>628</sup> ».* Il en fut de même de toutes les autres abbayes ou prieurés qui étaient sous son administration. Et cet attachement à Rome doit être mis à l'actif de Pierre de la Baume.

On peut lui reprocher ses faiblesses, ses fréquentes allées et venues entre les Genevois favorables à l'alliance avec les cantons et le duc. Mais il faut reconnaître qu'il continua de chercher, depuis son exil bourguignon, à réintroduire la religion catholique à Genève, sans jamais y parvenir. Il approcha le pape à plusieurs reprises pour obtenir son aide pour y réintroduire la religion catholique. Mais le pape et les gouvernants d'alors avaient d'autres soucis plus importants et ne lui donnèrent aucun

aide. Il pensa pouvoir mettre à profit le bannissement de Calvin, mais l'épître aux Genevois de Sadolet ne résista pas aux attaques de Calvin, alors encore à Strasbourg. Il obtint d'Ignace de Loyola l'envoi de deux missionnaires jésuites à Genève, mais ils n'y arrivèrent jamais.

Reste une grande question. Pierre de la Baume, aurait-il pu, par une attitude intransigeante, empêcher que Genève ne verse dans la réforme ? La population genevoise, dont une bonne partie soutenait la nouvelle religion, serait-elle redevenue catholique ? Il est probable que non. D'autant plus que le duc de Savoie était rejeté par les Genevois qui craignaient son retour et que la personnalité de Calvin, son charisme, allaient mettre fin pour un temps à tout retour du catholicisme à Genève.

Pierre de la Baume fut nommé cardinal par le pape Paul III quelques années avant sa mort. C'était une façon de reconnaître ses éminentes qualités et de lui manifester publiquement sa confiance.

Saint-Claude, le 23 juillet 2022

Jean-Paul Berrod

**TABLE DES MATIÈRES**

1) Avant-propos	1 – 3
2) Famille et jeunesse	4 – 11
3) Saint-Claude au XVIe siècle	12 - 20
4) Pierre de la Vaume, abbé de Saint-Claude (1510-1527)	21 - 30
5) Genève au XVIe siècle	31 - 39
6) Le prince-évêque de Genève	40 - 65
7) Le premier exil (1527-1533)	66 – 91
8) Les dernières années (1533-1544)	92 - 108
9) Pierre de la Baume administrateur	109 - 122
10) La correspondance de Pierre de la Baume	123 - 129
11) Voyages et résidences	130 - 134
12) Le mécène	135 – 142
13) Conclusion	143 - 146

## BIBLIOGRAPHIE

- *Journal du Syndic Jean Balard*, avec une introduction historique de J.J. Chaponnière, Genève, Librairie Jullien frères, 1854
- Martin et Guillaume du BELLAY, *Mémoires*, tome premier, livre II, Paris , librairie Renouard, 6 rue de Tournon, 1908
- Dom BENOÎT, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, tome 2
- Joseph Antoine BESSON (curé) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et Maurienne et du Décanat de Savoy*, Nancy, Sébastien Henault imprimeur et marchand libraire, 1759
- Louis BINZ, *Brève Histoire de Genève*, Chancellerie d'État, Genève 2000
- Michel BLONDAN, *Les Bourgeois de Saint-Claude, XVe – XVIIIe siècle*, Besançon, Cêtre 2004
- François BONIVARD, *Chroniques de Genève*, Tome 2, Genève, Chez D. Dunant, libraire éditeur, 1831 (concerne les livres 1 à 4)
- Aurélia BULLY. *La Vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyen de Joux de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse soutenue le 4 novembre 2006, Université de Franche-Comté
- André CHAGNY, *Laurent de Gorrevod : correspondance politique et administrative*, Macon, 1913
- Charles Gabriel Frédéric CHRISTIN, *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses légendes, ses chroniques, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre*, 1772
- Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude*, P.U. de Rennes, 2009
- Gilbert COUSIN : *Description de la Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1863
- Jean D'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, tome premier, Paris 1889
- Paul DELSALLE, *Charles-Quint et la Franche-Comté, Portraits et Lieux de mémoire*, Cêtre, 2008-2012
- G. DUHEM, *Inventaire Analytique des Livres de Bourgeoisie de la Ville de Saint-Claude*, Imprimerie Declume, Lons-le-Saunier, 1960
- G. DUHEM, G. GROS, S. LIGIER, A. RODOT, B. de VREGILLE, *Saint Claude, vie et présence*, P. Lethielleux, Paris, 1960
- Alfred DUFOUR, *Histoire de Genève*, P.U.F., Que sais-je ? 1997
- *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome premier, Bruxelles, 1876, p. 295
- Pierre DUPARC *Originalité des Franchises à Genève*, dans Société d'histoire et d'archéologie, tome XVI (1976)
- James FAZY *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, tome premier : Histoire de la Réformation à Genève, Genève, E. Pelletier éditeur, 1838
- Monsieur l'Abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, Lons-le-Saunier, imprimerie de Frédéric Gauthier, 1855, tome second
- Jacques Augustin GALIFFE (dit Jaimes) *Matériaux pour l'histoire de Genève*, Tome second, Genève, librairie J. Barbezat et C°, 1830
- Gedenkbuch des Metzger Burgers Philippe de Vigneules aus des Jahren 1471 bis 1522, Stuttgart 1852

- Théodore de GRENUS *Fragments Historiques sur Genève avant la Réformation*, Genève, Chez Lador libraire, 1823
- Samuel GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey, Troisième Partie, Contenant les Généalogies des Familles Nobles de Bresse et de Bugey*, à Lyon, chez Jean Antoine Huguetan et Marc Ant. Ravaud, 1650
- *Mémoires de Fery de Guyon*, Bruxelles, 1858
- Karl Ludwig DE HALLER, *Histoire de la révolution religieuse ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale*, Paris, Auguste Vatou libraire-éditeur, 1837,
- Théodore JUSTE : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche*, Bruxelles et Leipzig, 1858
- Révérende Soeur Jeanne de JUSSY, *Le Levain du Calvinisme ou Commencement de l'hérésie de Genève*, à Chambéry par les frères du-Four, M.DC.XI
- Nicolas-Antoine LABBEY-DE-BILLY, *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*, tome premier, Besançon, 1814 et tome II, 1815
- Antoine de LALAING, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, tome 1, livre 1. Bruxelles, 1876
- Abbé Luc MAILLET-GUY, *Histoire du Grandvaux*, Voiteur 1933
- François MARTINE, *Vie des Pères du Jura*, Les éditions du Cerf, Paris 1968
- *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome 15<sup>ième</sup>, 1865
- J.H. MERLE d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, Paris, Michel Lévy frères Libraires-Éditeurs, rue Vivienne, 1863, tome 2
- Henri NAËF *Les origines de la réforme à Genève*
  - *La Cité des évêques, l'humanisme, Les signes précurseurs*, Genève, Librairie Alex. Jullien, 1936
  - *L'ère de la triple combourgeoisie, l'épée ducal et l'épée de Farel*, Genève, Librairie Alex. Jullien, 1968
- *Papiers d'État du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, Paris M DCCC XLI
- Jean PICOT, *Histoire de Genève*, tome premier, chez Manget et Cherbuliez, Genève, 1811
- *Papiers d'État du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, Paris M DCCC XLI
- A.-J.-P. PICTET de SERGY *Genève, origine et développement de cette république*, op. cit. page ..., Genève, Ch. Gruaz, imprimeur-éditeur, 1847 *Registres du Conseil de Genève* (en latin), publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936 *Registres du Conseil de Genève* (en latin), publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936 *Registres du Conseil de Genève* (en latin), publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936 *Registres du Conseil de Genève* (en latin), publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936
- *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936
- *La Renaissance en Savoie, les arts au temps du duc Charles II (1504-1553)*, Musée d'Art et d'Histoire Genève, 2006, catalogue de l'exposition *Registres du Conseil de Genève* (en latin), publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève 1925 à 1936
- Abbé ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église Catholique*, Paris, Gaume Frères libraires, tome vingt-deuxième, 1845
- Ulysse ROBERT, *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples*, Paris 1902
- Alphonse ROUSSET, *Dictionnaire Géographique, Historique et Statistique des Communes de la Franche-Comté*, Besançon, 6 volumes, 1853-1858

- Jean-Pierre SOISSON, Marguerite Princesse de Bourgogne, Grasset 2002
- Jean SAVYON, *Annales de la cité de Genève* (attribuées à Jean Savyon, syndic), Genève, imprimé par Jules-Guillaume Fick, 1858
- Jean SENEBIER, *Histoire Littéraire de Genève*, Genève, chez Barde, Manget et Compagnie, 1786, tome 1
- Louis SORDET, *Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome second, Genève, chez Jullien et Fils, 1843
- Jacob SPON *Histoire de Genève*, à Genève chez Fabri et Barrillot, 1730
- Albin THOUREL, *Histoire de Genève depuis son origine jusqu'à nos jours*, tome 2, Genève, chez L. Collin et C<sup>ie</sup>, 1833
- Abbé Louis VALLÉE, *Dictionnaire du protestantisme ou histoire de l'établissement de la réforme*, Migne éditeur, Paris 1858
- Jean VERDON, *Voyager au Moyen Age*, éditions Perrin 2007
- *Voyage de Jacques Le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame-de-Lorette, Venise, Jérusalem et autres Saints Lieux*, Douai, 1851
- Daniel VUILLERMOZ, *Pierre de la Baume, dernier évêque de Genève, abbé de Saint-Claude*, Lons-le-Saunier, éditions Aéropage, 2006